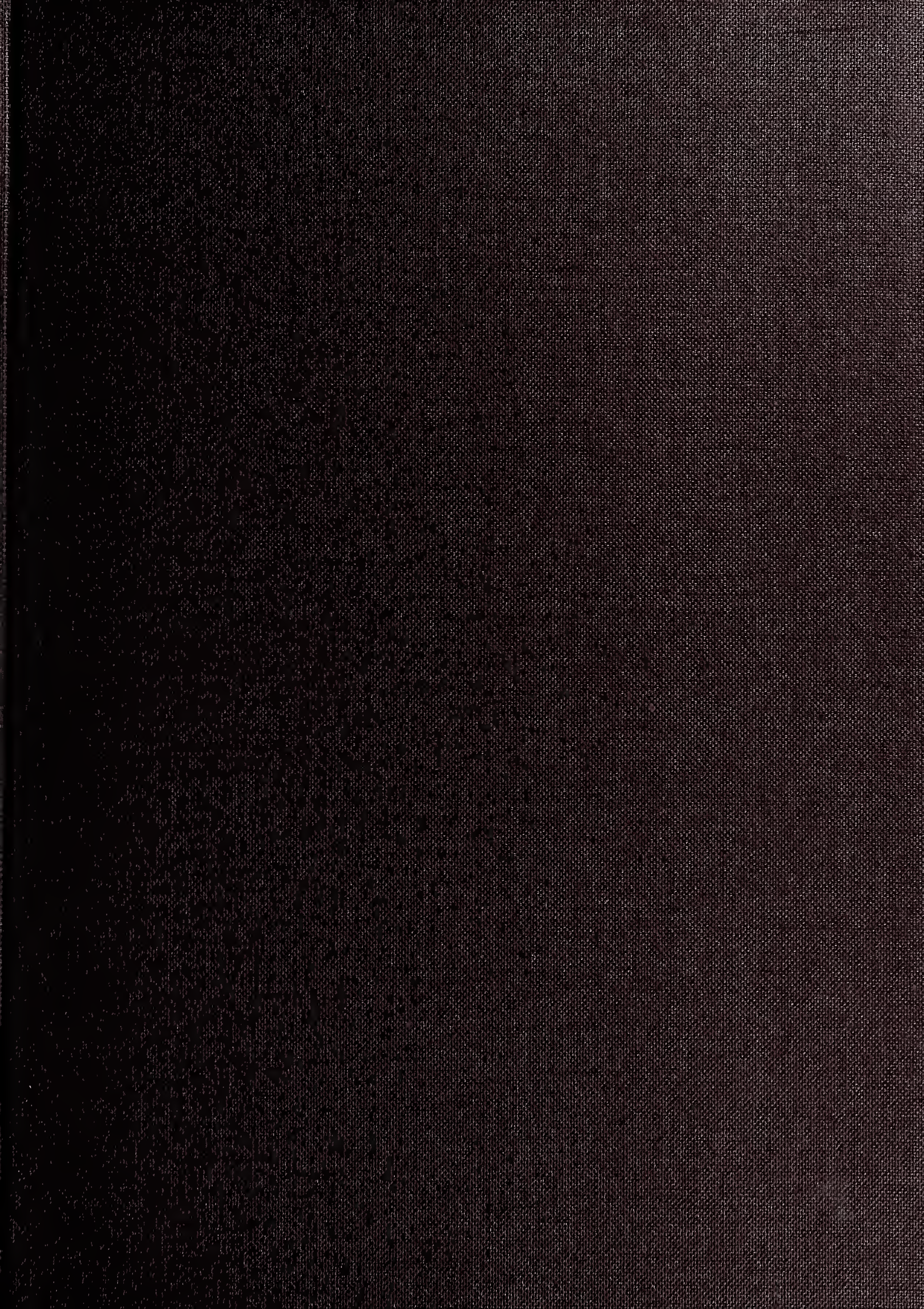
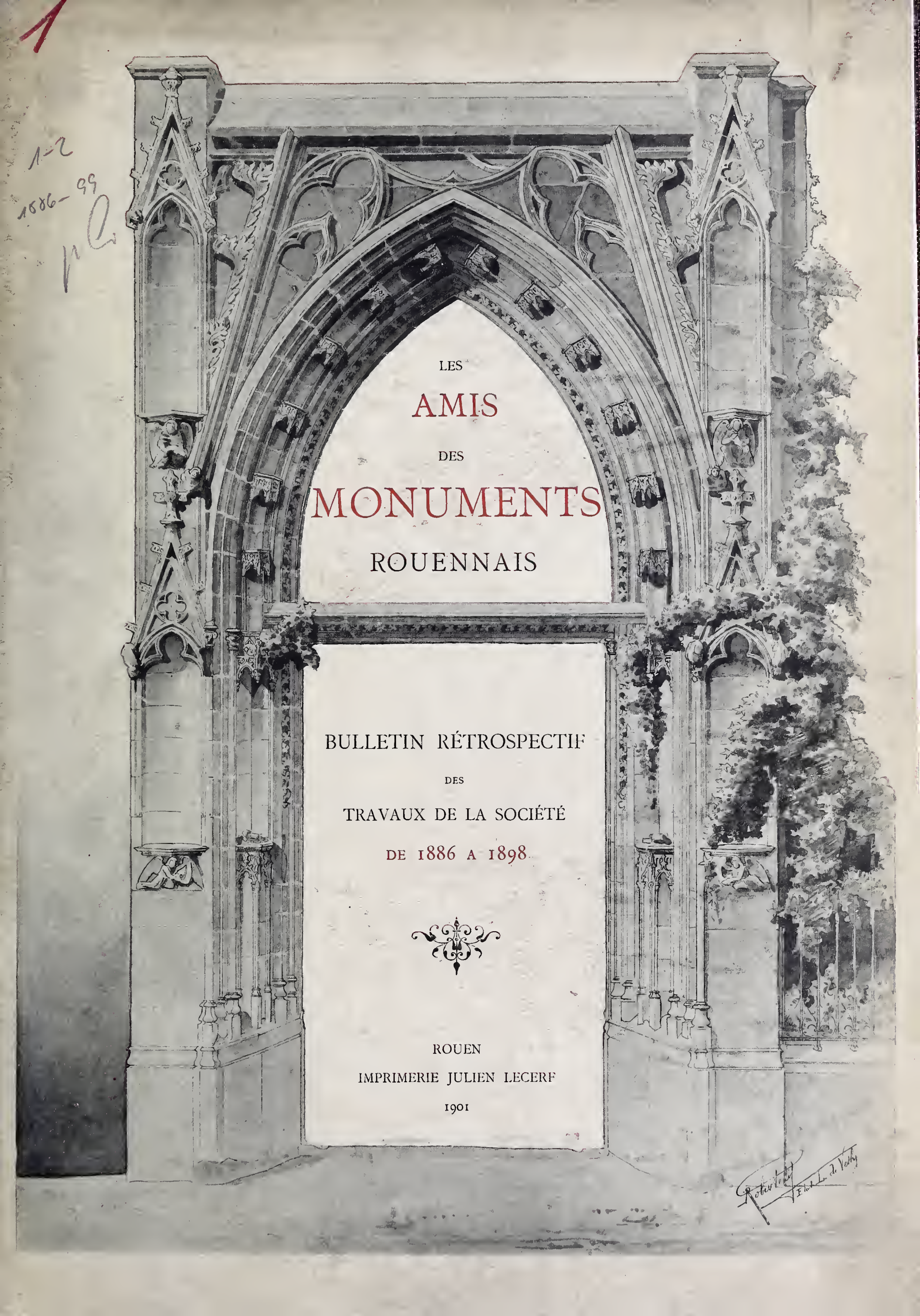




LES AMIS DES MONUMENTS ROUENNAIS

BULLETIN RÉTROSPECTIF DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE 1886 A 1898

ROUEN
IMPRIMERIE JULIEN LECERF
1901

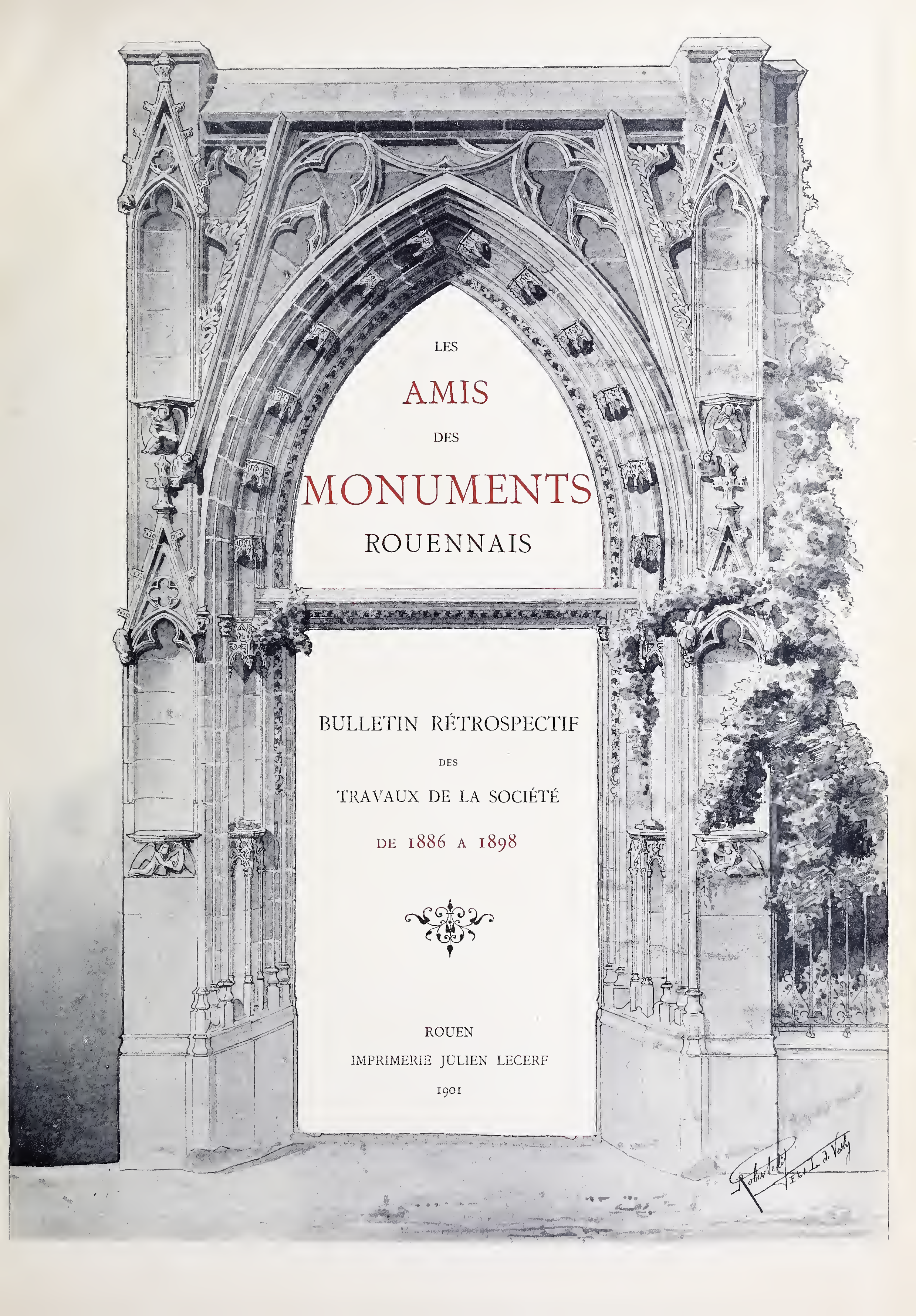
LES AMIS

DES

MONUMENTS ROUENNAIS

BULLETIN RÉTROSPECTIF

1886-1898



LES

AMIS

DES

MONUMENTS

ROUENNAIS

BULLETIN RÉTROSPECTIF

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

DE 1886 A 1898

ROUEN

IMPRIMERIE JULIEN LECERF

1901



SOCIÉTÉ

DES

AMIS DES MONUMENTS ROUENNAIS

PRÉAMBULE

Fondée le 8 juillet 1886, la *Société des Amis des Monuments Rouennais* compte actuellement douze années révolues. Ce n'est donc pas une nouvelle venue pour nos concitoyens, et après un aussi long bail, poursuivi sans interruption au milieu de difficultés et de fortunes diverses, avec une confiance et une ténacité que rien n'a pu décourager, elle a bien quelque droit de jeter un coup d'œil en arrière et de dresser, en un rapide précis, le résumé succinct de ses séances et de ses travaux durant ces douze ans d'existence, de 1886 à 1899. C'est une balance de compte qu'elle doit au public et à ses adhérents.

Avant tout, rappelons brièvement son origine.

Depuis le 25 avril 1885, il existe à Paris une *Société des Amis des Monuments Parisiens*, constituée pour veiller sur les œuvres d'art et la physionomie monumentale de la grande cité. Cette Société, qui compta parmi ses Membres des hommes éminents comme MM. Garnier, Courajod, Corroyer, Guillaume, Hervé, de Lasteyrie, Müntz, Rhoné, Normand, Ruprich-Robert, et tant d'autres, se compose de notabilités artistiques de tout ordre : critiques d'art, archéologues, publicistes, architectes, statuaires, etc. Son but est non-seulement de protéger les édifices et les œuvres d'art de la Capitale, mais encore d'éclairer le goût public et de soustraire les créations modernes aux défaillances de la banalité et du caprice.

Pour étendre et propager son influence, la Société parisienne désirait

voir se créer dans les départements des Sociétés analogues, liées par un échange d'intérêts multiples à la Société mère qui, tout en respectant leur autonomie, chercherait à en concentrer les efforts, à les décupler, et à provoquer partout le mouvement d'opinion indispensable à la sauvegarde des intérêts artistiques.

La même pensée s'était présentée à l'esprit de plusieurs de nos concitoyens.

Le 11 juin 1885, lors d'un Congrès des Architectes parisiens, tenu à Rouen sous la présidence de M. Charles Garnier, dans l'Hôtel des Sociétés savantes, M. Gaston Le Breton avait exprimé le désir de voir se constituer un groupement dans ce sens.

D'autre part, dès la fin de 1885, un sculpteur-ornemaniste de notre région, M. Despois de Folleville, avait fait à la *Société Industrielle de Rouen* une proposition tendant au même but, proposition qu'il soumit à quelques-uns de nos concitoyens et qui eut pour résultat la réunion chez l'un d'eux, M. Ernest Fauquet, des premiers pionniers de l'idée : MM. Despois de Folleville, G. Dubosc, E. Fauquet, J. Hédou et G. Le Breton. Cette réunion préparatoire eut lieu le 14 mai 1886. Un programme fut alors élaboré, et un projet de statuts vaguement esquissé.

De cette commune entente de vues naquit cette formule générale, base de la future Société : veiller à la conservation des monuments que nous ont laissés nos ancêtres; sauver d'une destruction inintelligente tant de restes de l'art ancien qui embellissent encore nos rues; poursuivre avec soin la restauration de ces chefs-d'œuvre rétrospectifs, et combattre par tous les moyens l'imprévoyante inertie qui les laisse disparaître petit à petit. Ceci pour les œuvres du passé.

Quant au présent, et surtout à l'avenir, son rôle ne devait pas se borner à cette mission purement préservatrice. A l'exemple de son aînée, elle devait employer son influence à faciliter dans notre ville l'éclosion de l'art moderne, à lui fournir les occasions de se produire, à relever, à régénérer le style insignifiant de notre temps, à en corriger l'uniformité, la monotonie, trop souvent la laideur, et redonner à notre vieille cité normande cette physionomie originale et pittoresque qui en a fait peut-être le plus caractéristique et le plus individuel de nos grands centres provinciaux.

N'y avait-il pas là un programme aussi fécond que séduisant, digne de mériter l'adhésion de tous les Rouennais qui s'intéressent sincèrement à

leur ville natale et sont fiers de la voir considérer à bon droit, malgré tant de destructions, comme le plus beau fleuron archéologique de France ?

Afin de donner corps à cette idée, et de lui communiquer l'impulsion voulue, la Commission d'initiative résolut d'organiser une réunion publique où seraient convoqués tous ceux de nos concitoyens que pouvait passionner cette question de patriotisme local : érudits, archéologues, architectes, artistes, peintres, sculpteurs, simples amateurs, en un mot tous ceux qu'une même pensée d'art, un même sentiment esthétique pouvait rapprocher et stimuler. On décida, en outre, que pour mieux asseoir l'entreprise et la consacrer définitivement, il convenait de la placer sous le haut patronage de la Société parisienne, son aînée, dont les fondateurs furent invités à présider à sa naissance et à lui servir en quelque sorte de parrains.

C'est le 8 juillet 1886, à quatre heures de l'après-midi, qu'eut lieu cette réunion mémorable, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en présence d'une assemblée d'élite, déjà mise en éveil par les bienveillantes communications de la Presse. Le Bureau était présidé par l'honorable Maire de Rouen, M. Lebon, entouré de la Commission d'initiative et ayant, en outre, à ses côtés, M. Charles Garnier, membre de l'Institut, architecte de l'Opéra, Président de la *Société des Amis des Monuments Parisiens*, et M. Charles Normand, architecte diplômé par le Gouvernement, secrétaire général de la même Société. Chargés de présenter le nouveau groupe au public rouennais, ces deux derniers le firent en excellents termes, en une double allocution très goûtée, très applaudie, où l'un mettait surtout en relief la nécessité de s'unir entre sociétés similaires pour sauver les monuments menacés, tout en laissant à chaque groupe son initiative personnelle; l'autre, payant à nos merveilleux édifices un juste tribut d'admiration et faisant avec conviction le procès des démolisseurs, des *banalistes* et des *utilitaires*.

Nous n'analyserons pas ici ces intéressantes allocutions, non plus que le remarquable rapport lu par le promoteur de la réunion, M. Despois de Folleville, rapport très étudié, très documenté, écrit en collaboration avec M. Georges Dubosc, exposant en détail le programme de la Société, développant son but, sa portée, son incontestable utilité, l'intérêt général qui s'y attache, les services signalés qu'elle eût pu rendre dans le passé et qu'elle rendra certainement dans l'avenir à la triple cause de l'art, de l'histoire et du goût. Tout extrait ne ferait que déflorer ces pages éloquentes qu'il convient de reproduire intégralement en tête de ce recueil, comme la préface obligée de nos travaux et la base même de nos

délibérations. Ce sera en quelque sorte, si l'on nous passe le mot, le frontispice de l'œuvre entreprise et courageusement poursuivie.

Ajoutons seulement, comme conclusion de cette séance, qu'après l'audition de ces allocutions d'une portée immédiate et très communicative, la Commission d'initiative fut chargée de poursuivre son mandat, en s'adjoignant cinq autres Membres à son choix, et à provoquer de nouvelles adhésions en faisant appel à toutes les aptitudes et à toutes les bonnes volontés. En même temps, des listes de souscription circulaient dans la salle et revenaient bientôt au Bureau couvertes de signatures, enregistrant en quelques minutes, à l'actif de la Société naissante, une centaine d'adhérents.

Trois semaines plus tard, un Conseil d'administration était nommé, le Bureau définitivement constitué, et l'on entrait dans la période d'action par l'étude et la discussion raisonnée des Statuts.

Tel fut le point de départ de la Société artistique dont nous allons analyser et résumer brièvement les travaux.

Rouen, le 31 décembre 1898.





SÉANCE DE CONSTITUTION

(8 Juillet 1886)

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR M. CHARLES GARNIER,

Membre de l'Institut, Architecte de l'Opéra,

Président de la Société des Amis des Monuments Parisiens,

Messieurs,

Laissez-moi, avant tout, vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait en m'invitant à assister à cette réunion, et vous exprimer la gratitude de la *Société des Amis des Monuments Parisiens.* Cette Société doit, en effet, vous être reconnaissante, car, pour arriver au but qu'elle poursuit, au résultat qu'elle recherche, il est nécessaire qu'elle soit soutenue de toutes parts et qu'elle s'unisse aux hommes de bonne volonté qui consentent à l'accompagner dans la route qu'elle a choisie.

Vous êtes, Messieurs, parmi les premiers qui reconnaissent cette solidarité indispensable; vous avez compris que les efforts isolés ne peuvent toujours amener au bien, et vous nous apportez une vaillante collaboration qui constitue, non-seulement une aide effective, mais encore un réel encouragement; vous nous montrez ainsi que notre mission est utile et que la création due à M. Charles Normand peut et doit se développer et s'étendre sur toute la France.

Il serait même désirable qu'elle s'étendît à l'étranger, car l'art de chacun appartient à tous, et le tort artistique fait à un pays s'étend fatalement à tous les autres.

Votre nouvelle fondation montre que vous êtes partisans des doctrines de notre Société; mais si vous venez avec nous, si vous approuvez les principes qui nous guident, nous savons que votre liberté personnelle ne peut être atteinte et que vous conservez toute votre indépendance. En effet, pour marcher côte à côte, sans se suivre en chemin, il faut que chaque société particulière qui s'établit, chaque section qui s'organise, soit maîtresse absolue de ses actions : il faut qu'elle ait son autonomie complète et qu'elle puisse agir en toute souveraineté au point de vue des intérêts spéciaux qu'elle a à ménager. Mais, une fois cette œuvre terminée, il est bon que ces compagnies distinctes se réunissent et fassent alors profiter celles-ci des travaux de celles-là.

C'est pour cela, Messieurs, que votre exemple est digne d'être suivi, car si tous agissaient comme vous agissez, nous pourrions trouver, dans une union confraternelle et générale, des ressources et des forces qui pourraient nous échapper si nous étions isolés dans nos Comités respectifs.

Oui, il faut que chaque département, que chaque ville, chaque village même, vous imite et vous suive; alors, de toutes ces sociétés locales, de toutes ces réunions spéciales, naîtra une grande association qui, avec probité, avec conscience et dévouement, veillera à la conservation de ce qui doit être conservé. Peut-être même un jour, cette Association générale nommera-t-elle des délégués pour la représenter, et qui, sortes de députés officiels de l'art et de l'histoire, sauront avoir une autorité réelle et puissante pour défendre le pittoresque qui disparaît et les vieux souvenirs qui s'évanouissent ?...

En attendant ce moment, Messieurs, nous devons procéder avec une grande prudence et une grande circonspection. Nous devons nous attacher à convaincre plutôt qu'à critiquer, à éclairer plutôt qu'à combattre. Il faut que les administrations qui décident du sort des choses s'habituent graduellement à trouver en nous, non pas des opposants et des fâcheux, mais bien des alliés véritables et directs. D'ailleurs, il ne faut rien exagérer; l'antiquité d'un bâtiment n'en constitue pas le mérite absolu, et si l'on doit garder avec soin les œuvres intéressantes du passé et conserver aux cités leur caractère propre, on ne saurait exiger l'immobilité des actes et l'abandon du progrès. Restons donc dans notre rôle de conseillers modestes, et lorsqu'on sera bien convaincu que le patriotisme artistique est notre seul guide, et que nous ne voulons nous substituer à personne, on viendra nous demander des avis sincèrement exprimés.

Enfin, si grâce à notre sollicitude, grâce à l'union qui doit se faire entre les diverses sociétés déjà fondées ici, et qui ne peuvent qu'applaudir à notre nouvelle création, car il ne saurait y avoir de rivalité là où il y a un but commun à atteindre et une défense commune à organiser; si donc, grâce à vos efforts réunis, vous parvenez à sauvegarder quelques vestiges d'un autre âge, à faire rendre des libertés à la construction moderne et à fixer ainsi les jalons de votre histoire artistique, soyez certains que votre tâche aura été bien et dignement accomplie, et que la France entière vous aura grande reconnaissance.

Du reste, les noms de ceux qui se sont mis à la tête de votre nouvelle Société sont des garants de la réussite de votre œuvre; aussi, c'est avec la certitude que nous trouverons en vous des collaborateurs éminents, ou plutôt avec la conviction que vous nous donnerez les meilleurs exemples, que je viens au nom de la *Société des Amis des Monuments Parisiens* souhaiter une cordiale bienvenue à la *Société des Amis des Monuments Rouennais*, et vous assurer personnellement, Messieurs, de ma bien affectueuse sympathie.

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR M. CHARLES NORMAND,

Architecte,

Secrétaire général de la Société des AMIS DES MONUMENTS PARISIENS.

MESSIEURS,

Les hasards de la vie semblent vouloir me rattacher à Rouen par des liens particuliers. Après ceux que la *Société normande de Géographie* avait créés il y a huit ans, voici qu'une amitié nouvelle les resserre encore davantage. Croyez combien je suis sensible au grand honneur que vous m'avez fait en m'invitant à prendre place dans votre assemblée. Permettez-moi de me joindre à notre Président pour vous en exprimer tous mes remerciements comme Secrétaire général de la *Société des Amis des Monuments Parisiens*, à vous, Monsieur le Maire, qui, par votre présence, avez tenu à

donner un si précieux témoignage de votre intelligente sollicitude pour Rouen. Merci à vous tous auxquels cette ville est redevable d'une si utile institution; à vous, Messieurs Despois de Folleville, G. Dubosc, E. Fauquet, J. Hédou, G. Le Breton.

J'en éprouve d'autant plus de plaisir que je vois s'amoindrir ainsi les regrets que j'avais gardés de mon absence forcée à la première réunion de la Société normande de Géographie. Son fondateur, M. Gabriel Gravier, avait bien voulu me convier à son organisation, avec cette courtoisie dont vous me donnez aujourd'hui un nouveau témoignage. Je fus forcé de me contenter de publier dans son premier bulletin le rapport que je devais lire. Plus heureux aujourd'hui, je puis me trouver à la fondation de cette société naissante. Je ne doute pas que les Amis des monuments rouennais ne maintiennent le renom qu'ont acquis à Rouen tant de brillantes sociétés artistiques, scientifiques, commerciales, qui ne manqueront pas de vous seconder.

J'éprouve, d'ailleurs, un plaisir tout particulier chaque fois qu'il m'est donné de revenir dans votre ville. Elle est si pleine d'enseignement pour ceux qui ont le culte des choses belles et rares! J'y ai consacré de si bonnes heures à dessiner quelques-uns de vos admirables chefs-d'œuvre. Quels charmes j'ai ressentis devant ces portes de l'église Saint-Maclou! Comme je me suis senti heureux à l'heure matinale d'un printemps ensoleillé devant cette Tour Jeanne d'Arc qui ne subsiste encore que grâce aux *précurseurs* de l'œuvre d'aujourd'hui, hommes énergiques qui, par souscription publique, la rachetèrent des mains oublieuses de nos plus glorieuses traditions nationales.

C'est bien à Rouen qu'il convient d'être une des premières à réagir contre le flot montant des *utilitaires quand même*. Grâce à votre Société, vous avez donné ici un nom et une organisation au courant de contre-vandalisme. Vous concentrez à l'avance tous les savoirs, toutes les forces, toutes les volontés. Ainsi les lutteurs pour la cause des arts ne seront plus isolés. Ils disposeront, pour les seconder, de moyens chaque jour plus puissants.

Oui, sans doute, il faut qu'on fasse place au soleil, et qu'on donne à Rouen des poumons là où il éprouve de la peine à respirer. Mais les villes ont une âme qui est leur passé, et leur beauté matérielle n'atteint tout son éclat que quand on y conserve les traces visibles de cette beauté qui se compose de souvenirs : c'est commettre le crime de parricide que d'y porter atteinte. Le patriotisme est fait de souvenirs et d'espérances : conservons les uns pour garder les autres.

L'un des plus illustres de la glorieuse phalange des Mérimée, des Vitet, des de Caumont, n'a-t-il pas apporté d'ailleurs des arguments propres à gagner votre cause devant la société moderne, s'il est vrai qu'elle soit aussi positive que veulent le faire croire quelques esprits dépourvus d'idéal? Dans la *Guerre aux démolisseurs*, Victor Hugo n'a-t-il pas dit de nos vieux monuments : « Ce sont des capitaux. Beaucoup d'entre eux, dont la » renommée attire les étrangers riches en France, rapportent au pays bien » au-delà de l'intérêt de l'argent qu'ils ont coûté. Les détruire, c'est priver » le pays d'un revenu. »

Aussi, combien ont été chaudement applaudies les énergiques paroles prononcées par M. Le Breton au soir d'une laborieuse tournée consacrée l'an dernier par le Congrès des Architectes à l'admiration des monuments de Rouen. Les voyageurs émerveillés étaient bien préparés, par une telle visite, à comprendre la portée d'une manifestation nationale contre les *brutalistes*, les *banalistes*. Les conversations s'étaient si souvent aiguisées dans la journée des regrets qu'inspirait l'absence des belles choses qu'on avait connues jadis!

M. Paul Wallon, Secrétaire général du Congrès, rappela alors les réunions que nous avions organisées aux Arènes de Lutèce, et que présida M. Duruy. Là, deux cents Présidents, Secrétaires et Délégués de Sociétés départementales au Congrès de la Sorbonne de 1885, chargèrent le Comité des Amis des Monuments Parisiens de seconder de son mieux les initiatives locales pour arracher aux *utilitaires quand même* tout ce passé dont nous devons être fiers et que nous avons le devoir de léguer aux générations futures.

M. Le Breton nous quitta en promettant de se mettre à l'œuvre. Mais j'ai hâte de rendre à M. Despois de Folleville la part qui lui revient dans l'existence de la *Société des Amis des Monuments Rouennais*. Dès le mois de mai, il m'entretenait du projet aujourd'hui réalisé. Tous les obstacles ont été aplanis grâce à son énergique volonté, grâce aussi au concours que lui ont prêté, avec M. Le Breton, MM. G. Dubosc, Fauquet, Hédou, ses collaborateurs de la première heure. Permettez-moi d'associer aussi dans la même pensée toutes les personnes qui, par leur présence à cette réunion, se sont acquis l'honneur d'être les tout premiers adhérents d'une œuvre que leur esprit de propagande ne peut manquer de rendre puissante.

Quelle tâche fut jamais plus méritoire? Vous sauvez à votre ville des trésors inestimables; vous voulez que les rues, les places, la ville entière, devenant un musée, fassent l'office de professeur. Est-il un moyen plus sûr

d'assurer la suprématie artistique de notre pays, que de mettre l'art partout, dans la rue comme dans la maison ?

Il est grand temps que des théories toutes contraires, qui ont enlaidi notre vie, cessent de vivre. C'est parce qu'elle s'est courageusement attribuée cette tâche, qu'en quelques mois la Société des Monuments Parisiens a vu venir à elle, avec la notoriété, toute l'élite du monde parisien. C'est pour cela — mille lettres en font foi — que des centaines d'adhérents se sont déjà inscrits sur nos listes. C'est ainsi que nous avons pu obtenir, sans autre pouvoir que celui de nos études et de notre conscience, bien des mesures utiles, telles que celle de la restauration de la porte Saint-Denis, qui perpétuera longtemps encore le souvenir du *Rhin enchaîné* par les armées françaises. Si l'Etat moderne semble s'être montré complètement insouciant de laisser la médiocrité se prélasser sous toutes ses formes devant les yeux du public, j'ose espérer qu'il ne tardera pas à entrer dans une voie propice à épurer le goût. On ne peut tout d'un coup détruire le laid et le mauvais ; mais en plaçant le bon à côté du mauvais, la foule préparée par la vue des chefs-d'œuvre de l'art et par un commerce familier avec le Beau, peut devenir un juge excellent, parce qu'elle est enthousiaste et sévère, parce qu'elle a le droit d'être exigeante.

C'est pourquoi nous n'avons pas craint de parler avec énergie quand Paris s'est vu menacé d'une conception du Métropolitain, propre à détruire tout ce qui fait aux yeux des étrangers le charme de la capitale de la France. Nous avons dû à cette attitude, et j'ai hâte de l'ajouter, nous le devons à notre éminent Président, Charles Garnier, d'être chargé par M. le Ministre des Travaux publics de la mission importante de lui désigner, presque officiellement, quels sont les intérêts de l'archéologie et de la beauté de Paris qu'il convient de sauvegarder en cette circonstance. J'aime à espérer que M. le Ministre conservera jusqu'au moment de la réalisation pratique du Métropolitain cette sollicitude pour le Beau dont il nous a donné un premier témoignage.

C'est toujours dans le même but que nous avons créé un bulletin, que nous préparons un guide artistique et archéologique de Paris, publications qui nous offrent des moyens de faire pénétrer partout le goût délicat de la perfection et la lutte contre la tendance vers la vulgarité. Nous avons pensé que faire connaître nos monuments, c'est assurer par avance leur sauvegarde ; c'est pourquoi nous avons organisé des promenades qui, en peu de temps, par la qualité et le nombre des assistants, sont devenues des manifestations publiques en faveur de notre thèse. Associer la population à nos discussions,

donner une part de responsabilité à l'opinion publique, c'est faire de l'art un objet d'intérêt public, c'est mener de front l'éducation de la nation et celle des artistes. C'est la tâche que nous avons l'honneur d'assumer aujourd'hui et pour laquelle nous sommes venus vous souhaiter cordialement un succès digne du but que vous poursuivez.

ALLOCUTION DE M. DESPOIS DE FOLLEVILLE,

Promoteur de la Société.

Messieurs,

Je ne puis mieux répondre à votre attente qu'en remerciant chaleureusement et en souhaitant une cordiale bienvenue aux deux hommes éminents qui ont bien voulu honorer de leur présence cette réunion, M. Charles Garnier, l'illustre architecte de l'Opéra, dont le nom restera comme l'un des plus brillants et des plus caractéristiques dans l'histoire de l'art au XIXe siècle, et M. Charles Normand, à l'initiative intelligente duquel on doit ce généreux mouvement en faveur des œuvres d'art, qui a trouvé son expression dans la *Société des Amis des Monuments Parisiens.*

Il me faut maintenant vous exposer, au nom du Comité d'initiative, Messieurs, les causes, le but et la base de l'œuvre semblable que nous désirons créer à Rouen et à laquelle vous avez bien voulu prêter votre appui favorable.

Notre ville est certainement, parmi toutes les cités de France, une de celles qui offrent la plus grande richesse de monuments et la plus intéressante physionomie pittoresque. Dans cette ville, témoin de tant d'évènements importants, théâtre de tant de drames célèbres, berceau d'une civilisation aussi active qu'industrieuse, tous les âges, toutes les époques ont laissé des monuments, des traces et des vestiges. A côté des splendides édifices encore debout et qui racontent si magnifiquement toutes les transformations de notre architecture nationale au Moyen-Age, mille autres débris de monuments abandonnés ou détruits en partie existent encore,

pierres éparses qui sont comme les fragments de notre histoire locale, si souvent reliée à l'histoire générale, histoire qui embrasse à la fois les révolutions et les progrès des arts, de la religion, de la politique, de la guerre, de l'industrie et des mœurs domestiques.

Malheureusement, depuis ces grandes époques artistiques, il semble que l'on se soit complu à détruire et à renverser l'œuvre des créateurs. De tous côtés, dans notre cité, les ruines se sont amoncelées . . . .

Ce n'est point que contre un pareil état de choses, contre une situation aussi triste et aussi menaçante, on n'ait point entendu, à toutes les époques, de vigoureuses protestations. Des voix éloquentes, celles de nos archéologues et savants rouennais, les Hyacinthe Langlois, les Deville, de la Quérière, Th. Licquet, l'abbé Cochet, André Pottier, etc., etc., se sont élevées pour plaider la cause de nos vieux édifices qu'ils considéraient comme une partie de nos gloires nationales. Nous serions injustes si nous ne rendions pas pleine justice à ces travaux si nombreux de nos antiquaires rouennais, aussi recommandables par la justesse de leurs vues que par la profondeur de leurs connaissances.

Ces initiatives isolées, ces protestations particulières, quelles que soient la compétence et l'autorité de leurs auteurs, n'ont point toujours abouti, et ne sont point toujours parvenues à éviter les obstacles et à vaincre les résistances qu'on leur opposait.

Réunir ces efforts isolés, leur donner la force et la puissance que fournit l'action organisée, telle est la raison d'être de la Société que nous vous proposons de fonder. Concentrer dans une Association libre, complètement étrangère à toute idée de secte et de parti, toutes les bonnes volontés; créer, ainsi qu'on l'a dit, une force permanente, gardienne jalouse et intelligente des diverses branches de l'art, dont notre ville, à toutes les époques, nous a légué de si superbes exemples, telle est la raison qui motive la création de l'Association des Amis des Monuments, qui serait comme la ligue pour la défense des intérêts artistiques de notre cité.

Ces préoccupations s'imposent si rigoureusement qu'elles ont amené, il y a deux ans, la création à Paris de la *Société des Amis des Monuments Parisiens*, constituée sur l'initiative de M. Charles Normand, avec le concours de MM. A. Normand, Jules Claretie, Albert Lenoir, Müntz et Monteil, qui nous devançaient sur la route où nous voulons les suivre aujourd'hui. La Société parisienne, organisée dans le but de veiller sur les monuments d'art et sur la physionomie monumentale de Paris, qui compte parmi les Membres de son Bureau les noms les plus distingués, ne se désin-

téresse pas de la défense et de la protection des monuments départementaux.

Tout en conservant notre initiative personnelle, tout en gardant notre autonomie en tout ce qui concerne notre organisation intérieure, — formation de nos Statuts et de notre Règlement, — nous nous rallions à la *Société des Amis des Monuments Parisiens* et demandons à cette Association éminemment utile, qui a rendu à l'art de signalés services, l'appui moral de son autorité et de son puissant patronage.

C'est dans cette mesure que nous comprenons l'action avec notre sœur aînée de Paris qui partage cette manière de voir. Son Secrétaire général, M. Charles Normand, n'a-t-il pas dit lui-même, dans son rapport sur les travaux de la Société : « La Société parisienne et les Sociétés locales garderont leur parfaite autonomie, tout en se prêtant un appui dont l'efficacité ne saurait être contestée. Notre rôle se bornera à servir de lien commun. . . . . »

Nous poursuivrons un double but : 1° *la conservation archéologique de tous les monuments de la ville de Rouen ;* 2° *le développement et l'embellissement de la physionomie monumentale et pittoresque de Rouen.*

L'importance de la *première partie* de cette question n'a certes pas échappé à vos esprits, car elle se subdivise en deux questions secondaires : la conservation des *monuments d'un caractère public* et la conservation des *monuments du domaine privé.*

Les premiers, qui appartiennent à l'Etat, à la Ville, au Département, ou à de grandes Associations, par leur caractère général, sont connus de tous, ont été souvent décrits et catalogués. Si leur existence était menacée par la destruction, si leur caractère artistique devait être défiguré par des restaurations inintelligentes, conduites à l'aide de mauvais procédés, par des adjonctions maladroites, des mutilations ou des dégradations; si tout ou partie des richesses artistiques qu'ils contiennent était vendu ou aliéné, le rôle de notre Société serait de mettre en œuvre tous les moyens possibles pour sauvegarder les monuments, de prévoir le sort qui leur serait réservé et de protester de toutes façons contre cette nouvelle situation.

Ce rôle paraît être exclusivement réservé, nous dira-t-on, à nos grandes Commissions administratives, au Comité des Monuments historiques, à la Commission des Antiquités, au Comité consultatif des Beaux-Arts, à nos grandes Sociétés d'intérêt local, qui ont toujours fait preuve d'une vive sollicitude en ce qui concerne les intérêts artistiques.

Notre but sera de les aider avec une plus grande liberté d'action

dans cette besogne difficile, de donner encore plus de force et d'intensité à leurs idées, de créer autour de leurs délibérations et de leurs propositions un mouvement plus général de l'opinion.

Là où se terminera leur rôle purement consultatif, nous pourrons, avec une plus grande indépendance, poursuivre la tâche qu'ils auront commencée en usant de tous les moyens que fournit la propagande des idées et leur publicité. La situation de notre Société indépendante serait un peu celle de la « Société pour la défense des intérêts de la vallée de la Seine » vis-à-vis des corps constitués, comme la Chambre de commerce.

Sur le second point, en ce qui concerne les monuments du domaine privé, l'utilité de notre intervention serait encore beaucoup plus efficace, car une société privée peut seule aborder ces questions.

Souvent inconnus, ignorés ou dédaignés du public, notre tâche serait de les faire connaître en les divulguant, en les désignant à l'attention générale, de les mettre, par nos publications, sous la protection du public intéressé à leur conservation. Elle consisterait aussi à sauvegarder ces monuments privés, en intéressant à leur sauvegarde les propriétaires eux-mêmes, qui bien souvent ignorent la valeur de ce qu'ils possèdent. Quelles que puissent être les difficultés que soulève cette question, il n'est point impossible de les surmonter, ainsi que nous le montre la *Société des Amis des Monuments Parisiens* . . . .

Nous sommes arrivés à la *seconde partie* de notre tâche, celle que nous avons désignée sous cette dénomination : *Développement et embellissement de l'aspect monumental et pittoresque de la ville de Rouen.*

Si nous sommes les admirateurs des chefs-d'œuvre laissés par nos devanciers, nous ne devons pas être moins passionnés pour les intérêts artistiques actuels du Rouen moderne, qui doit mériter et continuer la renommée du Rouen ancien.

C'est dans cet ordre d'idées que notre Société pourrait soumettre à ses délibérations tout ce qui concerne l'aménagement de nos voies et places publiques, de nos quais, de nos carrefours, de nos ponts, de nos promenades, de nos jardins et de nos cimetières. Nous ne ferons que suivre les indications de la *Société des Amis des Monuments Parisiens*, en nous préoccupant de questions si importantes de voirie publique, en ce qui concerne le tracé des voies nouvelles et les suppressions ou les modifications d'édifices intéressants que ces tracés pourraient entraîner. Notre Société se préoccupera aussi de l'aspect des perspectives remar-

quables que peuvent offrir nos promenades publiques. Elle appellera l'attention sur les réglementations spéciales qui entravent la liberté de l'architecte, en ce qui concerne les alignements et les questions de saillie ou d'élévation.

En ce qui regarde les monuments publics à édifier ou à décorer, les emplacements et le choix des statues, ou des édifices commémoratifs, elle pourra aussi être utilement consultée. Pour ce qui regarde l'habitation privée, l'Association pourra utilement user de son initiative et de sa propagande pour lui faire donner un caractère plus décoratif. . . . .
. . . .

Cette utile fonction, elle pourra encore la remplir en suscitant l'initiative de monuments des services publics d'un modèle plus artistique et plus décoratif : kiosques, candélabres, bornes-fontaines, bancs; elle pourra aussi aider à l'érection de fontaines d'un aspect plus intéressant, comme celles si nombreuses qui furent élevées dans notre ville du XVIe au XVIIIe siècle, à l'établissement d'inscriptions ou de plaques commémoratives d'un caractère décoratif.

Vous pourrez aussi, si vous le jugez convenable, vous occuper de la conservation des anciens noms historiques de nos rues, si utiles pour la topographie de la ville ancienne, et de la destruction des emblèmes historiques.

Pour résumer cet exposé, en vous proposant de fonder la *Société des Amis des Monuments Rouennais,* nous croyons que vous ne ferez point seulement une œuvre utile, impérieusement rendue nécessaire pour notre ville, mais nous estimons aussi qu'en unissant sur un terrain commun toutes les bonnes volontés, sans exception de parti, en défendant la cause des arts qui ont porté si haut la gloire de notre patrie, vous ferez aussi une œuvre véritablement nationale et française.





STATUTS ET RÈGLEMENT

Article 1er. — L'Association dite : *Société des Amis des Monuments rouennais*, fondée le 8 juillet 1886, a pour but de veiller à la conservation et la restauration des monuments et œuvres d'art, et sur le développement de la physionomie artistique de Rouen.

Elle a son siège à Rouen, rue Saint-Lô, Hôtel des Sociétés savantes.

Article 2. — La Société se compose de Membres titulaires, de Membres correspondants et de Membres honoraires. Les mineurs ne sauraient y être admis sans l'autorisation de leurs représentants légaux. Les dames peuvent faire partie de la Société.

Pour être Membre de la Société, il faut :

1° Etre présenté par deux Membres de la Compagnie et agréé par le Conseil d'administration ;

2° Payer une cotisation annuelle dont le minimum est de dix francs.

La cotisation peut être rachetée moyennant une somme égale à quinze fois le montant de la cotisation annuelle, soit cent cinquante francs, versée en une ou deux fois dans le cours de la même année.

Article 3. — La Société est gérée par un Conseil d'administration.

Ce Conseil se compose de trente Membres élus par l'Assemblée générale, au scrutin de liste et à la majorité des suffrages exprimés.

Le Conseil d'administration a pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société, pour la convoquer ordinairement et extraordinairement, pour défendre ses intérêts, accepter provisoirement des dons manuels, et généralement pour statuer sur tout ce qui concerne l'administration.

Nul ne peut faire partie du Conseil d'administration s'il n'est Français et jouissant de ses droits civils.

Le renouvellement du Conseil d'administration a lieu tous les ans par tiers.

Les Membres sortants sont rééligibles.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit au remplacement de ses Membres, sauf ratification par la plus prochaine Assemblée générale.

Les anciens Présidents font de droit partie du Conseil d'administration, en sus des trente Membres élus.

Le Conseil d'administration peut conférer le titre de donateur, ou de bienfaiteur, aux personnes qui auront fait une libéralité importante en faveur de la Compagnie.

Le Conseil d'administration choisit parmi

ses Membres un Bureau composé de : un Président, deux Vice-Présidents, deux Secrétaires, un Archiviste et un Trésorier.

Le Bureau est élu pour un an ; ses Membres sont rééligibles.

Le Conseil d'administration peut conférer le titre de Président d'honneur.

Le Conseil d'administration se réunit une fois par mois, et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart de ses Membres.

La présence du tiers des Membres du Conseil d'administration est nécessaire pour la validité de ses délibérations et quand il s'agit d'engager une dépense.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et l'un des Secrétaires.

Article 4. — Toutes les délibérations du Conseil d'administration sont soumises à l'Assemblée générale qui suit sa réunion.

Les délibérations relatives à l'acceptation de dons manuels et baux à long terme ne sont valables qu'après approbation par l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration prépare le budget qui doit être voté par l'Assemblée générale.

Article 5. — Le Trésorier représente la Compagnie en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Article 6. — Toutes les fonctions de la Compagnie sont gratuites.

Article 7. — Les ressources de la Société se composent :

1° Des cotisations et souscriptions de ses Membres ;

2° Des dons manuels ;

3° Des subventions qui pourraient lui être accordées ;

4° Du produit des ressources créées à titre exceptionnel ;

5° Du produit de la vente de ses publications et de ses autres revenus.

Article 8. — Les fonds disponibles seront placés à la Caisse d'épargne ou en banque.

Article 9. — Le fonds de réserve comprend :

1° Le dixième de l'excédent des ressources annuelles ;

2° Les sommes versées pour le rachat des cotisations ;

3° La moitié des libéralités autorisées sans emploi.

Ce fonds est absolument inaliénable en ce qui concerne le produit du rachat des cotisations annuelles.

La Société pourra recourir à la partie du fonds de réserve provenant du dixième des excédents disponibles et des libéralités sans emploi, pour des causes urgentes et des objets extraordinaires.

Les revenus du fonds de réserve peuvent être appliqués aux dépenses courantes.

Article 10. — Les moyens d'action de la Compagnie sont : la recherche et la réunion des renseignements et des documents propres à éclairer sur l'existence des monuments, leur conservation et leur restauration, la correspondance avec les Sociétés s'occupant des monuments historiques, les publications de la Société, etc., etc.

Article 11. — La Société pourra décerner des récompenses, soit pour des œuvres exécutées, complétées ou restaurées, soit pour des travaux artistiques ou archéologiques à elles présentés.

Ces récompenses pourront être accordées même à des Membres de la Compagnie, pourvu qu'ils n'aient pas pris part à la rédaction des programmes de prix, et qu'ils

n'aient pas participé aux travaux de la Commission appelée à juger les œuvres présentées.

Article 12. — Il est institué cinq Commissions annuelles :

De finances, composée de 6 Membres.
De publicité, — 6 —
D'architecture, — 12 —
D'archéologie, — 12 —
D'art décoratif, — 12 —

Les Membres de ces Commissions sont nommés : un tiers par le Bureau, un tiers par le Conseil d'administration, un tiers par l'Assemblée générale.

Les Commissions nomment elles-mêmes leur Président et leur Secrétaire.

Dans le cas où le Président de la Société ou les Vice-Présidents sont présents, ils président les Commissions.

Les Commissions sont renouvelables par tiers, tous les ans, et suivant la règle énoncée ci-dessus ; chacun des trois groupes procède au remplacement des Membres sortants qu'il a élus ; les Membres sortants sont désignés par le sort ; ils sont rééligibles.

Tout Membre qui aura fait une proposition relative à un monument ou à une question intéressant la Société peut demander à faire partie de la Commission à laquelle sa proposition est renvoyée, et sera admis dans cette Commission avec voix consultative.

Article 13. — Aucune publication ne peut être faite au nom de la Société sans l'examen préalable et l'approbation du Bureau et du Conseil d'administration.

Article 14. — La Société se réunit en Assemblée générale quatre fois par an ; son ordre du jour est réglé par le Conseil d'administration.

Son Bureau est celui du Conseil d'administration.

Article 15. — A la fin de chaque exercice, il sera donné lecture de deux rapports approuvés par le Conseil d'administration.

Dans le premier, le Secrétaire indiquera l'état et les travaux de la Société pendant l'année écoulée ; dans le second, le Trésorier exposera la situation financière de la Société.

Ces rapports doivent être approuvés par l'Assemblée générale, qui devra se composer de vingt-cinq Membres au moins.

L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports sur la gestion du Conseil d'administration, sur la situation financière et morale de la Compagnie, statue sur les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant et pourvoit au renouvellement des Membres du Conseil d'administration.

Article 16. — La qualité de Membre de la Société se perd :

1° Par la démission ;

2° Par la radiation prononcée pour motifs graves, par l'Assemblée générale, à la majorité des deux tiers des Membres présents, sur le rapport du Conseil d'administration, le Membre intéressé étant dûment appelé à fournir ses explications.

Article 17. — Les Statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil d'administration ou de vingt-cinq Membres ; cette proposition devra être soumise au Bureau un mois avant la séance.

Une Assemblée extraordinaire est convoquée pour statuer sur cette proposition ; elle ne peut modifier les Statuts qu'à la majorité des deux tiers des Membres présents.

L'Assemblée doit se composer du quart, au moins, des Membres en exercice.

Dans le cas où le quart des Membres en exercice ne se serait pas rendu à la première convocation, la décision sera prise dans une réunion suivante, convoquée en la même forme, quel que soit le nombre de Membres présents.

La décision devra réunir les deux tiers des Membres présents.

Article 18. — L'Assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de la Société, et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre au moins la moitié plus un des Membres en exercice ; ses résolutions sont prises à la majorité des deux tiers des Membres présents, et soumises à l'approbation du Gouvernement.

Article 19. — En cas de dissolution, l'actif de la Société est attribué, par une délibération de l'Assemblée générale, à un ou plusieurs établissements analogues, et reconnus d'utilité publique.

Cette délibération est soumise à l'approbation du Gouvernement.

Article 20. — Il sera procédé de même en cas de retrait de l'autorisation donnée par le Gouvernement.

Dans le cas où l'Assemblée générale se refuserait à délibérer sur cette attribution, il sera statué par un décret rendu en forme de règlement d'administration publique.

Article 21. — Le Président fait connaître à l'Autorité compétente les changements qui se produisent dans la composition du Bureau, et lui adresse à la fin de chaque année le compte-rendu moral et financier de la Société, ainsi que la liste des Membres.

Article 22. — Les discussions politiques et religieuses sont formellement interdites dans les réunions de la Société.

Article 23. — Toute modification apportée aux présents Statuts devra, avant sa mise en vigueur, être soumise à l'approbation de l'Autorité compétente.

Article 24. — Un règlement intérieur, adopté par l'Assemblée générale et approuvé par le Ministre, arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents Statuts.

Ce règlement peut toujours être modifié dans la même forme.

RÈGLEMENT

Article 1er. — Les Commissions sont annuelles et renouvelées par tiers, comme il est dit dans les Statuts. Elles se réunissent sur la convocation du Président de la Société, d'accord avec les Présidents des Commissions. Elles étudient les questions qui sont renvoyées à leur examen ; elles discutent les propositions dues à l'initiative de leurs Membres et présentent des rapports qui devront être soumis au Conseil d'administration, lequel statuera sur la suite à donner aux propositions contenues dans ces rapports.

Indépendamment des Commissions annuelles, le Président peut nommer des Commissions spéciales pour l'examen de certaines questions déterminées ; les Membres de ces Commissions peuvent être pris

en dehors des Commissions annuelles; ces Commissions sont toujours présidées par le Président ou l'un des Vice-Présidents de la Société.

ARTICLE 2. — Le Conseil se réunit une fois par mois, excepté pendant les vacances, qui ont lieu du 15 juillet au 1er novembre.

ARTICLE 3. — Dans la première séance du Conseil, en novembre, a lieu le tirage au sort des Membres sortants du Conseil; le remplacement des dix Membres désignés par le sort se fera dans la plus prochaine Assemblée générale.

Si le sort désigne comme Membres sortants des Membres du Bureau, leur remplacement aura lieu dans la plus prochaine séance du Conseil.

ARTICLE 4. — Les Commissions seront renouvelées en décembre, après la constitution du Bureau, en la forme édictée aux Statuts.

LISTE DES MEMBRES

(1886-1887)

MM. ADELINE (Jules), Architecte-Aquafortiste, rue Eau-de-Robec, 36.
ALLARD (l'Abbé), place de l'Eglise-Saint-Gervais.
ARRAS (Paul d'), Architecte, rue Jeanne Darc, 37 B.
AUBÉ (Raoul), Publiciste, Sous-Bibliothécaire de la Ville, boulevard Beauvoisine, 97.
AUGÉ (Ernest), Libraire-Éditeur, rue de la Grosse-Horloge, 36.
BARRE père (Auguste), Architecte, Président de la Société des Architectes de la Seine-Inférieure, boulevard Beauvoisine, 91.
BARON (Ernest), Entrepreneur de travaux publics, Déville-lès-Rouen.
BEAUMONT, Artiste Graveur, rue Saint-Lô, 4.
BEAURAIN (Narcisse), Bibliothécaire-adjoint de la Ville, à l'Hôtel-de-Ville.
BEAURAIN (Théodore), Chef du bureau de la Comptabilité de la Mairie de Rouen, à Sotteville-lès-Rouen.
BELGULE, Professeur à l'Ecole régionale des Beaux-Arts, rue Poisson, 17.
BELLON, Archéologue, place de la Cathédrale.
BLAISE, Ingénieur, quai de Paris, 9.
BONET (Edmond), Sculpteur, rue de la Grosse-Horloge, 4.
BONET (Félix), Sculpteur, rampe Bouvreuil, 58.
BOUCHET (Amédée), Propriétaire, place de l'Hôtel-de-Ville.
BOULANGER, Peintre-Verrier, boulevard Jeanne Darc, 45.
BRIEUX (Eugène), Rédacteur en chef du *Nouvelliste de Rouen*.
BRUNEL, Architecte, quai de Paris, 3.
BRUNEL (E.), Entrepreneur de travaux publics, rue du Moulinet, 9.
BUISSON, Membre du Comité consultatif des Beaux-Arts de la Ville de Rouen, rue d'Eauplet, 45, à Eauplet.
CAGNIARD (Espérance), Imprimeur-Éditeur, rue des Basnage.
COLETTE, Négociant, rue Saint-Sever, 154.

MM. COURTONNE, Courtier de commerce, rue Chasse-Marée, 37.
CUSSON, Président de la Société d'Émulation de la Seine-Inférieure, petite rue Saint-Lô, 3.
DAVOUST, Entrepreneur de travaux publics, rue de la Croix-de-Fer, 11.
DEBRAY, Caissier du *Nouvelliste de Rouen*.
DE LA QUÉRIÈRE (Jules), rue Herbière, 12.
DE LA SERRE, Inspecteur des Forêts, rue d'Ecosse, 11.
DELAUNAY, Artiste Peintre, rue Ganterie, 100.
DESHAYS (Emile), Publiciste, rue des Carmes, 58.
DEPEAUX (François), Négociant, boulevard Cauchoise, 25.
DESPOIS DE FOLLEVILLE, Sculpteur ornemaniste, rue Chasselièvre, 35 B.
DEVAUX, Sculpteur-Statuaire, rue de la Croix-Verte, 6.
DUBOSC (Georges), Publiciste et Critique d'art, rue de Fontenelle, 2.
DUCHAUSSOY, Modeleur-Statuaire, rue Socrate, 23.
DUVEAU, Ingénieur civil, rue de Fontenelle, 17.
FAUQUET (Ernest), Président de la Société artistique de Normandie, rue de Crosne, 31.
FAUQUET, Architecte, rue Ganterie, 58.
FÉLIX (Julien), Secrétaire de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, rampe Bouvreuil, 82.
FLEURY (A.), Architecte, rue Beffroy, 28.
FOUCHER, Sculpteur-Statuaire, quai Cavelier de la Salle.
FRÉRET (Octave), Architecte, quai du Havre, 4 *bis*.
FROMAGE (Albert), Manufacturier, rue du Bailliage.
FROMAGE (Lucien), Manufacturier, à Darnétal.
GARRETA, Adjoint au Maire de Rouen, rue Chasselièvre, 27.
GARNIER (Charles), Architecte de l'Opéra, Membre de l'Institut, boulevard Saint-Germain, à Paris.
GASCARD, Rentier, place Saint-Louis, à Boisguillaume.
GIRARDOT, Architecte-adjoint du Département, rue du Contrat-Social, 27 B.
GOUAULT (Georges), Ingénieur civil, rue Crevier, 13.
GRAVIER (Gabriel), Secrétaire général de la Société normande de Géographie, rue de la Mare, à Petit-Quevilly.
GROULT (Paul), Propriétaire, rue de Fontenelle, 2.
HÉDOU (Jules), Critique d'art, rue de la Chaîne, 19.
HÉRON, Président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, rue du Champ-du-Pardon, 20.
HEUZEY (Gustave), Négociant, boulevard Cauchoise, 26.
HODEBERT, Artiste Peintre, boulevard Beauvoisine, 33.
HORLAVILLE, Négociant, rue d'Amiens.
JANET, Architecte, rue de l'Ecole, 12 B.
JOÜAN, Sculpteur, rue Tannery, 10.
JULIENNE Aîné, Entrepreneur de travaux publics, avenue de la Madeleine, 12.
LADRAGUE (Auguste), rue de Fontenelle, 40.
LAFOND (J.), Rédacteur en chef du *Journal de Rouen*, rue Saint-Lô, 1.
LANCESSEUR, Entrepreneur de travaux publics, rue du Nord, 4 B.
LECERF (Julien), Imprimeur-Éditeur, rue des Bons-Enfants, 46.
LANGLOIS, Antiquaire, rue Jeanne Darc, 83.
LEBEL, Directeur du Musée de Peinture, rue Thiers.
LEBON, Maire de Rouen, rue Jeanne Darc, 87.
LE BRETON (Gaston), Membre correspondant du Comité des Travaux historiques, Directeur du Musée céramique, rue Thiers, 25 P.
LEFEBVRE (Paul), Architecte, rue Georges d'Amboise, 10.
LE FÈVRE (Ernest), Président de la Société des Amis des Arts, rue de Fontenelle, 40.
LEFORT (Louis), Architecte en chef du Département, rue Saint-André, 17.

MM. LEFRANÇOIS, Antiquaire, rue d'Amiens, 46.
LÉGER, Artiste Peintre, rue Beauvoisine, 12 *bis*.
LÉGER, Entrepreneur de travaux publics, route de Neufchâtel, 1.
LÉGERON, Artiste Peintre, rue de Seine, 2.
LEGRIP, Doreur-Encadreur, rue de la République, 59.
LEPÊTRE (E.), Peintre-Verrier, boulevard Jeanne Darc, 29.
LEQUEUX (A.), Architecte, rue de la Seille, 24.
LEROY-PETIT, Conseiller municipal, rue de l'Avalasse, 12.
LESPINE, , Administrateur du *Journal de Rouen*, rue Saint-Lô, 7.
LETEURTRE, Adjoint au Maire de Rouen, rue du Renard, 52.
LEVERDIER (Georges), Négociant, rue de Lenôtre, 27.
LIZÉ (Charles), Artiste Peintre, rue de Crosne, 57.
LOISEL, Architecte, rue du Fardeau, 19.
MAILLET DU BOULLAY, Directeur du Musée des Antiquités de la Seine-Inférieure, rue Beauvoisine, 195.
MARROU, Artiste repousseur en métaux, rue Saint-Nicolas, 59.
MARTIN (René), Architecte.
MARTIN, Propriétaire, rue Pillore, 1.
MELOTTE, Artiste Peintre, rue Saint-Jacques, 10.
MILSAN, Adjoint au Maire de Rouen, rue Centrale, 3 (île Lacroix).
MOÏSE (G.), Peintre-Verrier, route de Darnétal.
MONFRAY (Albert), Manufacturier, à Déville-lès-Rouen.
MOREL (G.), Secrétaire de l'Ecole régionale des Beaux-Arts, rue Jeanne Darc, 55.
MOUARD, Graveur, rue de Lecat, 17.
NICOLLE (E.), Aquafortiste, rue du Champ-des-Oiseaux, 68 B.
NORMAND (Charles), Secrétaire général de la Société des Amis des Monuments parisiens, rue des Martyrs, 51, à Paris.
OURSEL (Constant), Propriétaire, rue du Vieux-Palais, 9.
PELAY (Edouard), Membre de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, rue de Crosne, 74.
PINÇON (E.), Artiste Décorateur, rue Saint-Nicolas, 59.
ROBERT, Conseiller municipal, rue de la Montée, 6.
ROLLÉ, Propriétaire, boulevard Jeanne Darc, 41.
SCHLUMBERGER (Emile), Négociant, rue aux Ours, 29.
SERY (E.), rue du Val-d'Eauplet, 2.
TOUZET, Architecte de la Ville, rue Pouchet, 15 B.
VAUSSARD (Edmond), Propriétaire, château de Montigny (Seine-Inférieure).
VILLETTE, Entrepreneur de travaux publics, à Déville-lès-Rouen.
VESLY (Léon de), Professeur à l'Ecole régionale des Beaux-Arts, rue des Faulx, 21.
WALLON, Manufacturier, rue du Val-d'Eauplet, 45.
WITZ, Photographe, place des Carmes, 46.





RÉSUMÉ ANALYTIQUE

DES

PROCÈS-VERBAUX DE 1886 A 1899

Séance d'inauguration, 8 *juillet* 1886

Présidence de M. Maurice Lebon, Maire de Rouen

Nous ne mentionnons ici que pour mémoire cette première réunion, le résumé en ayant été fait dans notre *Préambule*, complété d'ailleurs par la publication des trois allocutions initiales prononcées au cours de cette séance, et qui précisent à la fois l'esprit, le rôle et les tendances de l'Association.

Qu'il nous suffise de rappeler que cette première séance, tenue à l'Hôtel-de-Ville par le Comité d'initiative, sous la présidence du Maire de Rouen et le haut patronage de MM. Charles Garnier et Charles Normand, fondateurs de la *Société des Amis des Monuments parisiens*, ne fut qu'une simple présentation au public, une entrée en matière destinée à exposer le programme de la future Société et à en préparer l'organisation.

C'est à son issue que fut dressée la première liste d'adhérents publiée plus haut, liste recrutée en majeure partie parmi les nombreux assistants de cette séance de début. A ce titre, il convenait d'en consigner les noms aux premiers feuillets de notre recueil.

Séance du 26 *juillet* 1886

Présidence de M. Jules Hédou

Les Membres adhérents à la Société, convoqués par le Comité d'initiative, se sont réunis le lundi 26 juillet 1886, pour procéder à l'organisation de cette Société, entendre la lecture d'un premier aperçu du projet de statuts et procéder à l'élection des Membres du Conseil d'administration.

Conseil
ministration

Ce Conseil a été ainsi composé pour le premier exercice :

MM. Gaston Le Breton,
Ernest Fauquet,
Julien Félix,
Jules Adeline,
Octave Fréret,
Louis Lefort,
Despois de Folleville,
Jules Hédou,
Georges Dubosc,
Jules de la Quérière,
Auguste Barre,
Hte Cusson,
Ferdinand Marrou,
Jules Touzet,
Narcisse Beaurain,

MM. Maillet du Boullay,
E. Nicolle,
Ed. Lebel,
J.-B. Foucher,
Wallon,
Janet,
Devaux,
Loisel,
Bellon,
François Depeaux,
E. Pinçon,
Garreta,
Leteurtre,
Edmond Bonet,
Albert Fromage.

Cette première formalité remplie, on s'est ajourné au mois d'août pour la composition du Bureau.

Séance du 2 août 1886

Présidence de M. Jules Hédou

---

res du Bureau

En vue de l'organisation définitive du Comité, l'ordre du jour appelle l'élection des Membres du Bureau. Etaient présents 16 Membres du Conseil d'administration, ce qui fixait à 9 voix la majorité absolue.

Ont été nommés à la majorité :

Président. . . . . . . MM. Gaston Le Breton ;
1er Vice-Président. . . Ernest Fauquet ;
2e Vice-Président. . . Jules Adeline.

MM. G. Dubosc et Despois de Folleville, nommés Secrétaires, déclarent ne vouloir accepter aucune fonction.

Ont été élus au deuxième tour de scrutin :

Secrétaire. . . . . . . MM. J. de la Quérière ;
Secrétaire-adjoint . . . Cusson.

On procède ensuite à la nomination de l'Archiviste et du Trésorier. M. Narcisse Beaurain est désigné pour le premier poste, M. Albert Fromage pour le second. (Ce dernier, absent lors du vote, ayant déclaré depuis ne pouvoir accepter, a été remplacé, dans la séance du 13 novembre, par M. Edmond Bonet.)

Avant de se séparer, l'Assemblée proclame : *Présidents d'honneur*, MM. Charles Garnier et Charles Normand, architectes, fondateurs de la *Société des Amis des Monuments parisiens.*

Séance du 11 *novembre* 1886

Présidence de M. Gaston Le Breton

Pendant les vacances, le Bureau a reçu :

1° Les premiers numéros du *Bulletin des Amis des Monuments parisiens ;*

2° Deux lettres de MM. Ch. Garnier et Ch. Normand, remerciant la Société de leur nomination comme Présidents d'honneur ;

Maison Horlaville

3° Enfin, une intéressante communication de M. Pelay, Membre de la Compagnie, relative à la façade pittoresque de la maison Horlaville, place Eau-de-Robec, et ayant pour objet d'obtenir de l'Administration municipale le droit de la réparer.

Monument de la Fierte

Sur la motion de M. Ernest Fauquet, le Bureau émet le vœu qu'il soit pris, dans le plus bref délai, les mesures nécessaires pour la conservation de l'édicule de la *Fierte,* à la Haute-Vieille-Tour.

Arcade de la Grosse-Horloge

Il se préoccupe aussi de l'arcade de la Grosse-Horloge, signalant la disparition de la houlette du berger sculpté sous la voûte. Il propose d'en demander le prompt rétablissement. En outre, il émet le vœu que ce monument curieux, qui rappelle les franchises municipales de la Ville, soit l'objet de *la conservation prudente et artistique* qu'il mérite.

Séance du 13 *novembre* 1886

Présidence de M. Gaston Le Breton

Surveillance des objets d'art et des travaux de restauration

M. Maillet du Boullay expose que, comme Conservateur des monuments historiques, il s'est souvent trouvé impuissant pour s'opposer à certains actes de vandalisme. Il espère que le concours de la Société lui donnera plus de force. D'autre part, ajoute-t-il, les membres du clergé, zélés pour leur église, mais manquant souvent de connaissances spéciales et de goût artistique, n'apprécient pas toujours toute la valeur des objets qu'ils détiennent. Il faut donc que l'Autorité exerce rigoureusement ses droits de surveillance. En conséquence, il formule cette proposition :

« *La Société des Amis des Monuments rouennais* émet le vœu que l'Administration supé-
» rieure veille avec le plus grand soin et la plus grande sollicitude sur les travaux de
» restauration, non-seulement des monuments, mais aussi des objets d'art de toute nature
» contenus dans les églises et dans les locaux occupés par les congrégations religieuses,
» de façon à ce que ces travaux soient exécutés selon les règles de l'art, et que les objets
» soient conservés et restaurés par des ouvriers compétents. » *(Adopté.)*

Restauration de la Fierte

M. Ernest Fauquet expose qu'il y a deux ans il a proposé au Conseil municipal un projet de consolidation et de restauration de la *Fierte.* M. Sauvageot, architecte, a été chargé d'établir les plans et devis du projet qui se font attendre fort longuement. Il en réclame le dépôt et la prompte exécution, proposition à laquelle s'associe M. G. Dubosc.

M. Cusson, appuyé par M. Wallon, estime que ces lenteurs proviennent de la déter-

mination de la part des dépenses afférentes à la Ville et à l'Etat. Suivant lui, il faut que la Ville de Rouen déclare tout d'abord sa volonté arrêtée de restaurer ce monument, puis qu'elle vote auparavant une subvention. M. Maillet du Boullay observe que lorsqu'il s'agit d'un monument historique, la Commune, propriétaire de ce monument, ne peut prendre un autre architecte que celui désigné par le Gouvernement.

Suivant la proposition de M. Fauquet, la Société émet le vœu que l'Administration municipale veuille bien procéder sans retard à la consolidation du monument de la *Fierte* et à l'étude de sa restauration.

Voûte de la Grosse-Horloge

M. Le Breton signale le mauvais état de l'intrados de l'arcade de la Grosse-Horloge, et propose à la Municipalité de prendre des mesures pour la consolidation de la voûte et le fonctionnement des cadrans.

M. G. Dubosc demande, à propos des nombreuses affiches qui déshonorent cette voûte, que l'Administration municipale, lors du renouvellement de son traité avec les afficheurs, interdise l'apposition de toute affiche sur les monuments présentant un intérêt artistique.

Séance du 29 novembre 1886

Présidence de M. Gaston Le Breton

Il est procédé à la lecture du projet définitif des statuts de la Société. Ces statuts ont été rédigés dans la prévision de l'avenir, c'est-à-dire en vue des développements que l'Association peut comporter. Comme ils doivent être soumis à la sanction légale du Gouvernement et la Société reconnue d'utilité publique, on a dû se baser sur le modèle imposé par le Conseil d'Etat, tout en respectant les décisions précédemment émises.

Après examen de chacun d'eux, les différents articles sont successivement adoptés. (*Voir leur publication intégrale en tête de ce précis.*)

Concours ouverts par la Société

L'article 22, ainsi conçu : « *Nul Membre ne pourra participer aux concours ouverts par la Société* », donne lieu à une discussion animée à laquelle prennent part MM. Despois de Folleville, E. Fauquet, Loisel, Maillet du Boullay, Marrou, Cusson, De la Querière et M. le Président. Il est décidé qu'un amendement ayant pour but de limiter cette exclusion à certains cas nettement précisés sera soumis à l'Assemblée générale. En voici la formule :

« La Société pourra décerner des récompenses, soit pour des œuvres exécutées, com-
» plétées ou restaurées, soit pour des travaux artistiques ou archéologiques à elle présentés.

» Ces récompenses pourront être accordées *même à des Membres de la Compagnie*,
» pourvu qu'ils ne soient pas auteurs de la proposition, ou qu'ils n'aient pas participé aux
» travaux de la Commission appelée à juger les œuvres présentées. »

Séance générale du 6 décembre 1886

Présidence de M. Gaston Le Breton

Après lecture du procès-verbal, on passe à l'examen général des statuts, dont la majeure partie est adoptée sans discussion.

Sur l'article 11, M. Despois de Folleville propose un amendement demandant que la nomination des Membres des Commissions soit faite moitié par le Comité d'organisation, moitié par l'Assemblée générale. (*Rejeté à l'unanimité, moins une voix.*)

Est adoptée une addition à cet article, portant que tout Membre d'une proposition intéressant la Société peut demander à faire partie de la Sous-Commission à laquelle cette proposition a été renvoyée.

Adopté aussi un amendement à l'article 14, proposant que le nombre des Membres présents nécessaires à la validité des délibérations des Assemblées générales soit fixé à 25 au lieu de 40.

Egalement adoptée une modification à l'article 22, proposée par M. Pinçon, et résumant l'amendement sur la *participation aux concours*, formulé dans la dernière séance du Conseil d'administration (29 novembre).

L'ensemble des statuts mis aux voix est adopté.

On procède ensuite à l'élection des Membres des Commissions.

Vitraux de Montigny

Sur une demande de M. Moïse, réclamant quelques éclaircissements sur les vitraux de Montigny, M. Maillet du Boullay répond que l'on avait tout d'abord disposé ces vitraux dans une des ouvertures du Musée d'Antiquités; mais, à la suite d'un très léger accident, on les a déplacés en attendant qu'avec la subvention nécessaire on puisse les placer convenablement, ce qui ne pourra avoir lieu que l'année prochaine. L'Autorité départementale a d'ailleurs donné ordre de n'exhiber ces vitraux qu'après leur réparation.

Statue de Pierre Corneille

M. Maillet du Boullay réclame un travail de restauration et de propreté de la statue de Pierre Corneille, dont le bronze est, suivant lui, dans un état de saleté déplorable. *(Renvoyé à la Commission des Arts décoratifs.)*

Peintures du Lycée

M. Gaston Le Breton signale le délabrement des peintures décorant la salle de réception du Lycée Corneille et demande leur restauration. (*Même renvoi.*)

Statue de Rollon

M. Georges Dubosc demande qu'il soit procédé à la restauration de la statue de Rollon, dans le jardin de Saint-Ouen, statue due à un artiste rouennais, Letellier ; il manque un doigt à l'une des mains. A ce propos, M. Raoul Aubé signale une erreur de date dans la rédaction de l'inscription placée au-dessous de cette statue. *(Même renvoi.)*

Statue de Bonchamps

M. Fauquet signale également le mauvais état de la statue couchée de *Bonchamps mourant,* par David d'Angers, placée dans le grand corridor du premier étage à l'Hôtel-de-Ville. (*Même renvoi.*)

Temple Saint-Eloi

M. Despois de Folleville insiste vivement sur l'état déplorable dans lequel se trouve l'ancienne église Saint-Eloi. (*Renvoyé aux trois Commissions d'Architecture, d'Archéologie et des Arts décoratifs.*)

Portes Saint-Maclou

M. Georges Dubosc réclame avec la plus vive insistance que la Compagnie émette le

vœu que l'on protège les portes de Saint-Maclou par une clôture sur la place et sur la rue Martainville. Comme il n'existe aucune surveillance active autour de ces admirables portes, qui particulièrement durant la nuit peuvent être détériorées, brisées, mutilées, soit par vandalisme, soit pour vol, il serait très utile que cette question de protection relative à l'une de nos plus belles œuvres d'art soit enfin résolue.

M. Raoul Aubé observe à ce sujet qu'il existait autrefois une clôture en bois, style Louis XIII, assez lourde d'ailleurs, qu'on a supprimée depuis peu parce qu'elle masquait le bel effet du porche; telle qu'elle était, elle le protégeait du moins en attendant mieux.

M. Maillet du Boullay croit que la Fabrique doit faire poser des grilles en fer.

M. Fauquet propose, afin de hâter la solution de cette question, que la Commission compétente aille faire une visite au Président de la Fabrique. *(Adopté.)*

Portail [l]a Cathédrale

M. Despois de Folleville signale les agissements des enfants, qui détériorent en jetant des pierres les sculptures du portail central de la Cathédrale, mal protégé, du reste, par les mailles fragiles d'un filet.

[P]an-coupé Grand-Pont

Le même Membre demande que dans l'alignement à intervenir pour l'élargissement de la rue Grand-Pont, sur la place de la Cathédrale, il soit fait un large pan-coupé, afin de dégager l'angle du Bureau des Finances. (*Adopté.)*

Affiches

M. Lequeux demande l'enlèvement des affiches apposées sur deux pavillons publics de l'entrée de l'île Lacroix, en face de la statue de Corneille, construits par l'architecte Vachot. M. Dubosc rappelle qu'il a fait la même observation pour les affiches placées sous la Grosse-Horloge.

Horloge [de] la Douane

M. Eugène Fauquet appelle l'attention de la Société sur l'effet antiartistique de l'horloge, fort peu décorative, nouvellement placée au faîte de la Douane. La Société pourrait demander son enlèvement et la remise en marche de l'ancien cadran qui fait partie de la façade.

M. Ern. Fauquet, Vice-Président, insiste pour que la Société demande le concours actif de la Presse et propose que les procès-verbaux des séances soient communiqués aux journaux. (*Adopté.*)

Séance des Commissions d'Architecture, d'Archéologie et des Arts décoratifs,
du 18 *décembre* 1886

Présidence de M. Ernest FAUQUET

Visite [Sa]int-Maclou

Ces Commissions étaient réunies à l'effet de la visite à faire au Curé et à la Fabrique de Saint-Maclou, relativement à la protection des portes de cette église. M. Fauquet émet l'avis qu'une délégation soit nommée pour prendre part à cette visite, de concert avec le Bureau ; celui-ci n'en aura que plus de force auprès des Membres de la Fabrique.

Les délégués désignés à cet effet sont MM. Touzet, Janet, G. Dubosc, de la Serre, Despois de Folleville et Devaux.

M. Devaux émet l'avis que les réunions ayant pour objet la visite aux monuments soient fixées au dimanche. *(Approuvé.)*

La parole est donnée à M. Despois de Folleville pour développer sa proposition relative au temple Saint-Eloi, édifice vraiment digne d'intérêt, dont il déplore l'état de délabrement. Il demande que la Société fasse les démarches nécessaires pour obtenir des pouvoirs compétents des travaux de consolidation, réparation et entretien. *Visite à Saint-Eloi*

Tous les Membres présents se rendront en corps au temple Saint-Eloi pour en expertiser l'état; M. G. Dubosc est nommé Secrétaire-rapporteur de la délégation.

Séance du Conseil d'administration du 7 février 1887

Présidence de M. E. Fauquet

Visite à Saint-Maclou

Rendant compte de la visite faite au Curé de Saint-Maclou par la Délégation spéciale, M. Adeline, Vice-Président, constate que M. l'abbé Loth partage les mêmes désirs que la Société et éprouve les mêmes craintes. Cette grave question préoccupe depuis longtemps la Fabrique, qui l'a étudiée de nouveau en ces derniers temps. M. Sauvageot a été chargé de dresser les plans et devis d'une grille en fer destinée à protéger les admirables portes de l'église Saint-Maclou. M. l'abbé Loth croit pouvoir promettre le concours pécuniaire de la Fabrique, dans des proportions à débattre, pour l'établissement de cette grille. Mais, autant qu'on en peut juger, cette clôture, de proportions beaucoup plus importantes que celles proposées par la Société, serait destinée à protéger tout le pourtour de l'église. Son exécution exigerait donc le concours de l'Etat.

En attendant la réalisation des plans de M. Sauvageot, la Commission estime qu'il convient d'inviter l'Administration à prendre dès maintenant des mesures de préservation au sujet de ces incomparables richesses d'art, sans cesse exposées aux mutilations du dehors.

Le moyen le plus rapide et le moins coûteux, selon la proposition de M. Adeline, serait de faire élever des grilles de bois provisoires. Ce vœu sera transmis à l'Administration municipale.

Rapport sur le Temple Saint-Eloi

M. Georges Dubosc lit ensuite son rapport sur la visite faite au temple Saint-Eloi par la Délégation spéciale. Après avoir mis en relief le mérite archéologique de l'édifice et esquissé l'historique des diverses dégradations qu'il a subies au cours de son existence, le rapport demande que, sans entreprendre sa restauration complète, on y fasse du moins certains travaux de réparation et de consolidation.

Pour y donner suite, la Commission décide qu'une lettre, accompagnée d'une copie de ce rapport, sera adressée au Maire de Rouen; les mêmes documents seront également adressés au Président du Consistoire protestant. (*Voir aux pièces justificatives.*)

Adoption d'une proposition de M. Pinçon, demandant le déplacement de l'urinoir malencontreusement installé au pied du monument de la Fierte.

Fontaine Sainte-Marie

M. Despois de Folleville appelle l'attention sur le groupe de gauche de la fontaine Sainte-Marie (groupe des chevaux), dont les joints se disloquent et s'écaillent; il y a péril pour la conservation du monument,

Saint-Vincent

Le même Membre propose à la Compagnie de faire une démarche auprès du Curé

de Saint-Vincent, pour lui demander le déplacement d'un confessionnal masquant un curieux lambris de la Renaissance.

M. Le Breton désirerait que l'on insistât en même temps pour que l'on fît nettoyer cet intéressant lambris, empâté par de nombreuses couches de peinture.

Séance générale du 24 février 1887

Présidence de M. Gaston Le Breton

Pan-coupé rue Grand-Pont

M. Loisel demande qu'au sujet du terrain à bâtir à l'angle de la place de la Cathédrale et de la rue Grand-Pont, par suite de l'élargissement de cette dernière voie, il soit édifié en cet endroit une construction de forme circulaire dont l'ornementation s'harmonise avec celle du Bureau des finances.

Une discussion courtoise s'engage sur cette question entre MM. Loisel, Despois de Folleville, Pelay, G. Dubosc, et donne lieu à la proposition suivante, soumise à l'approbation de la Municipalité :

« La Société, à l'unanimité de ses Membres réunis en Assemblée générale, émet le » vœu que dans la construction du bâtiment qui sera élevé à l'angle de la rue Grand- » Pont et de la place de la Cathédrale, il ne soit pas tenu compte de l'alignement du pan- » coupé projeté, mais qu'il soit édifié à cette place un pavillon de forme circulaire et d'un » caractère artistique qui se rapproche de celui du Bureau des finances. La forme circulaire » offrant de grands avantages à la circulation et le terrain étant situé dans une position » exceptionnelle, la Ville ne doit pas craindre d'imposer ces conditions aux acquéreurs. »

Construction rue de la Grosse-Horloge

A ce propos, et comme corollaire de cette proposition, MM. Georges Dubosc et Raoul Aubé expriment le désir qu'au coin de la rue Massacre, en face de la Grosse-Horloge, sur l'espace resté vide par suite d'une récente démolition, il ne soit reconstruit qu'une maison d'une hauteur fixée et déterminée, afin de ne pas nuire à l'effet général de ce coin pittoresque du vieux Rouen.

Les mêmes Membres renouvellent une demande de suppression des affiches journellement apposées contre les murs de l'arcade de la Grosse-Horloge. (*Renvoyé à l'Administration municipale.*)

Situation de la Société

M. le Président expose ensuite la situation de la Société, reconnue par l'Autorité préfectorale. Les Statuts n'ont donné lieu qu'à des observations de détail et leur approbation ne saurait tarder.

En prévision de l'avenir, M. le Président exprime l'espoir que, dans un temps plus ou moins rapproché, la Société pourra publier un Bulletin périodique où seront enregistrés ses opérations et ses travaux. Sans en arrêter le plan dès maintenant, il estime qu'il conviendrait d'adopter le type et le format usités par la *Société des Amis des Monuments parisiens.*

Conférences Promenades

Il annonce que le Conseil d'administration a émis l'avis que la Société prenne l'initiative de conférences et de promenades artistiques, et que l'on dresse l'inventaire des richesses artistiques de la Ville de Rouen.

M. Pelay exprime le désir de voir nettoyer la fontaine Lisieux, singulièrement encrassée et défigurée par l'action du temps. *Fontaine Lisieux*

M. le Président estime qu'étant donné l'état fruste dans lequel se trouve ce délicat édicule, il faut agir avec le plus grand soin et la plus extrême prudence. Un très léger époussetage serait seul possible.

M. Raoul Aubé demande qu'en attendant l'érection du monument qu'un groupe d'amis doit élever à Gustave Flaubert, et qui paraît éprouver quelque lenteur, la Société prenne l'initiative de faire apposer à ses frais une plaque commémorative sur la maison où il naquit. (*Adopté en principe et renvoyé aux Commissions compétentes.*) *Plaque commémorative à G. Flaubert*

M. Georges Dubosc renouvelle très vivement la motion qu'il a faite au sujet des grilles destinées à protéger les portes de Saint-Maclou. *Grilles de Saint-Maclou*

M. Despois de Folleville se plaint que la visite qui devait être faite au Curé de Saint-Vincent n'ait pas été suivie d'effet. M. le Président répond que M. le Curé de Saint-Vincent ayant manifesté de lui-même l'intention de déplacer le confessionnal et de faire nettoyer le lambris, l'objet de la visite est rempli. *Visite à Saint-Vincent*

Séance générale du 17 *mai* 1887

Présidence de M. Gaston Le Breton

Adoption d'une proposition ayant pour but l'érection, par la Société, d'un buste de Pierre Corneille sur la façade de la maison où il est né. M. Le Breton, auteur de la proposition, pense qu'il serait bon de s'inspirer du joli buste de Caffiéri, conservé à la Comédie-Française. M. Edmond Bonet, sculpteur, chargé de l'exécution de ce buste, déclare s'en charger gratuitement. *Buste de Pierre Corneille*

Deux propositions analogues, dues à l'initiative de M. Raoul Aubé, et décidant l'érection de plaques commémoratives en l'honneur de Thomas Corneille et de Gustave Flaubert, sur les maisons natales des deux auteurs, sont également adoptées. M. Gaston Le Breton se charge gracieusement des frais de cette dernière plaque. *Plaques commémoratives*

M. Pelay exprime le désir que le nom de Pierre Corneille soit donné à une des grandes voies de Rouen. M. Raoul Aubé observe, à ce propos, que le pont de pierre lui paraît tout désigné pour cet honneur, puisqu'il est orné précisément de la statue du grand poète tragique ; nous aurions ainsi le *Pont Corneille* à côté du *Pont Boieldieu*, un parallèle qui s'impose. *Pont Corneille*

Une dernière motion du Président, votée par l'Assemblée, décide d'appeler l'attention de l'Autorité préfectorale sur la porte d'entrée de l'Hôtel des Sociétés savantes, les sculptures qui en forment le couronnement étant effritées et menaçant ruine. *Hôtel des Sociétés savantes*

La Municipalité, projetant une restauration partielle du monument de la Grosse-Horloge, a soumis la question à l'avis de la Société, qui a nommé une Commission spéciale chargée de l'examiner sur place. Résumant cet examen, M. le Président signale le mauvais état de l'intrados de l'arcade et demande que l'Architecte de la Ville étudie avec le plus grand soin les voies et moyens nécessaires pour la conservation de ce remar- *Monument de la Grosse-Horloge*

quable édifice, une des plus curieuses reliques du vieux Rouen dont elle personnifie en quelque sorte l'histoire communale. La Compagnie s'associe unanimement à cette proposition, émettant le vœu que la restauration projetée respecte scrupuleusement dans son ensemble la physionomie actuelle de l'édifice, tant dans l'aspect général que dans les moindres détails.

Comme complément d'informations sur ce projet, lecture est donnée d'un travail spécial de M. Hénault, horloger de la Ville, sur l'état présent de l'horloge et des cadrans. De ce travail, dû à un praticien rouennais très compétent, il résulte que l'horloge du Beffroi, construite par Jean de Félains, en 1389 (ce qui en fait assurément une des plus vieilles de France, sinon la plus ancienne), est dans un parfait état de conservation et de fonctionnement ; par sa solidité, sa régularité, elle représente la perfection de l'art à cette époque, de même qu'elle en offre un des plus curieux spécimens en raison de son ancienneté et de son originalité ; il convient donc de la conserver intacte, sans aucun remaniement, aucune adjonction moderne, en se contentant de l'abriter contre les intempéries et l'indiscrète curiosité des visiteurs au moyen d'un châssis vitré.

Quant aux cadrans historiés qui décorent l'arcade et qui sont immobilisés depuis de longues années, si tant est qu'il aient régulièrement fonctionné, comme ils ne font pas corps avec le mécanisme de l'horloge, n'y étant rattachés que par de longues *conduites* absolument hors d'usage, il conviendrait de les actionner au moyen d'un régulateur spécial placé dans la chambre qui les avoisine, au-dessus même de l'intrados de la voûte.

La Société se rallie sans réserve aux conclusions de M. Hénault, soumises d'ailleurs aux décisions de la Municipalité.

Séance des Commissions d'Architecture et d'Archéologie, du 15 juin 1887

Présidence de M. G. Le Breton

Pan-coupé rue Grand-Pont

La réunion avait pour but d'obtenir la construction d'une maison décorative sur le terrain en pan-coupé situé à l'angle de la rue Grand-Pont et de la place Notre-Dame.

M. Barre fait remarquer que le règlement actuel de la voirie est un obstacle à la construction des façades décoratives ; la Société des Architectes en a demandé la révision à l'Administration municipale, qui s'y est refusée. Même refus de sa part au sujet d'une autre proposition de la même Société demandant à la Ville la création de prix destinés aux architectes qui auraient construit les maisons les mieux décorées, ce qui serait à la fois une récompense et un stimulant. Le précédent est peu encourageant.

Le Président rappelle à son tour l'insuccès de la démarche faite auprès de l'Administration au sujet du terrain en question. Même avant son acquisition, la Municipalité n'a pas voulu imposer un plan décoratif au futur acquéreur, craignant de nuire à la vente. La visite d'une délégation spéciale n'a pas mieux réussi auprès de l'acquéreur, M. Brière.

La réunion n'en décide pas moins qu'une nouvelle tentative sera faite auprès de ce dernier. A ce propos, M. Despois de Folleville donne connaissance d'un projet de façade décorative dont il est l'auteur, et qui répondrait de tout point au désir de la Société. Le côté artistique et le côté pratique s'y trouvent très heureusement alliés.

Séances spéciales des 12, 18 *et* 20 *octobre* 1887

(La Ire, d'Administration ; la IIe, de Commission spéciale ; la IIIe, de Réunion générale)

Présidence de M. G. Le Breton

Monument J.-B. de la Salle

Ces trois séances spéciales, tenues à bref délai, ont été provoquées dans le but de protester le plus promptement et le plus énergiquement possible contre le déplacement du monument de l'abbé J.-B. de la Salle, place Saint-Sever, projeté par le Conseil municipal, déplacement qui passionne à bon droit l'opinion publique.

Ire SÉANCE. — Dans cette première séance, le Président exprime l'avis qu'il y a toujours un grand danger pour un monument à être démonté, transporté et reconstruit, ce qui occasionne nécessairement d'irréparables altérations. Il y a en outre à considérer, dans l'espèce, que l'œuvre de Falguière, œuvre d'un mérite artistique si remarquable, a été conçue par son auteur en vue de la place qu'elle occupe, avec l'intention évidente que sa silhouette se projette sur le ciel. Changer la statue de place, c'est modifier et dénaturer les conditions de lumière et de perspective en vue desquelles l'artiste a composé son œuvre. Le Président propose donc à la Société d'émettre purement et simplement le vœu que le monument soit conservé à la place qu'il occupe.

Une discussion courtoise a lieu à ce propos entre MM. E. Fauquet, Wallon, Loisel, G. Dubosc, Félix, Foucher, Maillet du Boullay, d'abord sur les plans et devis des ingénieurs-voyers, puis sur le choix d'un nouvel emplacement au cas où l'intention du Conseil recevrait son effet; les places d'Amiens, Saint-Godard, Saint-Vivien, Saint-Gervais et de la Madeleine sont tour à tour proposées. Finalement, la Société se rallie d'un commun accord à la proposition de M. Gaston Le Breton. En conséquence, une lettre sera adressée par ce dernier à l'Administration municipale; mais comme il faut, dans ce document, combattre les arguments des ingénieurs de la voirie qui constituent les principales raisons alléguées pour le déplacement, une Commission spéciale composée de MM. Félix, Cusson, Adeline, Fréret, de la Quérière, G. Dubosc, Foucher, Janet, Wallon, Duveau, Deveaux, Gouault, Heuzey, Pelay, Baron, Loisel, Fauquet, architecte, et Darras, est nommée pour étudier la question sous toutes ses faces.

IIe SÉANCE. — Après un échange de vues et d'observations entre les Membres présents, il résulte de l'ensemble de cette séance : 1° que la Société doit demander formellement à la Municipalité la conservation du monument sur son emplacement actuel; 2° que tous les projets des architectes-voyers l'ont scrupuleusement respecté dans leurs différents tracés; 3° qu'il ne saurait nuire à la circulation, et que sa situation peut être parfaitement harmonisée avec la cote de nivellement; 4° que nombre de places publiques, infiniment plus fréquentées que celle de Saint-Sever, se trouvent dans le même cas, témoin la place Moncey, à Paris, où le mouvement journalier est des plus actifs, sans que personne songe à incriminer la statue qui en occupe le centre; 5° qu'au cas où une ligne de tramways serait établie sur la place Saint-Sever, la voie pourrait contourner le monument, absolument comme sur la place Moncey, et que, au moyen d'un trottoir, le

pourtour de l'édicule deviendrait alors un refuge pour les piétons ; 6° que si, en dépit de toute considération, la Ville persiste à maintenir le déplacement, celui-ci n'ait lieu qu'après la construction de la nouvelle gare, alors que la place Saint-Sever aura acquis tout son développement ; 7° qu'enfin, en cette dernière extrémité, au lieu de déplacer le monument (opération délicate et toujours dangereuse), on se contente de le reculer à une certaine distance, vers l'ouest, au moyen d'un simple *glissement*.

IIIe SÉANCE. — Après avoir rappelé les arguments présentés dans les deux précédentes séances, le Président donne lecture d'une lettre de M. de Perthes, architecte du monument, qui proteste contre le déplacement projeté et demande le concours de la Société pour appuyer sa protestation. Lecture est également donnée d'une lettre de M. Falguière, auteur de la statue, qui unit sa protestation à celle de son collaborateur, en insistant sur les dégradations que le démontage et le transport peuvent faire subir à l'œuvre.

Quant au fond même de la question, il peut se résumer en trois points principaux :

1° Le mérite artistique du monument ;

2° Les besoins de la circulation ;

3° Le nivellement de la place Saint-Sever.

Le mérite du monument n'est pas contestable et n'est, d'ailleurs, pas contesté, tout le monde rendant hommage au talent du sculpteur, si bien secondé ici par celui de l'architecte.

Résumant l'historique du monument, M. Le Breton rappelle qu'il fut élevé au moyen d'une souscription publique, à laquelle prit part le Conseil municipal par une souscription de 5,000 francs, augmentée d'une indemnité de 1,311 francs qu'il alloua aux placiers établis en cet endroit. La Ville peut-elle donc se déjuger à si bref délai ? Sans doute elle avait fait dès lors ses réserves au sujet de la gêne possible que le monument pourrait occasionner dans l'avenir, mais cet inconvénient lui paraissait si improbable qu'une pétition, formulée en 1875 pour en demander le déplacement, fut rejetée par le Conseil municipal, celui-ci estimant qu'un tel expédient ne pourrait être motivé qu'en cas d'embarras *vraiment graves*. La circulation est-elle plus entravée aujourd'hui qu'alors ? Si elle vient à se développer sur la place Saint-Sever, il sera nécessaire d'y créer un abri pour les piétons ; le monument de l'abbé de la Salle se trouve excellemment placé pour que son terre-plein se transforme en refuge.

Reste la question de nivellement.

Par tous les documents connus, il est évident que l'on a toujours tenu compte de la situation du monument et pris les dispositions nécessaires pour en assurer la conservation. L'axe du nouveau pont et le nivellement proposé par l'ingénieur respectent le monument. Cependant, s'il y a nécessité absolue, l'architecte, M. de Perthes, consentirait à ce que ce nivellement fût fait à la hauteur de l'eau qui baigne la vasque. Il y aurait d'ailleurs une autre combinaison, naturellement indiquée : ce serait de surélever le monument.

La question du nivellement a été étudiée, au nom de la Société, par une Commission d'architectes et d'ingénieurs choisis parmi ses Membres ; ils ont dressé un plan motivé qui sera annexé à la lettre que le Comité doit adresser à l'Administration municipale. Comme corollaire à ce plan, soumis d'ailleurs aux Membres présents, M. Duveau fait au

tableau noir un tracé des lignes de niveau ; il explique que le plan adopté par les ingénieurs donne une pente de $0^{m}028$, pente très acceptable, puisque beaucoup des rues de Rouen ont des pentes bien plus fortes.

Pour le dégagement et la circulation des voitures, il y a entre le monument et les maisons, à l'Est (partie incriminée), un espace de 23 mètres, tandis que la rue Saint-Sever n'a que 12 mètres. Il faut noter qu'abstraction faite des grands emplacements hors cadre, comme le Champ-de-Mars et la place de l'Hôtel-de-Ville, la place Saint-Sever est la plus grande place de Rouen ; elle est aussi vaste, à elle seule, que la place Lafayette, la place de la République et la future place du Théâtre-des-Arts réunies. La distance du pont aux maisons de la rive droite, si passante, si mouvementée sur ce dernier point, n'est que de 90 mètres ; elle est de 150 mètres place Saint-Sever. On voit donc que la circulation y est aussi libre, aussi dégagée qu'on le peut souhaiter.

En présence de ces déductions, l'Assemblée générale confirme la proposition précédemment émise et vote *à l'unanimité* la conservation du monument sur l'emplacement actuel, vote qui sera soumis par écrit à l'Autorité compétente.

Pour donner plus de poids à la décision, et en raison du peu de temps dont on dispose, il est décidé, sur la proposition de M. Fauquet, Vice-Président, qu'une démarche sera faite le lendemain matin auprès de M. le Maire, pour lui demander d'ajourner la délibération du Conseil touchant la question, celle-ci n'étant pas suffisamment étudiée, et la Société ayant de nouveaux arguments à soumettre à la Commission municipale. MM. Le Breton, Duveau, Darras, Pelay, G. Dubosc, Heuzey, De la Serre, Deveaux, de la Quérière et Fauquet, architecte, composent la délégation désignée à cet effet.

Séance d'administration du 9 décembre 1887

Présidence de M. G. Le Breton

Monument J.-B. de la Salle

Le Président donne lecture de la lettre qu'il a écrite à M. le Maire de Rouen, au nom de la Société, au sujet du projet de déplacement du monument de J.-B. de la Salle.

M. Le Breton ajoute que le Comité consultatif des Beaux-Arts, appelé à donner son avis sur le choix d'un nouvel emplacement, a conclu qu'il fallait seulement faire *glisser* le monument de quelques mètres vers l'Ouest, conclusion précédemment indiquée par la Société elle-même. Quoique l'Administration municipale se ralliât à cette solution, la Sous-Comission de la voirie n'a pas voulu l'adopter et a maintenu sa demande de transfert sur une autre place. Puisse cette solution n'être pas regrettée dans l'avenir ?

Ancien Hôtel-de-Ville

M. Loisel fait une communication relative à l'ancien Hôtel-de-Ville, rue de la Grosse-Horloge ; cet immeuble a besoin de notables réparations, mais il est frappé d'alignement ; il serait nécessaire d'obtenir de la Ville la permission de le restaurer, comme s'il était en dehors du règlement.

Porte des Sociétés savantes

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Préfet, relative à la restauration de la porte de l'Hôtel des Sociétés savantes. Il sera nommé une Commission chargée d'étudier les mesures à prendre pour la conservation des sculptures. La Société, priée de désigner deux

de ses Membres pour faire partie de cette Commission, élit MM. Foucher et Deveaux, sculpteurs.

Travaux municipaux

Il est décidé qu'il sera écrit à l'Administration municipale à l'effet de lui demander que dans les travaux commandés par la Ville, création ou restauration, les artistes rouennais soient choisis de préférence à tous autres.

Séance générale du 10 *avril* 1888

Présidence de M. Ernest FAUQUET

Inventaire des rues de Rouen

L'ordre du jour signale, comme principale question, l'Inventaire des richesse artistiques de Rouen. Le Président estime que la question est très importante et demande un sérieux examen ; il pense que cet inventaire doit surtout s'occuper des propriétés bâties et de leur décoration.

M. Loisel observe qu'il y a, notamment, des maisons et des hôtels construits au siècle dernier, dont l'ornementation, encore en excellent état, est intéressante à conserver.

M. Jules Adeline rappelle la liste des maisons de Rouen les plus remarquables, donnée par M. E. de la Quérière, dans l'ouvrage si apprécié qu'il a consacré à nos vieilles habitations historiques (1821-1841); il rappelle également le *Répertoire archéologique* publié en 1871 par l'abbé Cochet. Ce sont là deux excellentes bases d'opération, mais trop sommaires ; il faudrait fixer et perpétuer le souvenir de ces constructions par des descriptions détaillées, complétées par des dessins et des photographies.

M. Adeline ayant demandé la nomination d'une Commission chargée d'élucider ce travail, cette Commission est nommée en séance et composée comme suit · Président, M. J. Adeline ; Secrétaire, M. Raoul Aubé ; Membres, MM. Dubosc, Loisel, Fauquet, architecte, de Vesly, de la Serre, Duveau, Marrou, Lebel et Maillet du Boullay.

Plaque à Thomas Corneille

M. Raoul Aubé expose que la Société, en érigeant un buste à Pierre Corneille, avait manifesté en même temps l'intention de faire poser une plaque commémorative en l'honneur de son frère Thomas ; on a parlé d'entente avec une autre Compagnie ; il demande où en est l'affaire.

M. de la Quérière répond qu'il est en effet question d'une proposition analogue au sein de la Société d'Emulation. Une entente pourrait se faire entre les deux Compagnies. Il en sera référé à qui de droit.

Tentures mortuaires

M. Georges Dubosc renouvelle les plaintes qu'il a déjà formulées au sujet des dégâts que font subir aux monuments les clous fichés sur les façades par les employés des Pompes funèbres pour supporter les tentures mortuaires. Ne pourrait-on, suivant la remarque de M. Aubé, imiter ce qui se fait à Saint-Ouen, où ces tentures sont apposées à l'intérieur de l'église, derrière la porte d'entrée ?

Pierre tombale

Le même Membre signale le mauvais état de la tombe de Godefroy du Réaume, ancien Maire de Rouen, placée dans le bas-côté nord de l'église Saint-Vincent.

Square P. Corneille

Notification sera faite à M. Varennes, chargé de l'entretien des jardins publics, du mauvais effet produit par les deux sapins placés aux côtés de la statue de Corneille, dans le petit square du pont de pierre.

Séance générale du 3 mai 1888

Présidence de M. Ernest Fauquet

Tombeau de l'église Saint-Eloi

Il est question, tout d'abord, d'une réparation de détail à opérer sur la façade méridionale du temple Saint-Eloi. Le petit monument mortuaire encastré dans le mur est en mauvais état et l'une de ses colonnes, menaçant ruine, constitue un danger pour la circulation publique. Après examen de l'édicule, M. Touzet, architecte de la Ville, estime qu'il y a nécessité de le restaurer ; les frais s'élèveraient à environ 300 francs. Après échange d'avis sur les responsabilités engagées, il est décidé qu'on écrira au Maire et au Président du Consistoire pour leur signaler l'état du monument et la nécessité d'y remédier.

Rapport sur les portes Saint-Maclou

Lecture est ensuite donnée par M. N. Beaurain, au nom de la Commission d'archéologie, de son rapport au sujet de la *protection des portes de Saint-Maclou*. Le rapport conclut à ce qu'il soit établi immédiatement par la Ville une grille provisoire, simple clôture à claires-voies destinée à protéger ces magnifiques boiseries, exposées journellement aux déprédations des gamins et des gens malintentionnés. Une lettre imprimée, rédigée dans ce sens, sera envoyée à la Municipalité.

Rapport sur la fontaine Sainte-Marie

Lecture est également faite d'un rapport de M. Georges Dubosc, au nom de la Commission des Arts décoratifs, relativement à l'*encadrement de la fontaine Sainte-Marie*. Le rapport conclut à ce qu'il soit demandé à l'Administration municipale de créer un rideau de verdure derrière la fontaine, pour lui servir d'écran, soit en adoptant une plantation d'arbres verts, soit au moyen d'une treille sur laquelle courraient des feuillages persistants.

Rapport sur l'Inventaire

La parole est enfin donnée à M. Raoul Aubé, au nom d'une Commission spéciale, au sujet de l'*Inventaire des richesses artistiques de Rouen*. Dans un projet très étudié, inséré en entier aux pièces justificatives, le Rapporteur trace en détail le programme de cet inventaire, il indique les diverses notions qu'il comporte et les moyens d'en faciliter l'exécution. Divisée par rues et par quartiers, cette nomenclature historique, artistique et archéologique doit comprendre une partie descriptive et une partie graphique, la reproduction figurée y devant contrôler et compléter le document écrit. (*Adopté à l'unanimité, ce projet sera soumis à l'impression.*)

Maison rue Percière

Le même Membre signale à la Société l'état précaire de la jolie maison à façade de pierre sculptée, située au n° 11 de la rue Percière. Par suite d'une donation testamentaire, cette maison, datée de l'année 1581, appartient à la Ville de Bernay, qui paraît être dans l'intention de s'en défaire. Dans ce cas, il serait nécessaire que la Ville de Rouen et la Ville de Bernay s'entendissent pour la conservation de cet immeuble, ou tout au moins de sa façade. (*Renvoyé à la Commission d'Archéologie.*)

Séance générale du 3 juillet 1888

Présidence de M. Gaston Le Breton

Porche Saint-Vivien

Quelques Membres ayant demandé si, en raison de la création de la place Saint-Vivien, l'entrée de l'église étant désormais en vue, on ne pourrait songer à la restaurer, le Président donne quelques renseignements sur un projet analogue récemment émis. Il s'agirait d'élever un porche en avant du portail, comme il en existe un à l'église Saint-Vincent. Ce porche, conçu dans le style de l'édifice, surmonté d'un étage pour servir de chambre à la soufflerie de l'orgue, serait élevé par M. Lefort, architecte départemental, au moyen d'un don généreux de M. Auguste Dutuit, en souvenir de son frère, M. Eugène Dutuit, le distingué collectionneur, si dévoué, de son vivant, aux intérêts artistiques de notre cité.

Inventaire des rues de Rouen

Relativement à l'Inventaire artistique des rues de Rouen, divers Membres pensent qu'indépendamment des visites méthodiques faites en corps, on doit également accueillir toute communication individuelle, d'où qu'elle vienne et sous quelque forme qu'elle se présente, pourvu qu'elle réponde au but poursuivi par la Société. Les documents, dessins et monographies, seront centralisés et classés dans les archives de la Compagnie, où toute personne intéressée pourra les consulter, mais en s'engageant à citer ses sources si elle vient à en faire usage, lequel usage sera subordonné d'ailleurs à l'autorisation du Comité.

Visite aux monuments

Comme complément aux travaux de l'inventaire, il est question de visites collectives à faire aux monuments publics. Ces visites, dirigées par les Membres du Bureau, pourraient être, sur place, l'objet d'enseignements et de commentaires intéressants.

M. René Martin, architecte, dit, à ce sujet, que l'*accès complet* des monuments est interdit au public ; qu'il existe presque toujours des parties réservées auxquelles il est toujours très difficile d'accéder. Il pense que le Ministre des Beaux-Arts devrait distribuer aux Membres des Sociétés archéologiques, ainsi qu'il le fait pour certains artistes, des cartes de circulation au moyen desquelles les titulaires pourraient visiter intégralement et à loisir les édifices qu'ils désirent étudier. Sans cette faculté, on ne peut entreprendre de travaux sérieux.

Le Président répond qu'en ce qui concerne la Compagnie, il fera auprès du Ministère les démarches nécessaires, mais qu'il prévoit d'avance une fin de non-recevoir. Si bonne que puisse paraître la mesure proposée, elle pourrait entraîner des complications et des abus si elle était généralement adoptée. L'entrée parmanente et facultative dans un édifice ne sera toujours qu'une exception, en raison des altérations, dégradations et actes de vandalisme qu'amène journellement la fréquentation publique. L'expérience ne l'a que trop souvent démontré.

Quelques autres questions d'une importance secondaire, relatives à l'inventaire, sont encore soulevées. M. Le Breton y répond en bloc en priant M. Raoul Aubé de donner une nouvelle lecture de son rapport qui semble avoir tout prévu et qui donne à ces questions ample satisfaction. L'impression en est votée de nouveau à l'unanimité.

Séance générale du 9 octobre 1888

Présidence de M. Gaston Le Breton

Flèche de la Cathédrale

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Brunel, architecte, dans laquelle celui-ci signale le mauvais effet produit par la couche de peinture gris fer dont vient d'être enduite la flèche de la Cathédrale. Cette couleur ne s'harmonise pas avec la teinte feuille morte de l'édifice. Il conviendrait, selon lui, que cette flèche fût peinte dans la tonalité de la tour de pierre qui la supporte et rehaussée de dorures.

M. Pinçon pense que ces touches dorées doivent être appliquées avec modération et qu'une coloration grisaille, infiniment moins soutenue que celle qu'on vient d'appliquer, ne ferait qu'accentuer la silhouette déjà maigre de la flèche. Des appliques métalliques, placées à l'intérieur du réseau de fonte, corseraient l'effet et dissimuleraient les ajours.

Plusieurs Membres, parmi lesquels MM. Dubosc, Beaurain, Aubé et de la Quérière, font observer qu'avant de s'occuper de la tonalité définitive de la flèche et de son effet général, il conviendrait de la terminer. Il reste, en effet, à établir les quatre gâbles ou pignons ajourés qui doivent meubler les grandes arcades de la base, la balustrade qui doit relier les clochetons entre eux et les gargouilles d'angle destinées à flanquer la base de ces clochetons. On pourra s'occuper ensuite de la question de peinture et surtout de la dorure des crochets, détail d'ailleurs prévu dans le plan d'Alavoine. Il faut donc, avant tout, procéder à l'entier achèvement de la flèche, depuis si longtemps ajourné.

La Compagnie partage cet avis et décide qu'il sera écrit dans ce sens à M. Brunel. (Une nouvelle lettre de celui-ci, reçue quelques jours plus tard, annonçait que le préopinant se ralliait à cette manière de voir.)

Filet du portail de la Cathédrale

Suivant le désir exprimé par la Société, M. Gaston Le Breton a écrit au Maire de Rouen pour lui demander l'enlèvement du filet à mailles de fer placé devant le fronton du portail de la Cathédrale, ce filet usé et rouillé ne protégeant en rien les remarquables sculptures dont il masque la vue. Prompte satisfaction doit être donnée à ce vœu.

Porte de l'Hôtel des Sociétés savantes

Le Président expose en dernier lieu la suite donnée aux *desiderata* formulés par la Compagnie pour la restauration de la porte monumentale de l'Hôtel des Sociétés savantes.

Il avait fait part de ce vœu, dès le mois de juillet, à M. le Préfet; celui-ci lui répondit, le 27 du même mois, qu'il s'intéressait à cette restauration, en vue de laquelle il avait demandé un rapport à l'Architecte du Département. Le 27 octobre suivant, M. le Préfet soumettait ce rapport à M. Gaston Le Breton. Dans ce travail, M. Lefort déclare adhérer complètement au vœu de la Société, et il décrit trois procédés de préservation de ce magnifique spécimen de la sculpture de la Régence, savoir : remplacement partiel des parties détruites du groupe; application d'un enduit soi-disant préservateur; enfin, installation d'un abri supérieur.

De ces trois moyens, l'Architecte trouve les deux premiers inadmissibles ; en effet, le remplacement partiel de certaines parties du groupe ne serait qu'un *raccommodage* absolument grotesque ; la silicatisation n'est qu'un moyen dangereux et trompeur qui, sous

prétexte de préserver la pierre, n'en hâte que trop souvent la désagrégation. Quant au troisième moyen, il produirait un effet tellement disgracieux, que M. Lefort ne veut pas prendre sur lui seul de le proposer. En conséquence, il demande au Préfet l'organisation d'une Commission consultative dont il ferait partie, et dont les Membres seraient pris dans la Commission d'Architecture du Département, celle des Antiquités et la *Société des Amis des Monuments*. La proposition ayant été acceptée, cette Commission se trouva ainsi composée : Président : M. Gaston Le Breton ; Membres : MM. C. de Beaurepaire, Lefort, Maillet du Boullay, Félix, Foucher et Devaux, ces deux derniers délégués par notre Société.

Après un examen scrupuleux, l'avis de la Commission fut que le seul moyen d'obvier à l'état de choses était de refaire le groupe en entier, au moyen des moulages déjà existants, et de transporter l'ancien au Musée départemental d'Antiquités, à titre de relique historique. La dépense totale était estimée à une douzaine de mille francs, en raison des travaux de soutènement exigés pour assurer la solidité de la porte. M. le Préfet ayant soumis l'affaire au Conseil général, cette Assemblée, dans sa séance du 24 août 1888, a décidé « que les travaux de restauration réclamés seraient effectués sur la production » d'un devis régulier, préparé par l'Architecte départemental, qu'approuverait la Commis- » sion permanente du Conseil, et dont la dépense serait prélevée en deux ou trois » annuités sur le crédit de dix mille francs inscrit au budget départemental pour les » monuments historiques ».

L'Assemblée entend cet exposé avec intérêt et adresse des remerciements à M. Gaston Le Breton pour son active intervention dans la négociation et l'instruction de cette affaire, si heureusement résolue.

Séance générale du 13 novembre 1888

Présidence de M. Gaston Le Breton

Portes de Saint-Maclou

Dans de précédentes séances, la Société s'était occupée des moyens de mettre les portes de l'église Saint-Maclou à l'abri des dégradations dont elles ont déjà trop souffert, et elle avait décidé que le Président transmettrait ses vœux sur cet objet à l'Administration municipale. Cette communication ayant été faite, le Président a reçu de MM. Guernet et Lefort, Adjoints, la promesse qu'il y serait donné suite. Effectivement, M. Lefort l'a informé, par une lettre du 16 octobre, que la Commission du Conseil municipal, saisie de la question, avait, en principe, donné son adhésion au vœu exprimé par la Société, mais qu'avant de poursuivre l'examen, elle désirait connaître son avis sur les meilleures dispositions pratiques à adopter pour atteindre le but cherché.

La Société a pensé que le meilleur moyen de protéger les portes de Saint-Maclou serait de poser une grille, non pas tout autour de l'église, selon le projet monumental et dispendieux prévu par la Fabrique, qui pourra le réaliser plus tard à son corps défendant, mais seulement en avant des entrées du monument.

Après avoir étudié la question, M. Touzé, Architecte de la Ville, est aussi d'avis



Négatif de Jules LECERF

HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES

COURONNEMENT DE LA PORTE D'ENTRÉE

que le meilleur moyen à adopter serait l'emploi de grilles en avant de chaque portail, à la condition d'en faire non des ouvrages de décoration, mais de simple défense ; il présente le croquis d'un plan montrant que ces grilles, placées en avant des paliers conduisant aux portes, pourraient se développer et se replier sur les piliers, de manière à ne faire obstacle ni à la vue des portes, ni au passage des fidèles.

Grilles protectrices

Proposition relative à l'Ecole d'apprentissage

Tout en se rangeant à cette proposition, le Président demande que, malgré leur simplicité, ces grilles offrent cependant un cachet artistique et soient bien conçues dans le style de l'édifice. Il voudrait que l'on confiât ce travail aux élèves de l'Ecole municipale d'apprentissage. D'une part, cela simplifierait la question de dépense, puisqu'elle s'en trouverait diminuée ; d'autre part, cette institution locale est destinée à produire pour la ville une pépinière de bons artisans, capables de comprendre et d'interpréter le caractère décoratif d'un ouvrage de serrurerie ; la confection des grilles proposées présenterait pour eux cet intérêt et stimulerait d'autant leurs efforts. Ce serait à la fois un appel à l'attention publique et une consécration particulière de cet utile enseignement.

M. Foucher exprime des doutes sur la possibilité de confier ce travail à l'Ecole d'apprentissage, à cause de son règlement. M. Touzé répond que l'Administration municipale serait, en principe, assez favorable à l'idée de confier des travaux utiles aux élèves de l'Ecole ; dans une réunion récente de la Commission de surveillance et de perfectionnement de l'institution, M. Lefort, Adjoint, a demandé si l'on ne pouvait pas faire exécuter par les élèves apprentis des ouvrages de menuiserie destinés aux établissements communaux ou autres, à commencer par le mobilier même des écoles. Toutefois, la Commission a paru mise en garde contre ce système.

M. Cusson, Membre de cette Commission, explique que le but de celle-ci est d'imposer, pour l'enseignement des métiers du bois et du fer, un programme méthodique et complet, réglé et délimité dans toutes ses parties, afin que l'instruction des apprentis soit progressive et qu'aucune branche de leur profession ne leur soit étrangère, ce qui ne s'obtient pas d'un atelier purement industriel consacré exclusivement aux travaux manuels. La Commission craint aussi que l'exécution de travaux profitables à la Ville ne prenne aux élèves une partie du temps qu'exige leur instruction méthodique. Elle envisage, en outre, que si l'on donnait un peu d'extension à ce système, on arriverait à faire d'une école d'apprentissage un atelier concurrent pour les entrepreneurs attitrés des mêmes ouvrages. Un exemple de ce fait existe dans une institution spéciale du département ; elle dessert une véritable clientèle ; mais ce qui justifie l'exception, c'est que l'on voit à côté de ces apprentis des ouvriers formés et âgés. Pour toutes ces raisons, la Commission de perfectionnement estime que des ouvrages réellement utiles ne doivent être confiés qu'exceptionnellement aux élèves apprentis.

M. Georges Dubosc demande quel Architecte sera chargé du travail des grilles, Architecte de la Ville ou du Gouvernement ? M. Le Breton reconnaît que cette question n'est pas indifférente pour la rapidité et l'économie du travail. Si l'Ecole d'apprentissage était chargée, à titre exceptionnel, d'exécuter les grilles proposées, ce serait le moyen d'en assurer promptement l'exécution et d'éviter le danger d'un devis exagéré, la dépense étant moins forte et le travail fait sur place. L'édifice, il est vrai, relève du Gouvernement, étant classé parmi les monuments historiques ; mais le travail en question ne

Porte de l'Hôtel des Sociétés savantes

A propos de la restauration de la porte de l'Hôtel des Sociétés savantes, M. Boulanger demande ce que deviendront les débris de l'ancien groupe. On a parlé de les transporter dans le jardin du Musée d'Antiquités ; mais il conviendrait de leur réserver un endroit convenable pour les soustraire à l'action de l'humidité.

M. Pelay constate que c'est le sort trop souvent réservé aux vestiges artistiques conservés à l'extérieur de ce Musée. Tel a été le cas pour de nombreuses pierres tombales provenant de nos anciennes églises, dont plusieurs ont été longtemps exposées aux intempéries, en attendant qu'un asile tardif leur fût donné dans la nouvelle salle de la Mosaïque. Il a eu maintes fois l'occasion d'appeler l'attention de la Société sur ce point.

M. Adeline fait observer que le crédit affecté au Musée est souvent insuffisant pour les dépenses de placement et de conservation des objets qui viennent s'ajouter à la collection départementale et l'encombrer peu à peu. On peut penser, ajoute-t-il, qu'il sera possible de remédier à cet état de choses quand l'Ecole des Beaux-Arts aura quitté les bâtiments de Sainte-Marie, ce qui permettra aux Directeurs des Musées d'Histoire naturelle et d'Antiquités d'agrandir leurs établissements.

Bureau des Finances

M. Georges Dubosc demande que l'on obtienne l'enlèvement d'une enseigne commerciale qui masque une partie des sculptures de l'ancien Bureau des Finances, place de la Cathédrale.

Eglise Saint-Romain

Le même Membre désirerait que la Société se joignît au Comité municipal des Beaux-Arts pour obtenir que tous les documents artistiques et historiques soient conservés avec le plus grand soin dans les travaux de restauration qui se font à l'église Saint-Romain, notamment les médaillons héraldiques inscrits dans la frise supérieure du bas de la nef.

Séance du 13 juin 1889

Présidence de M. Gaston Le Breton

Utilité des Sociétés protectrices

M. Gaston Le Breton remercie vivement MM. Fauquet et Adeline, Vice-Présidents, d'avoir bien voulu le suppléer pendant son absence. Au cours du long voyage qu'il a fait en Orient, M. Le Breton a vu nombre de monuments qui ont eu à subir les atteintes du temps et des hommes ; de toutes parts, il a rencontré des ruines et des vestiges du plus haut intérêt qui s'en vont disparaissant peu à peu, faute d'une intelligente et sérieuse conservation ; rien, mieux que ces exemples, ajoute-t-il, ne saurait démontrer l'utilité et le rôle des Sociétés protectrices des monuments. Il entre ensuite dans quelques détails sur les différentes péripéties de ce voyage artistique et archéologique, d'où il a rapporté une curieuse collection d'objets égyptiens qui sera offerte et installée par lui dans une des galeries du Musée départemental d'Antiquités.

Décorations publiques

M. Foucher fait remarquer que, dans les décorations organisées annuellement à propos des fêtes publiques, les mâts vénitiens, appliques, rampes de gaz, drapeaux et oriflammes, placés trop près des édifices, peuvent être une cause de détérioration pour ceux-ci. Il serait donc bon d'y tenir la main.

Tout en prenant bonne note de cet avis, le Président est heureux de constater qu'une proposition analogue, faite par M. Pelay, au sujet d'un drapeau fixé sur la statue de Jeanne Darc, place de la Pucelle, vient de recevoir satisfaction. Sur la demande de la Société, ce drapeau a été enlevé.

Tentures mortuaires

Entrant dans cet ordre de vues, plusieurs Membres renouvellent une autre proposition, souvent formulée, réclamant des mesures contre l'apposition des tentures funèbres aux portails des églises, qui, faites sans soin, au moyen de clous et de crochets fichés au hasard, occasionnent souvent des mutilations et des détériorations. Avis en sera donné de nouveau à la Municipalité, pour être transmis à l'Administration des pompes funèbres.

Documents artistiques

En prévision de la publication d'un Bulletin consacré à l'enregistrement des actes de la Société, M. Le Breton engage vivement tous les Membres à y concourir, les uns par leurs travaux, planches, relevés ou manuscrits, les autres par leurs communications. Il remercie à ce propos MM. Foucher et Ernest Fauquet des envois qu'ils viennent de faire à cet effet. Le premier a offert la photographie d'une cheminée monumentale, de style Renaissance, avec figures et attributs allégoriques, qu'il vient d'exécuter avec M. Parent pour l'Exposition universelle. L'envoi du second est un dessin du porche restauré de l'église de Ry.

Séance générale de fin novembre 1889

Présidence de M. Gaston Le Breton

Maison rue aux Ours

M. Loisel signale à l'attention de la Société la mise en vente d'une propriété particulière située au n° 26 de la rue aux Ours. C'est un ancien hôtel du siècle dernier, occupant une superficie de 1,000 mètres, spécialement intéressant par sa décoration intérieure, entre autres par un joli salon de style Louis XV, fort bien conservé. La mise à prix est de 40,000 francs. M. Loisel demande si on ne pourrait engager la Ville à en faire l'acquisition.

Le Président fait observer que, malgré ses excellentes intentions, la Municipalité ne saurait entrer dans cet ordre d'idées, l'état précaire de ses finances ne le lui permettant pas. Il estime que si elle pouvait faire de telles dépenses, elle devrait songer tout d'abord à des monuments bien autrement intéressants, tels que le Bureau des Finances, l'Hôtel du Bourgtheroulde et l'église Saint-Laurent, dont l'acquisition et l'entretien sont réclamés depuis si longtemps. Ce sont là les vraies reliques qu'il faudrait sauver avant tout des injures du temps et, plus encore peut-être, de celles de l'homme.

Vœux à émettre

M. Ernest Fauquet ratifie cette observation, mais il n'en trouve pas moins très justifiée la demande de M. Loisel. Il est bon, dit-il, que de telles propositions soient faites officiellement et soumises à l'Administration municipale, même avec la certitude d'une non-réussite ; elles éveillent l'attention publique et constituent pour l'avenir des documents intéressants, utiles non-seulement aux historiens, aux archéologues, mais encore à l'Administration elle-même. Ce sont des jalons aidant à reconstituer le passé. Il est donc utile

que ces propositions, irréalisables quant à présent, se traduisent au moins sous forme de vœux, et que ces vœux aillent directement à leur adresse.

M. Loisel complète sa proposition en demandant si, à défaut de fonds pour les acquérir, on ne pourrait, du moins, empêcher les vieilles constructions réellement dignes d'intérêt de disparaître de la ville. Cette disposition s'appliquerait surtout aux façades extérieures, celles donnant sur la rue qui, par leur situation même, font partie intégrante de la Cité et en constituent la physionomie propre.

Règlement de voirie

M. Raoul Aubé, qui partage entièrement cette manière de voir, souvent exprimée par lui dans la presse locale, demande s'il n'y aurait pas là matière à un règlement spécial. Puisque la Municipalité seule a le droit de modifier les alignements, pourquoi n'en ferait-elle pas un pour la translation des vieilles façades ayant un caractère artistique nettement accusé ? Ce serait le moyen d'éviter le retour de faits semblables à celui qui s'est récemment produit à propos de la façade en bois sculpté de l'ancien logis de Saint-Amand, façade qu'un spéculateur parisien avait enlevée à la Ville, qui a dû la racheter, et n'a pu rentrer en sa possession que grâce aux habiles négociations de MM. Maillet du Boullay et Gaston Le Breton. Encore a-t-elle dû lui donner asile dans le jardin du Musée d'Antiquités, ne pouvant plus la réintégrer à l'endroit qu'elle occupait. Tout déplacement de ce genre n'est-il pas infiniment regrettable ? S'il est bon de chercher à reconquérir les curiosités locales disparues, ne serait-il pas infiniment plus logique et plus sage d'en assurer la conservation au lieu même où elles sont nées, dans le cadre pour lequel elles ont été faites, que le temps et la tradition ont consacré ?

Maison de Saint-Amand

Conservation sur place

M. le Président se rallie entièrement à ces observations justifiées, qui ont toujours été les siennes. Il estime, en effet, qu'on ne saurait exporter comme un objet de consommation toute construction locale, toute œuvre d'art bien spécialisée ayant acquis droit de cité, même au bénéfice de la Capitale, le grand centre d'attraction des idées et des œuvres. Ce patrimoine artistique des villes de province leur appartient en propre, au même titre que l'air qu'on y respire et le sol qu'on y foule. C'est dans la cité même où ils ont fait école, dont ils constituent en quelque sorte la caractéristique, le trait saillant, que ces monuments locaux peuvent être, plus que partout ailleurs, un utile sujet d'étude et de comparaison. Il y a là un vœu très légitime dont il se fera l'interprète auprès de la Commission des Monuments historiques, favorable d'ailleurs à cet ordre de choses.

Vitraux de Saint-Vincent

La séance se termine par une réclamation de M. Moïse qui signale le mauvais état de deux verrières de l'église Saint-Vincent. L'une, l'*Arbre de Jessé*, occupe la première fenêtre supérieure de la nef, côté gauche, à partir du portail. L'autre, le *Jugement dernier*, est encadrée dans le tympan méridional du transept faisant face à la rue Haranguerie. De la première, il ne reste plus guère que des débris ; la seconde a beaucoup moins souffert ; mais toutes deux, fort intéressantes, mériteraient d'être protégées par des tringlettes destinées à les maintenir et à en assurer la conservation.

Le Président prend bonne note de cette réclamation, tout en exprimant quelques doutes sur sa réussite, en raison de l'échec subi dans une précédente négociation concernant les boiseries de cette église.

Séance générale du 19 mars 1890

Présidence de M. Gaston Le Breton

L'ordre du jour appelle la discussion des projets de restauration de la Grosse-Horloge, déjà soumise en principe à l'approbation de la Société.

Restauration de la Grosse-Horloge

M. Loisel exprime tout d'abord ses craintes au sujet de cette restauration; il croyait qu'il ne s'agissait que d'une simple consolidation; mais il voit, par les données déjà émises, qu'on doit refaire certaines parties. Il craint que cette restauration ne modifie l'aspect de l'édifice et n'en défigure le caractère. On fera du pittoresque, dit-il, mais, en même temps, on fera disparaître le côté archaïque; ce ne sera plus la vieille relique que le temps a consacrée.

M. le Président fait observer que la restauration projetée n'est pas entreprise à la légère; que M. Sauvageot en a fait une étude minutieuse et approfondie, tant d'après les documents historiques que d'après les relevés et sondages qu'il a opérés lui-même; que les données de cette restauration ont été discutées d'abord par une Commission spéciale, dont font partie plusieurs Membres de la Société; qu'enfin, les plans en ont été soumis à la Commission des Monuments historiques, si soucieuse des traditions du passé, si compétente en la matière. N'est-ce pas la meilleure des garanties ?

En principe, M. Le Breton n'était pas absolument partisan de la restauration; mais en présence de l'état de délabrement dans lequel se trouve l'édifice, état dont il s'est rendu compte par une étude personnelle, il estime qu'il est nécessaire que ce monument soit réparé, sous peine de menacer ruine. Restaurer les parties altérées d'un édifice, lui restituer les accessoires que le temps a détruits ou détériorés, ce n'est pas le transformer, le moderniser, c'est lui rendre un nouveau lustre, une seconde jeunesse, autrement dit, en prolonger la durée. Quel autre mieux que celui-ci mérite d'être perpétué, non-seulement en raison de son caractère architectural si pittoresque, mais encore en raison même du rôle important qu'il a joué dans l'histoire communale de la Cité ?

L'ensemble de la restauration doit comprendre la réparation des cadrans et de leurs accessoires, la réfection des moulages du pavillon, celle des combles avec leur crête historiée; enfin, l'appropriation de la *loggia* qui avoisine l'édifice. L'exécution, dirigée et contrôlée par M. Sauvageot, en sera confiée à des praticiens expérimentés, tels que MM. Edmond Bonet et F. Marrou, Membres de la Société, qui ont tous deux fait leurs preuves et donné la mesure de leur savoir-faire. La dépense s'élève approximativement à une cinquantaine de mille francs, chiffre qui n'a rien d'exagéré, étant donnée l'importance de la restauration.

Au cours de ces explications, le Président signale un détail assez intéressant : c'est la décoration en plâtre stucqué qui figure à la partie supérieure du pavillon. Cet exemple, assez rare à cette époque, est évidemment inspiré des traditions italiennes. Il marque le temps où notre architecture locale commence à se dégager de l'influence flamande, battue en brèche par les artistes italiens introduits dans notre ville sous le second pontificat des cardinaux d'Amboise.

Une autre remarque non moins intéressante, signalée également par le Président, ce sont les traces de polychromie qui se retrouvent, à titre décoratif, sur certaines parties de l'édifice. Il y a là un curieux parallèle à établir entre les procédés de décoration polychrome usités à la Renaissance et ceux employés à notre époque. Comme dans les applications analogues que M. Le Breton a retrouvées sur les monuments de l'antiquité, au cours de son voyage en Orient, on y trouve un charme d'expression, une harmonie de coloris, une délicatesse de touche dont les modernes semblent avoir perdu le secret. En ce qui concerne la Grosse-Horloge, cette partie de la décoration sera confiée à un spécialiste distingué, un artiste parisien justement estimé pour ces sortes de travaux, M. Lamer.

En définitive, pris dans son ensemble, le projet de M. Sauvageot, très soigneusement, très sérieusement étudié, offre toutes les garanties désirables au point de vue architectural proprement dit. Au point de vue pittoresque, M. le Président croit qu'il serait utile d'arriver à une harmonisation sobre des parties anciennes avec les parties restaurées. Il conclut en exprimant l'idée que ces diverses questions soient étudiées par une Sous-Commission spéciale chargée d'examiner en détail les plans de l'architecte. Cette Commission, nommée séance tenante, est composée de MM. Gaston Le Breton, Jules Adeline, Georges Dubosc, Raoul Aubé, N. Beaurain, Eugène Fauquet et René Martin.

Séance du 16 *avril* 1890

Présidence de M. Gaston Le Breton

Restauration de la Grosse-Horloge

Il est donné lecture du rapport de la Sous-Commission chargée d'examiner et d'étudier les projets de restauration de la Grosse-Horloge. Cette Sous-Commission, nommée le 19 mars, s'est réunie quelques jours plus tard dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, où lui ont été présentés les plans dressés par M. Sauvageot.

Après une étude très consciencieuse de ces plans, et après lecture de la note explicative rédigée par M. Sauvageot pour le Comité des Monuments historiques, la Sous-Commission a été unanime à déclarer que le projet de restauration est conçu avec une très grande exactitude archéologique et avec un souci minutieux de restituer au monument son véritable aspect.

M. Fauquet, architecte, fait toutefois quelques réserves en ce qui concerne la couverture en plomb disposée par grandes feuilles ; il la trouve disgracieuse et estime que les carrés qu'elle forme ne sont pas à l'échelle de l'édifice. Il craint aussi que la teinte sombre que revêt le plomb actuellement, si différent, dans sa fabrication, des plombs anciens, soit d'un effet peu harmonieux. Il préfèrerait que la couverture fût faite en ardoises bleutées fixées au crochet. Le même Membre pense aussi que la couverture devrait être complétée par un faîtage sous la crête de couronnement, faîtage qui pourrait recevoir une décoration étamée, comme il en existe dans certains combles anciens.

M. R. Martin, qui partage également l'idée d'une couverture en ardoises, observe, toutefois, que les traces d'un ancien faîtage en plomb doivent encore subsister sous la crête.

MM. G. Dubosc, R. Aubé et Beaurain font remarquer à ce propos que, dans cette reconstitution, M. Sauvageot s'appuie, en ce qui concerne le comble, sur le dire de Millin, qui, dans ses *Antiquités nationales,* affirme que la couverture était en plomb.

M. Eug. Fauquet attire l'attention sur la lucarne décorée de travaux de plomberie qui s'ouvre sur le comble : il demande que les balustres du couronnement forment un parti-pris décoratif plus accusé en surélevant un peu le balustre du milieu. Notre Collègue demande aussi la suppression d'un linteau dans la baie d'ouverture de la lucarne.

Quant à la *loggia*, sur la restauration de laquelle la note de M. Sauvageot n'insiste pas, la Sous-Commission est d'avis qu'il n'y faut toucher qu'avec prudence. Sans doute, dans le principe, ce petit monument devait être complètement ajouré, puisque c'était du haut de cette espèce de tribune que se faisaient autrefois les proclamations publiques. Mais les indications précises faisant défaut et, d'ailleurs, le vitrage à petits carreaux, qui clôt actuellement les ouvertures, étant d'un effet très pittoresque, il convient de laisser les choses en l'état et de se borner à un simple travail de nettoyage. C'est probablement l'opinion de l'Architecte.

Sur la proposition de M. le Président, l'envoi d'une lettre à M. Sauvageot, lui demandant de vouloir bien fixer les divers points qui viennent d'être examinés, est adopté.

On procède ensuite à une nouvelle lecture du rapport de M. Raoul Aubé sur l'*Inventaire des rues de Rouen*, pour satisfaire aux demandes de quelques Membres, absents lors des précédentes lectures. *Inventaire des rues*

M. R. Martin demande si l'on ne pourrait en élargir le cadre en y joignant l'étude détaillée des monuments publics dont l'accès pourrait être facilité au moyen de cartes officielles délivrées par le Ministère, suivant une proposition déjà formulée par lui.

M. Pelay croit, au contraire, qu'on devrait moins se préoccuper des grands édifices, déjà connus par de nombreuses publications, que des maisons particulières et des habitations privées, qui sont souvent ignorées. Tel devrait être l'esprit général du travail que la Société doit entreprendre, esprit très clairement défini, d'ailleurs, dans le programme dont il vient d'être donné lecture. L'Assemblée partage cet avis, estimant que ce programme, bien spécialisé, est suffisamment chargé pour ne point en compliquer les données.

M. Dutot demande si le mobilier devrait être désigné dans l'inventaire projeté et s'il devrait, suivant son intérêt artistique, y figurer. Ce n'est point l'avis du Président ; les mobiliers ou collections qui peuvent être réunies dans une maison, étant choses essentiellement privées et modifiables, ne peuvent être considérés comme faisant partie de l'habitation.

M. Loisel fait observer que pour faciliter les travaux de l'inventaire, il serait bon de procéder à la nomination d'une Commission spéciale chargée d'étudier les plans d'alignement et de percement des rues régies par les règlements de voirie. Cette Commission, qui doit se fusionner avec celle de l'inventaire, est nommée séance tenante et ainsi composée : MM. Le Breton, Adeline, Beaurain, Dubosc, Aubé, Duveau, Loisel, de la Serre, Bellon, Eug. Fauquet, Pelay, Lefort, de Vesly, Bonnet, Lebel, Beaumont, Lepêtre, Maillet du Boullay, Pinçon et Oursel.

M. G. Dubosc pense que pour donner un commencement d'exécution au projet d'in-

ventaire, il serait utile de débuter par une rue, ou tout au moins une habitation particulière d'une certaine importance. M. Pelay propose, comme remplissant ce but, l'Hôtel de Senneville, rue Damiette, qui offre un véritable intérêt architectural. (*Adopté.*)

Documents artistiques

MM. Marrou et Foucher, Membres de la Société, font hommage à celle-ci d'une série de photographies représentant les travaux exécutés par eux au château de Berthouville-sur-Mer. En remerciant les donateurs au nom de ses Collègues, M. le Président rappelle à ce propos la jolie fontaine en fer forgé, d'une si remarquable habileté de rendu, exécutée par M. Marrou, en vue de l'Exposition universelle de 1889; il regrette vivement que la Ville de Rouen n'ait pas acquis cette œuvre toute locale pour en décorer quelqu'une de ses places publiques, notamment la cour du Palais-de-Justice, comme il en avait été question, et dont elle eût si bien complété la monumentale physionomie.

Séance du 22 mai 1890

Présidence de M. Gaston Le Breton

Eglise Saint-Louis

M. Loisel croit devoir signaler à l'attention de la Société l'ancienne église Saint-Louis, place de la Rougemare, édifice de la fin du XVIIe siècle, dont la façade, notamment, mérite quelque intérêt. Or, il est question de la faire disparaître, ou tout au moins d'en modifier l'aspect, pour satisfaire à de nouveaux aménagements. Il demande, concurremment avec M. G. Dubosc, qu'on prenne des mesures actives pour en assurer la conservation. Il sera écrit dans ce sens à l'autorité compétente.

Règlement d'alignement

Le même Membre proteste contre le règlement de police concernant les habitations frappées d'alignement. Grâce à ce règlement, on ne peut procéder à la restauration de façades intéressantes, comme la porte de la maison Maze, rue de l'Hôpital ; les façades de l'Hôtel de Bimorel; de la maison d'Eté, place Saint-Ouen; des maisons Louis XVI, place de la Pucelle ; de celles non moins curieuses de la place de la Basse-Vieille-Tour, avec leurs avant-soliers caractéristiques, et nombre d'autres.

M. Loisel demande si l'on ne pourrait réviser ce règlement déjà vieux, édicté en 1839 sous l'administration de M. Henry Barbet.

M. le Président croit que pour réussir dans cette entreprise il faudrait que la *Société des Amis des Monuments rouennais* s'unisse à la Société des Architectes et se concerte avec elle ; c'est de leur accord, de leur commune action que peut résulter une pression suffisante pour amener ce résultat. Une délégation spéciale, composée de MM. Loisel, Pelay, Janet, Dubosc, Lefort, Fauquet, architecte, E. Fauquet, Foucher, Adeline et Maillet du Boullay, est chargée de conférer à ce sujet avec la Société des Architectes.

Dégradations au Portail des Marmousets

La séance s'achève sur une observation de M. Foucher, signalant les dégradations qui menacent le portail des Marmousets, à l'église Saint-Ouen. Des eaux d'égout tombent des parties supérieures du porche ; probablement les chéneaux d'écoulement sont obstrués par des feuilles et autres dépôts. Il y aurait lieu de les visiter partout. Signification en sera faite à qui de droit.

Séance générale du 27 juin 1890

Présidence de M. Gaston Le Breton

M. Raoul Aubé, Secrétaire, donne connaissance de la visite artistique faite par quelques Membres de la Société à l'Hôtel de Senneville, rue Damiette. Il en fait l'historique et en esquisse la description dans un rapport qui sera annexé aux pièces composant le Bulletin.

Inventaire des rues

M. Pelay demande si tous les Membres de la Société pourraient assister à ces visites domicilières. M. le Président estime que le nombre de vingt Membres, auquel s'élève la Commission de l'Inventaire archéologique, est largement suffisant ; il y aurait certainement excès dans l'accession d'un nombre de visiteurs plus étendu, étant donné le caractère privé de la plupart des propriétés qui seront inventoriées. Tout Membre de la Société, s'il en témoigne le désir, pourra être admis d'ailleurs à ces visites sur sa demande écrite.

Boiseries Louis XV

M. Pelay signale à la Société la disparition d'une suite de boiseries de style Louis XV qui faisaient partie d'un ancien hôtel de la rue Saint-Jacques, appartenant à Mme Commanville. Ces boiseries de sapin, vendues à M. Lefrançois, antiquaire, ornaient trois appartements situés au rez-de-chaussée, au premier et au second étage d'un pavillon de la même époque dépendant de cet hôtel, qui possède également de belles cheminées de marbre. La distribution intérieure de ce pavillon doit être aussi transformée en logements ouvriers. La propriété étant privée, on ne peut exprimer qu'un regret platonique; mais il convenait de le formuler.

Conservation des vieilles charpentes

M. le Président donne lecture d'une communication manuscrite de M. Foucher sur la conservation des anciennes façades en bois du vieux Rouen. Dans cette intéressante notice, qui sera publiée intégralement aux pièces justificatives, notre Collègue expose les causes de détérioration de ces vieilles maisons en charpente, d'un caractère si pittoresque et si original, trop souvent exposées aux maladroites réparations d'un gâcheur de plâtre; il indique les moyens faciles de les préserver et entretenir en bon état; puis, après avoir donné de curieux détails sur les procédés de construction et de décoration de ces anciens logis, il conclut en invitant la Société à propager, autant qu'il est en son pouvoir, les mesures de préservation dont il s'est fait l'écho.

Gros-Horloge

En ce qui concerne la restauration de la Grosse-Horloge, le Président a reçu de M. Sauvageot, Architecte chargé du travail, l'assurance qu'aucune modification ne serait apportée à l'aspect de la *loggia ;* on se bornera à un simple travail de nettoyage.

Observatoire Sainte-Marie

M. Lepêtre demande l'enlèvement du petit observatoire rustique installé sur l'une des pelouses du square Sainte-Marie, qu'il ne décore que médiocrement. M. le Président craint que ce vœu ne soit mal interprété par la Société d'Emulation qui a installé cet observatoire, peu encombrant en somme et qui rend service en cet endroit.

M. Pelay demande que le procès-verbal constate la perte d'un ami de nos monuments anciens, M. Fosse, un modeste artiste, très convaincu, qui a passé sa vie à reproduire les édifices, les rues, les vieilles maisons et les différents aspects du vieux Rouen.

Séance du 29 novembre 1890

Présidence de M. Gaston Le Breton

Boulevard de Croisset

M. le Président adresse tout d'abord des remerciements à M. Loisel, architecte, pour le zèle qu'il a déployé auprès de l'Administration à propos du nouveau tracé du boulevard de Croisset, tracé qui satisfait à toutes les exigences et sauvegarde en même temps les vestiges intéressants d'une vieille porte charretière ayant appartenu à un ancien manoir du temps de Louis XIII.

Portes de Saint-Maclou

M. G. Le Breton informe ensuite la Société que, conformément à un vœu émis par elle, le Comité des Monuments historiques a voté la pose des grilles destinées à protéger les portes de Saint-Maclou. Reste à savoir quand ce vœu recevra son exécution ?

Pierre tombale à Boscherville

On passe à la discussion d'une question de même nature intéressant un autre monument religieux. Il s'agit de la pierre tombale d'un des anciens abbés de l'abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville conservée dans le chœur de cette église. Encastrée dans le pavage, cette pierre, très remarquable par son dessin et son ancienneté, est sans cesse foulée aux pieds ; elle s'altère sous l'action du frottement et demanderait à être protégée, suivant l'avis de M. Le Breton, par une grille ou une petite balustrade.

M. Lepêtre demande s'il ne vaudrait pas mieux relever la pierre et la placer contre un des murs de l'église, ce qui assurerait une meilleure conservation.

M. Pelay fait observer qu'il a déjà eu l'occasion de traiter cette question devant la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure et d'y faire une proposition analogue. On lui a objecté avec raison, dit-il, que les déplacements de pierres tombales avaient un double inconvénient : d'abord, de fausser les données historiques ; puis, ensuite, d'aller à l'encontre de la pensée qui les avait inspirées, l'emplacement réservé à ces dalles mortuaires étant, le plus souvent, l'objet d'un vœu formel exprimé par le défunt. Sous prétexte de *conservation* (mot singulièrement appliqué en l'espèce), n'y a-t-il pas quelque chose de choquant et d'irrespectueux à méconnaître ainsi la dernière volonté d'un mort ?

M. Pelay, se ralliant à l'opinion de M. Le Breton, pense qu'une légère balustrade en bois, peu élevée et mobile, suffirait pour préserver cette tombe ; on la pourrait déplacer facilement pour les besoins du culte aux jours fériés.

M. Fauquet, architecte, ajoute que ce procédé est d'ailleurs assez fréquemment usité à l'étranger, notamment en Angleterre, ce pays des vieilles abbayes, si riche en monuments funéraires.

Eglise Saint-Laurent

Un autre monument religieux motive la communication suivante. Le Président rappelle que par suite du décès de M. Boucher, propriétaire de l'édifice, la location de l'ancienne église Saint-Laurent touche à son terme. Il a fait des démarches auprès de M. Dumort, notaire de la famille, pour l'engager à ne pas conclure de nouveau bail, du moins sans s'informer des décisions de la Ville à ce sujet. La situation des finances de la Ville est trop précaire en ce moment pour permettre une acquisition immédiate, mais le projet d'emprunt actuellement en question pourra peut-être en fournir les éléments.

M. Le Breton annonce, en finissant, qu'il projette depuis longtemps la création d'un Musée local de moulages. Sans rien préciser pour le moment, il espère néanmoins intéresser la Municipalité à la réalisation de ce projet, qui lui paraît de nature à rendre de très réels services à notre Ecole régionale de Beaux-Arts. Ce Musée comprendrait deux parties distinctes : la partie ancienne, consacrée aux moulages des œuvres de l'Antiquité, du Moyen-Age, de la Renaissance et de la période postérieure jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle ; la partie moderne, qui serait réservée aux moulages de la période contemporaine et commencerait avec le siècle.

Création d'un Musée de moulages

Ce Musée, encore à l'état d'embryon, a déjà reçu deux *pièces d'attente*, si l'on nous passe ce mot : le modèle d'une Tanagra, de M. Gerôme, et un lion de grandeur nature du même auteur, dont le titre : *Béatitude*, indique le sentiment.

Séance du 21 *janvier* 1891

Présidence de M. Gaston Le Breton

Fontaines rouennaises

M. le Président signale l'état de délabrement dans lequel se trouve la plupart des anciennes fontaines rouennaises, et particulièrement l'une des plus intéressantes : la fontaine Lisieux. M. Fauquet, Vice-Président, estime qu'il serait possible d'entreprendre, pour cette fontaine très curieuse, un travail de restauration sobre et bien entendu, tel que celui auquel on a procédé pour la restauration de la *Fierte.*

M. Collette attire l'attention de la Société sur la rampe à gaz placée sous l'arcade de la Grosse-Horloge, où elle produit un effet peu harmonieux ; il demande qu'elle ne soit plus placée à demeure, mais seulement à titre provisoire aux soirs de fête publique. Cette proposition est appuyée unanimement par l'Assemblée.

Méridien de Saint-Ouen

M. Raoul Aubé demande où en est la question de restauration du Méridien du jardin de l'Hôtel-de-Ville. M. le Président répond qu'un devis relatif à ce travail a été fait pour l'Administration municipale; mais que ce devis n'ayant pas été jugé complet par M. Guilloux, sculpteur, chargé de cette restauration, l'exécution du projet se trouve de nouveau ajournée.

Cheminées au Palais-de-Justice

M. G. Dubosc signale l'état absolument défectueux, et par suite dangereux, dans lequel se trouvent les cheminées de la partie ancienne du Palais-de-Justice; il demande qu'on appelle l'attention des Pouvoirs publics sur cet état de choses, qui n'a que trop duré.

Buste de Corneille

En s'associant à cette réclamation, M. Raoul Aubé dit qu'il serait urgent, non pas de réparer, mais de remplacer complètement ces ignobles cheminées, dont le caractère antiartistique dépare le magnifique faîtage dont elles forment le couronnement.

Les deux mêmes Membres indiquent le mauvais état dans lequel se trouve le buste de Pierre Corneille, placé par les soins de la Société sur la façade moderne de la maison natale du poète; ils réclament quelques réparations. Ils signalent aussi le peu de convenances du locataire de la maison qui y a installé un débit de liquides portant cette ins-

cription peu lapidaire, placée au-dessous du buste : *Café Pierre Corneille.* C'est peut-être son droit, mais il est bon du moins de protester.

Documents artistiques

Le Président donne ensuite communication de différents croquis dus au talent de M. Fauquet, architecte, et représentant le porche de l'église de Ry, l'ancien lutrin de Quatre-Mares, un monogramme des portes de l'église Saint-Maclou et un cul-de-lampe de l'église de Thibouville ; ces croquis pourront prendre place dans le Bulletin de la Société.

Il est également donné communication de la planche décorative destinée à la couverture de ce Bulletin, planche dessinée par un des Membres de l'Association, M. Laquérière, et gravée par notre compatriote M. Manesse. C'est une reproduction fort bien comprise de la porte d'entrée de l'Hôtel des Sociétés savantes.

M. Le Breton termine la séance en donnant communication de la démission de M. Jules Adeline, Vice-Président. Son Collègue du Bureau, M. Fauquet, se fait l'interprète de la Société en témoignant les regrets que causera le départ de l'honorable Membre ; il insiste pour qu'une démarche soit faite auprès de lui avant que cette résolution soit considérée comme définitive.

Séance du 24 *juin* 1891

Présidence de M. Gaston Le Breton

Chambre des Comptes

Cette séance de Comité est consacrée exclusivement à l'examen d'une question d'intérêt public que M. Loisel, architecte, avait présentée sans la préciser dans une précédente séance.

Le Président expose au Comité qu'il s'agit d'exproprier, pour bâtir, le pâté de maisons compris entre la rue des Carmes, la place de la Cathédrale et la rue des Quatre-Vents. L'alignement serait reculé de 10 mètres pour dégager la façade de la tour Saint-Romain, et en même temps l'amorce de la place des Carmes, très étroite en cet endroit. Sur l'emplacement des maisons abattues, on élèverait des magasins dans le genre de ceux du Bon-Marché, à Paris, centralisant différentes industries. Or, pour réaliser ce projet, il faudrait abattre l'Hôtel de la Cour des Comptes, important édifice d'un beau caractère décoratif, et que le savant L. Palustre, dans son beau livre sur la *Renaissance en France*, cite comme un exemple de goût sobre et délicat à côté de l'exubérance un peu trop recherchée peut-être du Bureau des Finances. Il faut donc empêcher cet acte de vandalisme.

A cet effet, M. Le Breton engage vivement la Société à unir ses efforts à ceux de la Commission des Antiquités. Celle-ci a déjà demandé au Préfet qu'on ne touche pas à ce monument. De son côté, M. Garreta, un de nos Collègues, prendra sa défense auprès du Conseil municipal, dont il fait partie, pour engager la Ville à rester propriétaire de cet immeuble dont les auteurs du projet sollicitent l'achat. Outre les intérêts de l'Art, si directement mis en jeu, il faut considérer également que la création de ces grands magasins centraux causerait un énorme préjudice aux détaillants de la ville ; ce serait la ruine et la disparition du petit commerce, comme aussi celle des petits propriétaires. Il convient donc de faire un pressant appel aux intéressés pour en enrayer l'établissement.

Si besoin est, on pourra intéresser à la question les Membres de l'Académie de Rouen et de la Société d'Emulation, faire appel au concours de la presse et ouvrir une campagne dans les journaux d'art.

M. Loisel, qui a su très habilement éventer l'affaire avant qu'elle n'ait pris corps, complète les explications de M. Gaston Le Breton. Il constate qu'une Société anonyme s'est en effet constituée pour l'achat des immeubles en question; qu'elle s'est déjà entendue avec un certain nombre de propriétaires et de locataires, s'engageant à payer 840,000 francs l'ensemble de ces immeubles; qu'elle a proposé 200,000 francs à la Ville pour la cession de la Cour des Comptes, et que la dépense des magasins projetés s'élèverait à 1,500,000 francs. Quelle amorce pour les constructeurs ! La spéculation est séduisante, en effet; malheureusement — ou plutôt heureusement — il y a à sa réalisation un petit inconvénient : d'abord, quelques locataires n'ont pas voulu consentir à l'annulation de leur bail aux prix proposés, puis, point plus délicat, la susdite Société n'a pas en caisse le fonds de garantie nécessaire, non-seulement pour la démolition, mais encore pour la reconstruction. L'affaire avortera donc faute de capitaux. Néanmoins, l'idée est lancée, elle peut reprendre vie d'un moment à l'autre, et, comme l'on dit, il est bon *d'ouvrir l'œil*.

Le Comité pense donc que la Ville doit prendre position dans le débat en déclarant nettement qu'elle n'entend pas aliéner la propriété de la Cour des Comptes; une lettre de protestation sera rédigée dans ce sens.

Comme complément à la question qui vient d'être agitée, M. Loisel soumet à la Société les plans d'un autre projet d'élargissement de la place Notre-Dame qui respecterait au contraire le monument visé. Dans ce projet, dont il est l'auteur, M. Loisel met en valeur la très remarquable chapelle de l'Hôtel, aujourd'hui à usage de magasin, construite en 1593 et dédiée par Jean de Lesselie; formant passage public, elle serait convertie en une galerie couverte de l'aspect le plus original et le plus décoratif. L'ensemble de l'édifice serait également conservé et ferait l'objet d'une ingénieuse appropriation.

Séance du 30 *août* 1891

Présidence de M. Gaston Le Breton

M. Le Breton ouvre la séance en donnant lecture d'un appel fait au public par la *Société normande de Gravure*, nouvellemenr constituée. Il engage les Membres de la *Société des Amis des Monuments Rouennais* à s'intéresser à cette œuvre locale, d'un caractère très artistique, qui paraît devoir donner d'excellents résultats, et qui se rattache d'ailleurs par un certain côté au but poursuivi par notre Association. *Société de Gravure*

Le Président expose ensuite, en quelques données sommaires, le résultat des fouilles archéologiques auxquelles il se livre depuis un certain temps. *Fouilles archéologiques de Saint-Saëns*

Ces fouilles sont pratiquées aux environs de Saient-Saëns, dans la forêt d'Eawy, en un lieu appelé *le Teurtre*, traduction populaire du mot *tumulus*. Ce nom avait fait présager à M. Le Breton la présence en cet endroit de constructions antiques, hypothèse confirmée en outre par l'inspection du sol rempli par de petites buttes, et notamment

par la trouvaille d'un fragment de tuile à rebords, indice caractéristique de ces sortes de découvertes.

Les travaux entrepris jusqu'ici ont mis à jour :

Un temple antique et son autel environné de tombelles, rempli de hachettes de silex d'une fort belle conservation.

Une petite villa, située vis-à-vis, très complète et très bien conservée.

Entre les deux, une mare antique dont le lit de vase, attentivement exploré, renfermait des poteries romaines en terre noire, dites d'Arezzo.

Enfin, aux environs du temple, un long fossé d'environ cent mètres sur soixante.

Dans ces diverses fouilles ont été trouvés quantité d'objets d'un haut intérêt, tels que : hachettes en pierre polie, statuettes à l'effigie de Vénus, fibules, pointes de flèches, silex taillés, monnaies de bronze, etc.

En somme, ces découvertes réunissent trois époques distinctes : 1° la période préhistorique ; 2° la période gauloise, figurée par un tumulus et des tombelles ; 3° enfin, l'époque gallo-romaine, représentée par le temple, la villa et la mare antique.

Elles font honneur au zèle, à la perspicacité et au sentiment artistique de M. Gaston Le Breton, qui ne pouvait inaugurer plus dignement ses nouvelles fonctions de Conservateur du Musée départemental d'Antiquités.

L'Assemblée lui vote des remerciements.

Eglise Saint-Laurent

Le chapitre des propositions spontanées amène une intéressante communication de M. Loisel, architecte, concernant l'acquisition éventuelle de l'église Saint-Laurent.

Cette église serait sur le point d'être vendue à un particulier pour être démolie et remplacée par une maison de rapport. La tour seule serait conservée et laissée à la Ville en échange de la cession gratuite du terrain planté d'arbres situé en bordure du monument. On l'isolerait au milieu d'un petit square.

M. Loisel insiste sur le haut intérêt artistique qui s'attache à la conservation intégrale de cette église. M. Raoul Aubé s'associe vivement à l'observation, faisant remarquer que l'église Saint-Laurent est à peu près la seule des anciennes églises rouennaises supprimées à la Révolution qui nous soit restée dans son entier ; l'heureuse harmonie du plan primitif, rigoureusement respecté, mérite qu'elle soit conservée telle quelle.

A l'appui de son dire, M. R. Aubé cite un extrait d'une lettre officielle adressée au Comité historique des Sociétés savantes, en février 1859, lors des grands travaux de Rouen, par M. André Durand, membre de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Cultes pour les travaux historiques.

Prévoyant à longue échéance la démolition du curieux édifice mis aujourd'hui en question, il en prenait ainsi la défense :

« ... Par sa structure, ses proportions, ses élégantes sculptures, l'église Saint-Laurent » est un des plus remarquables spécimens de la dernière période du Moyen-Age. Les » rosaces, les fenêtres, les voûtes, surtout celles de l'abside, tout y est d'un goût excellent ; » le plan géométral est un des plus parfaits que nous connaissions, — qualités qui ne » frappent peut-être point le vulgaire, mais devant lesquelles l'artiste et l'homme de goût » ne sauraient rester indifférents. La tour, sans doute, en est le morceau capital ; mais « l'église elle-même est digne de ce morceau.



Négatif de Jules LECERF

L'ANCIENNE ÉGLISE SAINT-LAURENT

VUE D'ENSEMBLE

» On a souvent parlé d'en faire une annexe du Musée d'Antiquités — ou quelque » création semblable. Nous avons entendu répéter que cette appropriation serait chère, » trop dispendieuse. Mais on nous permettra d'être, avec des hommes sérieusement » compétents, d'un avis tout contraire. D'après un examen sérieux, nous avons constaté » que ses murs sont bons, ses voûtes et ses ogives, si ingénieusement construites, peuvent » résister encore bien des siècles. Nous le déclarons donc hautement, dans la main d'un » intelligent architecte elle deviendrait, au milieu des embellissements projetés, un monu- » ment aussi utile qu'intéressant, ajoutant certainement une note particulière à la déco- » ration de la cité rouennaise. »

M. le Président dit qu'il s'est déjà intéressé à cette question à différentes reprises et qu'il ne l'a point perdue de vue. Il prend bonne note de la proposition et se réserve de la débattre à fond quand il aura en main les renseignements circonstanciés. L'étude en est donc renvoyée à une prochaine séance.

Séances et Réunions diverses — Décembre 1891 *à juin* 1893

Présidence de M. Gaston Le Breton

Eglise Saint-Laurent

Cette question de l'église Saint-Laurent, si vivement discutée dans la presse locale, a fait, de décembre 1891 à juin 1893, l'objet de diverses réunions qu'il serait difficile de suivre de point en point, le compte-rendu détaillé n'en ayant pas été conservé.

Un simple résumé suffira.

Ainsi qu'on l'a constaté dans la précédente séance, un de nos Collègues, M. Loisel, avait, dès la fin de l'été 1891, informé la Société d'un bruit relatif à l'ancienne église Saint-Laurent, qui ne circulait encore qu'à mots couverts. On parlait vaguement de pour-parlers engagés entre la propriétaire, Mme veuve Boucher, et un acquéreur éventuel, M. P. Courcelle, qui en poursuivait l'achat dans le but de démolir cette église et d'édifier sur son emplacement une maison de rapport. L'acquéreur offrait toutefois de céder à la Ville la partie la plus saillante de l'édifice, la tour sculptée qui le domine, en échange d'une parcelle de terrain en bordure sur la voie publique nécessaire à la construction projetée.

L'acquisition ayant eu lieu sous le manteau de la cheminée, la nouvelle n'en fut publiquement confirmée qu'après conclusion de l'affaire. La Ville, d'ailleurs, paraissait favorable à cet échange, l'entretien de l'église nécessitant de grosses réparations et ses ressources budgétaires ne lui permettant pas les acquisitions coûteuses.

En présence du fait acquis, notre Président, M. Gaston Le Breton, qui avait vainement essayé de dissuader l'acquéreur de la mise à exécution de son projet, convoqua la Société et lui exposa la situation. Celle-ci protesta vivement contre cet acte de vandalisme; mais comme les décisions de l'acquéreur étaient irréductibles, qu'il menaçait de tout abattre, et que les consultations juridiques le confirmaient dans son droit, elle crut prudent tout en protestant, de *faire la part du feu*. Sur l'avis de son Président, elle se rallia, *faute de mieux*, à une proposition mixte justifiée par l'urgence des choses, demandant qu'*au cas extrême où, contre tout espoir, la Ville ne pourrait assurer la conservation intégrale de l'édifice*,

elle réclamât du moins, en faveur de la concession, la conservation des parties les plus remarquables de l'édifice, c'est-à-dire la tour, le portail, la tourelle d'angle et la travée qui l'avoisine, avec la jolie balustrade en lettres ajourées qui la surmonte. Une lettre écrite dans ce sens par le Président, au nom de la Société, fut adressée à la Municipalité le 4 décembre 1891.

Quelques jours plus tard, le 8 décembre, la *Commission des Antiquités*, éclairée par M. Gaston Le Breton, adressait elle-même au Maire une protestation personnelle, corroborée le même jour par une protestation analogue de la *Société des Architectes de la Seine-Inférieure.*

Entre temps, M. Le Breton, soutenu par l'énergique intervention de la presse, se multipliait pour intéresser les Pouvoirs publics à cette question et provoquer le classement administratif de l'édifice menacé. Sur ses instances, jointes à celles de la Municipalité, un Inspecteur de la Commission des Monuments historiques, M. Selmersheim, délégué par le Ministre des Beaux-Arts, vint à Rouen, le 16 mars, étudier l'état de l'église et s'entendre avec l'Administration municipale sur les voies et moyens propres à en assurer la conservation.

Ce fut à ce moment qu'un généreux amateur, Membre de notre Société, M. F. Depeaux, proposa à la Ville de lui offrir la somme nécessaire au rachat de l'édifice par voie d'expropriation, jusqu'à concurrence de 145,000 francs. En échange, il demandait à celle-ci la concession d'un bail emphytéotique lui accordant dans la plus large mesure la jouissance temporaire de l'immeuble, sous la seule condition de s'occuper activement de sa restauration artistique. Cette proposition remise au Conseil municipal, le 18 mars 1892, confirmée et adoptée dans la séance du 3 juin suivant, avait été annoncée au Maire dès le 16 mars précédent, dans une lettre de M. Gaston Le Breton écrite au nom de la Société, engageant vivement la Municipalité à accepter cette offre désintéressée, destinée à assurer la conservation totale du monument menacé, dont elle n'avait proposé la conservation partielle qu'à *contre-cœur et forcée par les circonstances.*

La question ainsi posée paraissait devoir être facilement résolue, sauf ratification par le Ministère des Beaux-Arts chargé d'opérer le classement de l'édifice. Malheureusement, les les conditions dans lesquelles elle se présentait étaient contraires aux lois et règlements régissant les monuments publics, et le pouvoir compétent ne put y donner son acquiescement. Une autre combinaison fut alors émise : l'édifice devait être racheté au compte de l'Etat, qui participerait à l'acquisition pour une somme de 60,000 francs; le surplus, environ 40,000 francs, serait acquitté par la Ville et le Département. C'est, en effet, la conclusion qui fut adoptée et définitivement votée par le Conseil municipal dans sa séance du 7 avril 1893. L'adjudication n'eut lieu que l'année suivante, les 15 et 16 mars 1894. (*Voir plus loin, page* 62).

Ainsi prit fin cette affaire difficile qui passionna l'opinion et fut l'objet de brûlantes discussions. L'action de la Société et de son Président, qui se multiplia en actives démarches, n'a pas été sans influence sur son heureuse terminaison.

Seance du 26 décembre 1893

Présidence de M. Gaston Le Breton

La séance est tout d'abord occupée par l'exposé de la question concernant la maison dite du *Four banal*. Il s'agit de l'acquisition de la curieuse habitation du XVIe siècle, sise à l'encoignure des rues Malpalu et Louis-Brune, actuellement occupée par le bureau de placement des garçons boulangers.

Maison du Four banal

M. le Président résume ainsi cette intéressante question, dont il s'est très activement occupé auprès de l'Administration municipale :

Cette maison, déjà mentionnée par M. de la Quérière dans son ouvrage sur *les Vieilles maisons de Rouen*, se rattache à l'époque de Henri II ; le rez-de-chaussée, supporté par des pilastres à consoles, est en pierre ; les étages supérieurs, d'une très élégante ornementation formée de pilastres, de frises et de mascarons, sont en bois sculpté, et se relient à une ravissante tourelle d'angle. L'immeuble appartient à la Ville, qui l'a exproprié, il y a plusieurs années, à l'occasion des travaux d'assainissement du quartier Martainville.

En ce moment, il s'agirait de vendre le terrain sur lequel s'élèvent cet immeuble et plusieurs autres en assez mauvais état, pour démolir ceux qui sont situés en bordure sur la rue Malpalu et les remplacer par de nouvelles constructions.

Tout en vendant le terrain, la Ville, cependant, désirerait assurer la conservation de cette vieille maison, si remarquable sous le rapport archéologique et architectural ; elle cèderait le lot pour un prix relativement peu élevé, afin de pouvoir imposer à l'acquéreur de restaurer cette maison dans le style et d'après les plans qui lui seraient soumis, avec promesse de l'entretenir en bon état à ses frais.

M. le Président soumet à l'Assemblée les plans dressés par M. Trintzius, architecte de la Ville, pour la restauration projetée, et un plan du terrain.

La discussion s'engage sur le meilleur moyen pouvant permettre à l'acquéreur d'utiliser fructueusement le terrain, depuis la maison du Four banal jusqu'à la rue Malpalu, tout en dégageant cette maison, cachée actuellement au fond d'une cour, pour la rendre visible de la rue.

Les uns proposent de construire une maison de rapport en bordure sur la rue Malpalu ; de laisser entre elle et la maison ancienne un espace libre formant cour ou jardin, avec grille sur la rue Louis-Brune. L'ancienne maison formerait une dépendance du logis principal.

D'autres proposent d'engager la Ville à ne faire que les réparations les plus urgentes au toit de la vieille maison, pour éviter les dégradations ultérieures, et de réserver la question de vente avec simple portion de terrain en avant de la façade. Le restant du terrain en bordure sur la rue Malpalu, isolé au moyen d'un mur, pourrait être vendu séparément.

Enfin, M. Léger, entrepreneur, expose que la Ville cherchant en ce moment un emplacement aux environs de la rue Saint-Denis pour y construire une école, on pourrait l'engager à utiliser à cet usage le terrain en question. Les classes seraient installées dans

la rue Malpalu, et l'espace resté libre entre celles-ci et la maison du Four banal servirait de cour de récréation. La vieille maison elle-même pourrait servir de logement à l'instituteur.

La discussion étant terminée, le Président charge M. Georges Dubosc d'écrire au Maire pour l'entretenir de la proposition émise par M. Léger.

M. Gaston Le Breton prend ensuite la parole pour continuer le développement de son *Histoire de la sculpture en cire*, dont il avait communiqué la première partie dans une séance antérieure. La lecture de ce savant essai, aussi instructif que documenté et d'un caractère tout à fait artistique, est écoutée avec le plus grand intérêt; elle vaut à son auteur de vifs applaudissements.

Séance du 21 *avril* 1894

Présidence de M. GASTON LE BRETON

Eglise Saint-Laurent

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. le Président informe la Société que la question de l'église Saint-Laurent, dont elle s'est si activement occupée et qui a passionné l'opinion, a reçu enfin une solution définitive. D'après les décisions du Jury d'expropriation, elle a été tranchée au mieux des intérêts de la Ville, celle-ci ayant été déclarée adjudicataire de l'édifice moyennant une somme de 170,000 francs à verser au propriétaire, M. Courcelle, qui l'avait acheté 155,000 francs.

Sur cette somme, 70,000 francs seront versés par l'Etat, le reste par la Ville et le Département. L'amortissement en sera largement couvert par les locations annuelles, s'élevant à environ 6,000 francs. C'est en résumé une bonne affaire, en même temps qu'une acquisition artistique d'un haut intérêt, sauvant du vandalisme un monument remarquable à tous égards. Trop peu apprécié aujourd'hui, il le sera davantage dans l'avenir, lorsqu'une intelligente et complète restauration, qu'il est permis d'espérer, lui aura rendu, avec l'harmonie de l'ensemble, toute son élégance décorative.

Maison du Four banal

Relativement à la maison dite du *Four banal*, dont la Société s'est précédemment occupée, on sait que la Ville en a consenti la vente à vil prix, en imposant sa restauration à l'acquéreur d'après les plans dressés par M. Trintzius, lequel s'est inspiré, en cette circonstance, d'un dessin restitutif de M. Laquérière, architecte, communiqué par M. Raoul Aubé. M. Le Breton observe à ce propos que la conservation de ce vieux logis ne pouvait être confiée à de meilleures mains, puisqu'il a pour acquéreurs MM. Caillouel frères, entrepreneurs, gens de goût et d'expérience, qui apporteront tous leurs soins à cette intéressante reconstitution.

On passe ensuite au chapitre des propositions spontanées.

M. Fauquet, architecte, constate qu'il a fait des démarches pour obtenir l'enlèvement des affiches apposées sur les deux pavillons situés en regard de la statue de Corneille, et qu'il a été assez heureux pour obtenir gain de cause. C'est un exemple à suivre pour tous les édifices, grands ou petits, offrant quelque intérêt.

M. Collette constate les dégradations commises journellement par les gamins au

portail de la Calende et à celui de la Tour-de-Beurre ; il demande si le sergent de ville de service dans le voisinage ne pourrait exercer une surveillance plus active en cet endroit.

Pancartes indicatrices

M. Foucher émet l'avis que, pour en faciliter l'effet, l'Administration municipale, ou à défaut la Société elle-même, fasse apposer sur les monuments publics des pancartes fixes invitant les habitants à les respecter et à les faire respecter, puisqu'ils sont à la fois la propriété et la richesse artistique de la Ville, c'est-à-dire de tous et de chacun.

M. Raoul Aubé rappelle à ce propos qu'il a déjà soumis à la Société, il y a deux ou trois ans, une proposition analogue indiquant dans quel sens et sous quelle forme ces pancartes pourraient être rédigées. On en pourrait faire de petits résumés historiques aussi concis, aussi succincts que possible, qui attireraient l'attention du passant, le renseigneraient sur la valeur artistique de chaque édifice et, par suite, ne l'engageraient que plus vivement à le défendre en cas de besoin. Pour s'intéresser à la sauvegarde d'une œuvre d'art, surtout pour la masse, trop souvent inconsciente, ne faut-il pas apprendre à la connaître et à l'apprécier ?

Témoignage de sympathie à M. Ph. Zacharie

Rappelant le récent incendie de l'Ecole régionale des Beaux-Arts, installée dans les bâtiments de l'enclave Sainte-Marie, M. Devaux, sculpteur, exprime le vœu qu'un témoignage de sympathie soit donné à l'excellent artiste si cruellement éprouvé par ce sinistre, notre compatriote le peintre Zacharie. Il demande s'il n'y aurait pas lieu d'organiser en sa faveur une loterie collective à laquelle chacun apporterait sa quote-part, les uns en nature, les autres sous forme de don.

M. le Président, tout en rendant justice à la pensée toute confraternelle de M. Devaux et au sentiment généreux qui l'inspire, pense qu'en agissant ainsi on risquerait de blesser la juste susceptibilité de l'artiste. Ne vaudrait-il pas mieux laisser à l'Administration le soin de réparer le préjudice, dans la mesure du possible, sous forme de subvention ou d'indemnité ? M. Le Breton s'est d'ailleurs occupé lui-même de ménager des sympathies à l'artiste éprouvé en le recommandant chaudement, par l'intermédiaire de M. de Lajolais, à M. Roujon, directeur des Beaux-Arts. Par ce moyen peut-être pourrait-il obtenir l'achat de son tableau exposé au Salon, ou encore une commande du Gouvernement.

Si ces moyens échouaient, l'initiative privée pourrait alors intervenir pour trouver le moyen de satisfaire à la fois l'amour-propre et les intérêts de notre compatriote.

Séance du 16 *décembre* 1894

Présidence de M. Gaston Le Breton

Parmi les questions à l'ordre du jour, M. le Président signale tout d'abord les travaux de réparation exécutés au temple Saint-Eloi, travaux si souvent réclamés par la Compagnie.

Les ressources restreintes de l'autorité compétente ne permettaient qu'une restauration partielle ; mais cette restauration, confiée au tact et au savoir-faire de M. Simon, architecte, paraît devoir être exécutée dans les meilleures conditions.

Maison du Four banal

Même remarque pour la maison du *Four banal*, rue Malpalu, acquise par MM. Caillouel frères. Pour leur plus grande commodité, ceux-ci avaient songé un instant à modifier quelque peu les plans primitifs ; mais les observations motivées, soumises à la Municipalité par M. Le Breton, ont permis d'arrêter à temps ces velléités et de faire respecter intégralement les conditions du cahier des charges. Si la restitution se poursuit lentement — ce qu'explique la question de temps et de main-d'œuvre, si délicate pour des entrepreneurs chargés de travaux multiples et variés — elle se fait, en revanche, très consciencieusement ; nul doute qu'elle ne soit entièrement réussie.

Hôtel du Bourgtheroulde

M. Le Breton informe la Compagnie que, grâce à une décision de M. Levillain, Adjoint, le règlement de voirie a été réformé sur un point qui intéresse tout particulièrement les Amis des monuments rouennais. Rien ne s'oppose désormais à la conservation et à la restitution des parties saillantes des maisons et édifices dits en *encorbellement*. Grâce à cette heureuse modification, la charmante échauguette de l'Hôtel du Bourgtheroulde, si malencontreusement détruite au début de ce siècle, pourra être reconstruite dans un temps plus ou moins prochain, suivant l'intention souvent exprimée par le possesseur actuel.

M. Foucher, sculpteur, constate à ce propos qu'un fragment de cette échauguette existe encore et pourrait servir de modèle lors de la restitution projetée.

Chapelle Saint-Julien

Une autre restitution artistique du plus haut intérêt est actuellement à l'ordre du jour. C'est la restauration de la chapelle Saint-Julien au Petit-Quevilly, un des types les plus purs de l'Ecole romane, vraiment exceptionnel au point de vue de la rareté, de l'originalité de sa décoration picturale. La dépense totale s'élèverait à environ 25,000 francs. Le Comité des Monuments historiques s'est inscrit pour 25,000 francs, et M. le Préfet pour 3,000 francs.

En outre, M. Knieder, Conseiller général, a entrepris une campagne des plus actives pour hâter et mener à bien cette entreprise. La restauration de cet intéressant et très curieux édifice, signalé tour à tour avec éloges dans les *Voyages pittoresques de l'ancienne France*, l'*Art gothique* de Gonse et les notices spéciales d'E.-H. Langlois et du docteur Coutan, paraît dès maintenant assurée.

Chapelle du Lycée

M. de Vesly demande le rétablissement de la gargouille d'amortissement qui décorait la porte de l'Ecole professionnelle. Le même Membre souhaiterait aussi que l'autorité compétente daignât enfin jeter les yeux sur l'état de délabrement de la Chapelle du Lycée, qu'on semble dédaigner comme un monument sans valeur, et qui est digne cependant d'une vive attention.

M. Collette s'associe au vœu de son Collègue, ajoutant que, d'après ses renseignements particuliers, cette chapelle semble destinée à une disparition plus ou moins prochaine, en vue sans doute d'une reconstruction moderne aussi coûteuse que peu motivée.

M. de Vesly appelle encore l'attention sur la façade de l'ancienne église Saint-Louis, place de la Rougemare, dont la cession probable à une entreprise privée paraît devoir modifier l'aspect.

M. le Président promet de surveiller ces divers projets et d'en aviser les répondants en temps voulu.

Documents artistiques

La série des propositions étant épuisée, M. J. Lecerf, imprimeur, dépose sur le Bureau un document artistique offert par lui à la Société. C'est un spécimen de quelques-

unes des reproductions photographiques purement normandes qui doivent figurer dans le recueil *Normannia*, édité sous les auspices du *Photo-Club rouennais* et actuellement en cours d'exécution.

Sur son invitation, M. Gaston Le Breton donne lecture de l'intéressante préface qu'il a rédigée pour servir d'introduction à ce recueil. Cette introduction, faite de verve et d'originalité, rend pleine justice à la photographie moderne, la photographie vraiment perfectionnée, cet intelligent et indispensable collaborateur de l'art et de la nature ; elle est écoutée avec le plus vif intérêt et accueillie par d'unanimes applaudissements.

Séance du 31 janvier 1895

Présidence de M. Gaston Le Breton

Après lecture du procès-verbal, le Président met en discussion les différents articles portés à l'ordre du jour.

Maison du XIVe siècle rue aux Juifs

Il est question tout d'abord de la maison du XVIe siècle, située rue aux Juifs, vis-à-vis l'aile gauche du Palais, dont la façade caractéristique, ornée de cariatides et de moutons symboliques formant armortissement, mériterait d'être conservée. Des pourparlers ayant été engagés à ce sujet avec l'acquéreur, M. Dumort, notaire, qui avait proposé de la faire réédifier dans le jardin de Sainte-Marie aux frais de la Municipalité, M. le Maire a dû en référer au Ministre compétent ; celui-ci a demandé si un crédit spécial avait été ouvert à cet effet. Devant une réponse négative, la Ville a dû s'abstenir et les choses sont restées en l'état.

Peut-être surgira-t-il quelque nouvelle combinaison qui permettra de sauvegarder tous les intérêts ?

Tramways électriques

M. Le Breton aborde ensuite la question des tramways électriques qui a fait quelque bruit dans la presse locale.

Il estime que cette entreprise est appelée à modifier singulièrement la physionomie pittoresque et artistique des rues de Rouen. Les nombreux réseaux de fils aériens déjà existants ne font que trop bien prévoir l'aspect désagréable et défectueux qui doit en résulter. Toutes les perspectives de nos vieilles voies publiques, — dont quelques-unes d'un caractère si original et si imprévu, — seront rompues, altérées et trop souvent enlaidies.

Les nouveaux fils devant être suspendus à moyenne hauteur, seulement à quelques mètres du sol, et reliés entre eux par des supports plus ou moins rapprochés, plus ou moins volumineux, — beaucoup fixés aux murailles mêmes, faute de place sur les trottoirs, — leur installation pourra causer d'assez graves préjudices aux monuments et aux façades intéressantes de certaines maisons particulières. N'en a-t-on pas eu la preuve dans la dégradation qu'a subie récemment, en un cas analogue, le joli groupe d'Alphée et d'Aréthuse à la fontaine du Gros-Horloge ?

N'y aurait-il pas aussi à redouter certains accidents atmosphériques pouvant être provoqués par ce système de traction ?

Pourquoi la Ville créerait-elle un monopole et s'engagerait-elle pour vingt ans, alors qu'elle peut étudier à loisir d'autres modes de traction, — tramways à air comprimé, accumulateurs, tramways souterrains, etc., — et se décider en connaissance de cause, après mûr examen ?

L'Exposition de 1900, avec ses créations nouvelles et ses multiples perfectionnements, n'offrira-t-elle pas sous ce rapport un vaste champ d'investigations ? Pourquoi se contenter d'un médiocre *à peu près* quand, à quelques années de distance, on peut avoir le *mieux* et même le *parfait ?*

Ces conclusions étant admises et adoptées après quelques observations de détail, il est décidé qu'elles seront résumées dans une lettre spéciale qui sera adressée à la Municipalité. On l'engagera, notamment, à rechercher les moyens de combiner l'art avec la science, — mariage de raison qui ne paraît pas impossible, — tout en donnant une légitime satisfaction aux intérêts matériels de la cité.

Documents artistiques

A l'issue de la séance, M. Duveau, Membre du Bureau, offre à la Société de très intéressants croquis pris par lui à Caudebec-en-Caux ; c'est une vue de l'ancienne *Maison des Templiers*, et une autre de la *Rue de la Boucherie*. Ces croquis sont acceptés avec reconnaissance, ainsi qu'un motif de crédence de l'église de Moulineaux offert par le même dessinateur.

Séance du 26 juin 1895

Présidence de M. Gaston Le Breton

Chapelle du Lycée

Au début de la séance, le Président dépose sur le bureau une magnifique photographie de la chapelle du Lycée due à M. Oberlander, et permettant d'embrasser dans son ensemble tout l'intérieur de l'édifice. Il constate l'état actuel de la question touchant la conservation de ce remarquable monument, tout d'abord si vivement menacé. D'après ses renseignements personnels, tout fait espérer que les vœux exprimés par les différentes Sociétés artistiques de Rouen, joints aux protestations énergiques de la presse parisienne et de la presse locale, amèneront prochainement la Municipalité à rapporter le vote regrettable qui entraînerait la démolition de cet intéressant spécimen d'un genre d'architecture religieuse qui ne compte point d'autre représentant dans notre ville. De nouveaux plans moins radicaux que les premiers permettront sans nul doute de trouver ailleurs le terrain nécessaire à la transformation et à l'assainissement de notre grand établissement universitaire.

Forêt de Bord : Découverte

La parole est ensuite donnée à M. Léon de Vesly pour exposer le résultat de sa récente découverte dans la forêt de Bord, au Fanum des Buis. Cette découverte, due aux recherches persévérantes auxquelles se sont livrés MM de Vesly et Quesné, a été faite dans un petit vallon avoisinant la ligne du chemin de fer d'Orléans. On remarquait en cet endroit une motte saillante qui semblait indiquer la présence d'un ancien édifice. Les fouilles pratiquées firent, en effet, découvrir des soubassements de murs formant un carré d'environ treize mètres de côté, revêtus de stuc avec des traces de décor polychrome.

D'après le résultat des recherches, ces murs supportaient toute une série de colonnes en bois, de quarante-cinq centimètres de diamètre, dont quelques-unes ont été retrouvées, sur lesquelles était établi un toit à quatre versants, couvert en tuile. L'intérieur de ce bâtiment était surélevé et l'aire en argile battue. Au centre, se trouvait une cella entourée de murs qui devait être occupée par la statue du dieu qu'on y vénérait. Cette cella était dallée en pierres mesurant soixante-six centimètres de côté, d'après les échantillons retrouvés.

En poursuivant l'exploration, on découvrit de nombreuses médailles, soit dans les interstices des pavés, soit en dehors de la cella. La plupart de ces médailles, de bronze et d'argent, s'échelonnent du règne d'Auguste à celui de Constantin ; il s'en trouve de très belles, notamment celle de Lucille-Auguste, fille de Marc-Aurèle, d'autres de Claude, de Néron, de Claude II, etc. On découvrit également un couteau de sacrifice, onze hachettes de pierre et deux fibules gauloises.

M. de Vesly complète cet exposé en faisant circuler parmi les assistants des vues et plans fort intéressants, dessinés par lui, représentant la savante reconstitution de ce Fanum, basée sur les restes découverts; ils démontrent l'étude approfondie que notre érudit Collègue a faite de ce genre d'édifice.

M. Le Breton félicite chaudement l'auteur de cette excellente communication, attentivement écoutée, et l'encourage à persévérer dans la poursuite de ces savants travaux, malheureusement trop peu appréciés.

En terminant la séance, on décide que la prochaine excursion annuelle aura pour but Dreux et Anet, et que M. de Vesly sera chargé d'en dresser le programme.

Séance du 5 octobre 1895

Présidence de M. Gaston Le Breton

Chapelle du Lycée

Au début de cette séance, le Président confirme les bonnes nouvelles précédemment données sur la conservation probable de la chapelle du Lycée. L'action simultanée de la Presse et des Sociétés artistiques de la Ville a exercé la plus heureuse influence sur la Municipalité qui semble toute disposée à revenir sur sa précédente décision. De son côté, il a agi très activement auprès des Pouvoirs publics pour amener ce résultat, qui paraît désormais acquis.

Projet d'excursion

M. Le Breton donne ensuite la parole à M. de Vesly pour expliquer les motifs qui n'ont pas permis d'exécuter l'excursion projetée, qu'il avait mission de préparer. D'après l'exposé de celui-ci, la longueur du trajet et la dépense qu'il comporte ont été le double motif de cette abstention. En réunissant dans le même parcours Dreux et Anet, qu'il serait difficile de séparer, étant donné leur proximité et l'importance du déplacement, l'excursion demanderait une journée entière, de sept heures du matin à dix heures du soir, et coûterait de seize à dix-huit francs par personne. Ces conditions ont paru peu favorables pour le moment et on a cru plus sage de reporter l'excursion à plus tard, par exemple à l'an prochain.

M. Le Breton observe à ce propos que l'Exposition nationale de Rouen devant s'ouvrir en mai 1896, et tenir nos concitoyens en haleine durant tout l'été, les projets d'excursion au dehors auraient alors peu de succès, et il estime qu'il convient de les ajourner à une époque plus propice. C'est l'opinion commune et l'avis est adopté.

Musée Jeanne d'Arc

Le Président entre ensuite dans quelques explications sur les préparatifs de cette Exposition, qui paraît devoir être très brillante. Le côté historique et artistique y intéressera surtout notre Société. M. Le Breton insiste notamment sur la création projetée d'un *Musée de Jeanne d'Arc*, où l'on pourrait réunir et centraliser toutes les œuvres d'art — soit originales, soit en reproduction — intéressant le souvenir de notre héroïne nationale, et former ainsi en son honneur une sorte d'apothéose patriotique. Tous les artistes français se feraient un point d'honneur de concourir à cette œuvre collective par l'envoi de leurs esquisses ou de leurs maquettes, et beaucoup sans doute les cèderaient à la Ville à titre purement gracieux. Il y a là une idée à creuser, un programme à développer.

Buste de Corneille

M. Le Breton ajoute qu'il se propose également, en cette année 1896, de renouveler l'hommage décerné par notre Société au grand Corneille, en remplaçant par un buste en bronze le buste en plâtre élevé par ses soins sur la façade moderne de la maison natale du poète.

Séance du 31 mars 1896

Présidence de M. Gaston Le Breton

Buste de Corneille

En ouvrant la séance, le Président appelle l'attention des assistants sur le buste de Pierre Corneille exposé sur la table du bureau. Ce buste en bronze, exécuté par Barbedienne, d'après l'original de Caffiéri, est destiné, ainsi qu'il a été dit précédemment, à remplacer le buste en plâtre très détérioré placé par les soins de la Société sur la façade de la maison de l'ancienne rue de la Pie, aujourd'hui rue Pierre-Corneille, où est né l'illustre écrivain. M. Le Breton estime que ce nouveau buste n'étant, en somme, qu'un simple remplacement, sa pose ne saurait donner lieu à une manifestation particulière. Elle sera faite très simplement par l'entremise bienveillante de M. Edmond Bonet. L'ancienne console en plâtre, jugée suffisamment solide, sera conservée.

Plaque commémorative à Thomas Corneille

M. Raoul Aubé pense qu'après avoir rendu un légitime hommage à la mémoire du grand Corneille, il serait bon de ne pas oublier son frère Thomas qui, s'il n'eut pas le génie de son aîné, n'était pourtant pas le premier venu. Ce souvenir lui est d'autant mieux dû que, lors de la pose du premier buste, la Société a dû faire déplacer la plaque commémorative qui signalait autrefois en cet endroit, et dans une même inscription, la naissance des deux frères, leurs maisons natales étant contiguës. A défaut de cette plaque, qu'on a dû gratter et utiliser ailleurs, ne conviendrait-il pas d'en apposer une autre ? Le Sociétaire a eu déjà l'occasion d'insister sur ce point dans ses précédentes propositions sur les inscriptions commémoratives du vieux Rouen qu'il serait bon de répandre aussi largement que possible dans tous les coins historiques, et sur lesquelles il se propose de revenir plus tard.

En prenant acte de cette demande, M. Le Breton dit qu'elle vient à l'appui de ses propres idées. Il se propose, en effet, si l'état des finances de l'Association le permet, de



Négatif de Jules LECERF

LA CHAPELLE DU LYCÉE CORNEILLE

gratifier la ville de Rouen d'autres bustes destinés à orner les maisons natales des principales célébrités rouennaises, notamment de Thomas Corneille, de Géricault et de Jouvenet. C'est ainsi qu'on pourrait commander chez Barbedienne un buste de Thomas Corneille faisant pendant à celui de son frère.

M. Aubé, qui se rallie à cette proposition, pense toutefois qu'en attendant le buste en bronze, dont l'acquisition coûteuse peut tarder longtemps encore, on pourrait toujours rétablir l'inscription. C'est une indication biographique qu'on doit non-seulement aux Rouennais, mais encore aux étrangers.

Chapelle du Lycée

Revenant sur l'affaire de la chapelle du Lycée, M. Le Breton constate que, grâce au concours de MM. Vaudremer, Membre de l'Institut, Baudot, directeur des bâtiments civils, et de quelques autres notabilités parisiennes auxquelles il avait fait appel, on a pu obtenir un rapport favorable, et que cet intéressant édifice, si gravement menacé, sera conservé, à la grande satisfaction des Amis des Arts et des Antiquités.

Maison du Four banal

Quant à la maison du *Four banal*, autre question résolue, sa restauration n'avance que très lentement, plusieurs difficultés ayant surgi à ce sujet entre la Ville et les acquéreurs, MM. Caillouel frères, notamment au sujet de l'exhaussement projeté du rez-de-chaussée. Cette restauration est faite d'après un dessin de M. Laquérière, architecte, qui paraît avoir apporté quelques modifications au plan primitif, entre autres dans la toiture.

Autre maison reconstituée

A côté de cette maison du *Four banal*, en arrière d'une nouvelle construction qui l'avoisine, les mêmes entrepreneurs ont rétabli très heureusement la façade en pierre d'une ancienne maison du XVIe siècle, située primitivement rue aux Juifs, n°s 47-49. Cette jolie façade Renaissance, qui dépendait de l'ancien Hôtel-de-Ville, se distingue par l'élégance de sa composition et de ses sculptures, datées du règne de Henri III; elle est couronnée par des acrotères portant des vases de fleurs qu'escortent des agneaux pascals. C'est une intéressante restitution.

Séance du 21 *juillet* 1896

Présidence de M. Gaston Le Breton

Demande d'allocation

La réunion de la Société est motivée surtout par la réception d'une lettre de M. Lefort, relative à la brochure publiée par la Société des Architectes de la Seine-Inférieure en faveur de la conservation de la chapelle du Lycée. Dans cette lettre, demande est faite à notre Association de concourir aux frais de la publication. Le but poursuivi par les deux Sociétés, au sujet de cette question, étant identique, n'est-il pas juste qu'elles participent également aux dépenses engagées pour la défense de cette cause commune ? Celle-ci s'élevant à environ 300 francs, ce serait donc une allocation de 150 francs à fournir.

A première vue, la demande peut paraître acceptable ; cependant, comme l'observe M. Le Breton, elle le devient beaucoup moins lorsque l'on constate que la brochure en question, mettant surtout en avant la Société des Architectes, laisse complètement dans l'ombre le rôle personnel joué dans cette affaire par les *Amis des Monuments Rouennais*, auxquels l'initiative en revient. Dès le 22 mars 1895, les premières démarches étaient

faites par son Président qui, avant même que le débat ne fût soulevé, avait eu déjà l'occasion de s'entretenir à ce sujet avec l'Architecte de la Ville, M. Trintzius. Vers le même temps, il fit faire par un artiste distingué, M. Oberlander, des agrandissements photographiques de la chapelle et les fit exposer, en bonne place, dans les vitrines des encadreurs, afin de solliciter l'attention publique et de mieux faire apprécier à tous l'intérêt qui s'attache à cet édifice. Plus tard, il usa de son influence auprès des Membres de l'Institut pour les intéresser à la question et obtenir en haut lieu un rapport favorable. Rien de tout cela n'a été mentionné dans la brochure. Dans ces conditions, il ne pense pas que la Société ait à participer aux frais de la publication. Cet avis est unanimement partagé.

En conséquence, M. de Vesly propose de répondre à M. Lefort que, tout en s'associant intimement aux vœux émis par la brochure, et qui reflètent d'ailleurs ses propres idées, la Société ne peut que lui exprimer toute sa sympathie, lui assurer son concours moral, mais ne saurait l'appuyer de son concours financier.

Buste de P. Corneille

M. Le Breton annonce à la Société que le buste de Pierre Corneille, destiné à la maison natale du grand écrivain, a été mis en place au mois de juin par les soins de M. Edmond Bonet. Il est décidé que la console en plâtre qui le supporte sera repeinte et qu'on augmentera un peu les dimensions du socle.

Quant à la proposition déjà faite d'élever un buste à Thomas Corneille, elle sera discutée plus tard, ainsi que l'inscription qui doit l'accompagner, en remplacement de celle que l'Association a dû faire disparaître lors du premier hommage rendu par elle à la mémoire de Pierre Corneille.

Projets d'excursion

On agite de nouveau les projets d'excursion annuelle. Celle de Dreux et Anet est définitivement rejetée comme trop importante pour une seule journée. En outre, le propriétaire du château d'Anet, M. le vicomte de Leurre, l'habitant l'été, il serait difficile de le visiter en cette saison. D'autres propositions sont faites touchant les Andelys, Jumièges, Beauvais, Gournay, Saint-Germer. Notification en est prise pour l'avenir, les préoccupations de l'année courante, toute à l'Exposition de Rouen, ne permettant guère d'y donner suite actuellement.

Maison rue Grand-Pont

A la fin de la séance, M. Collette propose à la Société de faire photographier la façade du XVIIe siècle d'une ancienne maison de la rue Grand-Pont, qui sera très prochainement démolie, afin d'en conserver le souvenir dans les archives de la Société. Cette proposition est adoptée.

Séance du 30 *septembre* 1897

Présidence de M. Gaston Le Breton

Maison de la rue Saint-Romain

Sur le bureau est déposée une pétition adressée au Maire de Rouen pour demander la conservation de la vieille maison de la rue Saint-Romain, proche voisine de l'avant-portail des Libraires, menacée par de récents projets d'alignement. Cette pétition est signée des Membres présents à la séance : MM. Gaston Le Breton, de Vesly, Deglatigny, Witz, Geoffroy, Marrou et Wilhelm.

M. Le Breton prend la parole pour expliquer les motifs de cette réunion.

La vieille maison, que tout le monde connaît, est menacée de disparaître pour le dégagement de la Cathédrale. De nombreux amis de nos vieux vestiges locaux se sont émus de cette nouvelle et ont signé une protestation dont l'initiative a été prise par M. le Dr Brunon, et qui a été publiée dans les journaux rouennais. Notre Société ne peut rester indifférente à cette protestation motivée dont elle partage l'esprit. Elle ne peut invoquer que le côté pittoresque et rétrospectif en faveur de ce vieil habitacle ; mais son antiquité respectable et sa silhouette caractéristique constituent de suffisants motifs d'intérêt. La rue Saint-Romain, où il se trouve, la rue de l'Epicerie et la rue du Bac, situées toutes trois dans le voisinage de la Cathédrale, sont les seules dans Rouen qui aient conservé à peu près intact le cachet original du Moyen-Age. D'autre part, les constructions particulières tendent de plus en plus à disparaître dans les transformations successives de notre ville, et, si on n'y veille, il n'en restera bientôt plus trace.

Sans s'opposer aux travaux et aux démolitions qu'exigent la modernisation et l'hygiène de la Cité, qu'on cherche au moins à conserver quelques échantillons de nos anciennes rues, trop rares témoins d'un passé rempli de souvenirs, qui sont si appréciés des artistes et attirent chez nous tant d'étrangers.

On prétend que la démolition de cette maison est nécessaire pour le dégagement complet de la Cathédrale et des bâtiments capitulaires. Cette prétention paraît excessive. Les vieilles constructions groupées autour des grands monuments n'en rehaussent-elles pas, au contraire, les belles proportions par le contraste ? En outre, le maintien de cette maison ne nuit nullement au dégagement de la Cathédrale. Un simple coup-d'œil sur le plan suffit à le démontrer.

Désirant savoir à quoi s'en tenir sur ce vieux logis, un de nos nouveaux Membres, M. E. Delabarre, s'est déjà occupé, dans un récent voyage à Paris, de sonder le terrain en vue des démarches à tenter dans le but d'assurer sa conservation. Malheureusement, la plupart des personnes influentes qui pourraient s'y intéresser sont absentes de Paris en cette saison. Les Membres de la Commission des monuments historiques paraissent favorables. Seul, M. Sauvageot, auteur du projet de dégagement de la Cathédrale, semble un adversaire sérieux. Ces pourparlers seront continués, et c'est pour y intéresser tous les Membres que M. Le Breton a cru devoir les réunir aujourd'hui.

M. Geoffroy observe qu'il faudrait non-seulement conserver la maison, mais encore la restaurer. M. Le Breton n'est pas de cet avis : les restaurations sont à craindre en pareil cas ; elles feraient perdre à cette vieille maison une grande partie de son intérêt en lui enlevant son caractère si franchement pittoresque.

M. Geoffroy explique que, par ce mot de restauration, il entendait parler surtout de la consolidation intérieure et de quelques détails de réfection ne changeant en rien le caractère et l'aspect actuel de l'immeuble.

M. Lefort dit qu'avant de penser à consolider, il faut tout d'abord voter la conservation. M. Deglatigny insiste aussi sur ce point qui s'impose avant tout. Des démarches devront être tentées à Paris pour connaître au juste le fond de l'affaire. Quoi qu'on en ait dit, M. Sauvageot ne doit pas être seul en cause, la Ville paraissant avoir demandé elle-même la démolition à l'Etat. Il existerait aussi une pétition de plusieurs habitants de la

rue Saint-Romain demandant la démolition de l'immeuble pour cause d'empiètement sur la voie publique.

Outre les démarches à Paris, on propose d'entreprendre une campagne de presse. M. Lefort ajoute qu'il conviendrait également de s'adresser à la Commission départementale des Antiquités dont l'avis serait vraisemblablement favorable. Quoi qu'on décide, il faut se hâter, car le temps presse et il faut parer à tout évènement.

Séance générale du 19 *octobre* 1897

Présidence de M. Gaston Le Breton

Maison de la rue Saint-Romain

M. Le Breton rend compte des démarches faites par lui à Paris touchant la maison de la rue Saint-Romain. De son premier entretien avec M. Dumay, Directeur des Cultes, il ressort que la demande de démolition émanait à la fois de la Mairie, de la Préfecture et de l'Archevêché. Tout était décidé et arrêté; il a fallu convoquer de nouveau le Comité des travaux diocésains pour provoquer un examen plus judicieux de la question.

Dans un second entretien, M. Dumay a informé M. Le Breton que ce Comité, dont faisaient partie deux Membres particulièrement favorables, MM. Vaudremer et Baudot, avait résolu de ne pas s'opposer à la conservation de la maison, et que le Directeur des Cultes est disposé à céder celle-ci à la Ville, à charge de veiller à sa conservation et à son entretien. Il ne s'agit donc maintenant que de faire accepter ce don par la Municipalité rouennaise.

Dans ce but, M. Deglatigny fait la proposition qu'une lettre soit adressée au Maire et des lettres semblables aux Conseillers municipaux, à l'Archevêque et au Préfet.

Une Commission est nommée pour faire de la propagande en faveur du projet. Elle se compose de MM. de Vesly, Président, Duveau, Deglatigny, Geoffroy, Georges Dubosc, Ed. Delabarre, Lefort, Deveaux, Garetta, R. Martin et Witz.

A la fin de la séance, M. de Vesly s'enquiert de ce qu'est devenue la porte sculptée de la maison de la rue des Tonneliers. M. Geoffroy dit qu'elle existe chez M. Lenoble, ancien propriétaire de cette maison, à qui elle a été vendue pour 4,000 francs.

M. Witz demande ce qui a été fait au sujet de la chapelle souterraine du Boisguillaume. M. Le Breton répond qu'autorisation a été donnée à M. G. Lefebvre de faire des fouilles, et qu'une somme sera mise à sa disposition pour couvrir une partie des dépenses. La chapelle en question doit dater du XIIe ou du XIIIe siècle.

Séance du 26 *novembre* 1897

Présidence de M. Gaston Le Breton

Maison de la rue Saint-Romain

La question de la vieille maison de la rue Saint-Romain est toujours à l'ordre du jour.

M. Deglatigny a réuni un certain nombre de pétitions en sa faveur, et demande s'il ne conviendrait pas de les transmettre à la Mairie.

M. Lefort dit que, au cas où la maison serait conservée, la Société pourrait voter une somme pour sa consolidation. M. R. Martin ajoute que le meilleur moyen d'empêcher sa démolition, est de voter cette somme pour la conservation même.

M. Le Breton pense qu'en agissant ainsi la Société, qui doit être économe de ses deniers, créerait un précédent dangereux pour l'avenir. Dès qu'un vieil immeuble quelque peu pittoresque serait menacé de destruction, on profiterait de cet exemple pour lui forcer la main et provoquer de sa part de nouvelles acquisitions. L'affaire paraît d'ailleurs en bonne voie, puisque la Commission départementale des Antiquités en a été saisie.

M. R. Martin demande qu'une pression soit faite sur l'opinion publique, afin de créer un mouvement favorable à la conservation.

M. Deglatigny pense qu'il y a deux méthodes à suivre : 1° ouvrir une souscription pour le rachat, ce qui paraît difficile ; 2° proposer la restauration et la consolidation aux frais des Sociétés artistiques. Dans ce cas, l'immeuble serait cédé temporairement par la Ville à un groupe d'associés qui le louerait à long bail, s'engageant en échange à le restaurer et consolider ; le loyer paierait les intérêts.

M. Le Breton insiste à nouveau pour ne pas engager la Société dans la question d'argent. Mieux vaut s'entendre entre collègues et amis pour constituer un capital de garantie et conserver ainsi une certaine indépendance. L'essentiel, pour le moment, est d'éclairer les Conseillers municipaux sur la question.

M. Lefort propose la réunion de toutes les Sociétés pour faire une démarche collective auprès de la Municipalité. M. Le Breton croit qu'il serait préférable que chaque Association agisse séparément, chacune d'elles tenant sans doute à conserver son autonomie. M. Lefort estime, au contraire, qu'elles devraient se syndiquer pour donner corps à la pétition qui serait déposée par les bureaux.

En définitive, on se résout à laisser la question en l'état, en attendant la décision du Conseil municipal.

Séance du 27 *avril* 1898

Présidence de M. Gaston Le Breton

L'ordre du jour est relatif à la maison de la rue Saint-Romain. Après lecture des lettres concernant cette maison, adressées au docteur Brunon, la parole est donnée à M. Lefort, architecte.

Maison de la rue Saint-Romain

Celui-ci pense que l'on pourrait acquérir cette maison pour une somme infime ; il suffirait de faire une proposition de 100 francs au Ministre des Finances, qui accepterait. L'on pourrait ainsi être propriétaire de l'immeuble avant d'en entreprendre la consolidation, et trouver un locataire auquel il serait fait un bail de quinze années.

Pour la formation du capital, on s'adresserait aux pétitionnaires qu'on pourrait avoir comme souscripteurs. Le Département pourrait obtenir, en outre, de la Commission départementale, une allocation de 4 à 500 francs. Le nombre des pétitionnaires étant de trois ou quatre cents, la somme nécessaire se trouverait aisément parmi eux.

Le Président dit que l'on pourrait écrire dans ce sens au docteur Brunon, en le priant de vouloir bien faire appel à tous les signataires de la pétition. La Société ferait ensuite, de concert avec lui, demande à l'Etat de la cession de la maison.

M. Lefort pense que le plus pressé est d'abord d'avoir la maison à soi. La Société demanderait au Ministre des Cultes et au Directeur des Domaines de lui vendre l'immeuble de gré à gré. M. Le Breton estime, au contraire, qu'il convient d'aviser avant tout le docteur Brunon, en raison de son initiative dans la question. On verra ensuite quel parti prendre.

Séance du 8 novembre 1898

Présidence de M. Gaston Le Breton

Maison de la rue Saint-Romain

C'est encore la question toujours pendante de la maison de la rue Saint-Romain qui occupe la plus grande partie de la séance.

Sur l'invitation du Président, M. Deglatigny donne lecture de la lettre de M. le Préfet, en date du 15 décembre 1897, en réponse à la pétition du docteur Brunon. Il en résulte que le Ministère de la Justice et des Cultes ne s'oppose pas à la conservation de l'immeuble en question, mais ne peut disposer d'aucun crédit pour son entretien. En conséquence, M. Brunon est invité à obtenir de la Municipalité l'autorisation de faire exécuter les travaux nécessaires et à se préoccuper des moyens propres à réaliser les fonds qu'ils nécessitent. Ces travaux devront être l'objet d'un devis dressé par l'Architecte diocésain chargé de leur exécution, et qui sera soumis à l'appréciation du Ministère des Cultes.

La Municipalité semble disposée à admettre en principe la conservation de la maison, mais elle ne peut contribuer elle-même à aucune dépense résultant de la consolidation de l'immeuble. Elle ne voit aucun inconvénient à ce qu'un traité intervienne entre l'Etat et la *Société des Amis des Monuments Rouennais*, soit pour l'acquisition, soit seulement pour l'entretien et la restauration de l'immeuble. Dans ces conditions, M. Brunon a cru devoir s'adresser à la Société, afin qu'elle prenne l'affaire en main.

M. Deglatigny propose de demander à la Préfecture une réponse déterminant d'une façon précise dans quelles conditions l'Etat entendrait céder la maison à la Société, afin que celle-ci puisse constituer un groupe d'adhérents chargé de réaliser les fonds nécessaires à l'opération. S'agit-il d'une cession complète ou d'une simple location ? Dans ce dernier cas, il conviendrait d'accorder à la Société la faculté de sous-louer, pour qu'elle puisse ainsi faire face aux dépenses dont elle assumerait la tâche.

Se ralliant à cette proposition, la réunion décide qu'une lettre explicative sera rédigée à ce sujet et adressée à l'Administration préfectorale.

M. Geoffroy fait observer que la maison voisine de celle dont il s'agit paraît présenter aussi un intérêt, le plâtre qui la recouvre dissimulant une façade gothique.

M. Le Breton constate à ce propos que si l'on démolit cette maison, il faudra remettre en état le pignon ouest du vieux logis capitulaire, ainsi mis à nu, et cela d'autant mieux

qu'il se trouvera complétement isolé devant le square qu'on se propose de dessiner de ce côté. On pourrait, d'ailleurs, l'agrémenter de verdure. Il faudrait, en outre, obtenir l'autorisation d'étayer provisoirement la maison, afin que son état ne s'aggrave pas avant qu'on puisse procéder aux travaux définitifs.

Divers Membres estiment que les frais de consolidation et de mise en état peuvent être évalués à 8 ou 10,000 francs.

Palais-de-Justice

Cette question traitée, M. Lefort expose à la Société que la grille en fonte qui enclôt la cour du Palais-de-Justice, du côté de la rue aux Juifs, est en mauvais état. On a parlé de la réparer; mais, au lieu de restaurer ce hors-d'œuvre, peu en harmonie avec le caractère de l'édifice, il vaudrait mieux le remplacer par un mur crénelé rappelant l'ancienne clôture qui existait autrefois en cet endroit. On rétablirait au centre la grande porte à arcade avec son tympan orné d'un bas-relief en pierre représentant deux cerfs ailés soutenant un écusson, qui figurait jadis en cet endroit, et dont le couronnement existe encore au Musée d'Antiquités. On rétablirait en même temps l'escalier d'angle, en forme d'éventail, qui existait encore au début de ce siècle à l'encoignure du pignon ouest. Pour éviter toute réclamation des propriétaires voisins, ce mur pourrait être rétabli dans des proportions moyennes, pour ne point masquer l'aspect général du Palais. Ces travaux, dont il a été déjà question au Conseil général, seraient supportés de moitié avec l'Etat.

Mort de Ch. Garnier, Président d'honneur

A la fin de la séance, M. Le Breton annonce la mort de notre Président d'honneur, M. Charles Garnier, Architecte de l'Opéra, qui s'intéressait si vivement aux travaux de notre Société, et rend un légitime hommage à sa mémoire. M. de Vesly propose de voter une somme de cent francs en faveur de la souscription ouverte par ses amis pour lui élever un monument à Paris.

Démission du Président Gaston Le Breton

M. Le Breton ajoute que ce décès amènera notre Association à élire dans sa prochaine séance un nouveau Président d'honneur. Il déclare, en outre, que ses nouvelles fonctions de Directeur des Musées de Rouen absorbant une grande partie de son temps, il ne lui est plus guère permis de présider la Société. Il demande à celle-ci de vouloir bien lui choisir un successeur. Cette élection fera l'objet de la prochaine réunion.

Celle-ci clôt l'exercice 1898 et sert de conclusion à cette première série de nos procès-verbaux.

Ce précis analytique qui résume, avec la plus grande fidélité, l'ensemble des séances tenues pendant plusieurs années par la Société, est l'œuvre de M. Raoul Aubé, Secrétaire des Amis des Monuments Rouennais. *Dans cette tâche difficile, notre Collègue a fait preuve du plus large dévouement, et a su par une rédaction alerte, vive et soigneusement documentée, faire disparaître l'aridité de ces procès-verbaux officiels. Le Bureau et la Société tout entière lui en sont fort reconnaissants.* — G. D.





PIÈCES JUSTIFICATIVES

PROTECTION DES PORTES DE SAINT-MACLOU

Lettre de la Société des Amis des Monuments Rouennais *à la Municipalité*

Rouen, le 26 mai 1888.

A Monsieur le Maire,

Et a Messieurs les Membres du Conseil municipal.

Messieurs,

Par une délibération du 30 mars dernier, le Conseil municipal a décidé que la section de voie publique comprise entre la rue de la République et le portail de Saint-Maclou porterait désormais le nom de place Barthélémy.

Donner un témoignage public du respect et du souvenir de la postérité à la mémoire des artistes qui ont allié leurs noms à la construction de nos monuments les plus remarquables, c'est montrer tout le prix qu'une ville doit attacher à la possession de ses richesses artistiques ; c'est, en même temps, porter la pensée vers les moyens d'en assurer la conservation.

Parmi les merveilles monumentales que l'étranger nous envie, Saint-Maclou se distingue comme une des conceptions les plus heureuses et les plus délicates de l'architecture ogivale de la période tertiaire.

« Son porche, disait Viollet-le-Duc, est certainement un des plus riches qui aient été élevés au xve siècle. »

C'est sous ce porche, vous le savez, Messieurs, et vers la partie septentrionale de l'édifice, que de tous les coins du monde on vient voir ces autres merveilles qui ont pu être attribuées à un de nos plus grands artistes de la Renaissance.

Nous savons qu'un projet d'entourage de l'édifice par une grille en fer, d'un dessin en harmonie avec l'ensemble de la construction, a été dressé par M. l'Architecte diocésain.

Mais le chiffre de la dépense à effectuer pour l'exécution de ce projet peut en faire retarder considérablement la réalisation.

La *Société des Amis des Monuments Rouennais* vient vous prier, Messieurs, de vouloir bien voter la faible somme nécessaire pour les frais d'une simple clôture, à claire-voie, toute provisoire, qui aurait pour effet d'empêcher les enfants de jeter des pierres sur ces belles boiseries et d'éloigner les portes de Saint-Maclou du contact de la malveillance et des convoitises d'amateurs trop passionnés.

L'attention que le Conseil municipal, dont les pouvoirs viennent d'expirer, a donnée aux propositions collectives de la *Société des Architectes de la Seine-Inférieure* et de la *Société des Amis des Monuments Rouennais*, quant à l'hommage qui vient d'être rendu à la mémoire d'un des derniers architectes de Saint-Maclou, nous fait espérer que la nouvelle Assemblée municipale voudra bien prendre en considération les vœux que nous avons l'honneur de lui exprimer.

Aujourd'hui, nous venons donc vous prier, Messieurs, en attendant l'exécution du travail définitif dont le projet a été dressé par M. l'Architecte diocésain, de vouloir bien assurer, à peu de frais, la protection des portes de Saint-Maclou.

Veuillez agréer, Messieurs, nos respectueux hommages.

MM. E. FAUQUET, *Vice-Président ;* ADELINE, *Vice-Président ;*
H. CUSSON, J. DE LA QUÉRIÈRE, *Secrétaires ;*
E. BONET, *Trésorier ;* N. BEAURAIN, *Archiviste.*

RIDEAU DE VERDURE DE LA FONTAINE SAINTE-MARIE

Lettre de la Société des Amis des Monuments Rouennais *à la Municipalité*

Rouen, le 26 mai 1888.

A MONSIEUR LE MAIRE,

ET A MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL.

MESSIEURS,

La *Société des Amis des Monuments Rouennais* croit devoir appeler votre attention sur la nécessité d'établir un rideau de verdure en arrière de la Fontaine monumentale de la place Sainte-Marie. Déjà cette question a été présentée plusieurs fois au Conseil municipal : en 1882 par M. Héduit, en 1885 par M. Fauquet, et en 1887 par M. Bouchy, sans qu'aucune solution soit intervenue.

L'utilité de l'établissement de ce rideau, servant de fond au monument, s'impose, si l'on veut donner à cette œuvre son véritable caractère artistique. C'est un point essentiel, pour un monument où la statuaire joue un rôle aussi important, que la silhouette extérieure des groupes puisse se dessiner avec netteté sur un fond uniforme. C'est une condi-

tion indispensable pour pouvoir apprécier l'ensemble de l'ouvrage, tant en ce qui concerne l'harmonie des mouvements et des lignes, qu'en ce qui regarde la variété des attitudes. Ainsi en avaient du reste jugé les auteurs de la Fontaine monumentale, MM. Falguière et de Perthes, dans leur projet, qui, sur ce point, n'a pas encore été complété.

Dans l'état actuel, la silhouette extérieure des groupes, les contours des figures, se confondent d'une façon déplorable avec les constructions d'arrière-plan, et il est impossible, surtout à distance, de se rendre compte de l'effet décoratif de la Fontaine.

Pour remédier à cet état de choses, il résulte des études auxquelles s'est livrée notre Société qu'il conviendrait, pour former ce rideau de verdure dont la nécessité vous a été démontrée, d'établir le long de l'impasse Sainte-Marie, en arrière du monument, à la limite nord du terrain, un talus ou « banque », sur lequel seraient plantés des arbres à feuillage persistant, disposés de façon à former un fond sombre sur lequel les groupes s'enlèveraient en clair.

Un autre projet consisterait à établir, à la même place et à la même distance, sur une place demi-circulaire, un treillage, soit en charpente, soit en fer, sur lequel monteraient des plantes grimpantes. Un projet similaire, exécuté provisoirement il y a quelques années, a prouvé combien le monument gagnerait à l'établissement d'un rideau de verdure.

Dans les deux projets, il serait à souhaiter que la hauteur du rideau fût calculée de manière à donner à la Fontaine, vue de la place de l'Hôtel-de-Ville, une perspective satisfaisante.

En appelant votre attention sur cette question, la *Société des Amis des Monuments Rouennais* ose compter qu'une solution conforme aux intérêts artistiques qu'elle défend interviendra rapidement.

Et dans cet espoir, elle vous prie, Messieurs, d'agréer, l'expression de ses sentiments les plus distingués.

MM. E. FAUQUET, *Vice-Président;* ADELINE, *Vice-Président;*
H. CUSSON, J. de la QUÉRIÈRE, *Secrétaires;*
E. BONET, *Trésorier;* N. BEAURAIN, *Archiviste.*

COMMUNICATION DE M. FOUCHER

SUR LA RESTAURATION DES VIEILLES MAISONS DE BOIS

Rouen, ce 26 juin 1890.

A Monsieur Gaston LE BRETON,
Président de la Société des Amis des Monuments Rouennais.

Forcé d'être à Paris pour mes travaux, je ne pourrai assister à la séance de demain. Veuillez, je vous prie, Monsieur le Président, m'excuser près de nos Collègues; je le

regrette d'autant plus que j'avais l'intention de faire à notre Société une proposition concernant la conservation de l'aspect pittoresque et artistique de nos vieilles rues, où se trouvent encore un grand nombre de vieilles maisons en *pans de bois*, pignons sur rue, encorbellements, etc.

Les alignements, les percements de rues, en ont fait disparaître un nombre considérable et des plus curieuses.

Une des causes de la disparition de ces vieilles façades en charpente est celle-ci : les propriétaires de ces immeubles, pour en tirer un meilleur parti, un revenu plus élevé, font souvent établir des boutiques ou « rapproprier », comme on dit, leur façade qui, souvent, s'est tordue, déversée, ou dont les bois se sont piqués ou pourris à quelques endroits, faute d'entretien. On leur demande des réparations. Au lieu de s'adresser à un architecte artiste, ils vont voir leur entrepreneur de maçonnerie qui, souvent, est un ancien ouvrier plâtrier, qui, de suite, conseille un bon décor en plâtre qui fera disparaître *les vieilles saletés de bois*, redressera la façade — on croirait une belle maison en pierre — on tirera des joints, etc., etc. Il se gardera bien de conseiller d'aller chez le charpentier : il n'aurait rien à faire ; ce sera fait de suite et moins cher.

On peut être propriétaire, même très bon entrepreneur, et n'avoir aucune idée artistique ou archéologique.

A Rouen, il suffit de voir, dans toutes nos vieilles rues, nombre de maisons à pignon dont les charpentes disparaissent sous un enduit en plâtre. Comment remédier à ces fautes de goût, à cet envahissement du plâtrage qui nous dérobe la vue des chefs-d'œuvre de nos anciens maîtres-charpentiers rouennais ?

Il y aurait, à mon avis, un moyen d'intéresser les propriétaires à conserver, apparentes, leurs vieilles façades en bois et à les amener à les faire restaurer dans le style qu'elles avaient à leur origine : ce serait de les prendre par l'intérêt, par la pièce de cent sous, en leur prouvant que, d'abord, leur enduit en plâtre coûte souvent plus cher que le remplacement de quelques pièces de bois ; *puis, qu'un pan de bois enduit de plâtre est un pan de bois perdu, pourri à bref délai*. Tous les praticiens savent cela.

De plus, l'enduit en plâtre à l'extérieur se fendille vite, et, tous les jours, on voit des parties de corniche en plâtre se détacher et tomber sur la voie publique, au risque d'écraser les passants et d'engager la responsabilité du propriétaire. A Rouen, nous voyons nombre de vieilles façades en bois, datant de plusieurs centaines d'années, dont les bois sont encore en très bon état, et seraient encore mieux, si elles étaient entretenues, les bois exposés à l'air, en façade, se conservant indéfiniment. Celles exposées aux mauvais vents, à la pluie, étaient aissantées en ardoises, en bardeau, souvent très artistement découpées ou peintes en *brun-rouge ;* cette couche de peinture aidait aussi à leur conservation et empêchait les bois de se fendiller. Ces moyens préservatifs ont pour eux l'expérience. Jamais les anciens n'auraient eu l'idée de les enduire de plâtre.

Notre Société pourrait, à mon avis, intervenir — et c'est son rôle — pour conserver nos vieux édifices et la physionomie pittoresque de nos vieilles maisons, en publiant par la Presse, toujours si bienveillante pour les communications intéressant notre ville et émanant d'une Société qui n'a en vue que l'intérêt général et la conservation de nos richesses artistiques, que c'est un grand tort de ne pas laisser les bois apparents dans les façades au point de vue du goût, et que, de plus, les propriétaires vouent leur immeuble à la

pourriture en enduisant de plâtre les bois qui, privés d'air, seront bien vite détruits. Il faudra faire des réparations très coûteuses, des reprises en sous-œuvre, etc.; les pièces les plus importantes sont toujours attaquées les premières : *poteaux corniers, sablières, poitrails, abouts de poutres, etc.*, qu'il faut à grands frais remplacer.

Si ces vérités étaient bien connues des intéressés, ils y regarderaient de plus près et conserveraient leurs vieilles façades avec bois apparents. On est déjà entré dans cette voie; cela est d'un bon augure.

Plusieurs de nos vieilles façades ont été restaurées, repeintes, il me semble, dans un ton de bois qui n'est pas de style. J'ai vu beaucoup de ces pans de bois dans mes travaux, et toujours, sans exception, j'ai constaté une peinture *brun-rouge* passée uniformément sur les charpentes. Les remplissages entre les bois étaient hourdés en mortier et petit moellon ou plâtras enduits de plâtre sur lequel on traçait au crochet des joints simulant la brique; cet enduit était peint ton de brique, les joints blancs. Rue du Petit-Salut, on voit encore apparent un enduit fait de cette façon, en face du bâtiment des machines électriques.

Notre Société, en préconisant ces moyens, rendrait un grand service aux propriétaires et surtout aux artistes, aux amateurs des belles et bonnes traditions de l'art de bâtir. Je parle ici contre mon intérêt, car la fourniture des ornements en plâtre pour les façades est, pour le sculpteur, plus avantageuse que les sculptures artistiques.

Excusez, Monsieur le Président, cette longue communication et veuillez agréer mes salutations empressées.

J.-B. FOUCHER.

P.-S. — L'idée de cette communication m'est venue en voyant, ces jours-ci, faire une décoration en plâtre des plus baroques sur une vieille façade en pans de bois rue Martainville, en face l'église Saint-Maclou.

CONSERVATION DE L'ÉGLISE SAINT-LAURENT

Lettre de la Société des Amis des Monuments Rouennais *au Maire de Rouen*

Rouen, le 14 mars 1892.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de venir, au nom de la *Société des Amis des Monuments Rouennais*, vous prier instamment, vous et vos honorables Collègues du Conseil municipal, de combiner tous vos efforts pour favoriser l'offre généreuse du donateur qui se propose de conserver, dans son entier, l'église Saint-Laurent à la Ville de Rouen.

Déjà, à diverses reprises, nous avons insisté, mes Collègues et moi, sur le véritable intérêt artistique de ce monument, et ce n'est qu'après avoir vu *toute espérance de conser-*

vation intégrale disparaître (*par suite de l'insuffisance des ressources budgétaires de la Ville*) que nous nous étions résignés, bon gré mal gré, à réserver la *part du feu*, en faisant *contre mauvaise fortune bon cœur*, ainsi que nous vous l'écrivions dans notre lettre du 4 décembre dernier.

Nous préférions, en effet, sauver au moins *les parties les plus intéressantes du monument, que de nous exposer, dans une fausse manœuvre, à le voir disparaître entièrement.*

Aujourd'hui que des circonstances plus favorables semblent permettre de conserver quelque espoir de sauver entièrement ce monument, nous n'hésitons pas à venir de nouveau solliciter votre appui pour favoriser de tout votre pouvoir cette généreuse initiative d'un amateur, qui, je suis heureux de le dire, fait partie de notre Société.

Si, malheureusement, aujourd'hui, l'ensemble architectural de l'église Saint-Laurent ne donne guère qu'une idée assez vague de ce qu'il était autrefois avant qu'il fût ravagé par les injures du temps et des hommes, on peut néanmoins se rendre compte de ce qu'une restauration habilement conduite lui rendrait de splendeur dans l'avenir.

Que l'on se figure seulement cette église avec ses chapelles latérales aux toits élevés, et surmontées par des épis en plomb richement ornés, accostées de pinacles, avec leur dentelle de pierre, tout cela relié par une balustrade à jour d'une grande légèreté, on se fera une idée de ce que devait être anciennement cet édifice.

Le projet de restauration que j'ai l'honneur de vous soumettre, et qui est dû aux patientes recherches et au talent de M. Paul Lecœur, un architecte rouennais consciencieux et habile dont nous déplorons vivement la perte, permet de se rendre compte actuellement de ce que serait cette restauration future.

Pour l'instant, il ne s'agit seulement que de la conservation même de ce monument, si menacé dans son existence. Aussi venons-nous vous conjurer encore une fois de tenter un dernier effort pour le sauver de la destruction.

Nous avons l'espoir, Monsieur le Maire, que vous et vos honorables Collègues du Conseil municipal vous saisirez cette occasion qui vous est offerte par le patriotisme éclairé de l'un des Membres de la *Société des Amis des Monuments Rouennais*, et que vous favoriserez de tout votre pouvoir sa généreuse intervention.

Le Président de la Société,

GASTON LE BRETON.

CONSERVATION DE L'ÉGLISE SAINT-LAURENT

(*Dire de la Société déposé à l'enquête*)

Juillet 1892.

L'église Saint-Laurent est un des monuments des plus remarquables, tant par sa tour, sa balustrade à inscription, que par ses voûtes dont les ogives ainsi que les arcs formerets sont taillés de profils prismatiques d'une rare élégance et d'une grande originalité.

C'est d'ailleurs un édifice de la fin du xve siècle, entièrement *achevé et d'une rare architecture*, pour employer les termes mêmes du continuateur de Farin, qui ne les écrivait pas en *1710* pour les besoins de la cause que nous défendons aujourd'hui.

La conservation de Saint-Laurent s'impose, non-seulement par le caractère architectural du monument, mais également pour éviter la violation de sépultures de familles illustres dans l'histoire de notre Cité. Il suffit de mentionner les Bigot et les Caradas qui reposent dans leurs caveaux.

La *Société des Monuments Rouennais* a donc demandé, dans sa séance du 9 juillet courant, la conservation intégrale de l'église Saint-Laurent et son classement parmi les monuments historiques.

Pour le Président empêché :
Le Vice-Président,
L. de VESLY.





RAPPORT

SUR LA

RESTAURATION DU TEMPLE SAINT-ÉLOI

LU A LA SÉANCE DU 10 JANVIER 1887

Messieurs,

Sur une proposition émise par M. Despois de Folleville, signalant à la *Société des Amis des Monuments Rouennais* l'état de délabrement dans lequel se trouve aujourd'hui l'ancienne église Saint-Eloi (Temple protestant), vos Sous-Commissions d'Architecture, d'Archéologie et d'Art décoratif, sous la présidence de M. Ernest Fauquet, Vice-Président, se sont rendues sur place pour se livrer à une visite fort intéressante de ce monument et à un examen attentif des dégradations qu'il a eu à subir.

L'ancienne église Saint-Eloi est, sous tous les rapports, bien digne, en effet, d'appeler la vive attention de notre Société : elle offre un très vif intérêt archéologique et artistique. Ce fut tout d'abord une chapelle située dans un îlot entouré par la Seine, îlot qui fut réuni plus tard à la terre ferme. L'église actuelle date du XVIe siècle dans son plan général et dans ses principales parties; elle est remarquable surtout dans l'ornementation très développée de ses portes latérales, ornementation qui porte la marque du gothique du XVIe siècle. La partie supérieure du portail de la façade occidentale, ainsi que la tour qui flanque le portail à gauche, appartiennent à l'époque de la Renaissance. En recherchant les origines de cette construction, nous avons été assez heureux pour trouver dans les comptes

et délibérations de la paroisse Saint-Eloi, déposés aux Archives départementales, la date de ces travaux qui ont été commencés en 1579 et se sont poursuivis en 1580. A cette date nous trouvons, en effet : « Payé à » maître Jean Pochon, maistre maçon, quatre-vingt-un écus tant pour le » marché fait par luy pour monter la tour à la fasson qu'elle est aujour- » d'hui. » D'autres sommes sont encore payées « aux plastriers qui ont » découvert la plasse pour monter la tour et mis la thuille à profict, et » à un sieur Guillaume Crestin, pour pierre du val des Leux par lui » fournye pour monter la dite tour de l'église, la somme de vingt-quatre » écus quarante-huit sols ». Cette tour fut surmontée, vraisemblablement au XVIIe siècle, du clocher en charpente qui existe encore aujourd'hui; toujours est-il qu'en 1765 le Conseil de l'église Saint-Eloy, après avoir examiné la charpente du clocher « pour savoir si elle est capable de » supporter l'augmentation causée par l'installation de nouvelles cloches, » traita avec Jean Cauiller, maistre fondeur à Rouen, pour trois nouvelles » cloches en cuivre rouge et étain fin d'Angleterre, toutes concordantes » et faisant une tierce majeure naturelle ».

Il n'est point inutile, pour vous expliquer l'état de délabrement et d'abandon dans lequel se trouve aujourd'hui l'église Saint-Eloi, de vous indiquer très rapidement les dégradations, mutilations, changements et remaniements qu'à eu à subir ce monument, un de ceux que le temps et les hommes ont le moins épargnés. En 1560, il est saccagé par les huguenots qui, à l'intérieur, détruisent les statues; cette église devait leur être particulièrement signalée, car on sait qu'elle servait de seconde station pour la procession des Rogations. De 1576 à 1582, on retrouve souvent la mention de nombreux travaux de réparations, entre autres l'installation de vingt gouttières de plomb sur le côté de la chapelle Saint-Firmin. En 1768, on signale des travaux à la couverture très endommagée, exécutés par un sieur Pretrel, plâtrier; en 1770, suppression des gargouilles d'après ordonnance du Bureau des finances; en 1772, construction de la sacristie sur les plans de M. Le Queu, architecte; en 1781, installation de caniveaux sur la toiture par un sieur Roger Jouenne, maçon; à la même date, réédification d'un éperon en arc doubleau tenant la poussée du mur de la grande nef, travail qui est payé 4,660 livres 25 sols 5 deniers; en 1782, suppression du cimetière ou aître Saint-Eloi qui entourait l'église; en 1791, fermeture de l'église Saint-Eloi, qui sert de magasin à fourrages; en 1793, installation, dans l'église, d'une fabrique de plomb de chasse; en 1803 (13 avril), installation du Temple protestant; en 1828, on mutile les statuettes de la

porte latérale Sud, on tronque les pinacles et on clôt avec du plâtre toutes les fenêtres des bas-côtés ; en 1829, on détruit les curieux compartiments de pierre placés sous l'ogive des baies qui sont au-dessus des portes latérales nord et sud, et on les remplace par des fenêtres en bois ; à la même date, on supprime les beaux culs-de-lampe du chœur ; vers 1840, on installe sur les bas-côtés extérieurs de l'église de dégoûtantes échoppes de marchands de volailles, qui ne sont disparues qu'en 1857.

Tel est, en dehors des ravages du temps et du climat, le bilan des mutilations qu'a dû subir le monument sur lequel on a si justement attiré votre attention.

Dans la visite faite dernièrement, votre Commission a indiqué l'état de dégradation et de délabrement des bases du monument dont les pierres sont désagrégées et rongées par l'humidité ; votre Commission, qui signale ce fait particulièrement sur la partie latérale nord de l'édifice, l'attribue à la chute des eaux pluviales de la toiture sur ses bases. Ses eaux ne sont point rejetées assez loin par les gouttières en plomb qui ont remplacé les anciennes gargouilles. En conséquence, votre Commission estime qu'un chéneau devrait être installé à la base de la toiture, dont elle signale le manque de pente, pour déverser les eaux dans un tuyau de descente aussi bien dissimulé que possible.

Sur le même côté nord, votre Commission a également noté la poussée des murs latéraux de l'église qui ne sont point suffisamment soutenus par les quelques contre-forts et arc-boutants existant encore ; il en résulte pour les contre-forts, très endommagés, un surplomb assez sensible.

Sur la façade occidentale du portail principal, M. Janet signale le très mauvais état dans lequel se trouve l'angle de la corniche de la tour, à gauche, qui menace ruine ; il attribue cet état au manque d'entretien de la couverture qui devrait être réparée immédiatement : une lézarde irrégulière dans le mur de la tour n'offre jusqu'à présent aucun danger. Dans la même partie de l'édifice, M. Touzet indique l'état de délabrement dans lequel se trouve la pointe du pignon nu qui surmonte le portail ; notre Collègue croit que la désagrégation des joints pourrait être combattue par l'installation d'une couverture sur cette partie.

Dans la partie latérale du midi, des observations sur le mauvais état des baies sont faites par plusieurs Membres. MM. Janet et Despois de Folleville indiquent aussi une lézarde dans le montant droit de la petite porte causée par le scellement d'un gond fait sans précaution. Vers l'abside de l'église, plusieurs Membres montrent le désastreux effet causé par l'ins-

tallation des tuyaux de cheminées de la maison adossée à l'église; la suppression de cette maison serait fort désirable.

L'attention de votre Commission a été aussi vivement attirée sur le petit monument ou tombeau formé par deux colonnes sur consoles, supportant un entablement placé dans le mur extérieur sud, occupant le soubassement de la cinquième travée et portant sur sa corniche cette inscription : « Icy gist un corps sans âme. Priez Dieu qu'il en ait l'âme. » On ne trouve aucune indication sur ce tombeau, qui appartient au style de la Renaissance. Farin le signale sans donner aucun détail, ce qui semblerait indiquer que déjà, au XVIIe siècle, il était mutilé. L'inscription énigmatique que nous avons relevée semblerait avoir été populaire à Rouen, car M. de Beaurepaire indique cette épitaphe comme ayant servi de titre à un libelle paru au XVIIIe siècle, lors des luttes causées par l'installation des Parlements Maupeou. Un des Membres de la Commission nous apprend qu'il a dû être fait de ce monument un projet de restauration dû à M. Desmarest.

M. Despois de Folleville indique le mauvais état d'une des consoles et de la colonne de droite absolument désagrégée, menaçant ruine et pouvant tomber au moindre choc, au détriment de la sécurité publique.

Pour conclure, votre Commission estime qu'il est d'un vif intérêt de signaler aux Pouvoirs publics l'état dans lequel se trouve un monument fort intéressant de la cité rouennaise. Dès 1858, M. Eustache de la Quérière, qu'on est toujours sûr de rencontrer là où la cause de nos monuments est en péril, réclamait, dans son opuscule intitulé : *Quelques mots sur le temple Saint-Eloi,* l'attention de l'Administration municipale à l'égard de cet édifice. Sans demander la restauration complète de l'ancienne église Saint-Eloi, que les *Amis des Monuments Rouennais* ne peuvent que désirer, votre Commission, Messieurs, estime que des travaux de réparation doivent être opérés sans tarder en ce qui concerne l'église Saint-Eloi, dont la conservation et la consolidation s'imposent autant au nom des intérêts artistiques qu'à celui des intérêts de la sécurité publique.

Rouen, 10 Janvier 1887.

GEORGES DUBOSC.





PROJET D'INVENTAIRE ARTISTIQUE

ET MONUMENTAL

DES RUES DE ROUEN

Rapport lu et adopté dans l'Assemblée générale du 3 Mai 1888

A différentes reprises, la *Société des Amis des Monuments Rouennais* a émis le vœu de voir dresser par ses Membres un inventaire artistique et monumental des rues de Rouen. Cette tâche s'impose doublement à elle par la nature de ses travaux et le but même qu'elle poursuit. N'a-t-elle pas pour objet, en effet, de veiller non-seulement au bon entretien de nos richesses monumentales, la plus grosse part de son patrimoine artistique, mais encore de sauvegarder, dans la plus large mesure, tout ce qui constitue le caractère typique de la Cité, sa physionomie pittoresque et originale ? Or, pour remplir efficacement ce mandat, il faut avant tout connaître et posséder à fond la nomenclature exacte des édifices qu'on a pour mission de protéger.

Une telle nomenclature est d'autant plus nécessaire qu'un grand nombre de nos curiosités particulières sont fatalement appelées à disparaître. Qu'on le veuille ou non, si bonne garde qu'on fasse autour d'elles, on ne saurait les soustraire toutes à la double action de l'homme et du temps. Dans une ville active et industrieuse comme la nôtre, qui s'agrandit et se transforme chaque jour, il faut compter avec les exigences de la vie moderne, et il arrive souvent, malgré les regrets éprouvés, que

le côté artistique et pittoresque doit se subordonner plus ou moins au côté pratique et utilitaire. Il est donc urgent que tout ce qui se rattache au passé, tout ce que l'avenir menace à plus ou moins brève échéance et dont la trace mérite de survivre, soit noté, inventorié, décrit, avant qu'il soit trop tard pour en fixer le souvenir.

Le vieux Rouen, il est vrai, a été si souvent fouillé et exploré en tous sens, il a fait l'objet de tant de travaux et de monographies, qu'à première vue, la tâche semble aux trois quarts faite et facile à résumer. Mais, en y regardant de près, on s'aperçoit que c'est là une illusion. Et, de fait, à côté des curiosités connues et décrites, passées pour ainsi dire à l'état classique, combien d'autres nous soupçonnons à peine, perdues qu'elles sont dans des ruelles, des impasses, des cours, des passages où l'on ne s'avise guère d'aller les chercher? Bon nombre sont d'un accès plus difficile encore en raison de leur caractère privé, tel l'intérieur des hôtels bourgeois et des logis particuliers. N'oublions pas non plus les substructions souterraines, encore inexplorées, qui méritent, elles aussi, de fixer l'attention et nous réservent peut-être bien des surprises, les *dessous* du vieux Rouen ne devant pas être moins curieux à explorer que ses *dessus*. Nous n'en voulons pour preuve que les découvertes intéressantes récemment faites dans les souterrains de la rue Saint-Patrice, les caves de l'ancienne maison Amail, rue Grand-Pont, et le soubassement du logis historique de M. Sarrazin, place des Carmes, pour ne citer que celles-là.

Si l'on songe que Rouen compte environ 650 rues, 30 places publiques, 14,200 maisons, sans compter les enclos, tout cela, il est vrai, d'importance très diverse, mais enfin non classé et apprécié, on voit quel vaste champ il s'agit d'exploiter.

Un critique d'art distingué, M. Adolphe Berty, a dit avec raison, dans son beau livre sur *la Renaissance monumentale*, que « depuis le treizième siècle jusqu'à la fin du dix-septième, Rouen a été un des foyers artistiques les plus brillants de la France et ne cessa de s'orner d'une foule d'admirables édifices de toutes sortes », et il se plaît à constater « qu'en dépit des destructions violentes, des immenses ravages du mauvais goût et des gigantesques démolitions nécessitées par les progrès de la civilisation, il y a encore plus à apprendre dans ce centre, au point de vue de l'Art, qu'en aucune autre ville française ». « Malheureusement, ajoute-t-il, une grande partie de ce que Rouen renferme en ce genre est appelé à disparaître dans un bref délai....... Que restera-t-il, dans vingt ans, de ces très belles

maisons, jadis innombrables, devant lesquelles s'extasia l'étranger et dont les spécimens préservés de nombreuses dégradations sont déjà devenus rares? De beaucoup, pas même une image informe! »

D'où cette conclusion obligée que, même après les travaux généraux des spécialistes, pourtant déjà nombreux, il y aurait là toute une classification à faire, tout un inventaire à dresser.

C'est cet inventaire que notre Société a jugé nécessaire d'entreprendre, pénétrée de tous les services qu'il est appelé à rendre aux différentes catégories de chercheurs, non-seulement dans le présent, mais encore et surtout dans l'avenir. Afin d'en provoquer l'exécution, elle a nommé une Commission spéciale chargée d'en discuter les bases et d'en préparer les éléments. Cette Commission préparatoire, appelée à s'accroître par la suite, a été formée de cinq Membres primitifs : MM. Jules Adeline, Em. Nicolle, Narcisse Beaurain, Georges Dubosc et Raoul Aubé, le premier en qualité de Président, le dernier comme Secrétaire-Rapporteur. Après échange de vues et d'explications préalables, le Rapporteur a été chargé de résumer la discusion et d'en exposer les conclusions. Il l'a fait en une série de paragraphes explicatifs destinés à coordonner les différents points traités et à les présenter en un corps méthodique facilement applicable. En pareille matière, a-t-il pensé, la clarté et la précision doivent être la première ligne de conduite.

OBJET DE L'INVENTAIRE

Un inventaire méthodique et raisonné des curiosités artistiques, pittoresques et monumentales des rues de Rouen, depuis l'époque la plus lointaine jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, sera dressé par les soins de la Société. Cet inventaire comprendra indistinctement toutes les parties d'ensemble et de détail dignes de remarque concernant la physionomie générale des rues, les propriétés particulières et les édifices non classés. La visite des cours, passages, jardins, terrasses, substructions souterraines, etc., rentrera dans les éléments de ce cadre, ainsi d'ailleurs que le relevé des inscriptions curieuses, millésimes sculptés, enseignes, mobiliers artistiques, ornements décoratifs, caprices architecturaux et autres variétés de l'habitation publique ou privée. En un mot, on s'attachera à tout ce qui est décoration extérieure et intérieure, à tout motif saillant ou caractéristique susceptible d'intéresser, quels qu'en soient l'importance et le mérite.

ORGANISATION

Comme première base d'opérations, une liste sommaire des principales curiosités déjà signalées pourra être dressée, à titre consultatif, d'après les ouvrages locaux relatifs à la question. Le *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure,* par l'abbé Cochet, la *Description historique des maisons de Rouen*, par M. de la Quérière, le *Bulletin de la Commission départementale d'Antiquités,* ouvrages documentés et consciencieux, faisant autorité, embrassant dans leur ensemble une si grande variété de notes et de renseignements de tout genre, pourront être consultés avec fruit et offriront à tous d'utiles indications. Ce premier canevas servira d'index et de rudiment aux Sociétaires, les familiarisant avec la matière et appelant leur attention sur les points les plus dignes d'intérêt.

Pour faciliter leurs opérations, ceux-ci pourront se répartir par groupes et par sections, selon leur commodité. Dans ce cas, il conviendrait de partager la ville en quatre grands quartiers correspondant aux quatre divisions naturellement indiquées par l'entrecroisement des rues Jeanne-d'Arc et Thiers, avec prolongement, pour cette dernière, par les rues des Faulx, Saint-Vivien et Saint-Hilaire, situées, à peu de chose près, dans le même rayon. Le faubourg Saint-Sever, séparé de la ville par la Seine, formerait à lui seul une division spéciale.

Il est bien entendu que chaque Sociétaire resterait libre d'opérer d'après son initiative personnelle, dans tel ou tel quartier, tel ou tel groupe, selon sa convenance, tous les travaux devant être soumis à un classement définitif qui en indiquera la répartition.

DIVISIONS DU TRAVAIL

L'inventaire qu'on se propose ici n'est pas un simple énoncé, une sèche nomenclature tenant du catalogue sommaire et de la table alphabétique; ce doit être un travail largement compris, aussi exact que complet, quoique précis dans la forme, donnant à la fois l'aspect et la description, la physionomie et l'analyse des lieux et objets inventoriés. Il se divisera donc en deux parties distinctes correspondant à ce double ordre de vue : la partie descriptive et la partie graphique.

PARTIE DESCRIPTIVE

La partie descriptive se composera d'une notice explicative aussi exacte que concise, quoique très documentée, indiquant l'état, la situation, le caractère, le style, l'origine des rues, immeubles, édifices, choses ou objets inventoriés, ainsi que les souvenirs historiques ou documentaires qui peuvent s'y rattacher. On y mentionnera également les reproductions antérieures qui en auraient été faites, ainsi que les ouvrages où ils seraient déjà cités. Chaque fois que les titres de propriété pourront être consultés, il conviendra de signaler les diverses mutations que les immeubles auront subies, le nom des possesseurs ou des locataires successifs, et, si faire se peut, celui des architectes, sculpteurs, ornemanistes, en un mot toutes les particularités remarquables ou simplement intéressantes qu'il sera possible de recueillir.

Dans le même ordre d'idées, il sera bon d'indiquer aussi les changements successifs apportés dans la dénomination des rues, carrefours, culs-de-sac et autres emplacements où ces propriétés sont situées, seul moyen d'éviter les erreurs chronologiques et les attributions fautives. Ainsi, par exemple, il n'est pas sans intérêt de savoir que telle maison, située actuellement rue *du Gros-Horloge*, est la même que celle mentionnée à telle époque rue *Courvoiserie*, et, plus tard, rue de la *Vanterie*, noms divers appliqués successivement à la même voie, bien qu'ils paraissent en désigner trois.

Nous ne saurions trop insister sur la façon concise, simple et pratique dont ces notices devront être rédigées, le premier mérite d'un inventaire étant, nous l'avons dit, sa clarté et sa fidélité.

PARTIE GRAPHIQUE

La partie figurée comporte, elle aussi, les moyens les plus simples et les mieux appropriés à la reproduction ou à la restitution des types inventoriés. Trois moyens sont surtout propres à ce but : le relevé graphique, le croquis pittoresque et le cliché photographique.

Le *relevé graphique* reproduira l'ensemble et les détails des constructions : plans, coupes, profils, élévations, selon l'importance et l'intérêt que ces diverses parties pourront présenter.

Le *croquis pittoresque* sera spécialement destiné à rendre les détails typiques, les aspects originaux, la perspective et la physionomie générale des rues.

Enfin, le *cliché photographique*, par sa fidélité rigoureuse, servira de contrôle aux dessins individuels et permettra d'en rectifier les inexactitudes.

Les dessins devront être exécutés, autant que possible, par les procédés les plus précis, les plus usuels : plume, crayon, lavis, aquarelle, voire même le fusain, malgré sa fragilité, si certains effets l'exigent.

CONSERVATION ET CLASSEMENT

La conservation des différents matériaux constituant l'inventaire sera confiée à l'Archiviste, et le classement en sera fait par les Membres de la Commission, sous la direction du Président de la Société. Après examen, toutes ces pièces seront cotées, classées, numérotées et réunies dans des cartons. On pourra plus tard en former des albums avec tables alphabétiques et analytiques. Il ne serait pas inutile que ces pièces fussent estampillées au moyen d'un timbre spécial au chiffre de la Société; ce serait un moyen d'obvier à toute soustraction.

FORMAT ET MISE EN PAGES

Pour faciliter et régulariser ce classement, il est utile qu'un format unique soit adopté, sinon pour l'exécution première des dessins, du moins lors de leur mise en pages définitive. La Commission propose le format petit in-folio ou *quart de grand-aigle* (52 centimètres de hauteur sur 36 de largeur). C'est le type généralement adopté pour les grandes publications illustrées telles que : *les Quais de Rouen*, de M. J. Adeline; *le Vieux-Rouen*, de M. E. Nicolle; l'*Album des dessins inédits de Langlois*, etc. Ce format paraît répondre à toutes les exigences; cependant, si quelques plans excédaient ces dimensions, on pourrait adopter une feuille double ou *demi grand-aigle*, au besoin même le *grand-aigle* plein. On en serait quitte pour plier ces feuilles par quart ou par moitié au moment du classement.

Il est bien entendu que plusieurs dessins peuvent être groupés sur une même feuille, exécutés sur le papier et dans les dimensions qui conviendront le mieux à leur auteur; il suffira de les fixer plus tard sur des fiches uniformes pouvant rentrer dans le cadre adopté.

L'uniformité du format offre aussi un avantage pour le classement et le maniement des notices descriptives. Pour celles-ci on adoptera de préférence le papier à la rame, généralement usité. Chaque feuillet ne devra être utilisé

que d'un seul côté, en prévision d'une impression possible; on y ménagera une marge suffisante pour permettre l'inscription des cotes, renvois, annotations susceptibles d'être ajoutés après coup.

ENGAGEMENTS RESPECTIFS

Tous les documents, quels qu'ils puissent être, seront admis sans restriction, sauf à être classés ou éliminés ultérieurement. *Dessins, textes et plans devront être signés du nom de leur auteur*, seul moyen de sauvegarder les responsabilités. *Ils resteront la propriété exclusive de la Société, mais les auteurs auront toujours le droit d'en faire prendre copie à leurs frais.* Sous cette condition, ils pourront publier isolément leurs travaux, à leurs risques et périls, sans engager en rien les décisions ultérieures de l'Association.

Quand ses ressources le permettront, celle-ci se réserve la faculté de publier, en tout ou partie, les pièces de cet inventaire, les résumer ou modifier d'après un plan général, sans que les signataires — *dont les attributions personnelles seront toujours scrupuleusement respectées* — puissent exercer contre elle aucun recours. En attendant, communication permanente en sera faite à tous les Membres, ainsi qu'à toutes personnes *autorisées par le Comité*, mais sous la condition expresse d'indiquer bien exactement les sources et de respecter les initiatives individuelles au *cas particulier*, et *tout à fait réservé*, où les demandeurs obtiendraient permission d'en faire usage.

PUBLICITÉ

Chaque fois que des explorations importantes seront entreprises dans un quartier, une note spéciale pourra être adressée à la Presse afin de prévenir le public et de faciliter l'accès des propriétés. Des circulaires indiquant le but et l'objet des visites seront envoyées d'avance aux propriétaires et locataires pour solliciter leur obligeance et ôter à ces visites purement artistiques tout caractère d'indiscrétion. Sur ce point, le concours de MM. les Architectes sera particulièrement précieux, en raison de leurs fréquents rapports avec les propriétaires et de leur connaissance spéciale des habitations.

Afin de populariser l'œuvre entreprise et d'en féconder l'avenir, la Commission se propose de faire figurer plusieurs relevés de cet inventaire, tant dans les expositions locales que parisiennes. Les plans et dessins y

seraient exposés dans une série de cadres appropriés donnant une idée exacte de la marche du travail et des résultats qu'on en peut obtenir. Ces spécimens révéleraient l'existence de la Société à ceux qui l'ignorent, indiqueraient son but, son utilité, et pourraient servir de modèles aux villes qui, à l'exemple de la nôtre, voudraient dresser le bilan de leurs richesses particulières.

RÉSUMÉ

Destiné à servir de cadre et de base définitive à l'inventaire projeté, ce programme ne saurait, quant à présent, être suivi de point en point. Il faut compter évidemment avec les tâtonnements et les imperfections du début. Ce n'est que peu à peu, quand les Sociétaires se seront plus ou moins familiarisés avec les moyens d'exécution, quand la série des renseignements réunis formera masse, que le travail commun pourra prendre corps et revêtir un caractère vraiment méthodique. L'essentiel, dès ce moment, est d'en recueillir les premiers éléments. La Société fait donc le plus pressant appel à tous ses Membres, sans exception, pour coopérer à cet inventaire et en faciliter le fonctionnement. Elle recevra avec reconnaissance tous les documents, communications, renseignements qu'on voudra bien lui soumettre, de quelque nature ou importance qu'ils soient, fût-ce de simples indications orales.

A côté des pièces originales, elle recevra aussi avec intérêt tous les documents iconographiques et bibliographiques déjà publiés qui pourraient servir de contrôle ou de complément à l'œuvre qu'elle poursuit.

Tous les envois et communications, dessins, plans, photographies, manuscrits, brochures, notes et renseignements divers, *dûment signés par leurs auteurs, ou portant le nom des donateurs,* devront être adressés au siège de la Société, Hôtel des Sociétés savantes, rue Saint-Lô, à la destination spéciale du Président de la Commission.

La Commission entend laisser à tous la plus grande latitude dans le choix et la reproduction des matières à inventorier. Elle se bornera à classer et coordonner les matériaux envoyés, son objectif étant de recueillir le plus grand nombre de documents possible et de constituer ainsi un ensemble aussi complet que varié.

Tel est, dans son cadre méthodique, le projet d'inventaire élaboré par la Commission préparatoire désignée à cet effet. Elle croit qu'il sera d'autant mieux accueilli qu'il répond à un réel besoin. Dans sa pensée, en

effet, cet inventaire, une fois réalisé, doit être une inépuisable mine libéralement ouverte aux recherches et aux études des artistes et des historiens; ce sera comme une officine de communications érudites, de renseignements de tout genre formant le livre à souche, le grand répertoire de toutes les curiosités artistiques et archéologiques des rues de Rouen envisagées au double point de vue de l'habitation particulière et de l'aspect général. Que de services une telle œuvre, bien comprise, bien exécutée, ne pourrait-elle rendre à tous? Ne sera-t-elle pas aussi une occasion précieuse d'attirer l'attention de la Municipalité sur des richesses privées qu'elle ignore et d'obtenir d'elle les allocations ou les mesures nécessaires à leur conservation ? Ajoutons, enfin, qu'outre son intérêt artistique et sa valeur documentaire, cette entreprise aura encore l'avantage d'ouvrir un vaste champ de travail aux Membres de la Société, et de donner ainsi à leur activité un but commun d'études et de rapports journaliers.

RAOUL AUBÉ.

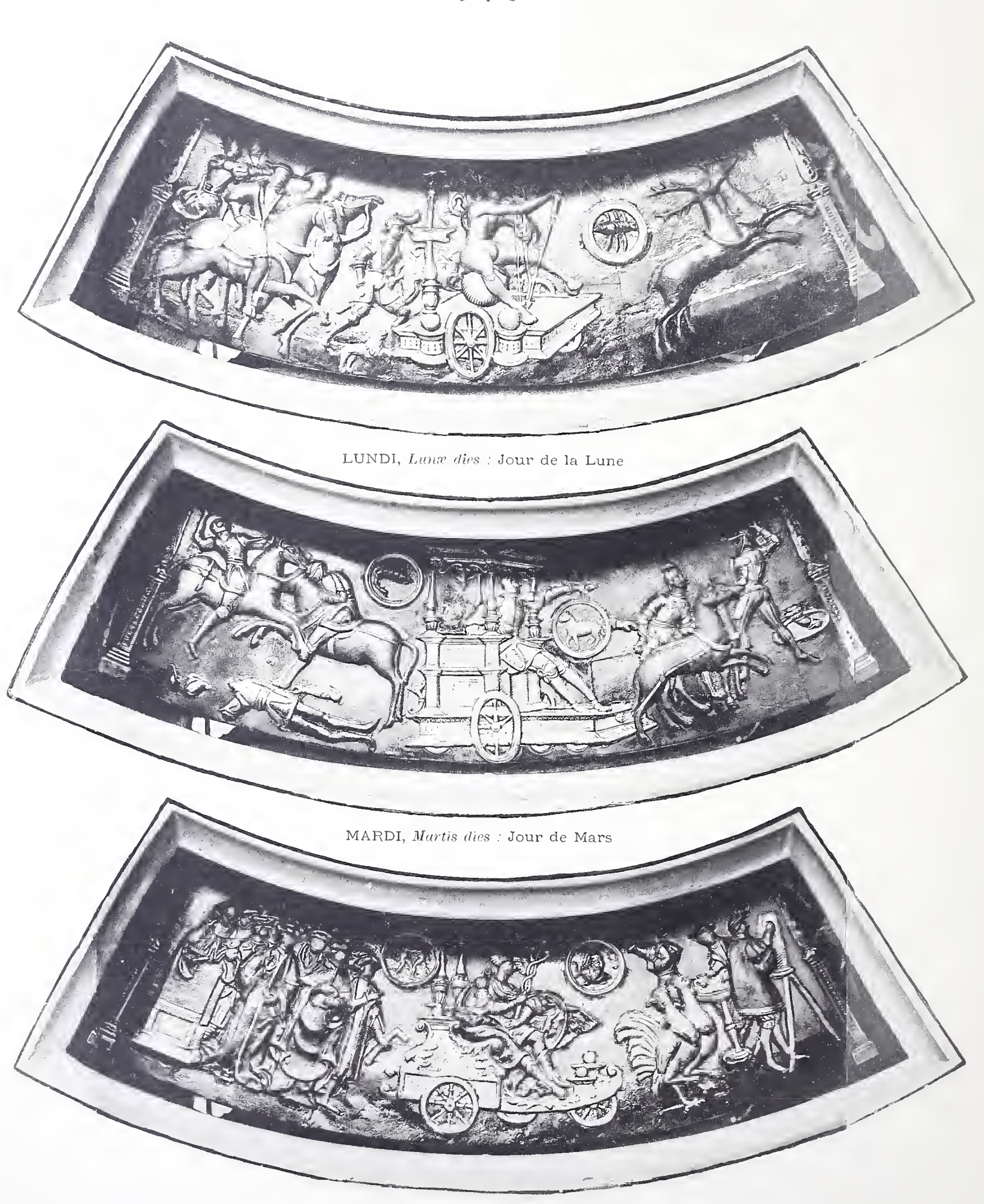
N.-B. — Depuis la rédaction de ce rapport (*mai 1888*), une partie de notre programme a été réalisée, sauf pour l'illustration, dans un excellent travail de notre érudit Collègue, M. Georges Dubosc, publié en 1897, *Rouen monumental aux XVIIe et XVIIIe siècles*. Ce travail, très complet sous sa forme concise, comprend seulement les deux derniers siècles de notre histoire architecturale publique et privée. Couronné par la *Société d'Emulation*, qui l'avait mis au concours, il a été édité par les soins d'un véritable ami de nos vieilles habitations rouennaises, M. Louis Deglatigny, Président actuel de notre Société (1900).



CERCLE DES HEURES

OU

"SEMAINIER" DES CADRANS DU GROS-HORLOGE



LUNDI, *Lunæ dies* : Jour de la Lune

MARDI, *Martis dies* : Jour de Mars

MERCREDI, *Mercurii dies* : Jour de Mercure



JEUDI, *Jovis dies* : Jour de Jupiter

VENDREDI, *Veneris dies* : Jour de Vénus

SAMEDI, *Saturni dies* : Jour de Saturne

DIMANCHE, *Dies Dominica* : Jour du Seigneur
Solis dies : Jour du Soleil

D'après les Clichés communiqués par M. EDMOND BONET



LE CERCLE DES HEURES

OU "SEMAINIER" DU GROS-HORLOGE

Une des particularités les plus curieuses des cadrans restaurés et polychromés qui décorent le pavillon de l'arcade du Gros-Horloge, est le Cercle des Jours, dont une division apparaît, dans l'échancrure placée à la base de chaque cadran, comme sortant de la bande circulaire de nuages qui entoure le cercle horaire. C'est l'ensemble de ce cercle que reproduit, pour la première fois, la planche ci-contre, grâce à une photographie communiquée par notre Collègue, M. Edmond Bonet, photographie très bien venue, qui permet de se rendre compte de tous les détails.

Jusqu'à nos jours, il avait été assez difficile de déterminer quel était au juste ce cercle astronomique. En effet, étant resté pendant une longue suite d'années immobilisé et ne pouvant être mis en mouvement, on n'avait basé sa détermination exacte que sur la fraction qui était alors visible. Avec la plupart des archéologues rouennais, avec Hyacinthe Langlois, avec de la Quérière, avec Charles Richard, avec M. R. Hainaut, on estimait que ce cercle, d'après ce qu'on pouvait en distinguer, était un cercle zodiacal qui venait présenter, chaque mois, un signe différent correspondant à l'un des mois de l'année.

Cette assertion n'était pas exacte, et les études qu'on fit lors de la restauration du Gros-Horloge vinrent démontrer qu'on ne se trouvait pas exclusivement en présence des signes du Zodiaque, mais bien plutôt en présence d'une symbolisation des Jours de la Semaine. Le cercle du Gros-Horloge n'est pas, en effet, divisé en douze parties comme on pouvait le croire, mais en *sept*, correspondant aux divisions de la Semaine.

Sur ce point, comme sur bien d'autres concernant nos vieux monuments rouennais, Hercule Grisel, dans le mois de janvier de ses *Fastes de Rouen*, mois publié isolément, en 1663, avait vu juste, et on doit appliquer au Cercle de la Semaine du Gros-Horloge, et non à un cercle zodiacal, le vers suivant du poète :

> Errante est infra sidere nota dies.

qu'on peut traduire : « Au-dessous, le jour de la semaine est signalé par l'emblème de sa planète » ; les mots *sidere errante* ne peuvent, en effet, s'appliquer à la Lune dont il est parlé dans le vers précédent, mais à un astre à révolutions comme les planètes; la racine même du mot grec πλανητησ, venant de πλαναω, a le même sens que le verbe latin : « *errare,* errer », employé par Grisel.

On ne s'expliquait guère, autrefois, qu'Hercule Grisel ait parlé aussi nettement de ce Cercle des Jours et des phases de la Lune, et n'ait point mentionné le Zodiaque. Comme on ne retrouvait point ce Cercle des Jours de la Semaine, on estimait qu'il devait avoir disparu. Il n'en était rien, et c'est à tort que l'exactitude de Grisel, qui, au cours de son poème, s'est souvent occupé d'astronomie, a pu être mise un instant en doute. Sa précision entière est confirmée au contraire, sur ce point, par les découvertes faites à notre époque.

Ainsi que nous l'avons dit, le Cercle, qui passe sous une bande de nuages, sur chacun des cadrans, a son champ divisé en sept parties, séparées par un petit balustre en relief. Ces sept parties correspondent aux jours de la Semaine qui, dans l'astronomie ancienne, portaient le nom des planètes consacrées aux divinités antiques. LUNDI, jour de la Lune (*Lunæ dies*); MARDI, jour de Mars (*Martis dies*); MERCREDI, jour de Mercure (*Mercurii dies*); JEUDI, jour de Jupiter (*Jovis dies*); VENDREDI, jour de Vénus (*Veneris dies*); SAMEDI, jour de Saturne (*Saturni dies*); DIMANCHE, jour du Soleil (*Solis dies*). On les trouve, du reste, indiqués en ce distique latin :

> Saturnus, dein Jupiter, hinc Mars Solque Vénusque
> Mercurius cui sic ultima Luna sub est.

Les heures elles-mêmes étaient consacrées à ces planètes : la première heure était consacrée à Saturne; la deuxième appartenait à Jupiter; la troisième à Mars, et la vingt-cinquième, qui est la première du dimanche, au Soleil. On arriverait au même résultat en commençant par le dimanche,

jour du Soleil, et c'est ainsi vraisemblablement qu'on a opéré. Le dimanche ne porte pas dans les pays latins le nom de « Jour du Soleil », mais celui de « Jour du Seigneur » (*dies dominica, domenica, domingo*), mais les Anglais lui ont conservé son nom primitif (*Sunday*). La division septennaire du temps existait chez les Hébreux et fut adoptée ensuite par les païens; tout d'abord, les chrétiens appelèrent le jour *feria* : il y avait la *prima, secunda feria*; c'est seulement au ve ou vi^e^ siècle qu'apparurent les noms mythologiques. Cette nomenclature des sept planètes donna également son nom aux notes de la musique, d'après Pythagore, et aux sept métaux.

C'est à ces symboles, à ces divinités mythologiques présidant aux cours des planètes, des *astres errants*, comme les appelaient les anciens, que se rapporte la suite d'allégories triomphales qui apparaissent sur le cercle du Gros-Horloge, dans l'échancrure inférieure des cadrans. Dans chacune des divisions, les douze signes du Zodiaque, avec leur figuration schématique ordinaire, se trouvent inégalement répartis : deux dans certaines parties, un dans certaines autres.

I.

Le LUNDI (*Lunæ dies*) est figuré par une allégorie consacrée à la Lune, à Diane-Phœbé, à Sélêné, qui, sur un char de triomphe à colonnettes et à balustrades, est représentée nue, avec ses cheveux dorés, tenant un un arc à la main et conduisant un attelage de cerfs bondissants, harnachés de rouge. La figure de la Déesse rappelle un peu dans son ensemble le type très réaliste des Diane de Falguière. Près de la tête de la Déesse, on lit sur le fond bleu le mot : LVNA. Elle est entourée de chasseurs faisant galoper leurs chevaux et de sonneurs de trompe. Un seul signe du Zodiaque est représenté : L'ÉCREVISSE (*Cancer*), signe de Juillet.

II.

Le MARDI (*Martis dies*) montre également, sur un char traîné par des louves, le triomphe de Mars, représenté dans une armure dorée et cannelée, le heaume en tête. Deux cavaliers en armures joûtent à coups de lance derrière le char du Dieu de la Guerre. A terre, gît un soldat, dont la tête coupée saigne dans un coin. En avant, sur le sol, des soldats morts et un bouclier jeté. Deux signes du Zodiaque figurent dans ce compartiment : LE BÉLIER (*Aries*), signe du mois d'Avril, et LE SCORPION (*Scorpius*), signe du mois de Novembre.

III.

Le MERCREDI (*Mercurii dies*) est consacré à Mercure. Le Dieu apparaît sur un char traîné par deux coqs, l'oiseau consacré à Hermès. Hyacinthe Langlois, dans un croquis qui se trouve parmi les pièces manuscrites réunies par M. G. Richard pour une *Notice sur le Gros-Horloge*, avait cru reconnaître, dans ces oiseaux, des paons, et en avait conclu à une allégorie se rapportant à Junon. Il n'en est rien. Mercure apparaît, en effet, avec le chapeau ailé, les talonnières, tenant la lyre et le caducée. Devant lui sont des artistes; l'un joue du tympanon; l'autre, habillé de rouge, est debout devant un chevalet. Derrière le char, faisant cortège au Dieu du Commerce, sont des marchands en robe longue, en chaperon, tenant à la main des bourses, des compas, une aune. Deux signes du Zodiaque accompagnent ce « triomphe » : LES GÉMEAUX (*Gemini*), signe du mois de Juin, et LA VIERGE (*Virgo*), signe du mois de Septembre.

IV.

Le JEUDI (*Jovis dies*) montre le triomphe de Jupiter, qui, couronne en tête, foudres à la main, trône majestueusement sur un char couvert d'un dais et traîné par des aigles. Derrière, se presse un groupe assez énigmatique. On y voit un cardinal assis sur une estrade et tenant entre ses deux mains un phylactère ; des docteurs, des moines, dont l'un porte son chapeau sur le dos, l'entourent. Deux signes du Zodiaque se découpent sur le fond : LE SAGITTAIRE (*Sagittarius*), signe du mois de Décembre, et LES POISSONS (*Pisces*), signe du mois de Mars.

V.

Le VENDREDI (*Veneris dies*) est le triomphe de Vénus. La déesse de la Beauté est représentée par une belle fille nue, aux cheveux dorés et volants, tenant à la main un rameau, assise devant une statuette de Priape, sur un char traîné par deux cygnes blancs. Des musiciens en costume de l'époque de François I[er] la précèdent, jouant de la flûte et du luth. En arrière, un homme debout contemple un couple amoureux qui s'embrasse dans une pose hardie rappelant les gaillardes *pastorales* de la tourelle de l'Hôtel du Bourgtheroulde. Auprès, un homme joue de la flûte traversière, pendant qu'une femme, assise de face, pince du théorbe. Les signes du Zodiaque sont au nombre de deux : LA BALANCE (*Libra*), signe du mois d'Octobre, et LE TAUREAU (*Taurus*), signe du mois de Mai.

VI.

Le SAMEDI (*Saturni dies*) est consacré à l'allégorie de Saturne. Sur un char traîné par deux griffons, le vieux Dieu, casque en tête, est représenté mangeant un enfant. En avant, se déroule une scène rustique qui semble faire allusion à ces temps de Saturne et de Rhée, qui s'appelèrent « l'Age d'or ». On y voit des moissonneurs portant des javelles et conduisant une charrette ; en arrière, sont des travailleurs inclinés, tenant des houes, que dominent un homme tenant une outre et un autre lisant un parchemin. Au fond, se dessine un gibet auquel on est en train de pendre un malfaiteur. — Deux signes du Zodiaque : LE VERSEAU (*Aquarius*), signe du mois de Février, et LE CAPRICORNE (*Capricornus*), signe du mois de Janvier.

VII.

Le DIMANCHE (*Dies Dominica* ou *Solis dies*) est symbolisé dans une composition très mouvementée par Apollon-Phébus, dieu du Jour et du Soleil, couronné et tenant l'arc et la harpe, traîné sur un char surmonté d'un dais, par quatre coursiers bruns. A ses pieds, le serpent Python que le Dieu a terrassé. Un groupe où l'on distingue un seigneur tenant une épée et retenant sa monture houssée ; d'autres cavaliers, cardinaux et évêques galopent derrière le char, précédés par un homme à pied, tenant un haut flambeau, symbole de la lumière. Un seul signe zodiacal : LE LION (*Leo*), signe du mois d'Août.

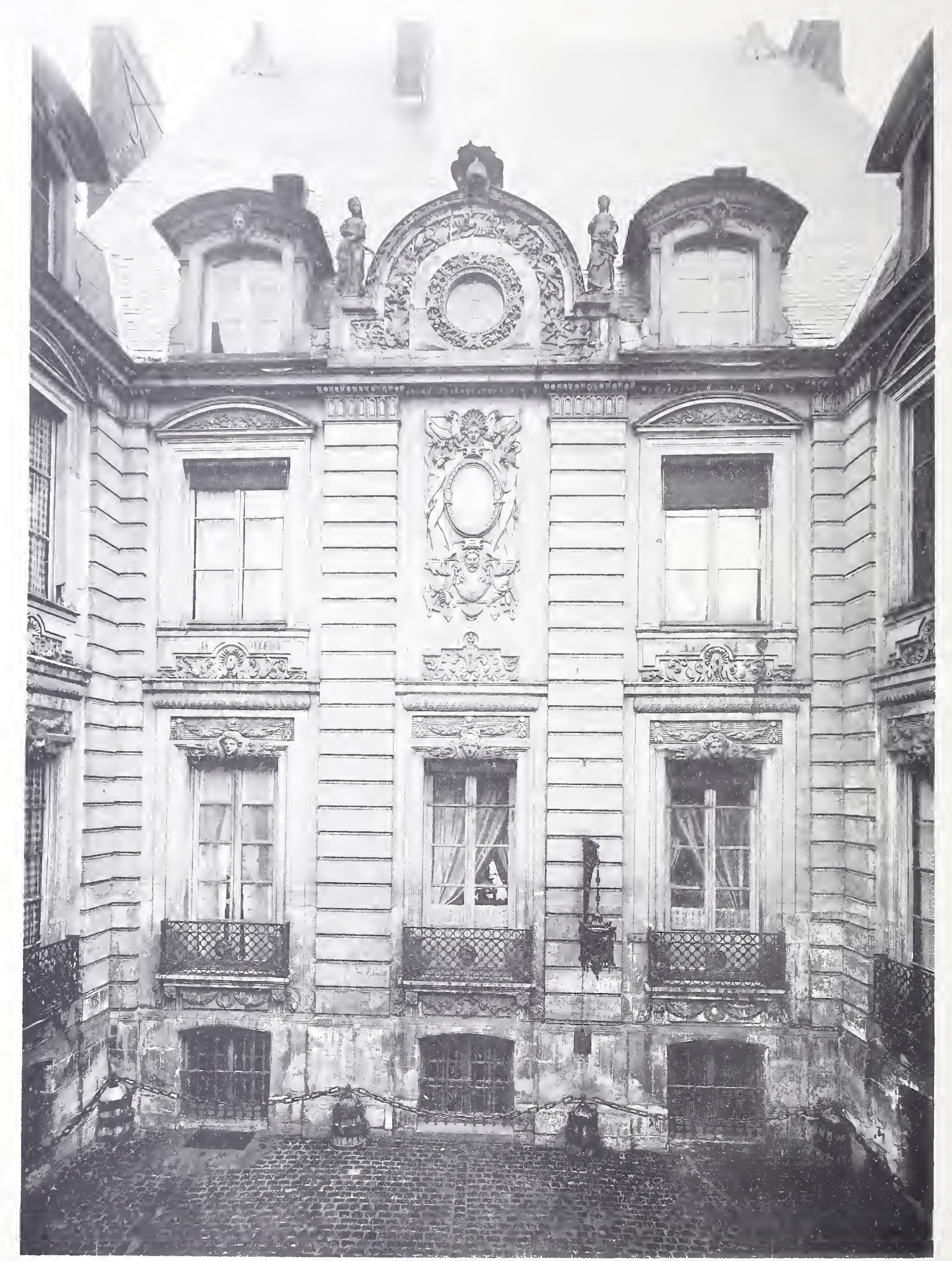
Telle est l'explication de ce Cercle de la Semaine, ou « semainier », compliqué de signes du Zodiaque. Depuis les travaux de restauration entrepris en 1892, sous la direction de M. Sauvageot, Architecte des Monuments historiques, par M. Lameire, chargé de la réparation de la partie plomberie, et par M. Lavigne, chargé de l'enluminure et de la dorure, on sait que ce Cercle se rapporte plutôt à la détermination des jours de la Semaine qu'au Zodiaque, ainsi qu'on le croyait. Ces allégories triomphales sont tout à fait dans le goût de la Renaissance. Les motifs des chars de triomphe ont souvent

été employés dans la décoration. On les retrouve, en effet, à Rouen, dans certains vitraux de l'église Saint-Vincent, dans les allégories, d'après Pétrarque, des bas-reliefs de la galerie de l'Hôtel du Bourgtheroulde, et dans les jolis bois qui illustrent le *Songe de Polyphile*. Ces cercles horaires sont en fer-blanc pour le champ, et en plomb coulé pour les personnages. C'est, à proprement parler, ce « cadran d'en bas qui *conduit les planettes* ensemble et la Lune », dont il est parlé dans une expertise d'horlogers, le 1er juin 1575 ; c'est ce « cours et ce décours des planettes » souvent cité dans les commissions des « gouverneurs du Gros-Horloge ». Le Cercle de la Semaine figurait également dans la célèbre horloge de Guillaume Thorelet, voisine du Palais des Consuls et construite en 1625. Chaque jour, une planète y apparaissait comme au Gros-Horloge. Ajoutons que ce cercle horaire, dont la marche avait été arrêtée depuis fort longtemps, et qui se trouvait immobilisé, est, depuis sa restauration, remis en action par un mouvement spécial de pignons, de transmissions et de roues dentées que commande une installation mécanique faite par la maison Château, de Paris, et placée dans la petite salle qui surmonte l'arcade.

Ainsi paré d'or et d'argent, ainsi enluminé, le Cercle des Jours de la Semaine n'est pas un des spectacles les moins pittoresques et les moins populaires de notre cité.

Georges DUBOSC.





Négatif de Jules LECERF

L'HOTEL DE SENNEVILLE

FAÇADE OUEST



Porte d'entrée de l'Hôtel de Senneville

L'ANCIEN HOTEL DE SENNEVILLE

(RUE DAMIETTE)

NOTICE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

Comme aux vieux portraits, il faut aux vieux logis un cadre approprié. Sous ce rapport, celui que nous allons décrire est servi à souhait. La rue Damiette, où il se cache, est, en effet, en parfaite harmonie avec lui, sinon au point de vue architectural, du moins par sa physionomie archaïque, son aspect moyen-âgeux, d'une couleur locale bien accusée, qui en accentue encore l'intérêt par l'effet du contraste. Ses vieux pignons en charpente, ses colombages historiés, ses maisons vieillottes et solitaires, endormies dans la paix bourgeoise d'une vie retirée, s'alignant au petit bonheur, à travers une double enfilade d'échoppes et de menues boutiques, si heureusement limitée, d'un côté, par les gracieux caprices du porche évidé de Saint-Maclou, de l'autre, par la perspective aérienne de la tour ducale de Saint-Ouen, lui font un repoussoir peu banal, piquant déjà la curiosité. C'est vers le milieu de cette rue, au nº 30, qu'est situé l'ancien Hôtel de Senneville, aujourd'hui l'Hôtel d'Aligre, objet de cette notice, qu'une rare bonne fortune, due à la bienveillante entremise d'un ami de la maison, M. Gaston Le Breton,

Président de notre Société, nous a permis de visiter en détail, en compagnie de quelques *Amis des Monuments Rouennais.*

Grâce aux patientes recherches de M. Ch. de Beaurepaire, l'érudit Archiviste du Département, si documenté sur notre histoire locale, on sait aujourd'hui quelle fut l'origine de ce logis et quels en ont été les principaux possesseurs. Ses indications, consultées par nous avec fruit, vont nous permettre d'en suivre approximativement les mutations successives[1].

Un premier hôtel, moins important que celui qui nous occupe, appartenant à une ancienne famille Dufour, existait déjà en cet endroit avant 1446. On le désignait sous le nom d'*Hôtel des Presses*, vraisemblablement par allusion aux *calendres* ou machines à presser, lustrer, gauffrer, moirer les étoffes, que ces Dufour, qu'on appelait aussi « Dufour des Presses » ou « Dufour de Damyette », y avaient fait établir dès cette époque. Cette vieille famille de manufacturiers rouennais n'était d'ailleurs pas la première venue; elle comptait parmi les mieux qualifiées de la paroisse, dont ses membres étaient fabriciens, et dont quelques-uns occupèrent même des fonctions municipales; Louis XI l'anoblit en reconnaissance de ses nombreuses libéralités envers l'église Saint-Maclou, à la réédification de laquelle elle contribua « plus magnifiquement qu'aucune autre. »[2] Le genre d'industrie qu'elle exerçait était alors fort exploité dans tout le quartier de Robec, l'ancien centre de la fabrique rouennaise, où *calendres* et *calendreurs* s'étaient localisés. C'est peut-être à ces machines primitives, singulièrement perfectionnées depuis, que la place de la Calendre doit sa dénomination[3].

A quelle époque cet ancien hôtel fut-il remplacé par celui qui nous occupe ? C'est ce qu'il serait difficile de préciser. Selon toute apparence, la construction en doit remonter à Guillaume Le Fieu, sieur de Méréville, contemporain de Catherine de Médicis, qui fut d'abord Trésorier-secrétaire de son écurie, devint plus tard Receveur général des finances de Normandie, puis, après résignation de cet office, Maître ordinaire de la Chambre des

1. *Bulletin de la Commission d'Antiquités*, t. VII, p. 146-152.

2. Ces dons généreux, concernant surtout la décoration de l'édifice : orgue au *pourpistre* de l'église; vitraux de *l'Oo* du grand-portail; *banc des reliques*, marqué à leurs armes; statues des *Apostres*, au pourtour du chœur; puis aussi des contre-autels, des étoles, des fanions et autres ornements d'église (plusieurs de ces Dufour ayant exercé la profession de chasubliers), sont consignés tout au long dans les registres paroissiaux, de 1487 à 1527.

3. Quelques auteurs, M. de Beaurepaire en tête, supposent que ce nom viendrait plutôt des anciennes assemblées *calendaires* du clergé, assemblées qui se tenaient sur cette place et pour la convocation desquelles l'appel nominal des ecclésiastiques se faisait des degrés du portail ainsi dénommé.

Comptes en la dite province. Certains détails d'ornementation, entre autres les attributs militaires qui décorent le fronton de la façade, indiquent en effet qu'il s'agit ici d'une résidence de choix destinée à quelque personnage de marque bien accrédité dans Rouen. Ses divers emplois, tant à la ville qu'à la Cour, ainsi qu'on disait déjà, devaient lui avoir acquis une assez jolie situation, quoiqu'il eût débuté assez modestement en Champagne, en qualité de Receveur des aides, taille et taillon, à Nogent-sur-Seine[1]. Toujours est-il que ce Le Fieu, qui fut, lui aussi, Trésorier de l'église Saint-Maclou, à laquelle il fit don, en 1583, « d'un grand tapis de Turquie de trois aunes de long pour mettre au banc des marguilliers », posséda l'hôtel, l'habita en propre, et y mourut, le 9 novembre 1584, laissant une veuve et une fille mariée à un Secrétaire du Roi.

Parmi ses successeurs, nous relevons des noms d'excellente lignée attestant que ce vieil hôtel historique, paré d'un certain luxe de décoration, a toujours servi de demeure à des personnes de distinction, gentilhommes de robe ou d'épée, appartenant à la bonne noblesse de la province. Dès le début du XVIIe siècle, il passa des Le Fieu aux Dambray, sieurs de Montigny, vieille famille de magistrats rouennais qui figure avec honneur dans les annales du Parlement de Normandie, et qui compta parmi ses membres plusieurs présidents à mortier[2]. Un peu plus tard, vers 1675, il fut loué par cette famille à un autre membre du Parlement, Poërier d'Amfreville, Président en la Cour, qui l'occupa durant une quarantaine d'années, et dont le nom fut dignement porté depuis par un de ses représentants, le comte d'Amfreville, nommé deux fois Maire de Rouen. Entre temps, en 1694, les Dambray avaient cédé leur hôtel à un notable marchand de la ville, M. Turgis, qui continua de le louer au Président d'Amfreville, et le céda lui-même, en 1729, à Godefroy de Senneville, autre gentilhomme de marque, appartenant aussi à une maison de robe, dans la famille duquel l'immeuble se conserva jusqu'à la Révolution[3]. Depuis lors il est entré dans les maisons d'Aligre et de Pomereu, par l'alliance du marquis Etienne d'Aligre, Pair de France, avec une demoiselle Charlotte Godefroy de Senneville, d'où naquit

1. De Beaurepaire. — *Comptes de l'écurie de Catherine de Médicis.* (Précis de l'Acad. de Rouen, 1879-80.)

2. L'un d'eux, Charles-Henry Dambray, né à Rouen en 1760, attaché au Barreau de Paris, avocat général à dix-neuf ans, devint Ministre de la Justice sous la Restauration, membre de la Chambre des Pairs et grand Chancelier de France.

3. D'après une note particulière de M. G. Dubosc, un de ces Senneville, mélomane distingué, avait réuni une très importante collection d'instruments de musique qui fut vendue et dont l'indication figure dans les *Annonces de Normandie.*

Etiennette d'Aligre, femme du marquis Michel-Marie de Pomereu, seigneur de Riceys et du Héron, qui le légua à ses descendants.

A ces noms déjà nombreux, il convient d'ajouter, pour la période contemporaine, celui d'un autre Pair de France qui, à défaut de l'aristocratie du nom, eut du moins celle du talent, Paul Franck-Carré, premier Président à la Cour royale, puis impériale de Rouen, qui l'occupa durant quelques années, de 1841 à 1849, avant de résider dans un quartier plus en vue, d'abord rue de Fontenelle, puis sur le quai du Havre. Homme d'esprit et de vaste intelligence, d'une dignité aimable et accueillante, le distingué magistrat sut renouveler le lustre du vieil hôtel en y organisant de brillantes réceptions dont le souvenir ne s'est pas effacé. Très fréquenté par la magistrature et la haute société rouennaise, l'ancien hôtel des Dambray, des Senneville et des d'Aligre, devenu l'hôtel de Pomereu, prit alors le nom d'*Hôtel de la Présidence*[1].

Tels sont les titres de noblesse de ce vieux logis historique, consacré par trois ou quatre siècles de souvenirs, qu'un nom plus marquant encore devait illustrer. Ce nom, qu'une inscription commémorative devrait rappeler, est celui de Edouard Hyde, comte de Clarendon, grand Chancelier d'Angleterre, qui fut Ministre de Charles II et beau-père du duc d'York, depuis Jacques II. Banni de son pays pour faits politiques, à la suite d'une intrigue de Cour ourdie par Buckingham, l'illustre homme d'Etat était venu se fixer en France, où il resta sept ans, habitant successivement Montpellier, Moulins et Evreux, étapes principales d'une odyssée malheureuse qu'il serait trop long de raconter. En dernier lieu, il vint se fixer à Rouen, en l'hôtel de la rue Damiette, où l'attiraient sans doute la proximité du sol natal et le secret désir de préparer ses moyens de retour. Le caractère paisible et retiré de la rue, bien en harmonie avec sa situation, dut contribuer au choix de cette demeure, qu'il tenait à louage, avec l'agrément du Gouvernement français,

1. Avant d'être appelé à la Cour d'appel de Rouen, Franck-Carré avait été successivement Substitut, Avocat, puis Procureur général à Paris, fonctions où il eut, comme chef du Parquet, à prendre la parole dans les affaires Fieschi, Alibaud, Quénisset, bientôt suivies des débats relatifs aux complots de Strasbourg et de Boulogne. On sait qu'à la suite du véhément réquisitoire prononcé en cette dernière affaire, le prince Louis Bonaparte fut condamné à l'emprisonnement. Par une singulière ironie des choses, quand celui-ci vint à Rouen, en 1849, ce fut le même Franck-Carré qui, à la tête de sa compagnie, dut adresser au Prince-Président les félicitations d'usage. La situation était embarrassante ; mais, en bons courtisans, ni l'un ni l'autre n'eut l'air de s'en apercevoir. On se souvient de l'éloquente apostrophe de Franck-Carré au jeune conspirateur de Boulogne, alléguant maladroitement le glorieux souvenir de l'épée d'Austerlitz : « L'épée d'Austerlitz ! jeune présomptueux, elle est trop lourde pour vos débiles mains ! Cette épée, c'est l'épée de la France ! Malheur à celui qui tenterait de la lui enlever ! » — L'avenir, hélas ! ne devait que trop bien réaliser ce mot !

de Henry Dambray, sieur de Montigny, écuyer, Conseiller en la Cour, logé alors rue Saint-Lô. La location doit remonter aux derniers jours de 1673. Un compte de la paroisse Saint-Maclou, daté de l'année précédente, nous apprend qu'à cette époque « ladite maison, autrement l'Hostel des Presses », située alors au nº 16 de la rue, dont le numérotage a changé depuis, « estoit bournée, d'un costé Pierre de La Follie, représentant Jean et Jacques » Dupin, d'autre costé ledit sieur Dambray, représentant Me Robert de » Bonnevin, sieur de Galleville, et l'Hostel des Deux-Amants; d'un bout par » derrière le grand cimetière de Saint-Maclou, d'aultre bout ladite rue.... » A cette date, elle payait *trente sous* de rente à la paroisse Saint-Maclou

On aimerait à connaître les particularités du séjour de Clarendon à Rouen, mais les récits du temps sont muets sur ce point. Ses mémoires eux-mêmes, publiés dans la grande collection franco-anglaise de Guizot [1], ne vont pas au-delà de l'année 1668 et ne nous renseignent guère que sur les premiers mois de son bannissement. On y trouve cependant quelques détails locaux bons à recueillir. Nous y voyons notamment qu'à la suite de sa disgrâce, provoquée, comme nous l'avons dit, par des questions d'intrigue et de parti, Clarendon, qui s'était réfugié sur le continent, se dirigea tout d'abord de Calais à Dieppe, par rapides étapes, y passa la nuit, déjeuna à Tôtes le lendemain, « en un mauvais gîte de campagne », puis, de là, gagna Rouen, où il comptait prendre ses quartiers d'hiver. On était alors au 25 décembre 1667. Déjà le noble lord approchait de la ville, lorsqu'un officier de la maison du Roi, M. de La Font, dépêché par le Gouvernement français, vint lui barrer la route et l'engagea à rebrousser chemin. La haine implacable de ses ennemis, qui s'acharnaient à sa poursuite, faisait craindre, en effet, des complications politiques, malgré les arrangements précédemment conclus. Sur ces entrefaites, l'équipage du malheureux fugitif ayant versé plusieurs fois, par suite du mauvais état des routes, Clarendon, contusionné et blessé, se trouva hors d'état de poursuivre son voyage. Force fut donc de le transporter à Rouen, où il dut s'aliter. Il y resta une vingtaine de jours, épuisé et souffrant, sans doute en quelque hôtellerie, entre les mains des médecins rouennais qui, en vrais médecins du temps de Molière, s'empressèrent de le saigner.

Cependant les ordres étaient formels : malade ou non il fallait partir. Clarendon, tout affaibli qu'il fût, dut retourner à Calais sous la conduite de M. de La Font, et là, en proie à des ennuis de tout genre, tourmenté par ses blessures et de violents accès de goutte, attendre plusieurs mois le bon

1. *Collection des Mémoires relatifs à la Révolution d'Angleterre.*

plaisir de Sa Majesté. La raison d'Etat s'étant enfin adoucie, l'ex-Chancelier put retourner à Rouen en avril 1668, pour y poursuivre sa cure et gagner ensuite les eaux de Bourbon, nécessitées par le traitement. Il s'y rendit par Evreux, où il arriva dans la soirée du 23 avril. C'est là qu'il fut victime d'un guet-apens qui faillit lui coûter la vie. Attaqué la nuit dans la mauvaise auberge où il était descendu, l'*Hôtellerie de la Madeleine*, il y fut insulté, frappé et blessé grièvement par des matelots anglais à moitié ivres, peut-être soudoyés en sous-main, qui pillèrent ses bagages et violèrent sa correspondance. On eut toutes les peines du monde à le tirer des mains de ces furieux, ainsi que son compagnon de route, M. de La Font, qui reçut deux balles dans la tête. Quelques-uns de ces chenapans purent être arrêtés et pendus[1]. Quant à Clarendon, après un court séjour à Bourbon, il se rendit dans le Midi, d'abord à Avignon, puis à Montpellier, où il fut bien reçu et trouva du moins un repos momentané.

Ce premier passage de Clarendon à Rouen n'a pas laissé de trace dans nos annales. Ce n'est que cinq ans plus tard, en 1674, qu'il revint dans notre cité et s'installa dans l'Hôtel Dambray. On a eu la preuve de ce séjour par une délibération du Conseil de Ville, prise à la requête du premier Président Claude Pellot, sur la demande du noble lord, autorisant le rétablissement, dans le jardin de son hôtel, d'une petite *fonteine* assise sur l'eau de la ville, dont les conduites avaient été coupées. Par cette délibération, datée du 6 juin 1674, signalée pour la première fois par M. de Beaurepaire, il est enjoint « à M[e] Louis Lecarpentier, *maître des ouvrages*, de faire travailler » incessamment à faire *fluer* ladite *fonteine*, dans la grosseur qu'elle avoit » cy-devant, et ce pendant le temps que demeurera mondit sieur Clarendon » en ladite maison, lequel temps passé sera ladite *fonteine* couppée et » remise en l'état qu'elle est à présent. » A cette délibération était jointe une lettre de Le Tellier à Claude Pellot, lui indiquant les intentions du Roi au sujet du séjour de lord Clarendon à Rouen, séjour qui ne devait pas durer longtemps, car, quelques mois après son installation, on sait qu'il y mourut. Il dut y vivre assez modestement, malade, infirme, presque pauvre, sans parents, sans amis, sauf peut-être quelques rares compatriotes résidant en la ville, qui se firent sans doute un devoir d'entourer sa solitude des marques de sympathie dues à son rang, à ses malheurs et à ses talents. Le désir de revoir sa patrie, qui ne l'avait quitté de tout son exil, l'obséda plus

1. Ce trait du journal de Clarendon a été confirmé dans une note de M. Chassant, d'Evreux. (*Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie*, t. III.)

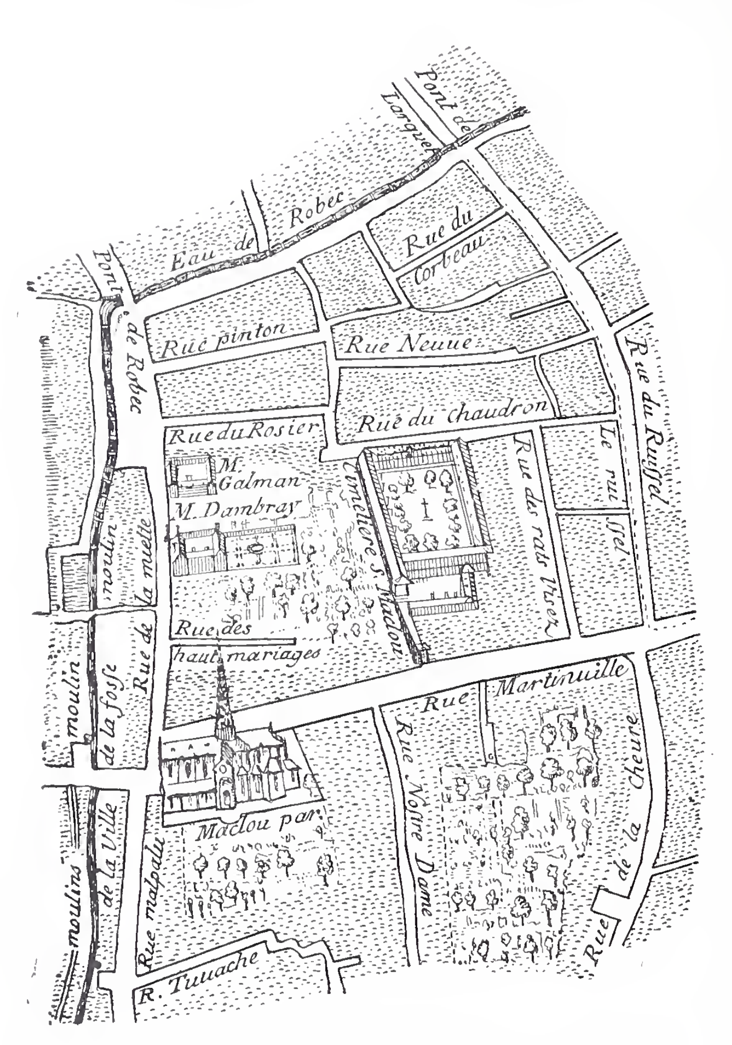
vivement encore en ce dernier asile, à l'approche de la mort. C'est là qu'il écrivit au roi anglais cette lettre touchante, citée par M. Guizot dans ses *Etudes biographiques sur la Révolution d'Angleterre*, où, rappelant ses sept années d'absence si lourdement supportées, il implore la faveur « de désigner la place où il voudrait mourir » et d'exhaler son dernier souffle « dans son pays, au milieu de ses enfants ».

L'ingrate insensibilité de Charles II résista sèchement à ce dernier vœu d'un homme qui lui avait dévoué sa vie, abandonnant lâchement à la rancune des courtisans ce fidèle serviteur et ce vieil ami. Blessé au cœur, rongé par la tristesse et l'isolement, Clarendon mourut à Rouen, dans l'hôtel de la rue Damiette, le 7 décembre 1674, à l'âge de soixante-six ans. Sa dépouille mortelle, enterrée dans nous ne savons quel coin de terre normande, terre protestante sans doute, fut exhumée plus tard et rapportée sur ce sol anglais qu'il chérissait tant; ses deux petites-filles, Marie et Anne, filles de Jacques II, devenues reines à leur tour, la firent transporter à l'abbaye de Westminster. Quelque jugement que l'on porte sur ce Ministre déchu, tant loué et tant blâmé, ce fut avant tout un homme de devoir et de conviction; ce fut aussi un remarquable historien. « Nul homme, si ce n'est Cromwell, a dit M. Guizot, n'a tenu de son temps plus de place dans l'histoire de l'Angleterre; nul n'a pris tant de soin pour transmettre à la postérité sa propre histoire dans celle de son temps. » [1]

Avant de décrire le logis qu'il habita, il nous a paru intéressant d'en retracer la situation topographique à l'époque où il vivait. Nous en avons emprunté le relevé au *Plan de la Ville de Rouen en 1655*, dressé par l'ingénieur Jacques Gomboust *(V. page suivante)*. On l'y voit figuré, à vol d'oiseau, sous la forme d'un petit quadrilatère en élévation, avec jardin et plantations annexes, en bordure de la rue *de la Miette,* sous le nom de son propriétaire, *M. Dambray*. A gauche, un second petit quadrilatère, formant pendant, rappelle un autre hôtel privé du même temps, l'*Hôtel Galman*, charmante construction à l'italienne encore bien conservée; derrière, en guise de toile de fond, s'étend le *Cimetière Saint-Maclou*, avec son cloître rectangulaire, ou plutôt son *Aître*, dont le voisinage macabre ne devait récréer que médiocrement les habitants de l'hôtel; enfin, en regard de celui-ci, de l'autre côté de la rue, une bande de terrain indique l'emplacement des anciens moulins de Robec, baignés, en arrière, par la petite rivière dont le cours fangeux, alors à découvert, se poursuit au

1. La France lui doit l'acquisition de Dunkerque, dont Charles II le chargea de négocier la vente avec le Gouvernement de Louis XIV.

loin sous une enfilade de menus ponts ou *ponceaux*. Cette bande de terrain est sectionnée en deux parties par l'amorce d'une rue dont le nom ne figure pas sur cet extrait; c'est l'ancienne rue des *Cinq-Cerfs*, ex-prolongement de la rue Saint-Nicolas, devenue par corruption la rue des *Chinchers*, nom sous lequel on désignait à Rouen les marchands de vieux meubles et de vieux linges qui y tenaient étale ouverte. Quelques autres vieilles rues rouennaises, aux curieux noms d'enseignes, plus poétiques que leurs misérables taudis : la ruelle des *Hauts-Mariages*, celle du *Rosier*, et, plus loin, l'antique rue *Pinton*, dite aussi rue *Pigeon*, en souvenir de son *coulomb* roucoulant, circonscrivent à distance les abords de l'Hôtel, qu'avoisinait aussi une petite ruelle assez mal famée, non inscrite au plan, dite des *Privées-de-Robec*, réunissant la rue des Cinq-Cerfs à celle des Hauts-Mariages. C'est encore dans ces parages, sans doute en regard de notre logis, ou fort près, que devait se trouver, en son pittoresque habitacle, tout bardé d'épaisses solives et de poteaux grimaçants, avec sa devanture historiée et ses vieux saints de bois, son enseigne rouillée battant au vent, l'ancien Jeu de Paume de l'*Image Saint-Jacques*[1], une des tavernes les mieux achalandées de cette gothique rue Damiette, si chère aux bons



Extrait du *Plan de la Ville de Rouen*, en 1655, par J. Gomboust

1. Pour le logis de l'*Image Saint-Jacques*, transporté depuis au Musée d'Antiquités, consulter une intéressante notice de M. N. Beaurain, publiée dans *Normannia*.

fabriciens de Saint-Maclou, dont le nom historique, tant martyrisé, a pris tour à tour les formes altérées de *d'Amyette, Lamiette, de la Miette, Dame-Miette*, et autres.

A part quelques ruelles disparues, quelques façades recrépies, quelques ponts recouverts, tout ce vieux coin de ville n'a guère changé; l'hôtel lui-même n'a subi que des modifications de détail, gardant, en son cadre primitif, tout le charme de son ancien aspect. Situé entre cour et jardin, au fond d'un long passage voûté, originalement qualifié *le tunnel*, il ne se révèle au dehors que par une monumentale porte cochère, en bordure sur la rue, encastrée dans une construction insignifiante. C'est une baie carrée, en pierre, entourée d'une frise d'entrelacs, avec linteau décoratif, orné de triglyphes enguirlandés, qu'estampe, à la clef, un vigoureux mascaron dans le goût du XVIIIe siècle. Une tête d'Hercule, recouverte de la peau de lion, s'y dessine en relief au milieu d'un trophée de carquois et de branches de chêne. Deux vantaux en bois, avec imposte dormante décorée de vases et de feuillages, ferment cette large baie, laissant libre un des battants, muni d'un bouton de porte à découpures métalliques.

Le passage franchi, on a devant soi une cour de belle ordonnance, au fond de laquelle se dresse une superbe façade en pierres de taille, à deux étages, divisée par des pilastres à bossages. Cette façade, décorée avec autant de recherche que d'élégance, est percée d'un double rang de fenêtres régulièrement espacées, ornées, au premier étage, de guirlandes et de tores de feuillage avec balcons en fer forgé; au second, d'allèges et de frontons portant des rinceaux sculptés. Au centre, un panneau oblong, d'aspect très décoratif, agrémenté de mascarons et d'enroulements variés, sert de cadre à un médaillon ovale, non épannelé, destiné, croyons-nous, à recevoir des armoiries. Celui-ci a pour supports deux longues figures de femmes nues, aux formes sveltes et graciles, sculptées en demi-relief et tenant de légers voiles, rappelant assez bien les Nymphes élégantes de la *Fontaine des Innocents*, à Paris. Ce joli couronnement, séparé du toit par une corniche vigoureusement accusée, est surmonté d'un tympan demi-circulaire, percé d'un œil-de-bœuf, qu'entoure une frise d'armures et de trophées militaires, et qu'amortit au sommet un casque empanaché taré de front. Aux angles, deux statues allégoriques, l'*Espérance* et la *Bonne foi*, emblèmes bien en situation dans un ancien logis occupé par des magistrats, se détachent sur la toiture dont le faîte élevé est orné de deux grands épis de style très pur, complétés, sur les toits latéraux, par deux plus petits. De grandes lucarnes demi-cintrées, avec frises de feuillage et mascarons à la clef, achèvent la décoration des combles.

Tout cet ensemble architectural, d'une excellente composition, se rattache à deux époques différentes harmonieusement reliées et fondues, le XVIIe et le XVIIIe siècle. Si le déclin de la Renaissance en a conçu le plan et ouvré la partie saillante, le règne de Louis XVI l'a achevé. L'hôtel, en effet, a subi un complet remaniement à cette époque, au temps de Godefroy de Senneville, remaniement qui s'accuse visiblement dans les ailes latérales qui accompagnent cette façade et se relient elles-mêmes à une galerie en retour, à un seul étage, ayant comme principal motif un petit avant-corps fort peu saillant, orné de vases et de médaillons, avec cartouche central, et couronné par un fronton triangulaire. De jolies torsades de feuillage, entrecoupées par des consoles, courent au-dessus des fenêtres et sur leurs appuis, se dessinant en relief le long de ces galeries, qu'agrémentent encore des balcons ouvragés. Ces bâtiments, disposés en carré, forment le cadre de la cour d'entrée, vraie cour d'honneur d'un grand aspect avec ses larges *éclairs* de cave ajourant les sous-sols, ses bornes annelées, reliées par des chaînons, et sa potence en fer forgé, fichée en plein mur, servant de support à une lanterne en ferronnerie, signée F. Marrou, remplaçant un antique réverbère depuis longtemps disparu. Quatre gros éteignoirs, en forme de lèvres, rongés par la rouille, sont encore suspendus aux murs de cette cour; ils servaient, paraît-il, à éteindre les torches des valets de pied chargés d'escorter les carrosses aux soirs de grande réception [1].

On accède aux appartements par deux escaliers intérieurs identiquement semblables, dont les cages occupent en entier les deux ailes latérales. Ces escaliers, à larges retours d'angles, sont munis de rampes en fer forgé d'un bon dessin, ornées à la naissance de petites urnes en cuivre bronzé finement ouvragées. Bons et commodes *degrés*, aux paliers espacés, aux marches douces et faciles, amis des asthmatiques et des obèses, qui devaient se monter lentement, posément, presque en cadence, avec cette dignité un peu cérémonieuse, mais non sans grâce, qui convenait si bien aux gens du bel air. Le premier étage, auquel ils conduisent, comprend, entre autres pièces, un joli salon richement lambrissé, avec pilastres et corniche à modillons, d'aspect très décoratif, que relèvent encore de grandes glaces festonnées de gracieuses guirlandes de laurier reliées par

1. Nous devons ce détail à l'obligeance d'un érudit local, M. Paul Baudry, qui le tient lui-même d'un ancien magistrat rouennais, M. D..., hôte assidu de cet hôtel, il y a une cinquantaine d'années. D'après ce dernier, les bornes enchaînées de la cour d'honneur indiqueraient une singulière prérogative, nobiliaire ou juridique, en vertu de laquelle l'hôtel et ses habitants, ayant appartenu presque tous à la haute magistrature, ne pouvaient être saisis par les huissiers. C'est une hypothèse toute gratuite, communiquée sous toutes réserves, et que nous donnons pour ce qu'elle vaut.



Négatif de Jules LECERF

L'HOTEL DE SENNEVILLE

COUR INTÉRIEURE

de petits vases, motifs également répétés au-dessus des impostes. Tout ce décor, très somptueux, s'enlève en or sur fond blanc, disposition qui se retrouve aussi dans la salle à manger, dont l'élégance plus massive, vraisemblablement remaniée, se traduit par des trophées de chasse, de pêche, de fleurs et de fruits, formant trumeaux, sculptés en relief au-dessus des portes. Une large console en marbre, entourée d'un cadre à compartiments, où s'enchâsse une grande glace carrée, ainsi qu'un charmant buffet-vitrine à ornements dorés et sculptés, comme tout le reste, complètent cette décoration gastronomique, rappelée encore, au plafond, par une rosace rayonnante simulant un disque de couteaux de table.

Au deuxième étage, au-dessus de ces pièces, existent deux jolies chambres, également à décor blanc et or, dont les boiseries Louis XVI s'enguirlandant de torsades, de menus vases, de *nœuds d'amour* rappelant les gracieuses berquinades du siècle dernier. L'une d'elles est surtout ravissante avec son trumeau treillagé et ses petites armoires-vitrines aux angles arrondis, fleuris de petits bouquets sculptés et dorés d'une variété charmante. Des motifs analogues se retrouvent en différents appartements de l'hôtel, notamment dans un petit cabinet orné de trumeaux à bergeries, traités dans le goût de Huet, peintre normand. Quant aux différents services de l'hôtel, fort bien aménagés : caves voûtées, vaste cuisine, cour des écuries, magasins anciens, en location, où fonctionnèrent peut-être les presses des Dufour, leur description serait ici hors de cadre. Signalons pourtant la solidité exceptionnelle des caves, dont l'aspect quelque peu mystérieux a donné naissance à une tradition. On y a cru voir l'amorce d'un ancien souterrain ayant servi de passage secret, nous ignorons à quelles fins, au temps où ce mode de communication était, paraît-il, une nécessité. C'est la légende obligée de toute cave séculaire qui se respecte.

Les appartements visités, il faut donner un coup-d'œil au jardin, situé derrière l'habitation, à l'opposé de la cour d'honneur. De ce côté s'élève une autre façade qu'on n'a guère l'occasion de contempler et qui n'est pourtant pas sans intérêt. Nous regrettons vivement que le manque de recul ne nous ait pas permis de la reproduire, ainsi, du reste, que quelques détails d'intérieur. Moins décorative que l'autre, elle a aussi son originalité, en sa conception plus modeste, mais bien comprise, où la pierre et la brique se marient agréablement. Deux frises ornementées, en forme de longs bandeaux, en divisent symétriquement les deux étages, percés chacun de cinq fenêtres à linteaux fleuris, ornés, à la clef, de mascarons ou de consoles. Ces fenêtres ont pour appui des balcons treillagés,

en ferronnerie, à rosace centrale, dont le modèle se retrouve dans tout l'hôtel. Ils sortent évidemment de la même main, ainsi que les rampes de l'escalier, la potence de la cour et les artichauts défensifs du passage voûté, attestant une fois de plus l'habile facture de nos vieux maîtres ferrons. L'élégante élévation du toit est ici mieux mise en valeur que du côté opposé, aucun ornement ne venant en interrompre la portée. Un perron de forme semi-circulaire, à double révolution, gracieusement évidé au centre, complète cette façade sobre, mais de bon goût, s'harmonisant bien avec les lignes calmes et régulières du jardin.

Celui-ci est le type consacré des jardins de l'ancien style, le vieux jardin *à la française*, un peu monotone, un peu uniforme, avec ses divisions symétriques et ses alignements buisés, mais, en revanche, si reposant. Son principal ornement est un petit bassin de pierre, situé au centre, où clapote une petite pièce d'eau avec jet mécanique, qui n'est autre apparemment que la fameuse *fonteine*, au cours litigieux, qui tenait tant à cœur à lord Clarendon. Elle existait depuis longtemps, il faut croire, puisqu'elle est indiquée déjà, en 1655, dans le plan de Jacques Gomboust, ainsi que la disposition générale du jardin, qu'entouraient alors de vastes plantations. Les conduites de cette fontaine furent-elles *couppées* de nouveau et « remises en l'état » après la mort du lord, ainsi que l'enjoignait la délibération de 1674 ? En ce cas, elles furent certainement rétablies, car la susdite *fonteine* n'a cessé de fonctionner durant des années, et ce, moyennant une redevance annuelle de 20 sols, qui n'a pris fin que tout récemment, depuis l'exécution des grands travaux de canalisation qui ont fait circuler partout cette eau municipale et quasi-gratuite, si parcimonieusement mesurée à nos dignes aïeux.

Ce n'est pas là l'unique ornement du jardin. On y voit encore, adossé au mur, un de ces petits monuments horaires que nos pères, moins familiarisés que nous avec l'usage des horloges publiques, tenaient en haute estime. C'est un de ces anciens gnomons, en forme de monolithe, surmontés d'une boule, qu'on appelait des *méridiennes*, et dont le type traditionnel, consacré par le XVIIIe siècle, se retrouve encore dans nombre d'hôtels privés ; sans oublier le plus connu de tous, le curieux *Méridien* de Paul Slodtz. qui s'effrite si lamentablement à l'ombre inhospitalière du Jardin de l'Hôtel-de-Ville. Il en existe précisément un tout voisin, dans la cour très pittoresque d'un petit hôtel vieillot situé à quelques pas, au n° 18 ; mais, celui-là[1], en vrai style de cadran solaire, avec son grand tableau

1. Reproduit à la mine de plomb, par Fosse, dans un dessin de la collection E. Pelay.

de bois peint, à divisions astronomiques, n'a rien à démêler avec la pierre de taille et le profil en obélisque. Il est daté de 1760, et porte cette philosophique inscription : *Qua non putatis!*

Nous en aurons fini avec ces détails d'intérieur en mentionnant encore, non pour son intérêt, à peu près insignifiant, mais pour le renseignement spécial qui s'y rattache, le petit pavillon situé à l'extrémité du jardin. En feuilletant l'inventaire de nos archives municipales, nous y avons trouvé, en effet, dans le fonds de l'ancienne église Saint-Michel, un relevé de quittance relatif à la construction de l'hôtel de l'*Ecu de France,* au Marché-aux-Veaux, où, par une corrélation imprévue, ce petit bâtiment est précisément cité. Il y est stipulé que « Nicolas Le Sauvage, maître-serrurier, Jacques Capelle, maître-maçon, Jean et François Le Vieil, peintres-verriers, Jacques Aline, maître-nattier, Pierre et Louis Brémontier père et fils, maîtres-peintres et sculpteurs, devront orner et enrichir les manteaux et jambages de deux cheminées des dits bâtiments...., dont l'une pareille à celle qu'ils ont faite *dans la salle et pavillon du jardin de M. Dambray, rue Damiette....*[1] » Le marché est signé Jean Bernard, menuisier, et daté de 1638-1639. Voilà qui fixe un point de détail et des noms d'artistes qu'il nous a paru bon de recueillir. Sans doute ces maîtres-artisans, dont deux ou trois bien connus, durent travailler à d'autres parties de l'hôtel, œuvre probable de praticiens rouennais. Le malheur est que le pavillon primitif a dû être refait, ainsi d'ailleurs que toutes les cheminées de l'hôtel, plus ou moins modernisées selon les besoins de l'époque.

Cette indication est évidemment trop sommaire pour nous permettre d'en tirer une conséquence au point de vue de la construction générale de l'édifice. Elle permet toutefois de supposer que celui-ci n'a pas été édifié d'un seul jet et que l'achèvement en est postérieur à la fondation, remontant, comme nous l'avons vu, à Guillaume Le Fieu, contemporain des derniers Valois. En effet, tandis que le grand panneau décoratif qui occupe la façade centrale, ainsi que quelques ornements environnants, semble se rattacher à l'époque de Charles IX ou de Henri III, le caractère plus massif du couronnement, d'aspect tout soldatesque, et la disposition des combles se rattachent bien plutôt au temps de Henri IV et de Louis XIII. L'ensemble, d'ailleurs, nous l'avons déjà dit, a été remanié et harmonisé avec beaucoup de goût au XVIIIe siècle, sous Louis XVI, dont le style s'affirme surtout dans les galeries latérales et la porte d'entrée. Telle est précisément l'opi-

1. De Beaurepaire : *Inventaire sommaire des Archives de la Seine-Inférieure.* Série G. Liasse 7199.

nion émise dans une revue d'art, en cours de publication, *La Construction Moderne,* qui nous est communiquée, au dernier moment, par notre obligeant et excellent Collègue, M. Edouard Duveau. Cette revue insiste notamment sur le caractère spécial de la porte d'entrée, dont elle donne un croquis. « L'aspect, dit-elle, en est très particulier, en ce sens que, si tous les détails de l'ornementation sont évidemment du plus pur Louis XVI, les proportions d'ensemble sont beaucoup plus massives et trapues que ne comporte en général ce style particulièrement svelte, et parfois un peu maigre ; en outre, les figures elles-mêmes ont un caractère plus robuste que d'habitude dans ce même style. Mais la forme des consoles à guirlandes, les entrelacs, les caissons et les vases de la menuiserie ne peuvent laisser de doute, malgré l'attribution consacrée de cette habitation, qui relèverait du XVIIe siècle. Il est à penser que les bâtiments intérieurs sont de cette époque, mais que la porte et sa façade ont été refaites ou ajoutées postérieurement ?...[1] » Il suffit d'un simple coup-d'œil pour confirmer ce jugement.

On voit par ces données tout l'intérêt qui s'attache à cette vieille demeure rouennaise, d'une physionomie si originale, non moins curieuse par ses souvenirs que par son mérite artistique. Grâce au bon entretien des diverses personnes qui l'ont successivement occupée, elle n'a pas trop souffert des injures du temps, et il convient d'en féliciter tout particulièrement la dernière en date, Mlle Le Verdier, qui l'a conservée avec tant de goût depuis 1887, et nous en a fait si gracieusement les honneurs. Néanmoins, ce logis était peu connu, n'ayant été l'objet, jusqu'ici, que de quelques dessins d'amateurs conservés dans des collections particulières[2]. Il appartenait aux *Amis des Monuments Rouennais* de le soustraire, en quelque sorte, à l'ombre discrète où il se cache, en le faisant mieux connaître et mieux apprécier.

Raoul AUBÉ.

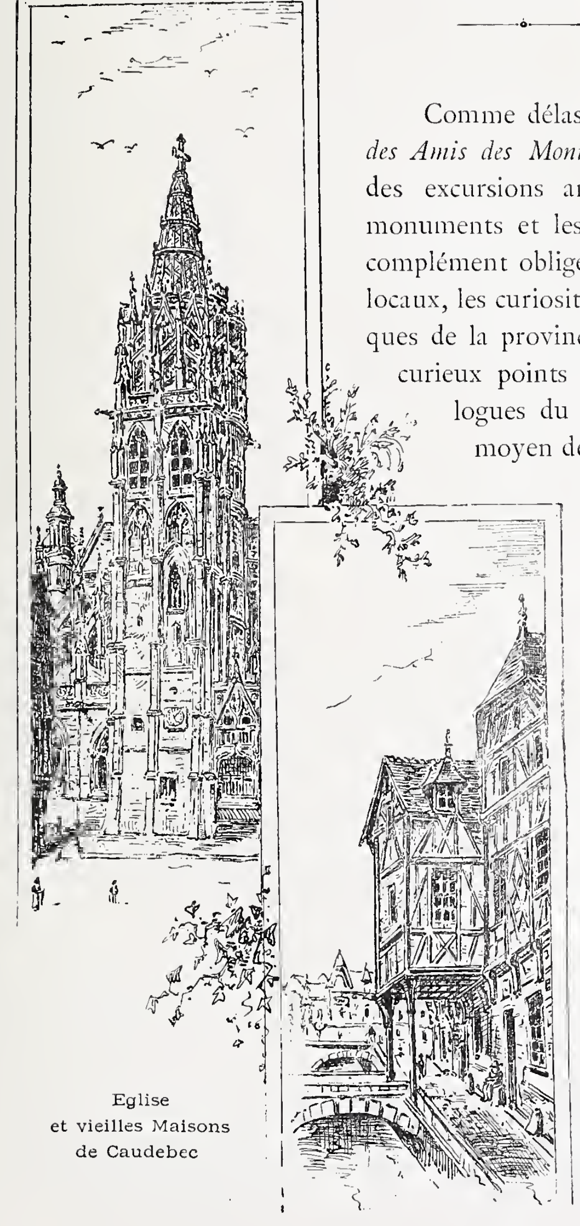
1. *La Construction Moderne*, n° du 4 juin 1898.

2. En voici l'énumération, d'après nos renseignements personnels : un dessin à la plume de M. G. de La Serre, publié dans le *Bulletin de la Commission d'Antiquités,* t. VII ; un grand dessin au lavis, de facture anonyme, ayant fait partie de la collection Baudry ; un croquis à l'eau-forte, de M. Jules Adeline, illustrant une allocution de M. l'abbé Loth, prononcée au mariage Le Verdier-d'Esneval ; un relevé architectural du même, daté de 1867, resté inédit ; enfin, une petite toile, de valeur purement documentaire, brossée rapidement par le peintre rouennais Emile Ruffin, et conservée dans l'hôtel, ainsi que deux ou trois petits tableautins, du même, reproduisant divers aspects du quartier, sans oublier quelques photographies privées d'une conservation bien éphémère. Il convient d'y ajouter les reproductions de la porte d'entrée, publiées par *La Construction Moderne*, et son excellente émule, *L'Architecture et la Construction dans l'Ouest*, qui nous en a permis obligeamment la reproduction.



EXCURSIONS ANNUELLES

(1887 A 1894)



Eglise
et vieilles Maisons
de Caudebec

Comme délassement à ses travaux habituels, la *Société des Amis des Monuments Rouennais* organise chaque année des excursions archéologiques destinées à explorer les monuments et les sites de la région normande. C'est le complément obligé de ses études spéciales sur nos édifices locaux, les curiosités architecturales, artistiques ou pittoresques de la province lui offrant d'intéressants parallèles, de curieux points de comparaison avec les curiosités analogues du chef-lieu. C'est en outre un ingénieux moyen de resserrer les relations entre Sociétaires, de leur imprimer, par la communauté des impressions, l'échange immédiat de vues et de discussions courtoises, un caractère d'intimité, de cordialité, qui ne saurait exister au même degré dans les réunions purement fermées.

Par suite d'empêchements divers, huit seulement de ces excursions ont pu être réalisées au cours des douze premières années d'existence de l'Association; excursions d'ailleurs très variées, faites un peu à tous les coins de la région, à travers villes et bourgs, gros villages et menus hameaux, sans autre prétention que le désir de s'intéresser et se distraire en commun. Malgré les inévitables répétitions qui peuvent résulter de leur succession chronologique, nous allons essayer de les résumer aussi brièvement que possible, sans

notes savantes, nous bornant aux détails les plus saillants. Si la route est longue, du moins elle est fractionnée par étapes ; chacun pourra s'y reposer à son gré [1].

EXCURSION A SAINT-GEORGES-DE-BOSCHERVILLE ET AUX ENVIRONS

(3 juillet 1887)

Pour son coup d'essai, la Société avait eu la main heureuse, si l'on nous passe cette expression. Choisir comme principal but d'excursion un des monuments les plus intéressants de l'architecture romane en Normandie, y joindre une rapide exploration de quelques-uns des jolis sites environnants, c'était attirer à coup sûr de nombreux adhérents. En effet, il ne s'en présenta pas moins d'une vingtaine qui, partis à neuf heures du matin dans trois grands breaks rondement menés, sont revenus enchantés de leur voyage et de la façon agréable dont ils avaient passé la journée.

Gagnant les hauteurs de Canteleu, on s'arrêta tout d'abord sur le plateau de Roumare, au hameau du Genetey, où l'on explora rapidement une ancienne habitation du XIIIe siècle, désignée sous le nom plus ou moins exact de *Maison des Templiers*. Cette curieuse construction, quelque peu défigurée de nos jours, est surtout remarquable par l'ingénieuse distribution de ses fenêtres et de ses cheminées, l'entrée de sa cave et la profondeur de son vaste puits. C'est dans le verger qui en dépend qu'est la chapelle de *Saint-Gorgon* ou de Saint-Georges, rustique ermitage du XVIe siècle, où le patron de l'endroit est représenté en chevalier, avec une superbe paire de moustaches, tenant une colombe à la main. On sait qu'il se tenait autrefois, dans son voisinage, une assemblée populaire, rivale de la Saint-Vivien, où garçons et filles échangeaient entre eux de petites amulettes phalliques des deux sexes, imitées du paganisme, devenues fort rares et dont le Musée départemental d'Antiquités possède encore des spécimens. La naïve gaieté de nos pères n'y entendait pas malice.

De là on se rendit directement à Boscherville, point principal du parcours, qui fut l'objet d'une visite très détaillée. Les savantes dissertations que des maîtres en archéologie : Déville, Besnard, Ruprich-Robert et d'autres, ont consacrées à ce chef-d'œuvre du plein-cintre, debout depuis neuf siècles, nous dispensent d'y insister ici ; ce serait faire de l'érudition à peu de frais. Dans une rapide improvisation, pleine de verve et de savoir, M. Gaston Le Breton, qui dirigeait les visiteurs, a fait en quelques mots l'historique du monument, soulignant les particularités saillantes et mettant bien en valeur les caractéristiques du style. L'attention a été surtout attirée sur l'odieux badigeon dont on a cru devoir revêtir tout l'intérieur de ce remarquable édifice, y simulant des joints maladroits qui en dénaturent complètement l'appareil. On a aussi fort admiré les harmonieuses proportions de la *Salle capitulaire*, une vraie merveille d'art de l'époque de transition, l'ingénieux groupement de ses colonnettes, ses élégantes archivoltes, d'un décor géométrique si original, étudié en détail ses chapiteaux historiés et examiné avec un vif intérêt les

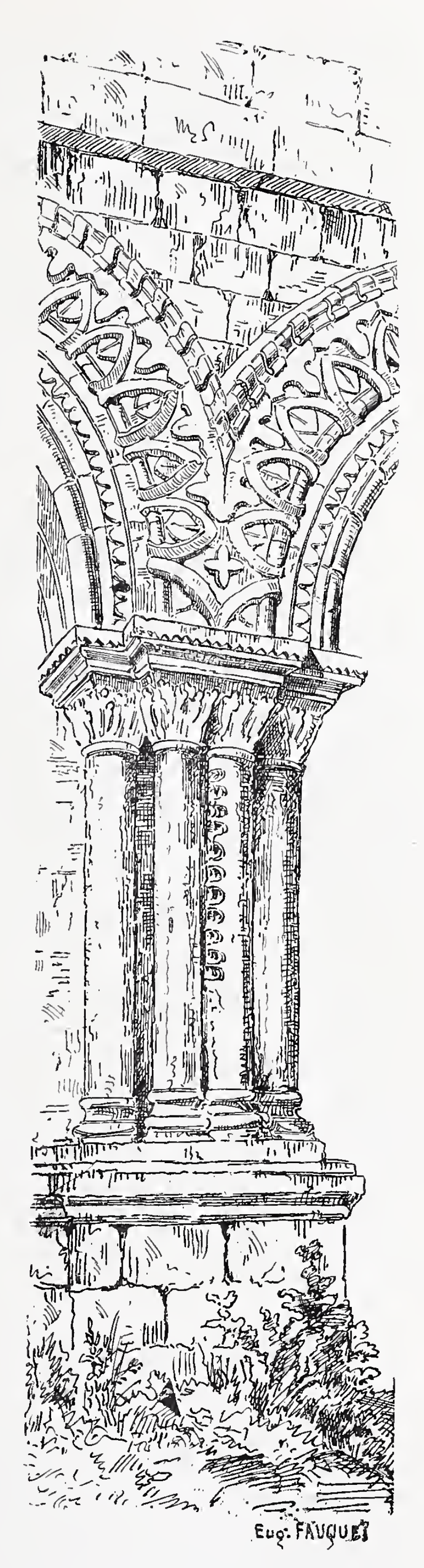
1. Le long laps de temps écoulé entre l'exécution de ces promenades et leur publication ne nous a malheureusement pas permis d'illustrer celle-ci de plusieurs jolis croquis, aujourd'hui dispersés, pris sur le vif par quelques-uns des assistants. C'est l'inévitable inconvénient des bulletins rétrospectifs à longue échéance.

différents fragments de sculpture provenant de l'ancien cloître, installés au dehors et malheureusement bien incomplets.

Après un déjeuner champêtre au pied même de l'abbaye, dans un des enclos qui l'avoisinent, les excursionnistes ont gagné le village d'Hénouville, un coin de terre normande qui eut aussi sa célébrité. L'église du lieu, remarquable par son clocher octogonal terminé en dôme, possède encore la pierre tombale de l'abbé Legendre, l'ami et le correspondant du grand Corneille, qui fut curé de la paroisse. Le digne abbé, qui était, en outre, aumônier de Louis XIII et contrôleur des jardins fruitiers, a consacré tout un livre à la manière d'en tailler les quenouilles. Il avait établi un vignoble auprès de la forêt de Roumare, et son presbytère, célébré avec enthousiasme par Antoine Corneille, dans un petit poème spécial, était agrémenté de vergers, de riches parterres, d'une ménagerie et de garennes abondantes. C'est encore un des mieux situés de la région, et les visiteurs, charmés par la beauté du paysage, ont longuement admiré, du haut de sa terrasse, ce panorama superbe des rives de la Seine où, suivant le dire du poète :

L'œil, en se promenant, découvre huit clochers
Dont les noms, par hasard, terminés tous en *ville*,
Semblent servir de ryme à celuy d'Hénouville.

A Hénouville aussi, les Sociétaires ont visité le joli château du Belley, résidence du temps de Louis XIII, dont les ruines croulantes, drapées d'un grand manteau de lierre, ne seront bientôt plus qu'un souvenir. Construit en 1650 par Jean du Resnel, conseiller du roi et contrôleur des finances à Rouen, ce château-fantôme est encore très pittoresque avec ses combles élevés, ses élégantes cheminées, ses frontons ornés de mascarons et de bucrânes, son appareil de briques si particulier. Malheureusement, tout cela s'effrite sous l'action du temps, et le premier ouragan aura vite fait de ce manoir dévasté, envahi par le vent et la lézarde, qui fait songer au fantastique *château de misère* du capitaine Fracasse. Il en restera du moins la restauration très complète, très études, que deux jeunes



BOSCHERVILLE
Détail de la Salle capitulaire

artistes normands, MM. Laquérière et Dagnet, ont exposée au Salon rouennais de 1886.

L'excursion a pris fin par la visite d'un autre château voisin, beaucoup moins intéressant, celui de Montigny, près Canteleu, qui date du XVIIIe siècle, mais conserve encore quelques parties de l'époque de Henri IV et de Louis XIII. A défaut de grandes et nobles lignes, on y a du moins admiré deux belles salles de réception : l'une, de style Louis XV, avec décor blanc et or ; l'autre, renfermant une suite de portraits et de panneaux d'un bon sentiment décoratif. A signaler aussi, à l'extérieur, un fort beau puits, surmonté d'un dôme en plomb, que couronne un campanile agrémenté d'un élégant épi. Le maître ferronnier Ferdinand Marrou, notre habile Collègue, a été chargé de sa restauration.

EXCURSION A PONT-DE-L'ARCHE, A BOOS ET AUX ENVIRONS

(18 JUILLET 1888)

Non moins bien organisée que la précédente, cette seconde promenade ne le céda en rien à son aînée sous le double rapport de l'intérêt et de la variété. Pour en augmenter l'attrait, notre Président, M. Gaston Le Breton, avait eu la bonne pensée d'y convier M. Charles Normand, Secrétaire général de la *Société des Amis des Monuments Parisiens,* Président d'honneur de la nôtre, qui avait bien voulu répondre à cet appel. C'était une bonne fortune de plus.

Après avoir jeté en passant un simple coup-d'œil au joli château de Saint-Pierre-de-Franqueville, la Compagnie commença son excursion par la visite du manoir de Boos, l'ancienne maison de plaisance des abbesses de Saint-Amand. Les grands bâtiments gothiques du XIIIe siècle, assez bien conservés, épars dans une cour de ferme très pittoresque, ont tout d'abord attiré l'attention des visiteurs ; mais ceux-ci se sont surtout très vivement intéressés au curieux colombier du manoir. Ces anciens colombiers, marques distinctives des terres seigneuriales, étaient généralement d'une construction très soignée ; on en pourrait citer plus d'un exemple en Normandie, notamment celui du manoir d'Ango, à Varengeville, lui-même très intéressant. Aucun d'eux, toutefois, ne saurait rivaliser avec le colombier de Boos, morceau à peu près unique en France par sa richesse d'ornementation et l'originalité de sa construction polychrome. C'est une œuvre du XVIe siècle où se trahissent néanmoins quelques influences gothiques.

Construit en pierre et briques de plusieurs couleurs, il est établi sur un plan octogone et se compose de deux étages que couronne un toit conique élégamment amorti. Les briques colorées, combinées avec un goût exquis, forment sur toute sa surface une ravissante mosaïque. A la partie supérieure se dessinent, sur chaque pan, des arcatures à moulures saillantes simulant des fenestrages, avec bandes de carreaux émaillés ayant pour motifs de gracieux fleurons, des portraits d'hommes et de femmes vêtus à l'italienne, d'un sentiment très décoratif. Avec sa compétence d'érudit céramiste, M. Gaston Le Breton a démontré aux assistants que ces carrelages émaillés, estimés comme les beaux pavages de faïence de Langres et d'Ecouen, étaient de la main d'Abaquesne, l'illustre faïencier rouennais.

L'église de Boos a offert aussi à la curiosité des visiteurs les amusantes figures de ses stalles, malheureusement encrassées de badigeon ; puis on s'est rendu à Pont-Saint-Pierre, dont l'église et le château méritent également d'être vus. La première offre une inté-

ressante suite de panneaux sculptés de la Renaissance, d'assemblage un peu disparate, provenant pour la plupart de l'ancienne abbaye de Fontaine-Guérard; le second se distingue par l'originalité de sa construction, flanquée de petites tourelles d'angle et de deux tours centrales plongeant dans l'étang que forme à l'entour la rivière d'Andelle. Un peu plus loin, à Alizay, les observations curieuses n'ont pas manqué. Ça été tour à tour la litre funèbre de l'église, des corbeaux romans offrant de bizarres silhouettes, une tourelle Renaissance d'un caractère très pittoresque; enfin, le tombeau d'une noble dame du temps de Henri II, présentant un vif intérêt au point de vue de l'histoire du costume.

En arrivant à Pont-de-l'Arche, le premier soin de la Société a été de rendre hommage à la mémoire d'Hyacinthe Langlois. Une couronne d'immortelles fut déposée en son nom au pied du monument qui supporte son buste; on y joignit une gerbe de fleurs qu'un ancien élève du maître, artiste distingué de notre ville, M. Delaunay, l'avait chargée de remettre comme un pieux souvenir. En quelques paroles émues, M. Gaston Le Breton a rappelé les services que Langlois avait rendus à l'art et à l'archéologie dans notre pays, et a énuméré les nombreux titres que l'artiste possède à l'admiration et à la vénération de tous.

On s'est ensuite rendu à sa maison natale, puis on a visité les remparts de la ville, qui fut batailleuse à son heure, et l'église Saint-Vigor a fait à son tour l'objet d'un examen. Bien qu'inachevée, cette église a fixé longuement l'admiration de nos Collègues qui ont successivement étudié sa décoration extérieure, avec ses galeries et ses gâbles d'une richesse délicate, sa construction intérieure, où certains pendentifs méritent d'être regardés, ses boiseries, ses stalles, et surtout ses verrières, dont l'une, très curieuse, du XVIe siècle, représente des bateliers, en costume Henri III, halant leurs bateaux sous la maîtresse arche de leur pont. L'église de Pont-de-l'Arche, si digne d'attirer les artistes, qui lui ont voué récemment un culte tout particulier sous le titre parlant de *Notre-Dame-des-Arts*, mérite à tous égards de fixer l'attention des Pouvoirs publics et de tous ceux qui s'intéressent au sort hasardeux de nos vieilles pierres.

Il restait à visiter l'abbaye de Bon-Port qui, suivant le mot de Thomas Corneille, « n'est qu'à une *mousquetade* de Pont-de-l'Arche. » La promenade est charmante, sous les grands arbres, au bord de l'eau, mais le relief est un peu congru. De l'ancienne abbaye de l'ordre de Cîteaux, il ne reste plus que deux grands bâtiments du XIIIe siècle, d'une architecture sévère et noble; l'un a été particulièrement admiré, c'est celui qui servait jadis de réfectoire aux moines, vaste salle d'une architecture élégante et simple, éclairée par une vaste fenêtre à quatre baies percée dans son haut pignon. Ce fut le point terminal de l'excursion qui s'acheva, au retour, par une courte halte à la chapelle Saint-Adrien, l'ermitage bien connu des roches de la Seine.

EXCURSION A CAUDEBEC

(7 JUILLET 1889)

Malgré son programme restreint, borné à une seule localité, cette excursion fut certes la plus courue de toutes celles qu'ait organisées la Société. En effet, plus de quarante adhérents y prirent part, chiffre qui ne fut point égalé depuis. Il est vrai qu'à l'agrément toujours nouveau d'un voyage en Seine, se mêlait l'attrait de quelques passagères, les dames ayant été admises pour la première fois à suivre le cours de nos pérégrinations.

Celle-ci eut lieu à bord de l'*Ecureuil*, par un temps des plus propices, ni trop chaud ni trop couvert, permettant de jouir à la fois de la fraîche brise du fleuve et des sites variés qui en accidentent le cours.

A onze heures et demie, heure militaire, la Société débarquait à Caudebec et faisait halte à l'*Hôtel de la Marine*, où un excellent déjeuner, digne du pays des matelottes, lui permettait de reprendre haleine. Après quelques mots bien tournés du Président à l'adresse de ses hôtes, et en particulier aux dames, on s'est mis en devoir de visiter les curiosités de la petite ville, si intéressante à tant d'égards pour l'archéologue et pour l'artiste.

Coquettement assise au bord du fleuve, à l'abri d'une colline boisée, au débouché d'une vallée agreste où coule doucement la petite rivière de Sainte-Gertrude, Caudebec, avec la verdure de ses berges, son sémaphore et sa petite cale, où se balancent quelques barques voilées, est une des villes les plus agréables et les mieux situées de la Basse-Seine. Joseph Vernet, qui se connaissait en beaux paysages maritimes, avait fait de son quai ombragé de grands arbres son site favori. Ce fut autrefois une ville fortifiée, plusieurs fois prise, qui a joué un rôle assez marquant dans les guerres de la Ligue et de l'occupation anglaise.



CAUDEBEC — Rue de la Boucherie, Maison des Templiers

De ce passé florissant, Caudebec ne possède plus guère que ses vieux quartiers pittoresques et sa ravissante église, bijou du XVIe siècle, mi-gothique, mi-Renaissance, dont Henri IV disait : « C'est ici la plus jolie chapelle que j'aie encore vue. » De nombreuses dégradations s'y font malheureusement remarquer, ainsi que les visiteurs ont pu le constater, et l'on sait que l'admirable flèche qui la surmonte, sorte de tiare à triple diadème, projetée à 54 mèt. du sol, a dû subir une entière

restauration. Ce gros travail, quelque peu critiqué au début, n'a pas coûté moins de 161,000 francs. Le charmant croquis de M. Eugène Fauquet en a bien traduit toute l'élégance.

Avec sa compétence habituelle, M. Gaston Le Breton a commenté et détaillé les merveilles de ce monument religieux, qui est à lui seul tout un musée. Son porche élégant, ses chapelles, ses vitraux, son remarquable Saint-Sépulcre, sa balustrade ajourée, où des versets du *Magnificat* et du *Salve Regina* se découpent en lettres de pierre de un mètre de haut, comme l'inscription à claires-voies de notre église Saint-Laurent, ont été successivement contemplés et admirés.

Les vieilles rues, les vieilles maisons de Caudebec, d'une physionomie si originale, si pittoresque, avec leurs pignons aigus, leurs colombages historiés, leurs étages surplombants soutenus par des avant-soliers, ont fait aussi l'objet d'un intéressant examen. Nous citerons notamment les rues de la Planquette, de la Halle, de la Boucherie, d'une couleur locale si intense. C'est dans cette dernière que se trouve la maison des Templiers, croquée par notre Collègue, M. E. Duveau, vieille bâtisse du XIIIe siècle, formée de deux façades accouplées terminées par des pignons à lunettes et percées d'ogives d'un aspect des plus caractéristiques.

L'excursion s'est terminée par une rapide visite au musée cantonal, récemment installé dans une des salles de la Mairie, et dont l'excellent M. Biochet nous a fait les honneurs. Parmi les multiples objets de la collection, médailles, estampes, fossiles, sceaux, jetons, antiquités de tout genre, nous avons surtout remarqué un curieux petit meuble en bois tourné, destiné à monter les carcasses de ces anciens bonnets cauchois tout constellés de paillettes, qui ont fait jadis le triomphe de nos jolies paysannes normandes. C'est un souvenir local à consigner.

EXCURSION A RY ET A MARTAINVILLE

(6 JUILLET 1890)

Pas n'est besoin d'aller bien loin pour trouver l'occasion de faire à peu de frais une jolie promenade. Celle-ci en est la preuve. Sans sortir de l'arrondissement de Rouen, sans même dépasser le canton de Darnétal, à un bourg près, nous avons fait en quelques heures, à vol d'oiseau, ou plutôt à vol de roues, un petit voyage sans prétention, rempli d'agréables détails, dans un pays très agreste, très avenant, sillonné de petits cours d'eau qui alimentent l'industrie et jasent gaiement parmi les cressonnières.

La date déjà lointaine de ces souvenirs ne nous permet guère de les fixer tous. Rappelons seulement qu'après avoir parcouru nombre de villages et bourgs qui, tous, avaient quelque chose à nous montrer, allant des sources claires de Fontaine aux ruines historiques du vieux château-fort de Préaux, encore imposantes sous le lierre, du porche en bois et du curieux baptistère de la Vieux-Rue, orné de personnages inexpliqués, à l'antique collégiale de Blainville-Crevon et aux vestiges épars de son manoir féodal, nous arrivions sans encombre au bourg de Ry, l'étape principale de notre excursion, quelque peu contrariée au début, au pied de la côte de Longpaon, par un violent orage qui faillit tout gâter.

Deux attractions bien caractéristiques signalent Ry à l'attention du touriste et du lettré : son porche célèbre et le souvenir de Mme Bovary, l'héroïne de Gustave Flaubert. Dès l'arrivée à Ry, on est frappé par sa ressemblance avec la bourgade si joliment décrite par le romancier. L'église, « avec le petit cimetière qui l'entoure, clos d'un mur à hauteur d'appui; » les halles, c'est-à-dire un toit supporté par de simples poteaux; la mairie, « construite sur les dessins *d'un architecte de Paris*; » la maison du pharmacien, qui existe encore aujourd'hui, avec l'auberge d'en face, tout cela est dépeint à la lettre. C'est bien là la rue (la seule) « longue d'une portée de fusil » telle que Flaubert nous la représente.

Avant de parcourir le bourg, nous voulions voir l'église et son porche, son porche surtout, dont nous avions tant entendu parler. L'attente ne fut pas trompée. C'est, en



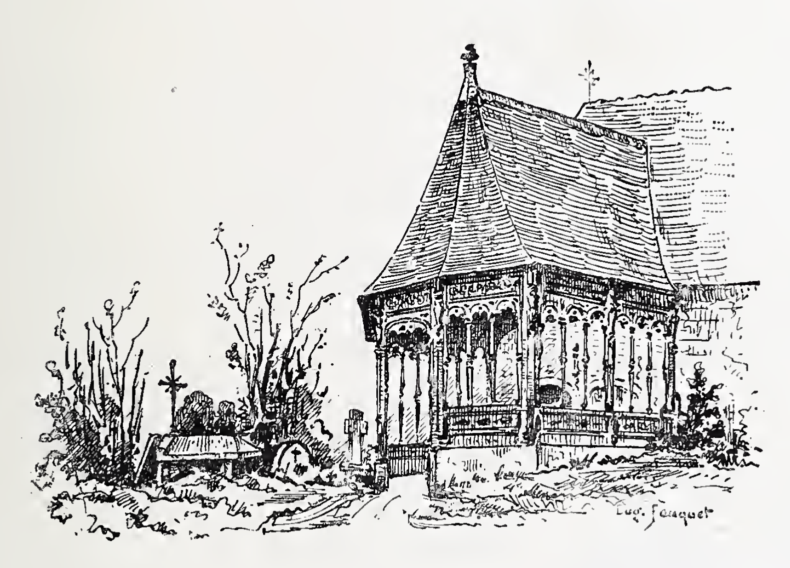
RY — Eglise

effet, une jolie chose et un excellent morceau que ce petit monument rustique, fait pour le recueillement et la méditation, se découpant gracieusement, svelte, élégant, dans sa parure de bois ouvragé, avec ses légers piliers ornés de figurines, ses redens évidés, ses fines boiseries, évoquant aux yeux du passant qui s'y agenouille les austères allégories de la Passion et de la Mort. « Un vrai chef-d'œuvre de la Renaissance et un modèle du genre, » a dit l'abbé Cochet, qui a tant fait pour la conservation de ces porches ruraux, d'aspect si pittoresque, d'accueil si hospitalier, où tout venant pouvait s'asseoir et reprendre haleine en passant. Avec son rival de Bosc-Bordel, dans le canton de Buchy, c'est sans contredit un des plus curieux qui aient survécu.

Quant à l'église, greffée sur trois ou quatre siècles, elle non plus n'est pas sans mérite, et son clocher roman, caractérisé par ses cintres et sa curieuse corniche, pointe agréablement sa flèche sur l'horizon paisible du bourg.

Dans le petit enclos qui l'avoisine, non loin du porche, deux tombes isolées attirent notre attention. Ce sont celles des deux femmes du docteur Bovary, de ce pauvre inconscient qui, de son vrai nom, s'appelait le docteur D..... Celle d'Emma Bovary, une pierre triangulaire, déjà descellée, gisait sur le sol. On y lisait ces mots, encore très lisibles : *Ici repose le corps de Delphine C..., épouse de M. D..., décédée le 6 mars 1848. Priez Dieu pour elle.* Depuis, le cimetière a été nivelé, et la pierre, brisée, dit-on, en deux morceaux, a été posée contre le mur de l'église.

Nous avons vu aussi la maison du docteur, habitée aujourd'hui par un huissier, et bien défigurée; puis la petite porte du jardin avec sa grille, à demi-cachée dans le feuillage, si propice aux rendez-vous clandestins de la jolie Emma. De braves gens de l'endroit, sollicités par nous, nous renseignaient, chemin faisant, sur les origines du roman, ou plutôt sur les originaux. Tous les personnages de ce drame bourgeois, Homais, Léon, Rodolphe, Hyvert, Canivet, sont des êtres réels, simplement débaptisés, dont le souvenir vivant est conservé à Ry. Quelques-uns ont survécu. On nous en montra deux ou trois, on nous nomma les autres, et l'un de nous, un fin lettré, notre collègue et ami Georges Dubosc, a recueilli ces renseignements et les a publiés, en les précisant, avec son talent habituel, dans les suppléments hebdomadaires du *Journal de Rouen*.



RY — Porche de l'Eglise

De Ry à Martainville, la route n'est pas longue. Nous la franchîmes rapidement, mus par un double motif : d'abord l'heure du déjeuner, qui nous attirait irrésistiblement vers notre centre d'opération gastronomique, l'*Hôtel de la Rose Blanche*, puis, pour visiter en détail le magnifique château du XVI[e] siècle qui fait l'ornement du pays, un des plus importants et des mieux conservés du département. Si l'auberge fut hospitalière, il n'en fut point ainsi du château. Vainement nous essayâmes d'y pénétrer, nous trouvâmes partout portes closes, le châtelain étant absent et ses gens aux champs, ou ailleurs. Sans doute nous pûmes admirer de loin sa masse imposante, son monumental corps de logis, flanqué de quatre grosses tours rondes à toit aigu, encore munies de petits canons, décoré, au-dessus de la porte, d'une ravissante tourelle en encorbellement, percée de charmantes fenêtres ogivales, le tout dominé par un haut faîtage que couronnent des épis de plomb aux délicates aigrettes; mais la déception n'en fut que plus vive, l'aspect séduisant du dehors n'incitant que davantage à visiter le dedans.

Faisant contre fortune bon cœur, il nous fallut rebrousser chemin sans avoir rien vu des curiosités intérieures, ni le vieux colombier, ni les boiseries de la chapelle, ni

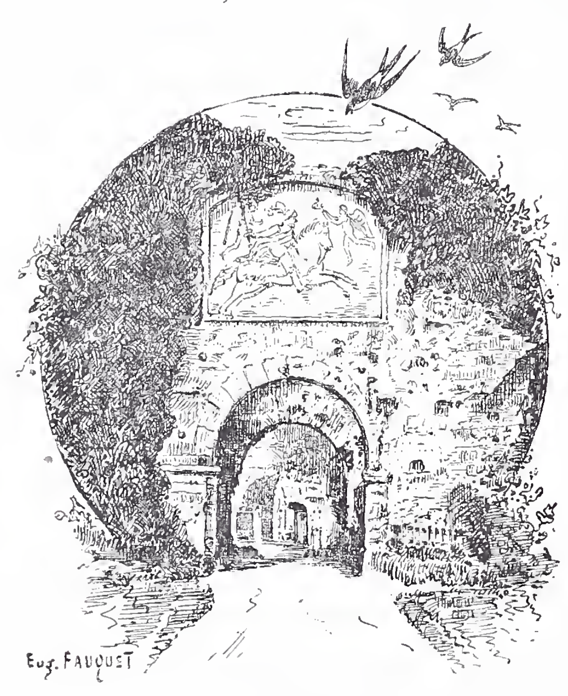
les lambris sculptés de la salle à manger, ni les curieuses cheminées en briques aux ingénieuses combinaisons, dont l'une possède encore sa crémaillère historiée, sans parler des merveilles de l'ameublement : tapisseries d'Aubusson, tentures de cuir basané, glaces de Venise, tableaux de famille, en un mot tout ce luxueux mobilier qui constituait l'orgueil et l'apparat des réceptions seigneuriales. Tout cela, d'ailleurs, a fort souffert, paraît-il; l'abandon, l'humidité, la gelée, plus encore l'occupation prussienne, y ayant fait œuvre de destruction.

Au surplus, l'orage du matin, soudain reformé, nous menaçait de nouveau, et c'est au plus vite que nous dûmes reprendre la route de Rouen, un peu mouillés, un peu crottés peut-être, mais néanmoins enchantés des impressions recueillies.

EXCURSION A DIEPPE ET A ARQUES

(12 JUILLET 1891)

Le voyage de Dieppe est chose si connue qu'il nous paraît inutile d'y insister. N'est-ce pas la promenade obligée, l'excursion classique que tout le monde a faite et où l'on chercherait vainement un détail inédit ? Retracer une fois de plus la physionomie de son port, ses vieux quartiers, l'aspect animé de la plage, ses rares monuments, ses deux églises, Saint-Remy et Saint-Jacques, l'une lourde et massive comme tout ce qui vient du temps de Louis XIII, l'autre d'une envolée superbe dans son style flamboyant, minée par le vent du large, qu'il faut admirer morceau à morceau; puis, tout là-haut, à la crête de la falaise, le vieux château moyen-âgeux, au donjon solide et puissant, dominant l'immensité de la mer, la ville fumeuse et les bassins hérissés de mâts, rappeler tout cela n'est-ce pas répéter une fois de plus ce qu'ont tant de fois dit et redit les guides et itinéraires de tout format ?



ARQUES

Ruines du Château — Porte d'entrée

Parlons plutôt de la partie plus spéciale de l'excursion. Pour nous, qui l'ignorions, Arques en était le côté neuf. Encore un joli coin de la belle Normandie, qui en compte tant! Quel frais et charmant pays que ce bourg sans prétention, tenant à la fois de la petite ville et du village, si bien assis sous les grands arbres, sur les rives boisées de sa petite rivière, au milieu des délicieuses vallées de la Béthune et de la Varenne. Le bourg et ses maisons pittoresques, ses chaumières cachées dans la verdure, l'église et son clocher en coin aigu, l'ombreuse forêt verdoyant au loin, les ruines si agrestement groupées du vieux château, tout est admirable

dans ce vieux pays, d'héroïque mémoire, illustré par des souvenirs d'ancienne prospérité et la victoire de Henri IV sur Mayenne.

Nos premiers regards furent pour l'église, monument historique du XVI[e] siècle, plein de détails exquis. De beaux fragments de verrières, des balustrades, des débris de chapelles, des niches, des statues finement travaillées, nous attirèrent tour à tour. Mais le joyau de l'écrin c'est son charmant jubé de pierre, morceau hors ligne formé de trois arcades cintrées que soutiennent six colonnes corinthiennes d'un dessin très pur et que couronne une élégante balustrade. On y accède par un léger escalier en escargot formant tourelle et décoré de trois rangs de pilastres. La partie la plus hardie et la plus belle de l'église est la haute voûte du chœur, avec ses transepts et ses chapelles latérales, exécutée, de 1515 à 1574, sous la direction du vieux « maître-machon » Nicolas Bédiou, dont la pierre tombale existe encore.

Sur un grand mamelon, au-dessus du village, s'élèvent et verdoient les ruines du château, énorme massif de constructions déchiquetées, derrière lequel se profilent des croupes de collines plus sombres. Cet escarpement ondulé aboutit par une crête à un profond fossé qui entoure complètement le château. Un massif, percé de trois arcades successives, jadis garnies de herses, donne entrée dans la seconde enceinte qui est la plus ancienne. C'est là que se dresse la masse encore imposante du vieux donjon, construit au XI[e] siècle par Guillaume de Talou, oncle du Conquérant, et que Viollet-le-Duc considère comme le plus parfait des donjons normands. On y voit encore, avec le bas-relief moderne de la porte d'entrée consacré à la mémoire du Béarnais, un petit appartement encore habité, encadré dans une vieille tour, et le puits profond qui fournissait de l'eau aux défenseurs de la forteresse. Cela excepté, le reste n'est plus guère qu'un amas de pierres informes, des masses de ciment et de cailloux sans contours précis, qu'envahit et escalade, couvre et fleurit le hérissement des broussailles et des plantes grimpantes.

Avec sa verve coutumière, notre savant cicerone, M. Gaston Le Breton, nous esquissa sur place une petite conférence historique et archéologique sur le rôle et la configuration du vieux château, faisant revivre pour un instant cette page héroïque de nos annales où flotte l'ombre du panache blanc. C'est encore lui qui nous fit le détail du gracieux manoir d'Archelles, charmante construction du XVI[e] siècle, en briques rouges et pierres blanches entremêlées, dont les tours et les tourelles, les fenêtres, les portes, le corps avancé, les fossés et les ponts, font de ce castel, conservé au milieu d'un bouquet d'arbres, une des plus jolies choses de la contrée.

N'oublions pas, en finissant, les données très exactes et très érudites fournies, au cours de cette promenade, par un autre de nos Collègues, M. J.-B. Foucher, si au fait des richesses décoratives de l'église Saint-Jacques de Dieppe, qu'il possède en artiste et en praticien.

EXCURSION A GISORS ET TRYE-CHATEAU

(7 JUILLET 1892)

Voilà, peut-être, une des plus heureuses excursions qu'ait tentées la Société; l'art, l'histoire, le pittoresque y ont trouvé également leur compte, et tous ceux qui y ont pris part en ont rapporté de charmants souvenirs. L'organisation en avait été confiée, d'ailleurs,

à l'homme le mieux à même de la mener à bonne fin, à notre excellent Vice-Président M. Léon de Vesly, qui est quelque peu enfant du pays, le connaît à merveille et lui a consacré des pages pleines d'érudition et d'intérêt. Bien qu'il fût des nôtres, comme toujours, notre dévoué Président, M. Gaston Le Breton, lui en avait cédé la direction, étant cette fois retenu à l'arrière-garde par un gros rhumatisme qu'il bravait de son mieux.

C'est par le chemin de fer de Pont-de-l'Arche à Gisors que s'accomplit le trajet, à travers les sites charmants de cette poétique vallée d'Andelle, aux verdoyants horizons, qui vaudrait à elle seule toute une excursion. Vers neuf heures du matin, nous débarquions dans l'ancienne capitale du Vexin normand, qui nous séduisait dès le premier coup-d'œil. Situé dans un milieu très agreste et très accidenté, à l'embouchure des vallées de l'Epte, de la Troesne et du Réveillon, qui l'arrosent tous trois de leurs eaux, Gisors est une petite ville mi-industrielle, mi-bourgeoise, d'allure très pittoresque et très avenante, ayant conservé toute son originalité, tout son relief primitif. C'est un peu, comme site et comme ville, le résumé du pays normand. Des herbages plantureux, de belles prairies baignées d'eau, de vieilles maisons aux profils amusants, aux enseignes parlantes, aux moulures capricieuses, d'actives et besogneuses petites rivières qui vont et viennent partout, courent sous les ponts, arrosent des jardins, baignent de vieilles bâtisses, de rustiques lavoirs, des pans de murs et de charpentes encadrés de plantes grimpantes, tout cela cantonné, tapi au pied d'une butte artificielle que couronnent fièrement les ruines d'un vieux château-fort, forme un tableau vivant, harmonieux, d'une couleur locale très caractérisée.

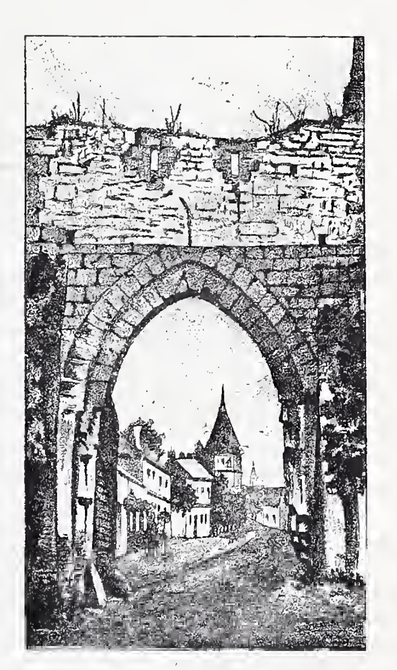
Ce premier coup d'œil satisfait, nos pas se dirigèrent naturellement vers le monticule qui domine la ville et sert de base à la forteresse. Celle-ci, quoique à demi-éventrée, offre encore un ensemble imposant avec sa double enceinte de courtines, de fossés et de casemates se déroulant sur un pourtour de quatre kilomètres, et qui, au dire des stratégistes, pouvait contenir une garnison de dix mille hommes. C'est, sans contredit, l'une des forteresses les plus importantes et les mieux conservées de l'ancienne France. On y accède par un parc magnifique, dessiné à travers les remparts qu'il ombrage de ses épais massifs. Nous en gravîmes allègrement les circuits pour examiner de près les deux tours dont elle est flanquée : la grosse *Tour de Saint-Thomas*, qui se dresse au milieu du donjon, percée à l'intérieur d'un vaste puits, et la *Tour du Prisonnier*, à l'angle de la première enceinte, avec son cachot mystérieux, son étroite meurtrière et ses dessins grossiers poétisés par la légende. Le coup-d'œil vaut l'ascension, même au prix des longs escaliers qui mènent aux plates-formes.

Moins fatigante est la visite de l'église paroissiale, œuvre intéressante et variée, d'une grande valeur architecturale, où la différence des époques et des styles se traduit avec plus de grâce et d'originalité que de logique et de mesure. Vaste comme une cathédrale, avec ses cinq nefs, ses trois tours, ses cinq portails, ses vingt-trois chapelles, elle présente dans toutes ses parties une richesse d'ornementation, une profusion de détails défiant toute description. Chaque pierre y est ciselée comme un joyau, travaillée comme une œuvre d'orfèvrerie, et fouillée si avant que le regard et le ciseau peuvent à peine y pénétrer. Le grand portail surtout, qui date du XVI[e] siècle, est un curieux spécimen des tentatives faites par la Renaissance pour marier le style grec au style gothique et en combiner les effets. A l'intérieur, ses cinq vaisseaux sont soutenus par quarante-deux piliers de forme hardie,

donnant lieu à d'heureuses perspectives, dont deux sont particulièrement remarquables : le *Pilier des Dauphins* et le *Pilier des Marchands*, tous deux très ingénieusement allégorisés. Au reste, tout ici serait à citer : les boiseries, les vitraux, les bas-reliefs et, parmi eux, un gigantesque arbre de Jessé, sculpté en ronde bosse, et un squelette de pierre d'un réalisme saisissant.

Mais ces merveilles eussent exigé de longues heures d'examen, et nous n'avions que quelques minutes à leur consacrer. A peine avions-nous jeté un coup d'œil sur quelques curiosités de second ordre disséminées dans la ville : halles, maladrerie, hôpital, maisons historiques, qu'il nous fallut repartir à fond de train, au galop accéléré de nos voitures, qui nous emmenaient à Trye-Château, un petit bourg du département de l'Oise illustré par le souvenir de Jean-Jacques Rousseau.

Nous avions trois choses à voir à Trye-Château : l'église, le château et le dolmen. Celui-ci sollicita tout d'abord notre attention, nous faisant faire un long détour dans les bois de La Garenne et de Gomerfontaine pour gagner le marécage crayeux non loin duquel s'élève la fameuse *Pierre des Druides*, dite aussi *les Trois-Pierres*. Ce dolmen, fort intéressant, se compose d'un portique ou *pronaos*, formé de deux pierres verticales de 1 mèt. 90 cent. de hauteur, légèrement obliquées, servant de supports à une vaste table de pierre posée horizontalement. Les dimensions de cette table sont énormes : 3 mèt. 85 c. de long sur 1 mèt. 85 c. de large, avec une épaisseur moyenne de 90 centimètres. Une quatrième pierre, large de 2 mètres, pesant environ 14,000 kilogrammes, ferme ce portique ; elle est percée, vers le centre, d'un trou circulaire qui servait d'entrée à l'ossuaire creusé dans le flanc de la montagne et par lequel on introduisait les cadavres. L'explication de ce curieux monument mégalithique et des découvertes archéologiques qui s'y rattachent nous fut faite sur place par deux spécialistes en la matière, MM. de Vesly et Alfred Fitan, qui en ont fait l'objet d'un savant mémoire. Ajoutons qu'un amusant cliché, groupant pittoresquement autour du monument quelques-uns des excursionnistes, en fut pris sur le vif par un des assistants.



TRYE-CHATEAU

Arc d'entrée et Tour Jean-Jacques

Avec son dolmen, Trye-Château avait jadis un vieux manoir féodal, souvent battu en brèche, dont il reste encore de curieux vestiges. Le plus important est une grosse tour ronde, coiffée d'un toit aigu, d'aspect assez imposant, surnommée *la Tour Jean-Jacques*. Le philosophe de Genève, devenu l'hôte du prince de Conti, qui avait là son rendez-vous de chasse, l'habita en effet durant toute une année, de 1767 à 1768, à son retour de Watton, en Angleterre. Lui et sa gouvernante, Thérèse Levasseur, y vivaient *incognito*, cachant leur faux ménage, si mal assorti, sous le pseudonyme bourgeois et peu compromettant de M. et Mme Renou. Ce pèlerinage artistique et littéraire ne pouvait manquer de nous attirer ; aussi nos deux excellents cicerones, MM. de Vesly et Fitan, tous deux habitués de l'endroit, nous en obtinrent-ils gracieusement l'accès auprès du propriétaire actuel, M. Déshonnais.

Guidés par eux, nous eûmes bientôt franchi l'étroit escalier en vignot qui se déroule à l'intérieur de la tour et conduit à l'appartement de Rousseau, situé au deuxième étage. Vrai logis de philosophe, ressemblant beaucoup plus à la cellule d'un bénédictin qu'au cabinet de travail d'un lettré. Il consiste en une vaste chambre aux murs nus, à l'aire carrelée, qu'éclaire une seule fenêtre et que décore une cheminée de style Louis XV, de décoration assez sobre. On y voit encore le vieux bureau en bois blanc, à demi-rongé par les rats, sur lequel Rousseau écrivit deux livres de ses *Confessions,* — le seul de ses meubles qui soit resté. Tout cet intérieur est d'un caractère assez mesquin, et l'ombrageux écrivain, qui vivait là en exilé volontaire, dut s'y livrer plus d'une fois à ses misanthropiques méditations. Du moins, il avait pour s'en distraire le merveilleux paysage qui s'encadre dans l'étroite embrasure de la fenêtre, laissant planer le regard sur un vaste horizon de bois et de collines qu'accidentent au loin les flèches de l'église de Gisors et les créneaux de son château.

Ces bois, que nous venions de parcourir, ont gardé un souvenir charmant des promenades solitaires de *M. Renou*, promenades où, selon le mot populaire, *il dormait tout éveillé*. C'est là qu'il fit la rencontre de Mme de Nadaillac, abbesse de Gomerfontaine, femme de sens et d'esprit, qu'il consultait souvent, et qui ne fut pas sans influence dans la direction de son ménage.

Ces différentes pérégrinations avaient si bien dévoré nos loisirs qu'il nous en resta tout juste assez pour faire le tour de l'église de Trye, monument historique du XIIe siècle restauré par l'Etat, dont le portail appartient au roman fleuri et se caractérise par le luxe frappant de ses archivoltes tapissées de fleurs, d'arabesques et de figures artistement fouillées. De la même époque est la *maison commune*, ancienne maison de la justice seigneuriale de Trye, qui se distingue, elle aussi, par les délicats enroulements de ses fenêtres et de ses corniches. Sept heures sonnaient à son horloge lorsque la cloche de notre hôtellerie, tintant et trébuchant comme l'*Ecu* qui lui sert d'enseigne, vint nous rappeler l'heure du dîner, conclusion obligée des longues promenades et des journées bien remplies.

EXCURSION A LOUVIERS ET ACQUIGNY

(23 JUILLET 1893)

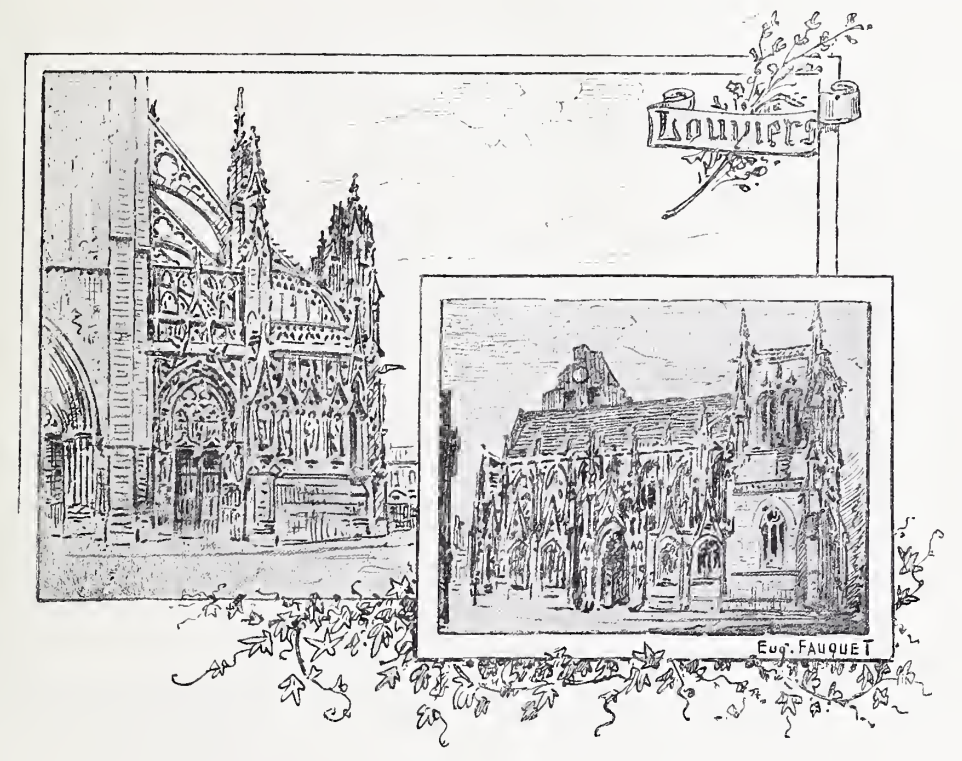
Pour faciliter cette excursion et en augmenter l'intérêt, notre Collègue, M. Victor Quesné, s'était chargé de demander à la *Société d'Etudes diverses de Louviers* de vouloir bien se joindre à nous. Aussi, dès notre arrivée à la gare, fûmes-nous chaleureusement accueillis par quelques-uns des Membres les plus actifs de cette Société, conduits par leur dévoué Président, M. Angérard, chargé de nous servir de cicerone. Parmi eux se trouvait M. de Saint-Martin, Directeur du Musée de Louviers, qui profita de l'occasion pour nous faire visiter tout d'abord l'établissement artistique confié à ses soins.

Nouvellement édifié, sur un plan élégant et très décoratif, ce musée est certainement un des mieux organisés et des mieux dotés qu'on puisse rencontrer dans une ville de second ordre. Nous y avons surtout admiré sa belle collection céramique ainsi qu'une nombreuse réunion d'objets d'art provenant de l'antique cité gallo-romaine d'Uggate,

réunis patiemment, avec toute la conviction de l'amateur, par M. Lalun, de Caudebec-lès-Elbeuf.

M. Angérard nous conduisit alors chez lui pour nous soumettre sa collection particulière de numismatique, de gravures et d'objets d'art, dont l'attrait varié nous intéressa fort. Il avait eu la bonne idée d'y faire transporter, à notre intention, un petit *trésor* antique très bien conservé, appartenant à l'un de ses Collègues, M. Guillard. Ce trésor, contenu dans un coffret de fer, se compose de bijoux gallo-romains en or, de médailles impériales et de pierres gravées, qui ont été trouvés entre La Haye-Malherbe et Montaure, non loin de la voie romaine allant de Radepont à Quatremare (Eure), en traversant la Seine à Bonport, après avoir passé au Catelier de Criquebeuf, point si intéressant pour les explorateurs du sol normand.

L'archéologie satisfaite, les excursionnistes ont fait plus ample connaissance avec la ville, qui va se transformant peu à peu comme tous les pays manufacturiers. Si l'industrie y tient la première place avec ses fabriques monumentales aménagées au goût du jour,



Eglise Notre-Dame

le pittoresque y trouve aussi sa note dans le cadre riant de ses boulevards, de ses places bien plantées, de ses frais jardins et de ses maisons de maître coquettement groupées sur les bords de l'Eure et les coteaux environnants. Quant aux vieux quartiers, que traversent de petites ruelles étroites, ils offrent encore de curieuses maisons de bois aux charpentes compliquées, étayées par des avant-soliers, dont quelques-unes ont un passé historique. Tel le vieux logis, aux médaillons héroïques ornés de feuillages, qui hébergea, dit-on, en 1562, le Parlement de Rouen chassé de sa capitale par l'invasion calviniste ; telle aussi la

jolie *Maison des Templiers*, datée du XIIe siècle, si originale avec son vaste pignon de pierre aux épaisses murailles, percé d'élégantes ogives et de trèfles aux formes variées.

Avant de poursuivre l'excursion, la Compagnie fit halte à l'antique *Hôtel du Grand-Cerf*, tout décoré de verdure pour la circonstance, puis, après un substantiel déjeuner, on reprit le cours de l'exploration. C'était le moment choisi pour visiter l'église Notre-Dame, bel édifice semi-gothique, flanqué de deux maîtresses tours dont l'une, découronnée de son ancienne flèche en charpente, ressemble de loin au donjon d'une forteresse. La façade méridionale, très fouillée, qui date du XVIe siècle, est percée d'un admirable porche brodé et découpé comme une dentelle, où s'épanouissent à profusion tous les caprices du gothique fleuri; c'est une œuvre curieuse et délicate d'une haute valeur architecturale. A l'intérieur, l'aspect imposant de la grande nef, œuvre du XIIIe siècle, ses gros piliers servant de supports aux douze Apôtres, de belles verrières, de jolies roses, un tombeau et un groupe en relief intéressants attirent successivement l'attention des visiteurs. Une cathédrale ne serait pas mieux dotée.

On s'est dirigé ensuite vers la prison municipale, installée dans un ancien couvent de l'ordre de Saint-François, dont l'intérieur est une curiosité. Le cloître, devenu le préau, est traversé par la rivière d'Eure, si bien que les prisonniers, aux heures de loisir, peuvent s'y livrer comme de bons bourgeois aux douceurs de la pêche à la ligne. L'hospice, dans un quartier opposé, fut aussi visité. De beaux ornements d'église y furent admirés, entre autres de magnifiques bas d'aubes, d'un fin travail en vieux point de Venise, ainsi qu'une merveilleuse chasuble en broderies de couleur et or, ornée de médaillons à figures et à fleurons d'une délicatesse exquise. Ce chef-d'œuvre d'art et de fini, qui doit dater du règne de Louis XIV, provient de l'ancien couvent de Saint-Louis et Sainte-Elisabeth dont il fut tant parlé à propos de la scandaleuse histoire des *possédées* de Louviers. Pourquoi ces malheureuses vierges folles, qui avaient des doigts de fées, ne se contentaient-elles pas de broder des chasubles et des aubes!

Le temps pressant, il fallut quitter Louviers et ces belles choses pour gagner diligemment le bourg d'Acquigny, seconde étape de notre itinéraire, qu'on dut visiter à la hâte. Acquigny, qui est une ancienne baronnie, avait autrefois un château-fort dont on parla beaucoup au temps de Philippe-Auguste et de Charles-le-Mauvais; la forteresse a disparu depuis longtemps, faisant place au château actuel, qu'on attribue au règne de François Ier. Il aurait eu pour fondatrice Anne de Laval, femme de François de Silly, qui l'aurait fait édifier à l'époque de ses noces pour satisfaire au caprice du monarque. Son architecture, à la vérité, rappelle bien plutôt le style de Henri IV et de Louis XIII ; mais la disposition du plan en est assez singulière. Voulant flatter sans doute la vanité seigneuriale, l'architecte a eu la prétention de figurer, par l'agencement des bâtiments, les initiales des possesseurs, les lettres A S L entrelacées. Cette bizarrerie architecturale était assez dans le goût du temps, témoin le fameux gril de l'Escurial, le chef-d'œuvre du genre. Quant aux initiales A S L, elles se retrouvent également sous la voussure d'un des portails de l'église de Vétheuil (Seine-et-Oise), élevé en 1551, aux frais des mêmes châtelains, en reconnaissance d'une couche fructueuse longtemps attendue.

En l'absence de la châtelaine, Mme la Comtesse du Manoir, les honneurs de la visite furent faits par le Maire de la commune et son Adjoint. Notons surtout une belle collection de tableaux, sans parler de celui si joliment brossé qui se déroule autour du

château, encadré à souhait par une vallée délicieuse où la rivière d'Iton, fatiguée de sa course, vient jeter ses eaux dans l'Eure.

Tout ce coin de pays, très plantureux, est d'ailleurs fort aquatique et le nom d'Acquigny lui-même n'a peut-être pas d'autre origine que cette abondance des eaux. N'a-t-on pas imprimé à Rouen, en 1685, un petit poème rarissime, intitulé malicieusement : *La Métamorphose des Nymphes d'Acquigny en truites saumonées?* Il en est de même à Becdale, *la Vallée du Ruisseau,* hameau voisin remarquable par ses vestiges d'aqueduc romain, dont nous devions également retrouver des traces un peu plus loin, au village de Pinterville. Là aussi on rencontre, au pied de la côte, sur la rive gauche de l'Eure, des fragments de canaux en terre cuite, d'époque gallo-romaine, attestant la haute antiquité de la voie qu'ils longent, et qui va de Louviers à Evreux.

Mais le temps marchait toujours ; pressés par l'heure du retour, nous ne pûmes donner qu'une courte attention à ces intéressants débris, ainsi qu'aux vieux murs mantelés de lierre de l'ancien couvent de Sainte-Barbe, échelonnés là tout près, et qui nous ramenaient à notre point de départ. N'oublions pas de mentionner le rapide coup-d'œil donné à la hâte aux anciennes boiseries et aux riches reliquaires de l'église d'Acquigny. La journée, très chargée, on le voit, s'acheva, comme le matin, à *l'Hôtel du Grand-Cerf,* par le dîner de rigueur, arrosé comme toujours par la mousse du champagne et la verve pétillante de notre Président.

EXCURSION A FÉCAMP

(8 juillet 1894)

Nous voici arrivés à notre huitième excursion, la dernière que la Société ait faite durant la période rétrospective que nous avions mission de résumer. Celle-ci ne le céda point en intérêt à ses devancières ; elle eut même cette originalité d'associer largement le présent au passé, unissant dans une même promenade la visite d'un vieux monument religieux d'une antiquité remarquable à celle d'une construction moderne, alors encore inachevée, faisant renaître et rajeunir en elle les formes oubliées du passé.

Trois de nos Collègues, MM. Duveau, Eugène Fauquet et Edmond Bonet, chargés d'organiser l'excursion, avaient préparé le terrain, réglant d'avance ses différents détails. De son côté, notre Président, M. Gaston Le Breton, s'était assuré le concours d'une personnalité locale parfaitement apte à nous guider, M. Albert, architecte de la Ville de Fécamp, qui voulut bien se faire notre guide, et qui nous reçut à la gare.

Sous ses auspices nous visitâmes tout d'abord les anciennes dépendances de l'abbaye, éparpillées un peu de tous côtés. Ce sont des monuments de tous âges, des vestiges romans, des débris de tours englobés dans des constructions ou des jardins. D'autres grands et bons bâtiments, d'âge plus récent, sont accommodés en hôtel-de-ville ou affectés aux services communaux ; tel le matériel des pompiers, installé — *proh pudor!* — sous les arcades voûtées d'un ancien cloître. Là s'exhibe le musée fécampois, un minuscule Louvre de province, confié à la direction de M. Alfred Diéterle qui nous en fit les honneurs. Ce petit musée, créé par souscription en 1880, est déjà très complet, puisque, en dehors des objets d'art et d'antiquité, il compte environ deux cents toiles, de mérites divers, offertes

par l'Etat ou de généreux donateurs ; mais tout cela est à l'étroit, mal en vue, et le défaut d'espace nuit singulièrement à l'organisation.

Aussi bien, un autre musée, infiniment plus vaste, plus intéressant, nous attendait tout près de là, sous les voûtes mêmes de l'abbaye, qui domine au loin toute la ville. Bâtie dans les premiers temps de l'art gothique, l'ancienne abbatiale conserve encore, sur de plus vastes proportions, l'âpre sévérité du vieux roman ; c'est un vaisseau fort et puissant, dont aucun ornement ne dissimule l'ample et lourde masse, qu'accentue encore sa grosse tour carrée. Franchissant l'affreux portail de style grec qui en déshonore l'entrée, nous entrons dans la basilique par le perron de douze marches qui descend au ras du sol et d'où l'œil embrasse dans son ensemble le mystérieux enchevêtrement de ses arcades. Le coup-d'œil est admirable.



FÉCAMP
Chapelle N.-D. du Salut et Fontaine Marrou

Une nef à trois étages, accompagnée de transepts et de deux bas-côtés, suivie d'un chœur vaste et riche, qu'éclaire un jour lumineux tombant de la lanterne, compose ce magnifique ensemble, niaisement badigeonné, éclos au XIIe siècle, remanié au XIVe. Tous les styles, d'ailleurs, y sont représentés, chacun y ayant ajouté sa pierre, sa relique ou son joyau. Aussi, que de merveilles entassées partout, à peine effleurées du regard, dans les transepts, le sanctuaire, les chapelles du chœur, des bas-reliefs aux boiseries, des tombeaux aux balustrades, du tabernacle de pierre au reliquaire du Précieux-Sang. N'oublions pas la merveille de l'abbatiale, la chapelle de la Vierge, si svelte, si élégante, avec sa parure de clochetons, d'arcs-boutants, de flamboyantes ogives encadrant de si jolies verrières.

Toujours sous la conduite de M. Albert, qui partage nos loisirs et notre table d'hôte, nous quittons l'abbaye pour l'établissement qui lui doit son nom. Auparavant, notre guide nous fait entrer dans son jardin, où il expose sous nos yeux les plans et dessins du bel édifice de la *Bénédictine*, sa brillante conception, qu'il est en train de construire et que nous allons admirer tout à l'heure. Par une attention délicate, son directeur, M. Le Grand, nous fait remettre à chacun une magnifique reproduction du monument gravée à l'eau-forte par notre concitoyen M. Jules Adeline, ce qui nous permet d'en suivre les détails et d'en conserver un durable souvenir.

Tel qu'il existe aujourd'hui, ce grand établissement industriel ressemble bien moins à une distillerie qu'à un palais, un vrai palais de la Renaissance, tels en faisaient élever les riches marchands de Venise. L'œuvre, dans sa masse, occupe une superficie de 10,000 mètres carrés et se divise en trois parties distinctes : la partie industrielle, la partie administrative et la partie artistique. C'est celle-ci naturellement qui nous intéresse

davantage. Elle se compose d'un vaste ensemble de constructions Renaissance harmonieusement groupées, d'une extrême richesse d'ornementation, qu'éclairent de grandes fenêtres cintrées, d'un caractère très décoratif, et que coiffent d'élégants faîtages ornés de crêtes et d'épis d'un très bel effet. Au centre, s'élève un beffroi XVIe siècle d'une finesse et d'une légèreté exquises, flanqué de tourelles, de clochetons effilés, couronné par une gracieuse lanterne que termine une girouette dorée. En arrière du beffroi, se dresse la magnifique *Salle des Abbés*, dominée à l'extérieur par son dôme à pilastres et son svelte campanile; un escalier monumental, décorant la cour d'honneur, conduit à cette salle de réception, d'un décor très riche, avec son plafond à caissons, sa verrière historique et ses niches encadrées d'arcades où les anciens abbés de Fécamp seront représentés. Toutes ces façades en pierre de taille, dans le goût de la Renaissance de la belle époque de François Ier, ont un grand aspect architectural et font honneur à l'habileté de l'architecte, auquel M. Le Breton adresse, en son nom et au nôtre, de chaudes félicitations. Il n'a eu garde d'oublier ses nombreux collaborateurs, dont trois appartiennent à notre Société, MM. Baron, Edmond Bonet et Ferdinand Marrou.

Comme complément à ce décor artistique, la *Bénédictine* possède un très curieux musée formé à grands frais par son propriétaire, où M. Le Grand a recueilli les précieuses épaves de l'abbaye et tout ce qui peut intéresser l'histoire locale. On y trouve des souvenirs de tout genre : bahuts, boiseries, émaux, ivoires sculptés, nombreux bas-reliefs, objets d'orfèvrerie, de ferronnerie, reliquaires, calices, ciboires, sceaux, médailles, tissus d'or et d'argent, livres liturgiques avec enluminures, nombreux manuscrits des moines de Fécamp et autres, même, paraît-il, du célèbre Mabillon. Autant de pièces rares, curieuses, intéressantes, qui ont captivé notre attention sans parvenir à la lasser.

Après avoir admiré les plus saillantes, le tout ne pouvant être vu, nous visitâmes en détail les différents services industriels de l'établissement. Les ateliers, les caves, la distillerie, la salle des machines, la forge, les magasins d'emballage et d'approvisionnement où se font le bouchage, l'étiquetage, le cachetage des bouteilles, leur mise en caisse, furent successivement explorés, notamment le laboratoire, vaste vaisseau propre comme le pont d'un navire, où l'on remarque, entre autres appareils distillatoires, vingt foudres de chêne pouvant contenir quatorze mille bouteilles. Les bureaux de l'administration, l'habitation particulière et bien d'autres annexes, furent également visités, sans oublier, détail bien spécial, une petite salle d'orphéon à l'usage des ouvriers. Tout cela est installé et organisé de la façon la plus intelligente, la plus pratique, avec les aménagements les plus modernes, les plus perfectionnés, attestant l'habile gestion de l'homme actif qui dirige la maison et de ses dévoués associés. Notre Président ne voulut pas s'en séparer sans lui adresser un légitime tribut d'éloges et rendre hommage à la gracieuse réception qui venait de nous être faite.

Avant de quitter ce bel établissement, nous jetons un regard sur le joli square qui avoisine les bâtiments de fabrication et au milieu duquel s'élève la ravissante fontaine en fer forgé, ouvragée avec tant d'art et de délicatesse par notre Collègue M. Marrou. Nous y saluons au passage la statue du bénédictin Bernard Vincelli, le premier parrain de la *bénédictine*, dont M. Alphonse Guilloux a reproduit les traits. Ce fut lui qui, distillant les plantes médicinales qu'on cultivait dans le jardin de l'abbaye, à l'usage des moines malades, trouva en 1510 la recette du fameux élixir transformé en liqueur, dont le mode

d'emploi a été pieusement conservé. Elle a si bien prospéré depuis, que la vente de la bénédictine atteint bon an mal an à une consommation moyenne d'un million de bouteilles et nécessite un personnel de deux cent cinquante ouvriers.

La brise légère qui soufflait du large engagea quelques-uns de nous à faire un petit tour de plage, tandis que d'autres, plus investigateurs, profitaient du temps qui leur restait pour donner un coup-d'œil au beau portail gothique de l'église Saint-Etienne, ou même pour grimper bravement à la petite chapelle de Notre-Dame du Salut, perchée au sommet de la falaise illustrée, en 1592, par l'héroïque aventure du Capitaine Bois-Rosé. Huit heures sonnaient à l'horloge du *Restaurant de Paris*, notre rendez-vous culinaire, quand nous reprîmes le chemin de la gare, sous le coup de fouet d'une malencontreuse averse, seul point noir de la journée. Seize adhérents, parmi lesquels M. Lambard, ancien Adjoint au Maire de Rouen, et son estimable famille, avaient pris part à cette excursion bien remplie qui fut, comme nous l'avons dit, la dernière de notre première série.

Raoul AUBÉ.





TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE LIEUX, DE PERSONNES ET DE CHOSES

D

E

F

G

H

Q

R

S

T

U

V

W

Z



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES ILLUSTRATIONS

I — PLANCHES HORS TEXTE

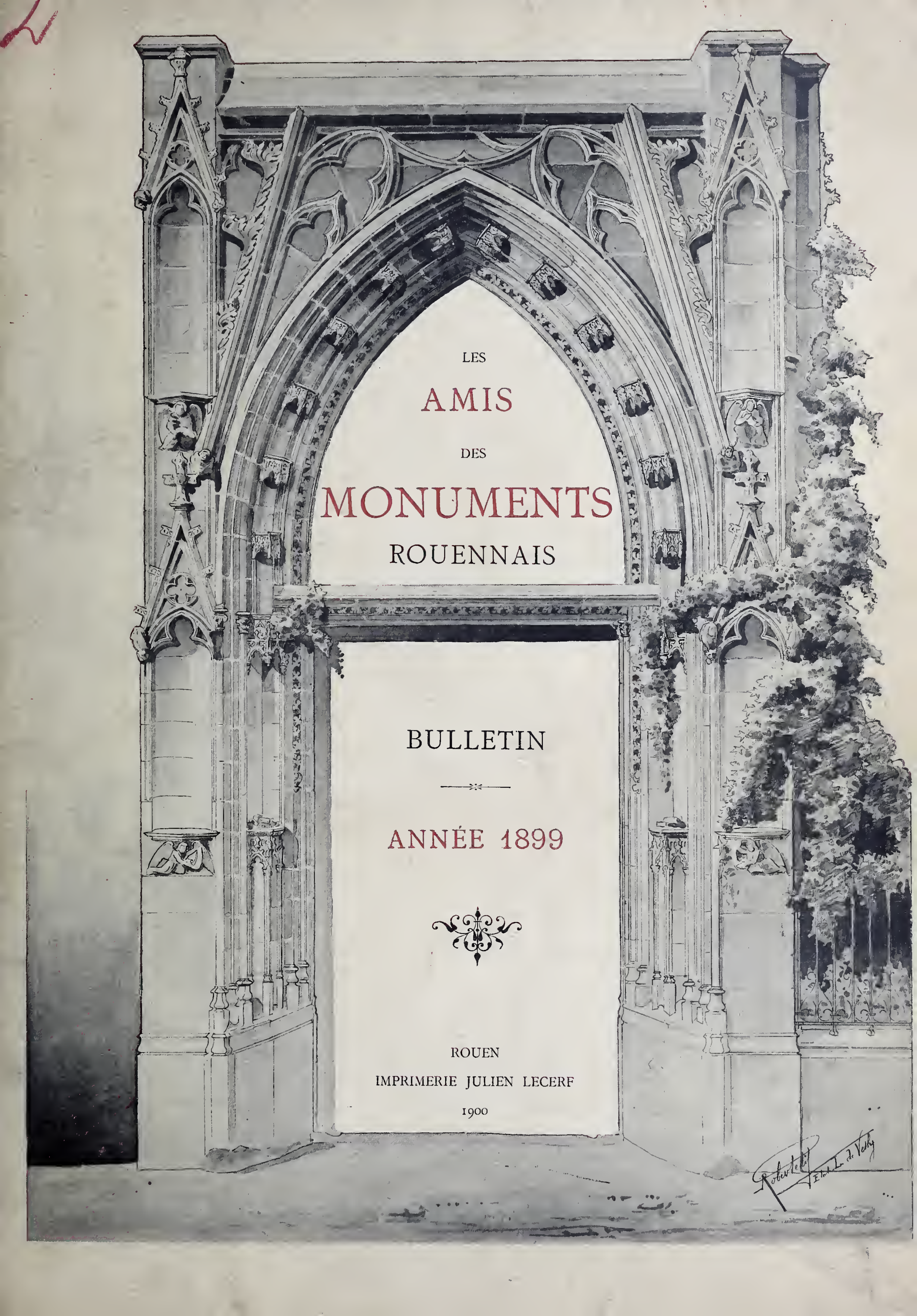
II — VIGNETTES DANS LE TEXTE



ROUEN

IMPRIMERIE JULIEN LECERF

1901

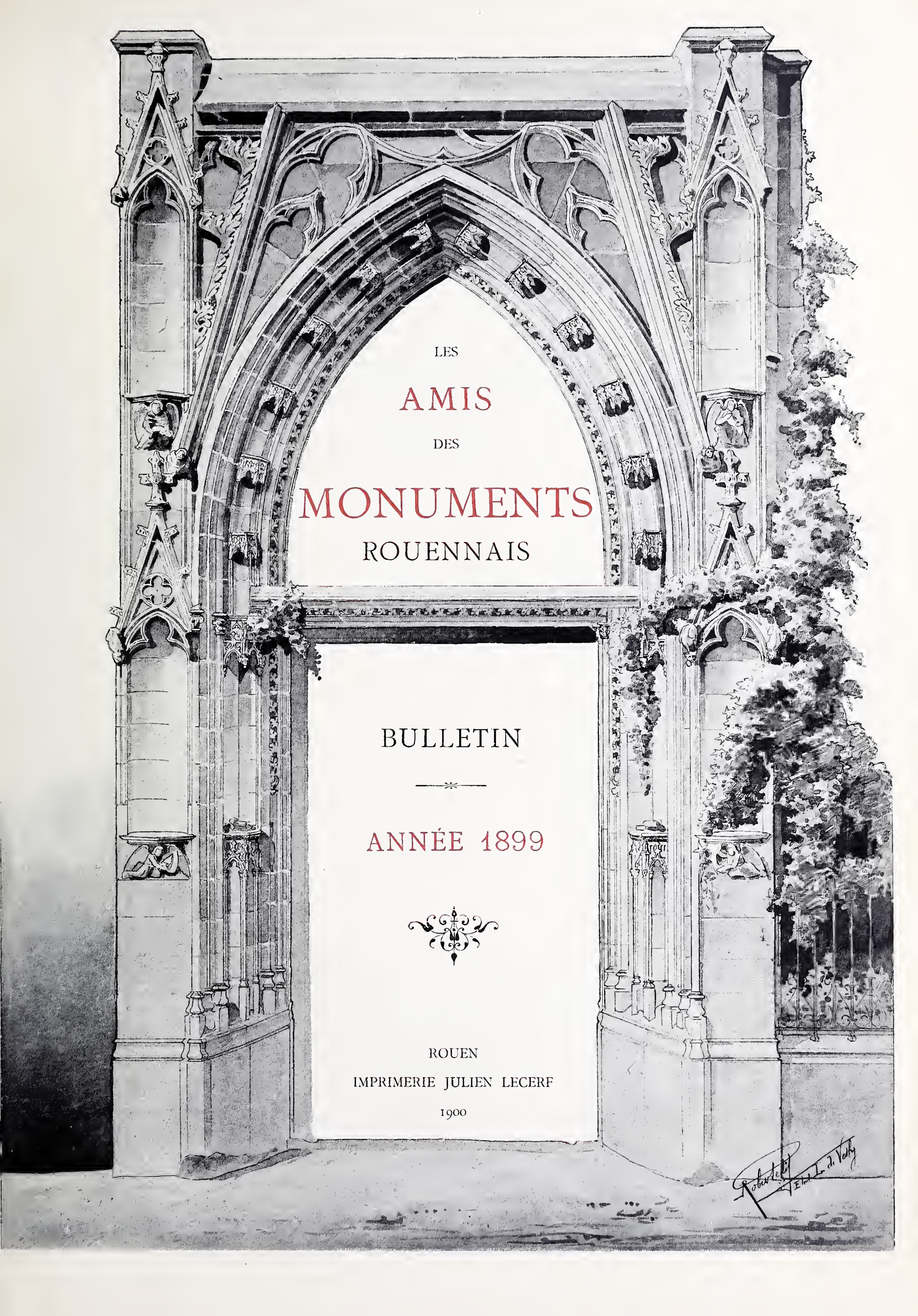

LES
AMIS
DES
MONUMENTS
ROUENNAIS
BULLETIN
ANNÉE 1899
ROUEN
IMPRIMERIE JULIEN LECERF
1900

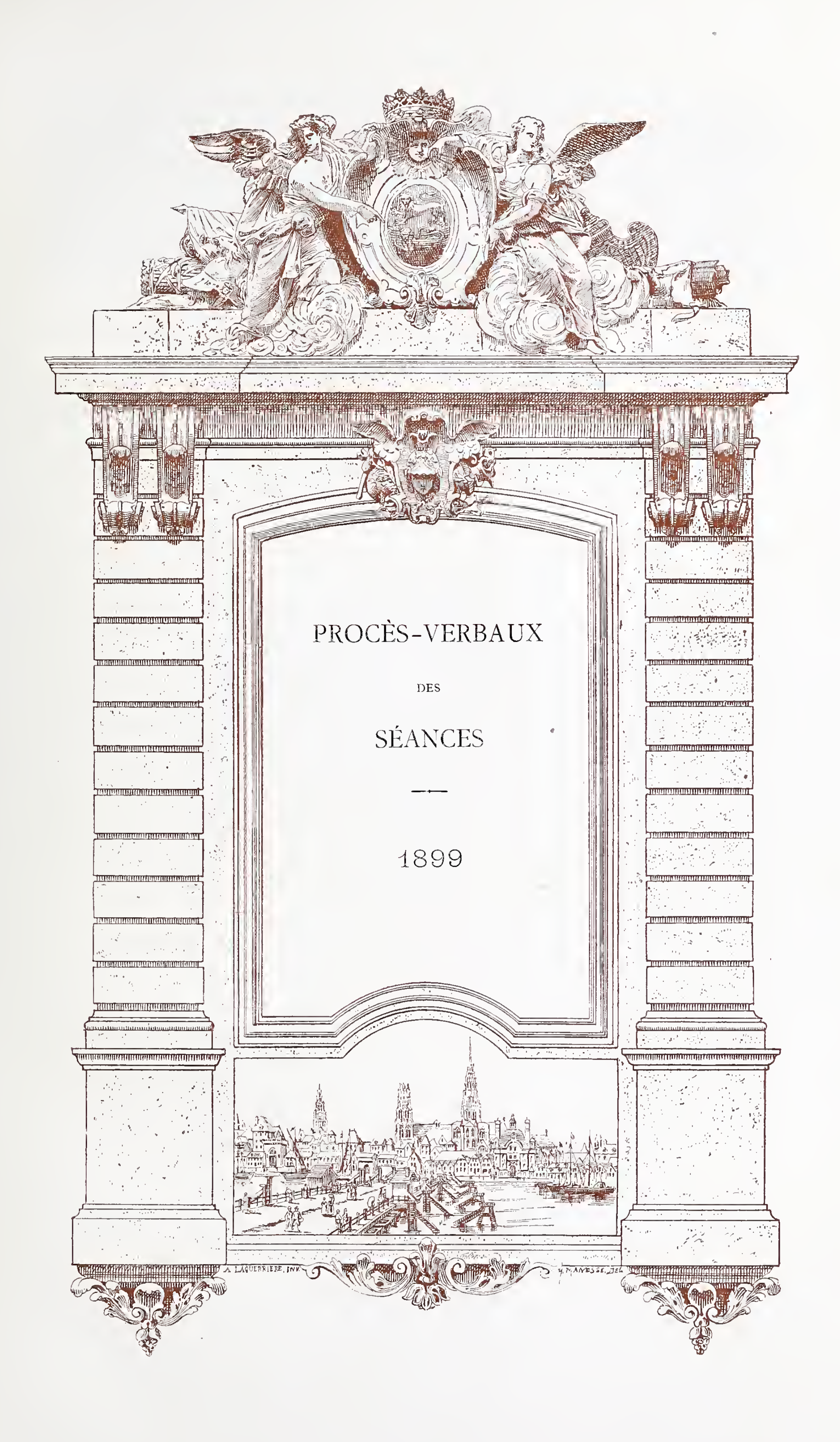
LES AMIS

DES

MONUMENTS ROUENNAIS

BULLETIN DE 1899


LES
AMIS
DES
MONUMENTS
ROUENNAIS
BULLETIN
ANNÉE 1899
ROUEN
IMPRIMERIE JULIEN LECERF
1900

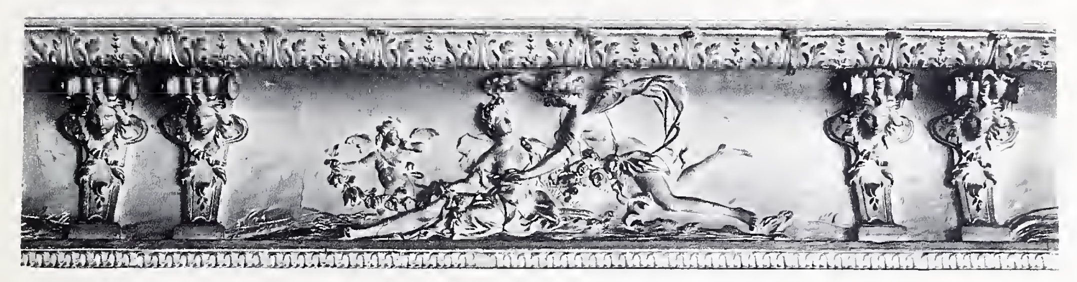


PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES

1899



SALLE DE LA BIBLIOTHÈQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES
(Partie de corniche sous le plafond)

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 16 Mars 1899. — Présidence de M. Gaston Le Breton.

Ont pris place au Bureau : MM. Gaston Le Breton, Léon de Vesly, Raoul Aubé, Ed. Duveau, Narcisse Beaurain et Edmond Bonet.

Etaient présents : MM. André Dubosc, Deglatigny, Lefort, Collette et Garreta.

Cette première séance de l'exercice courant avait pour but l'élection de dix Membres du Conseil d'administration, renouvelable par tiers chaque année. Sept de ces Membres ne faisant plus partie de la Société, par suite de mutations diverses, il ne restait donc plus que trois Membres sortants à désigner. Le sort ayant amené les noms de MM. Edmond Bonet, Ferdinand Marrou et Albert Fromage, ceux-ci ont été immédiatement réélus. Les sept nouveaux Membres nommés sont : MM. André Dubosc, Deglatigny, Jules Lecerf, Collette, Witz, Quesné et Legrip.

En conséquence, le Conseil d'Administration, pour l'année 1899, se trouve ainsi composé :

MM. Gaston Le Breton,
André Dubosc,
Léon de Vesly,
Georges Dubosc,
Raoul Aubé,
Édouard Duveau,
Narcisse Beaurain,
Edmond Bonet,
Emile Bellon,
Ch. Collette,
G. Debray,
L. Deglatigny,
François Depeaux,
F. Devaux,
Ernest Fauquet,
Eugène Fauquet,

MM. J. Félix,
J.-B. Foucher,
A. Fleury,
Albert Fromage,
R. Garreta,
Onésime Geoffroy,
E. Janet,
Jules Lecerf,
Lucien Lefort,
Legrip,
Ferdinand Marrou,
G. Moïse,
V. Quesné,
Paul Toutain,
A. Witz.

Après ce vote, M. Le Breton expose à l'assistance que ses multiples occupations et les nouvelles fonctions que la Ville vient de lui confier l'obligent, malgré son désir, à résigner

son mandat. Tout en continuant à la Société le concours le plus actif, il désire rentrer dans le rang et la prie de vouloir bien lui donner un successeur.

M. Lucien Lefort, se faisant l'interprète de la Société, exprime à M. Gaston Le Breton les très vifs regrets que cause à tous cette décision, d'ailleurs prévue et annoncée depuis quelque temps. Son passé était un sûr garant de l'avenir, et l'Association qu'il a si habilement dirigée durant treize ans ne pouvait avoir à sa tête une personnalité plus autorisée, un chef plus digne et plus expérimenté. Si des raisons majeures ne lui permettent plus de se consacrer désormais à sa direction, l'Association compte bien qu'il restera toujours au premier rang, comme un guide, comme un ami, surtout comme un exemple à suivre. Elle tiendra à se l'attacher plus étroitement encore, s'il est possible, en lui décernant le titre de Président d'honneur, laissé vacant par le décès de M. Charles Garnier, architecte de l'Opéra.

Cette motion, votée à main-levée, est acclamée à l'unanimité.

M. Gaston Le Breton remercie vivement ses Collègues du témoignage de sympathie qu'ils viennent de lui décerner spontanément; il s'en montre très ému, très touché, assurant de nouveau à ses Collègues que son concours actif et dévoué leur reste acquis dans l'avenir comme dans le passé ; ils peuvent toujours compter sur lui.

A l'issue de la séance, M. Edouard Duveau offre à M. le Président, pour le Musée Céramique, un carreau polychrome du siècle dernier, trouvé dans une propriété du quartier de Bammeville. Il fait présent à la Société, pour ses archives, de la photographie d'un épi en plomb, de l'époque de la Renaissance, récemment acquis par le Musée départemental d'Antiquités.

La réunion, commencée à cinq heures, prend fin une demi-heure plus tard.

Le Secrétaire de Bureau,

RAOUL AUBÉ.

Séance du 23 Mars 1899. — Présidence de M. Gaston LE BRETON.

Etaient présents : MM. Gaston Le Breton, Léon de Vesly, Raoul Aubé, Duveau, Edmond Bonet, Deglatigny, Collette, Witz, Marrou, Garreta, Lefort, Moïse, Fleury et Marie.

Cette séance, d'ordre purement administratif, avait pour but le renouvellement du Bureau et la nomination d'un nouveau Président, en remplacement de M. Gaston Le Breton, nommé Président d'honneur à la séance précédente.

Elle se résume donc dans le simple énoncé de l'élection.

Après s'être concertés et avoir fait échange de vues, les Membres présents ont élu à la majorité :

Président . . . . . MM. André Dubosc;
Vice-Présidents. . . Léon de Vesly et Georges Dubosc;
Secrétaires. . . . . Raoul Aubé et Ed. Duveau;
Archiviste . . . . . Narcisse Beaurain;
Trésorier . . . . . Edmond Bonet.

En levant la séance, M. Gaston Le Breton se félicite de la nomination de son

successeur, dont il a pu apprécier personnellement la compétence et les qualités artistiques, notamment dans le récent voyage qu'il a fait en Belgique avec lui et M. Jules Adeline, comme Délégués de l'Administration municipale au *Congrès de l'Art public*, tenu à Bruxelles l'an dernier.

Il décide qu'il ira, en compagnie du Bureau, lui porter à domicile la nouvelle de son élection. En son absence, notification en a été faite à son frère, M. Georges Dubosc, Vice-Président de la Société, qui s'est chargé de la lui transmettre.

Commencée à cinq heures, la séance prenait fin une demi-heure plus tard.

Le Secrétaire de Bureau,

Raoul AUBÉ.

Séance du 10 Mai 1899.

Présidence successive de MM. Gaston Le Breton et André Dubosc.

Etaient présents : MM. Gaston Le Breton, André Dubosc, Raoul Aubé, Duveau, Narcisse Beaurain, Deglatigny, Lefort, Marrou, Moïse, Fauquet et Jules Lecerf. — MM. Léon de Vesly et Bonet, empêchés, s'étaient fait excuser.

Avant d'installer le nouveau Président, M. Gaston Le Breton prend tout d'abord place au fauteuil et, dans une rapide improvisation, dite avec chaleur, il rappelle en quelques mots le passé de la Société.

La première pensée de celle-ci est née, en quelque sorte, du Congrès des Architectes français tenu à Rouen le 11 juin 1885. Son président, M. Charles Garnier, y avait développé la nécessité de lutter contre le vandalisme, non-seulement pour sauver le patrimoine national, mais encore pour sauvegarder les intérêts et la renommée des architectes, les premiers intéressés à protéger les œuvres de leurs devanciers, pour que pareil service soit rendu aux leurs.

Partant de ce point d'attache, M. Gaston Le Breton, secondé par quelques Collègues de la première heure, dont il convient de rappeler les noms : MM. de Folleville, Ernest Fauquet, J. Hédou et Georges Dubosc, réussit à grouper un assez grand nombre d'amis de nos richesses monumentales pour créer un courant d'opinion et fonder une Association défensive qui prit le titre — nous allions dire la raison sociale — de *Société des Amis des Monuments Rouennais.* Sa constitution définitive remonte au 8 juillet 1886, — un assez joli bail par ce temps d'institutions éphémères et de créations mort-nées.

Si la Société n'a guère fait parler d'elle, durant ces treize ans, imitant en cela ces honnêtes filles de province qu'on nomme des Académies, en revanche elle a fait peut-être plus de besogne que de bruit. Ne lui doit-on pas, entre autres tentatives, les restaurations de la Fierte, de la Grosse-Horloge, du temple Saint-Eloi, du fronton si caractéristique de l'Hôtel des Sociétés savantes, et l'intelligente restitution de quelques-uns de nos vieux logis particuliers, à commencer par la maison dite du *Four banal?* N'a-t-elle pas aussi combattu énergiquement pour la conservation de l'église Saint-Laurent et de la chapelle du Lycée, un instant menacées, sans parler de travaux de moindre importance,

tels que l'apposition de plaques commémoratives et la suppression de l'affichage public sur les monuments classés.

C'est un héritage artistique, un legs de famille, à la bonne gérance duquel M. Gaston Le Breton a consacré tous ses soins, toute son activité, et qu'il est heureux de transmettre entre les mains d'un successeur éminemment qualifié pour l'accroître et le faire prospérer.

M. André Dubosc prend place alors au fauteuil présidentiel et inaugure ses fonctions par une allocution d'une forme délicate et suggestive que les étroites limites d'un procès-verbal ne permettent guère de résumer. [1]

Après avoir rendu hommage au mérite de son devancier, à l'artiste délicat, à l'érudit profond, qui est, dit-il, notre Président d'hier, notre Président d'honneur d'aujourd'hui, notre ami de toujours, il avoue en toute modestie que la succession lui paraît lourde et qu'il a besoin du concours de tous pour la gérer et la mener à bien. Il s'y appliquera de son mieux, s'inspirant des traditions passées et se reposant particulièrement sur l'active coopération des Membres du Bureau, aux mérites de chacun desquels il se plaît à rendre justice. Il tâchera surtout de refléter la pensée de l'un d'eux, de son frère et intime ami, M. Georges Dubosc, notre sympathique Vice-Président, dont l'absence prolongée, malheureusement motivée, est si regrettée parmi nous.

Lui aussi paie son tribut d'éloges aux travaux déjà réalisés par la Société, aux excellents résultats dûs à son énergie, à ses incessantes démarches, à sa ferme volonté de défendre, envers et contre tous, les trésors d'art et de beauté que nous ont légués nos pères.

Il pense toutefois qu'à côté de ce rôle de protection et de défense, si activement poursuivi, il lui incombe aussi une autre mission, une tâche parallèle, complémentaire : c'est de guider, de former, d'inspirer en quelque sorte le goût public.

Les impressions qu'il a rapportées du Congrès artistique de Bruxelles, tenu l'an dernier, et où il représentait l'Administration municipale, avec MM. Le Breton et Adeline, lui ont indiqué ce qu'il convenait de faire — tout au moins de tenter — pour réaliser ce qu'on pourrait appeler l'*esthétique des villes*. Si la nôtre a mérité à bon droit le surnom caractéristique de *ville-musée*, il convient que le cadre soit digne du tableau, et que les constructions modernes destinées à accompagner, à entourer, à faire valoir pour ainsi dire ces curieux témoins du passé, n'en déshonorent pas l'aspect par quelque faute lourde, par quelque maladroit rapprochement. « En présence de ces incessants bouleversements que doit subir une cité ancienne, qui est et veut demeurer une de nos grandes villes modernes, il est certaines méthodes, certains procédés à isoler. Ce qu'ont fait les Allemands à Nuremberg, les Belges à Bruxelles, à Gand, à Anvers, il faut essayer de le faire à Rouen, conciliant ainsi dans un harmonieux ensemble le respect que l'on doit aux souvenirs de jadis et l'esthétique solution des délicats problèmes que soulèvent les nécessités de la vie moderne. »

Il y a là tout un champ de travail à exploiter, à féconder; l'Association n'y faillira pas. Sa ligne de conduite peut se résumer dans la devise de l'empereur romain — qui est aussi celle de Jeanne d'Arc, ne l'oublions pas, — *Laboremus!*

Après ce discours, chaleureusement applaudi, M. André Dubosc ayant consulté l'assistance sur les questions qui devaient être le plus promptement traitées, on a décidé

1. Voir page 13.

de s'occuper tout d'abord de la révision des Statuts et de l'organisation du Bulletin. Deux Commissions spéciales ont été nommées à cet effet : celle relative au Bulletin se compose de MM. Gaston Le Breton, André et Georges Dubosc, Raoul Aubé, Narcisse Beaurain et Jules Lecerf; celle concernant les Statuts a pour Membres MM. Deglatigny, Lefort et Eug. Fauquet. Ces Commissions doivent se réunir individuellement et, après discussion, soumettre leurs propositions au Conseil d'administration.

Relativement à l'excursion annuelle, dont la belle saison ramène le retour, M. André Dubosc désire en laisser le choix au Comité ; il indique seulement, à titre purement consultatif, que la Société d'Emulation se proposant de visiter prochainement le château d'Anet et la ville de Dreux ; l'Association pourrait se joindre à elle et donner ainsi plus d'attrait à la promenade. La question est renvoyée à la prochaine réunion.

A l'issue de celle-ci, M. Lecerf, imprimeur, remet entre les mains du Président une remarquable photocollographie, sortant de ses ateliers, représentant l'intérieur de la chapelle du Lycée. Dépôt en sera fait aux archives de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures.

Le Secrétaire de Bureau,

RAOUL AUBÉ.

Séance du 20 Mai 1899. — Présidence de M. André DUBOSC.

Ont pris place au Bureau : MM. André Dubosc, Léon de Vesly, Raoul Aubé et Narcisse Beaurain.

Etaient présents : MM. Deglatigny, Garreta, Fauquet, Devaux, Geoffroy et Witz.

MM. Le Breton, Collette, Lefort et Moïse, empêchés, s'étaient fait excuser.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, l'ordre du jour appelle l'exposé de la Commission spéciale sur la révision des Statuts. M. Deglatigny donne lecture des modifications proposées. Chaque Sociétaire en recevra un exemplaire avec le présent procès-verbal.

Conçues dans un esprit très large, très libéral, ces modifications ont surtout pour but de donner plus d'extension à l'initiative individuelle des Sociétaires; elles étendent à l'Assemblée générale une partie des attributions réservées jusqu'ici au Conseil d'administration. L'accession à ce dernier sera facilitée à tous au moyen d'un roulement annuel qui le renouvellera par tiers.

Votées à l'unanimité par le Conseil administratif, d'abord par articles, puis en bloc, ces modifications seront soumises à la sanction de l'Assemblée générale.

On passe ensuite au projet d'organisation du Bulletin, confié, lui aussi, à une Commission spéciale.

M. le Président expose tout d'abord que n'ayant ni les relations étendues de son prédécesseur, ni son influence auprès des Pouvoirs publics, il a besoin d'avoir en main un outil puissant, un moyen d'action et de combat pour défendre et propager les idées de la Société. Ce moyen, c'est le Bulletin, écho fidèle et permanent des vues échangées et des décisions prises.

Or, pour que ce Bulletin porte du premier coup et indique bien sa ligne de conduite, il paraît convenable de faire paraître tout d'abord, à titre d'entrée en matière, un premier fascicule de pure actualité, résumant l'esprit et la physionomie de ceux qui lui succèderont.

Dans ce fascicule initial figureraient, outre les procès-verbaux de l'exercice courant et les Statuts modifiés, des travaux originaux, motivés par les questions du jour, et pour la rédaction desquels appel est fait à tous les Sociétaires.

Une partie spéciale, en forme d'entrefilets, — qui se perpétuerait dans les fascicules ultérieurs, — serait consacrée à une *Chronique locale artistique,* sorte d'*Intermédiaire des curieux et chercheurs* accommodé à la normande, les *Notes and Queries* des amateurs du cru. On y insérerait tous les faits et évènements d'art pouvant intéresser la Société, les informations, devis, projets, questions, *desiderata* se rattachant à son programme, à ses données, à ses aspirations, même les nouvelles étrangères, si l'intérêt du recueil les motive. Ce sera, si l'on veut, le petit côté du Bulletin, l'élément éphémère, primesautier, mais cependant intéressant, chargé d'y répandre la vie et la variété.

Ce premier fascicule pourrait paraître en décembre. Un second fascicule, beaucoup plus développé, paraîtrait postérieurement; il contiendrait le résumé analytique de tous les procès-verbaux amassés depuis l'origine de la Compagnie, ainsi que les travaux, les dessins, les documents de tout genre conservés dans ses archives. La Société liquiderait ainsi d'un seul coup tout son arriéré, imitant en cela l'exemple donné en pareil cas par son aînée, la *Commission départementale des Antiquités.* Le terrain une fois déblayé, la périodicité du Bulletin deviendrait plus régulière et plus fréquente; l'impression immédiate de chaque procès-verbal, annexé désormais aux lettres de convocation, et dont la composition serait conservée, en constituerait le premier fonds.

Relativement à la question de format, on se rallie d'un commun accord à la proposition de M. Lecerf, imprimeur, qui indique l'*in-octavo de colombier.* C'est un moyen terme entre le format ordinaire et le format de luxe, d'un aspect agréable, d'un maniement facile, se prêtant bien à l'intercalation des illustrations *dans texte* et *hors texte*, dont le nombre sera vraisemblablement assez développé, le dessin étant ici l'accessoire obligé de l'étude, quand il n'en est pas le plat de résistance.

Quant au dessin de la couverture, la Commission propose de reproduire la porte ogivale de l'ancienne église Saint-Lô, proche voisine du lieu de réunion, dont la baie et le fronton caractéristiques forment un cadre tout préparé à l'harmonieux agencement du titre.

Adoptées en principe par le Comité, ces différentes propositions seront soumises, comme les précédentes, à la sanction de l'Assemblée générale.

Le dernier paragraphe de l'ordre du jour a trait au projet d'excursion annuelle.

M. le Président, qui avait parlé précédemment d'un voyage à Anet et à Dreux, a reconnu depuis que ce déplacement à longue distance serait assez compliqué, assez difficile, et d'ailleurs quelque peu coûteux. Il propose de le remplacer par une excursion aux Andelys, patrie du Poussin, excursion infiniment plus pratique et accessible à tous. Au triple point de vue de l'archéologie, de l'histoire et du pittoresque, cette charmante petite ville, féconde en souvenirs, environnée de sites délicieux, dominée par des ruines célèbres, type de l'architecture défensive du moyen-âge, répond un peu à tous les goûts; les collections particulières s'y joignent aux curiosités publiques, et les guides éclairés n'y feront pas défaut.

Ce projet sera donc développé dans la prochaine réunion, après un plus ample informé des voies et moyens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance, commencée à neuf heures, est levée à dix heures quinze minutes.

Le Secrétaire de Bureau,

RAOUL AUBÉ.

Séance du 30 Mai 1890. — Présidence de M. André DUBOSC.

Ont pris place au Bureau : MM. André Dubosc, Raoul Aubé, Duveau, Narcisse Beaurain et Edmond Bonet.

Les autres Membres présents étaient : MM. Gaston Le Breton, Lefort, Pelay, Geoffroy, Collette, Lecerf et Eug. Fauquet.

MM. de Vesly, Heuzey et Witz, absents, s'étaient fait excuser.

M. André Dubosc donne lecture d'une lettre de M. Charles Normand, de Paris, Membre d'honneur de la Société[1], qui adresse au Président ses sincères félicitations pour le renouveau d'activité dont l'Association fait preuve en ce moment. Il engage celle-ci à poursuivre plus énergiquement que jamais la réalisation de son programme, auquel il s'intéresse d'autant mieux qu'il est aussi celui de son aînée, la Société *Les Amis des Monuments Parisiens.*

Le nombre des Membres présents n'atteignant pas le quorum exigé, la séance est levée pour la forme et reprise d'office à neuf heures et demie.

Son principal objet avait trait à l'adoption définitive des Statuts modifiés et refondus. Le travail de la Commission spéciale, discuté en détail dans la précédente séance et soumis d'ailleurs à tous les Sociétaires, sous forme de supplément volant, a été étudié de nouveau, article par article. Sauf quelques retouches insignifiantes, destinées à en mieux préciser la teneur, les Statuts ainsi modifiés ont été adoptés à l'unanimité. Une expédition en sera transmise à l'Administration préfectorale pour en obtenir l'approbation officielle.

Les propositions relatives à la publication du Bulletin, discutées, elles aussi, dans la précédente séance et résumées dans le procès-verbal imprimé, distribué à tous les Membres, sont également adoptées dans leur ensemble.

Comme donnée complémentaire, il est décidé que chaque fascicule pourra être orné d'un double frontispice. Le premier, destiné à la couverture, figurera, ainsi qu'il a été convenu, le portail de l'ancienne église Saint-Lô, dont le cadre ogival se prête bien à l'agencement typographique du titre. Le second, placé en première page, reproduira la porte décorative de l'Hôtel des Sociétés savantes, lieu de réunion de l'Association, composition de A. Laquerrière, dessinée par Manesse.

Outre les planches et les dessins spéciaux motivés par les études et travaux insérés, les fascicules seront illustrés de têtes de chapitres, lettres ornées, culs-de-lampe dont les motifs seront empruntés aux frises, mascarons, consoles et autres menus détails qui agrémentent certains monuments rouennais se prêtant particulièrement à ce genre d'orne-

1. Voir cette lettre, page 16.

mentation. Les élèves de l'Ecole des Beaux-Arts seront appelés à concourir à cette partie de l'illustration, la Société étant heureuse de stimuler ainsi leur émulation, d'encourager leurs premiers essais.

Relativement au projet d'excursion annuelle, la visite aux Andelys est définitivement adoptée. On avait songé tout d'abord à faire le voyage par bateau, mode de locomotion infiniment plus propice aux impressions de route, étant donné surtout l'aspect pittoresque des rives de la Seine; mais la longueur du trajet, qui absorberait toute la matinée, fait adopter le transport par chemin de fer, qui abrège les distances et fait gagner du temps. L'excursion aura lieu dans la seconde quinzaine de juillet; M. Fauquet, architecte, se charge de la préparer, de concert avec quelques autres Membres.

Le chapitre des communications diverses amène M. le Président à parler du déplacement projeté de la statue de Boieldieu, sur le cours de ce nom, éventualité que semble faire craindre l'édification d'une marquise monumentale sur une façade voisine, celle de l'Hôtel d'Angleterre. La presse rouennaise a déjà rompu quelques lances à propos de cette question controversée, déjà mise à la scène dans une revue locale, où l'on a plaisanté agréablement les statues à roulettes et les édicules ambulants dont Rouen semble avoir le monopole. Ceux-ci ont proposé de transporter le bronze de Dantan à l'extrémité du cours Boieldieu, en bordure de la rue Nationale, devant l'entrée de la Bourse couverte; ceux-là lui ont assigné, on ne sait trop pourquoi, le terre-plein de la place des Carmes, rendez-vous des jardiniers et des bouquetières, où il jouerait en quelque sorte le rôle du dieu Pan. *Trop de fleurs,* comme dirait Calchas! Quelques-uns voudraient qu'on l'encastrât ainsi qu'un saint — celui de l'Opéra-Comique sans doute — dans l'espèce de niche ou de loggia formée par le balcon en encorbellement du Palais des Consuls. Pour le coup, il se transformerait en Mercure, dieu du commerce. D'autres, enfin, le relègueraient volontiers sous le péristyle du Théâtre-des-Arts, en en faisant le concierge du lieu, en attendant la place projetée qui doit s'élever (Dieu sait quand!) à l'entrée de la rue Grand-Pont, formant un cadre digne d'elle à la gracieuse silhouette du chantre de la *Dame Blanche.*

M. Pelay, soutenu, d'ailleurs, par le Président, déclare que tout déplacement lui paraît regrettable. Ce ne sont pas les monuments qui doivent se déplacer pour la commodité des particuliers; c'est précisément tout le contraire. On n'a que trop abusé de ce système, qui crée de dangereux précédents, ne tendant à rien moins qu'à bouleverser la physionomie d'une ville pour le bon plaisir des gens; à subordonner son côté esthétique au côté matériel et mercantile. Cet empiètement de la voie publique par l'installation, chaque jour plus encombrante, des restaurants et des limonadiers, modifie la destination réelle de nos promenades et de nos quais; elle gêne la circulation, éloigne les promeneurs et les prive ainsi des lieux de loisir créés spécialement pour eux. Soyons donc logiques dans nos attributions.

Tous les Membres présents se rallient à ces sages réflexions, dont acte sera donné à l'Administration compétente.

Avant de clore la séance, terminée à 10 heures 30, M. André Dubosc soumet à l'approbation de l'Assemblée l'admission de trois nouveaux Membres présentés par lui et deux de ses Collègues; ce sont : MM. Hoffmann, chimiste; Bertin, ingénieur, et Petit, peintre-décorateur, admis tous trois à l'unanimité.

Le Secrétaire de Bureau,

RAOUL AUBÉ.

Séance du 12 Juillet 1899. — Présidence de M. André Dubosc.

Ont pris place au Bureau : MM. Léon de Vesly, Narcisse Beaurain et Duveau.

Les autres Membres présents étaient : MM. Marrou, Garreta, Geoffroy, Marie et Bertin. MM. Ed. Bonet, Deglatigny et Raoul Aubé, absents, s'étaient fait excuser.

L'ordre du jour appelle le projet d'excursion aux Andelys, adopté en principe dans la dernière séance.

M. le Président rend compte des renseignements qu'il a pris pour organiser cette Excursion. Celle-ci aurait lieu le 6 août. On prendrait le train de 9 heures, et on pourrait rentrer à Rouen soit à 8 h. 35, soit à 11 h. 55 du soir. Les frais de l'excursion seraient de 10 à 11 francs par personne.

Relativement aux repas, des offres avantageuses ont été faites par le directeur de l'Hôtel du Grand-Cerf, qui fournirait le déjeuner et le dîner dans de bonnes conditions.

Quelques Membres font remarquer que la visite des Andelys pourra bien ne pas remplir entièrement l'après-midi, et proposent de visiter aussi Gaillon, dont l'ancien château, transformé en Maison de correction, se recommande aux artistes et aux archéologues. L'autorisation administrative étant nécessaire pour pouvoir visiter ce château, demande en sera faite à M. le Préfet de l'Eure par M. le Président.

Ce dernier a remis à M. Hendlé un exemplaire des Statuts modifiés en vertu de la décision prise à la dernière séance générale. Il a aussi envoyé à M. le Maire de Rouen une lettre au sujet de la statue de Boieldieu, dont il a été question dans le dernier procès-verbal.

M. le Dr Brunon, présenté par M. le Président et M. Deglatigny, est nommé Membre de la Société à l'unanimité.

Au sujet de Gaillon, M. de Vesly propose de demander à l'Administration municipale de vouloir bien, à la prochaine occasion, donner à une rue de Rouen le nom de Pierre Fain, rouennais, et architecte du château de cette ville. Une notice de notre Collègue serait jointe à la demande.

Il propose aussi de demander à la Ville que la *Société des Monuments Rouennais* soit avertie chaque fois que des fouilles faites en ville amèneraient la découverte de quelques vestiges d'anciennes constructions, afin qu'elle puisse suivre les travaux et faire des constatations souvent utiles à l'histoire de la cité et de ses anciens monuments. Cette proposition est adoptée, ainsi que celle émise par M. Duveau, de faire la même démarche auprès de la *Société des Architectes*.

A la fin de la séance, M. le Président fait part à la Société de la décision prise par le 25e Congrès de l'Association des Chimistes de sucrerie et de distillerie, siégeant à Rouen, d'ériger un monument en l'honneur de notre compatriote Edouard Adam, célèbre chimiste rouennais, fondateur de l'Association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à dix heures.

Le Secrétaire-adjoint,

Ed. DUVEAU.

Séance du 17 Octobre 1899. — Présidence de M. Léon de Vesly, Vice-Président.

Etaient présents au Bureau : MM. de Vesly, Duveau, Beaurain et Aubé.

Ont pris également part à la séance : MM. Le Breton, Deglatigny, Pelay, Witz, Marie, Lecerf et Geoffroy.

Après lecture du procès-verbal, l'ordre du jour appelle la question de la vieille maison de la rue Saint-Romain.

M. Le Breton demande la parole pour en résumer l'historique. Celui-ci se compose, à l'heure actuelle, d'un dossier de dix-sept pièces comprenant, outre les procès-verbaux des séances de la Société, toute une série de lettres échangées entre le Président, le Maire, le Préfet, le Comité des Beaux-Arts, le Délégué du Ministère et le docteur Brunon. On voit, en les feuilletant, que la question a fait répandre beaucoup d'encre, donné naissance à de nombreux pourparlers, mais qu'en définitive tous ces renvois successifs n'ont abouti à aucun résultat.

Ce débat, traîné en longueur, a même provoqué dans le public deux pétitions tout à fait dissemblables : l'une, provenant des habitants du quartier, demandait la disparition du vieux logis qu'ils considèrent, en raison de son empiètement, comme un obstacle permanent à la circulation publique ; l'autre, émanant d'un groupe d'amateurs, estime au contraire que ce gothique habitacle, à la silhouette bosselée, aux déhanchements pittoresques, excite la curiosité des étrangers qui visitent la ville, et qu'à ce titre il mérite d'être conservé.

Suivant M. Deglatigny, le meilleur moyen de sortir du *statu quo* serait, avant tout, de demander à la Ville de renoncer à la servitude d'alignement en faveur de la Société, le gros grief objecté étant précisément la saillie dangereuse formée par l'immeuble dont il s'agit. On aviserait ensuite aux voies et moyens susceptibles d'en amener la conservation. La proposition étant adoptée, avis en sera donné au Maire.

M. de Vesly dit qu'il s'était proposé, dans une précédente réunion, de demander au Conseil municipal de décerner à une rue de Rouen le nom de Pierre Fain, architecte du château de Gaillon et du logis abbatial de Saint-Ouen, qu'il croyait d'origine rouennaise, ou tout au moins normande, sur la foi des données archéologiques de M. Achille Deville, l'historien de la première de ces constructions. De nouvelles recherches, faites par M. de Beaurepaire, ont permis de rectifier ce point d'histoire locale, faisant connaître que cet artiste n'appartient pas à notre province et qu'il est natif de l'Orléanais.

A propos de dénomination de rues, M. Pelay demande si la Ville ne pourrait décerner un hommage de ce genre à un Normand distingué, mais quelque peu oublié, dont le nom mériterait bien d'être sauvé de l'oubli. Il s'agit de l'aéronaute Pierre Blanchard, de scientifique et aventureuse mémoire, célèbre au siècle dernier par ses ascensions aérostatiques dont plusieurs, et des plus intéressantes, furent faites à Rouen même. Notification est prise de cette demande, qui sera appuyée à la prochaine réunion par la lecture d'une note historique.

Le même Membre fait observer qu'il serait bon que les procès-verbaux des séances ne fussent imprimés désormais qu'après lecture et adoption. C'est le seul moyen d'éviter

les erreurs involontaires qui peuvent se glisser dans leur rédaction, les Secrétaires pouvant, dans le feu de la discussion, n'avoir pas bien saisi la portée exacte de certaines observations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire de Bureau,

RAOUL AUBÉ.

Séance du 11 Novembre 1899. — Présidence de M. André DUBOSC.

Ont pris place au Bureau : MM. André Dubosc, Léon de Vesly, Duveau, N. Beaurain et Raoul Aubé.

Etaient également présents : MM. Deglatigny, Garreta, Pelay, Marie, Geoffroy, Witz, Fauquet, Lecerf, Quesné, Legrip et le Docteur Brunon.

Après lecture du procès-verbal, le Président fait part à la Société de la réception d'une lettre préfectorale, lui annonçant que l'adoption des Statuts révisés, poursuivie depuis plusieurs mois, sera confirmée très prochainement. L'Administration réclame toutefois, auparavant, une simple modification de détail, d'assez mince importance, roulant sur le paragraphe 3 de l'article 9. Au lieu de l'expression : « La moitié des *donations* faites à la Société.... », il paraît plus rationnel d'employer celle-ci : « La moitié des *dons manuels*,... etc. »

Cette substitution de mots ayant été adoptée à l'unanimité, notification en sera faite à M. le Préfet, dont la sanction définitive est promise pour le mois prochain.

M. André Dubosc expose ensuite que le Trésorier de l'Association, ayant établi la balance annuelle des comptes, lui a présenté un projet de budget qui, aux termes des Statuts, doit être soumis à une Commission d'examen. MM. Deglatigny, Witz, Pelay, Fauquet, Quesné et Legrip sont désignés pour en faire partie.

L'ordre du jour ramène alors sur le tapis la question toujours pendante de la vieille maison de la rue Saint-Romain, question qui menace de s'éterniser sous la poussière des ans, comme la vénérable relique dont elle défend l'existence.

M. le Président ayant correspondu à cet effet avec le Maire et le Préfet, selon le vœu exprimé dans les précédentes séances, il résulte de cet échange de lettres que l'Administration se désintéresse complètement du débat, et invite la Société à le trancher elle-même. La Ville paraît disposée à faire fléchir le règlement en ce qui touche l'alignement défectueux du vieux logis, mais elle n'entend participer en rien aux travaux réconfortatifs qu'exige son état de délabrement.

Notre Association ne saurait assumer personnellement les charges de cette entreprise, grosse de périls et d'incertitudes, exigeant d'ailleurs de sérieux devis et une minutieuse expertise. Elle ne peut lui prêter qu'un appui moral, encourageant et stimulant, autant qu'il est en elle, la bonne volonté et l'initiative de ceux de ses Membres qui désireraient s'y associer d'une façon effective et militante.

M. Deglatigny pense que le meilleur parti à prendre serait de constituer un groupe d'adhérents qui, prenant l'affaire en main, se concerterait sur le meilleur mode d'action,

et réunirait les fonds nécessaires aux travaux de conservation, grâce au système coopératif des *parts*. En échange, on réclamerait des pouvoirs compétents un concours limité : la Ville abandonnerait ses droits de servitude, et l'Etat, représenté en l'espèce par la Direction des Cultes, concèderait au groupe constitué la jouissance *temporaire* de l'immeuble, à charge d'entretien et de restauration.

Tout en se ralliant à cette proposition, M. le Docteur Brunon fait observer que si cette cession temporaire devenait définitive, il croit savoir qu'un de nos concitoyens, dont il désire respecter l'anonyme, serait tout disposé à faire non-seulement les frais de l'acquisition, mais encore à installer dans l'antique masure, restaurée et consolidée, un petit musée rétrospectif.

Sur l'invitation de M. le Président, le Docteur Brunon prend de nouveau la parole pour soumettre à l'appréciation de la Société un projet de création locale, ou plutôt de transformation, digne de captiver son intérêt. Il s'agit du transfert de l'Ecole de Médecine, si mal distribuée actuellement, dans les bâtiments de la Haute-Vieille-Tour. Il y a là de vastes locaux réduits au rôle de simple dépôt, susceptibles de recevoir une installation parfaitement appropriée au but poursuivi. Les multiples services de l'Ecole, aujourd'hui disséminés, pourraient y être centralisés et organisés avec tout le confort et tous les perfectionnements désirables. Non-seulement ils y seraient au large, mais on y aurait même des réserves toutes prêtes pour les extensions futures que le progrès nécessitera, et qu'il est indispensable de prévoir. Ainsi renouvelé et rajeuni, dans un cadre monumental et imposant, en un quartier bien central, avec son ensemble de cliniques, d'officines et de laboratoires parfaitement aménagés, notre vieil Institut médical, consacré depuis trois siècles par la réputation de ses maîtres et de son enseignement, deviendra un véritable foyer de hautes études scientifiques rayonnant au loin, et attirant à lui toute la jeunesse travailleuse de la région.

La dépense totale n'excéderait pas 150,000 francs, chiffre relativement modéré, si l'on songe que la reconstruction complète de l'Ecole, selon les exigences modernes et avec l'achat du terrain, atteindrait au royal denier de 500,000 francs.

Ce projet, étudié avec soin, a été exposé et développé brièvement par M. Brunon, qui se propose d'en faire l'objet d'une brochure spéciale qui en détaillera les données. Invitée à s'y rallier, notre Société a émis un vœu favorable à cette proposition, et a décidé, séance tenante, que l'expression en serait transmise à la Municipalité par une lettre du Président.

M. Pelay succède à M. Brunon pour donner lecture de sa très complète notice sur Pierre Blanchard, annoncée dans la précédente réunion. Cette notice, aussi intéressante que documentée, puisée aux sources originales et enrichie de documents inédits, a été écoutée avec la plus vive attention ; elle sera publiée *in-extenso* dans notre Bulletin, et le vœu qui l'a provoquée, touchant la dénomination proposée pour l'une de nos rues, sera soumis ultérieurement aux décisions du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures trente.

Le Secrétaire de Bureau,

Raoul AUBÉ.



IMP. LECERF, ROUEN

LA VIEILLE MAISON DE LA RUE SAINT-ROMAIN

Négatif de René DUVAL



ALLOCUTION

PRONONCÉE

PAR M. ANDRÉ DUBOSC, LORS DE SON INSTALLATION COMME PRÉSIDENT

LE 10 MAI 1899

Messieurs et chers Collègues,

Vous me voyez, tout à la fois, ému et embarrassé.

Emu ..... de l'honneur si grand que vous avez bien voulu me faire en me confiant la lourde succession d'un de nos fondateurs, de l'artiste délicat, de l'érudit profond, qui est notre Président d'hier, notre Président d'honneur d'aujourd'hui, notre ami de toujours, Gaston Le Breton.

Embarrassé ..... Nul moins que moi, en effet, n'était désigné pour assumer la présidence d'une Société comme la vôtre, car, en toute sincérité, s'il m'est arrivé parfois de faire quelque incursion en vos domaines, mon travail n'était, je l'avoue hautement, que le reflet de la pensée de l'un de vous, mon frère, Georges Dubosc.

Cette situation me remet en l'esprit le fameux aphorisme de Beaumarchais : « Pour telle place, il fallait un calculateur : ce fut un » danseur qui l'obtint. »

Puisque vous l'avez voulu — et je fais ici appel, par avance, à toute votre indulgence — je vais être l'homme heureux que désigne Beaumarchais : à défaut du savoir et des connaissances, je vous apporte ma bonne volonté, tout mon effort de travail, tout mon dévouement ; veuillez les accepter.

Ma tâche sera facilitée, du reste, par nos amis du Bureau dont l'érudition suppléera à l'insuffisance de la mienne.

Pour les origines gallo-romaines de l'histoire de Rouen, je n'aurai qu'à recourir à la science de M. Léon de Vesly ; pour l'histoire monumentale et littéraire de la cité, je m'adresserai à M. Narcisse Beaurain, dont le zèle pour les intérêts de notre ville a toujours été sans limite ; pour l'histoire de ses mœurs intimes, M. Raoul Aubé ne me refusera pas

le concours de son érudition complaisante, si documentée, et si quelque question technique me préoccupe, des hommes remarquables comme MM. Duveau et Edmond Bonet, dont vous connaissez la science pratique et l'art délicat, seront là pour tirer du péril votre Président embarrassé.

Votre existence, Messieurs, est déjà longue et elle peut se mesurer aux multiples services que vous avez rendus à notre chère cité.

Vous avez eu le culte de son histoire écrite en pages de pierre par nos grands aïeux, et, chaque fois qu'une main iconoclaste a voulu en déchirer l'un des feuillets, vous vous êtes levés pour la défendre.

Si l'église Saint-Laurent est encore debout!

Si la chapelle du Lycée n'est point détruite!

Si la pioche du démolisseur n'a pas atteint les maisons capitulaires, ce sont là les résultats de votre énergie protestatrice, de vos incessantes démarches, de votre ferme volonté de défendre, envers et contre tous, les trésors d'art et de beauté que nous ont légués nos pères.

Grâces vous en soient rendues et qu'hommage mérité en soit décerné à notre Président de naguère, mon ami Gaston Le Breton.

« Rouen est une ville-musée », a dit un de nos concitoyens, littérateur et artiste, Jules Levallois.

Or, qui évoque l'idée de musée, évoque forcément un peu celle de conservateur.

Donc, implicitement, Messieurs, notre Société a pris cette charge,.... j'allais presque dire cette corvée.

Nous avons beaucoup fait dans cet ordre d'idées et, cependant, je crois, nous avons plus à faire encore dans un autre qui est également de notre domaine.

Si je me reporte aux impressions très vives que certains de mes amis et moi avons pu rapporter du Congrès d'art public tenu l'an dernier à Bruxelles, notre action ne doit pas se borner seulement à la sauvegarde, à la conservation et à la restauration des édifices du passé, mais notre devoir semble être aussi de songer à tout ce qui peut altérer la splendeur artistique de notre cité, au cours des transformations qui se produisent chaque jour.

M. Bulls, bourgmestre de Bruxelles, un administrateur doublé d'un artiste, écrivait dans son *Esthétique des villes* : « Les administrateurs d'une grande cité qui a une histoire et qui conserve des restes, trop rares, hélas! du passé, ne doivent pas se préoccuper uniquement des intérêts de la viabilité. Ils doivent se souvenir qu'ils appartiennent à une nation qui

compte dans l'histoire de l'art et chez laquelle les bourgeois mettaient leur fierté même à orner la cité natale. »

N'est-ce point ce sage principe que nous devons sans cesse rappeler à nos représentants à l'Hôtel-de-Ville.

N'est-il point de notre devoir étroit de mettre à leur disposition, pour leur éviter toute faute lourde, l'inépuisable trésor de vos judicieux avis et de vos sages conseils?

Votre Bulletin, que je m'efforcerai d'organiser, sera l'écho de vos discussions et de vos décisions compétentes, et les Administrations intéressées pourront y trouver d'heureuses consultations.

En présence de ces incessants bouleversements que doit subir une cité ancienne qui est et veut demeurer une de nos grandes villes modernes, il est certaines méthodes, certains procédés à isoler.

Ce qu'ont fait les Allemands à Nuremberg, les Belges à Bruxelles, à Gand, à Anvers, vous arriverez à le faire à Rouen, conciliant ainsi dans un harmonieux ensemble le respect religieux que l'on doit aux souvenirs de jadis et l'esthétique solution des délicats problèmes que soulèvent les nécessités de la vie moderne.

Là s'étend, Messieurs, un champ de travail nouveau et fructueux; vous saurez labourer cette terre féconde.

Si le latin n'était démodé, si Jules Lemaître ne l'avait frappé d'anathème, je vous demanderais en terminant de prendre plus que jamais comme règle de conduite la devise de l'empereur romain : « *Laboremus.* »

Permettez-moi alors de vous dire simplement en vieux et clair français : « Travaillons toujours, travaillons demain comme vous avez travaillé hier, pour la grandeur et la beauté de notre vieille cité, de notre glorieux Rouen. »



LETTRE ADRESSÉE AU PRÉSIDENT

Par M. Charles NORMAND, Président des *Amis des Monuments Parisiens*,

A PROPOS DE LA REORGANISATION DE NOTRE SOCIÉTÉ.

Paris, 30 Mai 1899.

Monsieur le Président et honoré Collègue,

Un empêchement imprévu me prive du plaisir d'assister à l'Assemblée de ce soir. Je me serais fait un devoir de vous féliciter, ainsi que vos Collègues et M. Raoul Aubé, du renouveau d'activité des « Amis des Monuments Rouennais ». A Paris également, dans ces derniers temps, notre œuvre commune a pu exercer une action active; nous avons sauvé, entre autres, Saint-Pierre-de-Montmartre, l'ancienne Faculté de Médecine, la Bastille rendue au jour, l'hôtel Lauzun, et nous avons obtenu le dégagement du Musée de Cluny, ainsi que la mise en état de nombreux autres monuments. Lundi 5 Juin, un Dîner réunira les artistes et les érudits les plus éminents, le Préfet de la Seine et les principaux Chefs de l'Administration municipale. Je ferai connaître, dans la réunion du Comité du Mardi 6, vos beaux efforts, auxquels je souhaite d'heureux résultats; je me ferai une joie de les signaler dans L'Ami des Monuments et des Arts, *s'il vous convient de m'en adresser le récit résumé, afin d'en porter la connaissance aux « Amis des Monuments » de tous pays. Rouen offre tant d'admirables monuments qu'on ne saurait trop louer ceux qui veillent sur ces richesses, trésor national que les patriotes ne sauraient trop défendre contre les cupidités des spéculateurs et l'insouciance des ignorants.*

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma très haute considération et de tous mes souhaits en faveur d'une rapide et entraînante réussite.

Le Président de la Société des *Amis des Monuments Parisiens*,

Charles NORMAND.





IMP. LECERF, ROUEN

VIEILLES MAISONS DE LA RUE DU PETIT-MOUTON

Dessin de Robert DE VESLY, Elève à l'Ecole Polytechnique



DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE

RUE DU PETIT-MOUTON, A ROUEN

Que de ruelles ont disparu, depuis le commencement de ce siècle, à l'entour de la vieille abbatiale de Saint-Ouen !..... Les murs qui l'enserraient sont tombés petit à petit[1] (1816 à 1896) pour régulariser les alignements de la place de l'Hôtel-de-Ville et des rues des Faulx et de l'Épée, et les portes qui trouaient l'enceinte n'ont pas résisté à la pioche des démolisseurs. — Les voies qui y accédaient ont été ou modifiées ou ont complètement disparu ; les unes pour livrer passage à la rue de la République (1836) ; les autres pour le tracé de la rue Thiers (1858).

En suivant sur d'anciens plans leurs lignes sinueuses, toute une évocation du passé se dresse devant mes yeux : images ou souvenirs de mon enfance, atavisme des ancêtres, peut-être ?..... Mais je les revois ces murs Saint-Ouen, ces rues des Prêtresses ou des Barbiers, avec leurs échoppes basses où pendaient les enseignes des métiers. Je crois encore entendre le bon rire de mon père répondant aux récits de patrouilles homériques, de poltronneries de factionnaires et de farces de corps-de-garde que faisaient mes oncles, anciens grenadiers dans la Garde nationale.

Parmi les noms souvent cités au cours de ces histoires, celui de la rue Coupe-Gorge[2] me faisait courir un frisson de la nuque aux talons

1. Il ne reste aujourd'hui de ces dernières que des fragments rue du Petit-Mouton et les murs nord du Jardin.

2. Disparue en 1858, ainsi que la rue de la Perle, pour le passage de la rue Thiers : elle était située entre les rues des Arsins et Beauvoisine.

et blottir dans les jupons de ma mère, comme d'ailleurs le conte de Barbe-Bleue.

La rue du Petit-Mouton éveillait en ma jeune imagination des pensées champêtres et le souvenir du doux compagnon de saint Jean-Baptiste. Oh! combien j'étais loin alors de soupçonner la vérité! — La rue du Petit-Mouton a possédé jusqu'en 1880 une fort mauvaise réputation que lui avaient value des Hérodiades modernes. Les maisons si pittoresques avec leurs avant-soliers, leurs façades ventrues qui s'appuient les unes aux autres comme ribauds après boire, abritaient la plus basse prostitution. Ces repaires de débauche, ainsi que ceux de la rue de l'Aumône (aujourd'hui des Fossés-Louis-VIII [1]), existaient fort anciennement. Dès le XVe siècle, des « *Etuves à Femmes* », où pendait l'enseigne du Petit-Mouton, avaient donné le nom à la ruelle. Or, quiconque connaît les estampes de Jost Amman, de Crispin de Pass, a parcouru le Livre des Métiers ou le manuscrit annoté de Lamare, sait que les barbiers-étuviers, gens de mœurs faciles, étaient, au Moyen-Age, quelquefois teneurs de maisons de tolérance [2].

L'édilité rouennaise, en chassant la prostitution de la rue du Petit-Mouton et ruelles circonvoisines, a voulu également assainir les voies du centre de la ville, en dressant leurs chaussées et supprimant les ruisseaux qui coulaient en leur milieu [3]. Au mois d'avril 1899, un aqueduc a été construit entre la rue de la République et le Robec, ou plutôt jusqu'au point où existait déjà un canal pour conduire les eaux pluviales jusqu'à la rivière.

C'est en exécutant les fouilles nécessaires à la mise en place de ce gros tuyau en ciment ou aqueduc, que furent rencontrées, vers le milieu de la rue du Petit-Mouton, des substructions antiques. Les premières mises au jour montrèrent un mur dans la direction du nord au sud, construit d'un appareil irrégulier et dans lequel étaient placées, sans aucun ordre, des briques et des tuiles romaines. Au pied de ce mur se voyait un amas

1. Sur les plans de la fin du XVIIIe et du commencement du XIXe siècle, la rue du Petit-Mouton n'est indiquée que comme le prolongement de la rue de l'Aumône. C'est seulement en 1842 que le nom est inscrit.

2. Ordonnance de 1407. — « Se aucun ou aucune du dict métier de barberie est reprouvé et renommé » tenir hostel diffamé de borderie ou de maquelerie, il sera banni du dict métier en la dicte ville. »

1477. — Requête faite à la Municipalité de Lyon pour le quartier de la Charrière. — *Item* « pour la villité, » palliardise et deshoneterie des dites étuves, pires que bourdeau public ... » (Dictionnaire Henry Havard.)

3. La rue des Fossés-Louis-VIII a encore un ruisseau central.

de terre rougeâtre provenant de l'effritement de briques d'une cuisson insuffisante.

Arrivés à la profondeur de 2 mèt. 05, fond de la tranchée, les ouvriers rencontrèrent une énorme pierre de taille [1] qu'ils durent briser pour achever la pose des tuyaux.

Ils trouvèrent là des débris de charbon en assez grande quantité, ainsi que tout le butin que recèlent toujours les fouilles faites dans le sol du vieux Rouen : cornes de cerf, cols de vase en forme de trèfle, tuiles à rebords, etc., etc.

La rapidité avec laquelle les travaux furent poussés ne permit pas de faire d'autres constatations, mais ce qui a pu être établi, c'est que le mur rencontré faisait un angle d'environ 120° avec l'axe de la rue du Petit-Mouton et correspondait à un sommet de la chaussée, c'est-à-dire que de ce point la pente s'accuse très rapide vers le Robec. — Il en est d'ailleurs ainsi dans la rue de la Chaîne, auprès l'ancien moulin de Saint-Ouen et sur le côté est de la place des Carmes. Ces soulèvements du sol indiquent généralement la présence de ruines souterraines. D'ailleurs les découvertes de substructions antiques ont été fréquemment signalées dans le quartier des Boucheries-Saint-Ouen. En 1834, A. Deville dénonçait des murs et des débris romains, parmi lesquels étaient des claveaux en pierre, qu'il croyait provenir de l'ancienne porte Saint-Léonard.

En 1846, les travaux faits dans les dépendances de l'abbaye de Saint-Amand, et, en 1860, rue d'Amiens, ont toujours révélé la présence de ruines antiques, et l'abbé Cochet croit même avoir reconnu, rue du Père-Adam, un ancien mur présentant en saillie une tour carrée, comme celles que l'on voit dans les fortifications antiques, et qui aurait fait partie de la première clôture de la ville [2].

J'ajouterai à cette nomenclature la reconnaissance que j'ai faite, il y a quelques jours, d'un fragment de mur romain, ou du moins construit avec des matériaux anciens, dans la cave d'une maison sise à l'angle nord-est de la rue de la Chaîne et de la place Eau-de-Robec, et qui est la propriété de Mme Bourgeois-Renault.

1. Pierre de la nature des roches de Caumont, qui semblerait indiquer l'antiquité des carrières de cette localité. — Je crois plutôt que les pierres du vieux Rouen provenaient de carrières locales, soit de Bihorel, soit de celles rencontrées en 1897, lors des reconstructions du Lycée Corneille.

2. *La Seine-Inférieure historique et archéologique.*

Ce mur sert de séparation avec l'immeuble portant le n° 25, sur la place Eau-de-Robec, où son épaisseur forme saillie dans l'escalier.

D'ores et déjà, je crois que la construction de l'aqueduc de la rue du Petit-Mouton a montré un mur construit après les invasions du IIIe siècle et les incendies qu'elles allumèrent, et que ce mur appartenait à l'enceinte de la ville, qui fut agrandie sous saint Victrice, archevêque de Rouen, à la fin du IVe siècle.

Cette opinion est née et de l'emplacement de la muraille et de sa construction avec des matériaux provenant d'édifices antiques. Cet usage, qui s'est partout répandu, est attesté à Rouen par les murs de la crypte de Saint-Gervais, où se rencontrent des briques isolées. D'ailleurs l'hypothèse, aujourd'hui émise, pourra être discutée dans un temps peu éloigné, puisque les maisons du côté nord de la rue de la Chaîne doivent disparaître pour laisser passage à un tramway. Les amateurs d'archéologie devront alors suivre des yeux tous les terrassements qui seront faits en cet endroit, car ils pourront les éclairer sur un des problèmes des plus intéressants de la topographie du vieux Rouen.

LÉON DE VESLY.

Juin 1899.





VUE DU PORT DE ROUEN EN 1765
(Reproduction d'une gravure de Bachelay)

LES INSCRIPTIONS COMMÉMORATIVES DU VIEUX ROUEN

Depuis environ trois quarts de siècle, le goût des études historiques s'est singulièrement développé en France, surtout dans notre région. L'historiographie locale, auparavant si négligée, si dédaignée même, y a pris peu à peu une extension tout à fait remarquable. Nos traditions, nos vieux souvenirs, plus encore nos vieux monuments, nos richesses artistiques ou pittoresques, y ont fait l'objet de nombreuses et savantes publications destinées à en raviver le passé et à en décrire les moindres particularités. Il n'en est pas, peut-être, parmi ces curiosités multiples, d'ordres si divers, qui n'aient aujourd'hui leur notice ou leur livre, leur travail d'ensemble ou leur aperçu. C'est la tâche journalière et continue de tous les érudits rouennais, de tous ceux que stimule et captive l'amour du pays natal, le culte fervent du coin de patrie où ils ont grandi, vécu, palpité, et au bon renom duquel ils sont aussi intimement intéressés qu'à la prospérité de leur champ ou de leur industrie.

Mais cette histoire documentée, faite surtout pour les gens d'étude et de loisir, n'est pas à la portée de tout le monde. A côté du savant, il y a

l'ignorant, il y a le peuple qui n'est ni bibliophile ni artiste, le peuple qui ne lit pas, non qu'il n'en ait le goût, mais parce que le temps lui manque et que son esprit primesautier, tout d'instinct, d'impression immédiate, ne saurait s'atteler aux longues dissertations. C'est celui-là qu'il faut instruire, auquel il faut apprendre les choses de son pays, faire connaître et apprécier nos monuments, nos œuvres d'art, seul moyen de les lui faire aimer et respecter. Or, comment l'y mieux intéresser qu'en lui en résumant *visiblement* l'histoire, en lui indiquant d'un coup d'œil, en un trait rapide et incisif, ce qu'ils rappellent et ce qu'ils valent.

Le meilleur moyen de vulgariser ces connaissances historiques, ce serait d'en fixer la donnée non dans un livre, qu'on ne lit guère, en des feuilles volantes que le vent disperse, mais sur une matière durable, résistante, accessible à tous les regards. Ce serait de placer à l'entrée de chaque édifice, devant chaque œuvre d'art, des plaques de marbre ou de bronze, plus modestement de simples tablettes de pierre, où l'on résumerait en quelques mots l'historique du monument, ses principales dates, son rôle civil ou religieux, ses particularités marquantes, en un mot tous les détails saillants utiles à rappeler. Ne serait-ce pas là un puissant moyen de propagande et d'initiation ?

Quelqu'un l'a dit déjà : s'il est bon de placer sur nos routes des bornes et des poteaux kilométriques ayant mission de renseigner le voyageur sur le chemin qu'il parcourt, est-il donc moins nécessaire de fournir des indications historiques à celui qui calcule moins les distances que les souvenirs, et lui dire, sous cette forme parlante de l'enseigne : « Faites halte auprès de ce monument, à l'ombre duquel vos pères ont combattu pour la défense de leurs droits ..... Arrêtez-vous devant ce temple dont les voûtes ont si souvent retenti du chant de triomphe de vos ancêtres, dont les dalles à demi-effacées vous révèlent encore quelques-uns des grands noms qui ont illustré votre pays. »

Un tel enseignement ne serait pas utile seulement à la masse ; le touriste, l'étranger, le curieux en tireraient également profit. On a beau posséder d'excellents guides, d'irréprochables indicateurs, — s'il en existe, — on n'est point fâché que les choses vous soient dites ailleurs sous une forme plus concrète, plus saisissante, en un texte plus net et mieux assimilable. Ce cours d'histoire locale en plein vent, inscrit sur les monuments mêmes, parlant clairement à tous les yeux, ce serait le guide officiel et gratuit, le cicerone *omnibus* et bien informé, chargé de renseigner tout venant, de préciser les dates, de rectifier les erreurs, sans verbiage ni bourse

délier. Cela ne vaudrait-il pas le boniment du suisse et les litanies du bedeau ?

Nos compatriotes eux-mêmes auraient tout à y gagner. Que de choses, en effet, vous et moi qui habitons Rouen, y sommes nés et l'étudions chaque jour, n'ignorons-nous pas? Que d'autres nous savons mal, qu'il serait bon de nous mieux préciser?

Tout le monde connaît la curieuse arcade de la Grosse-Horloge, sa voûte en anse de panier et son berger légendaire gardant pacifiquement ses moutons; c'est le monument-type du vieux Rouen, celui qui en résume le mieux la tradition, l'histoire civile et communale; nul qui n'en ait admiré l'harmonieuse patine, le pittoresque agencement, le cadre original et mouvementé; mais combien en est-il qui pourraient en raconter l'origine, dater la vieille horloge qui l'anime et retracer, même sommairement, les événements tour à tour tristes ou joyeux, bourgeois ou héroïques, qui ont gravité autour de son cadran?

Vous passez chaque jour sur le Pont-de-Pierre, cet indispensable trait d'union de la rive droite à la rive gauche, sillonné, de l'aurore au crépuscule, par tant de semelles actives ou désœuvrées, et vous n'ignorez pas qu'il s'appelle le *Pont Corneille*; le bronze parlant de David d'Angers, si fièrement campé sur son terre-plein, suffirait à vous le rappeler. Mais savez-vous que ce respectable nonagénaire, à l'échine brisée, qualifié pour cette raison *pont circonflexe*, fut commencé sous Napoléon Ier, que l'impératrice Marie-Louise en posa la première pierre, qu'on mit vingt-neuf ans à l'édifier et que, de 1831 à 1848 — toute la monarchie de Juillet! — il porta le nom de *Pont d'Orléans?*

Chaque soir, à neuf heures, la *Cloche d'argent*, fidèle à l'antique loi du *couvre-feu*, vient frapper votre oreille de ce son vibrant et métallique qui a donné naissance à toute une légende. Cette légende, nos mioches l'ont apprise dès le berceau, car l'antique carillonneuse, toujours fidèle à la consigne, joue son rôle dans la vie enfantine des jeunes Rouennais dont elle sonne régulièrement le coucher. Mais sa véritable histoire, qui s'en doute? Qui sait que cette cloche séculaire, contemporaine des Croisades, est suspendue dans son beffroi depuis plus de cinq cents ans; que deux siècles plus tôt elle s'agitait déjà dans un autre beffroi, rasé sur pied par ordre de Charles VI; que son signal, tour à tour lugubre ou joyeux, suffisait autrefois pour mettre la ville à feu et à sang; qu'elle y déchaîna souvent de furieuses émeutes, fut confisquée à l'issue de l'une d'elles, rachetée

par les bourgeois de Rouen à beaux deniers comptants, et que, de son vrai nom, elle s'appelle la *Rouve* ou *Rouvel?*

Autant d'énigmes historiques, de points d'interrogation que nos plaques commémoratives résoudraient en quelques mots, de façon claire et rapide, faisant revivre à nos yeux l'âme même du monument.

Autour de notre hôtel-de-ville, où le peuple s'assemble à certains jours, près duquel il se masse en temps d'élection et de fête nationale, où chaque évènement de la vie publique ou privée le ramène sans cesse, ne serait-ce pas une satisfaction légitime donnée à sa curiosité intelligente que d'inscrire sur ses murs les grandes dates de la commune rouennaise, les luttes qu'elle eut à soutenir pour la conquête de ses libertés, les maires et les échevins qui en furent les défenseurs et les gardiens? Cela ne compléterait-il pas à merveille les scènes d'histoire locale esquissées dans la grande salle du Conseil par le pinceau coloré et la science pittoresque de Paul Baudoüin ?

Pareil mémorial trouverait place au seuil de tous nos édifices. Si la Cathédrale et Saint-Ouen revendiquaient avec orgueil, sur ces tables commémoratives, les noms de leurs grands *bâtisseurs*, de leurs prélats de marque, le Palais-de-Justice inscrirait non moins fièrement sur les siennes les hauts faits de son Parlement, les titres de noblesse de ses grands magistrats; tandis que la cour d'honneur du Lycée, exhibant sur des plaques de marbre les noms de ses élèves d'élite, de Fontenelle à Gustave Flaubert, de ses maîtres renommés, de Bourdaloue à Chéruel, formerait un cadre digne d'elle à la statue du vieux Corneille. Chaque Corps constitué apprendrait ainsi à mieux connaître ses gloires, à s'en inspirer, à en faire revivre la tradition.

Si ces indications rétrospectives ont leur utilité pour nos monuments actuels, combien plus n'en auraient-elles pas pour ceux qui ont disparu? Que d'édifices intéressants, de créations historiques dont il ne reste plus trace, qu'aucun souvenir, aucun témoignage public, ne viennent rappeler à la mémoire oublieuse de nos concitoyens ?

On a rasé il y a quelques années les bâtiments de l'ancienne caserne Saint-Sever, mise à bas pour la création du chemin de fer d'Orléans. Sait-on que ces bâtiments disparus furent occupés au siècle dernier par un important grenier-à-sel, pompeusement dénommé Hôtel-des-Gabelles, qui joua son rôle dans l'histoire fiscale et alimentaire de la cité? Sait-on que sur l'emplacement de ce grenier-à-sel, qui s'écroula un beau jour sous l'action dissolvante de son humide denrée, s'élevait, il y a quatre ou cinq cents ans, un vaste chantier maritime destiné à la construction des navires

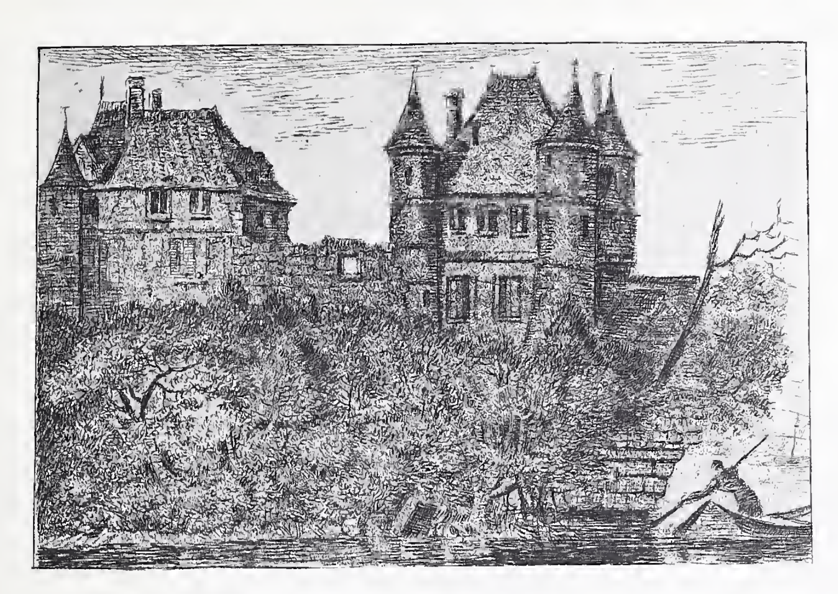


IMP. LECERF, ROUEN

LES QUAIS ET LE PONT-SUSPENDU

Reproduction d'une lithographie d'ANDRIEU

royaux ? Tout à la fois arsenal et port d'armement, ce chantier n'était autre que le *Parc-aux-Galères* ou mieux encore le *Clos-des-Galées*, selon l'expression vieillie de ces temps lointains. Ce fut là que nos anciens monarques, centralisant les bois de charpente de nos vieilles forêts normandes, emmagasinant les munitions et les engins de guerre, firent construire, armer et équiper les premières flottes, vraiment dignes de ce nom, qui



LA BARBACANE
(D'après une gravure de C. Le Carpentier)

aient porté au loin l'honneur du pavillon français. Ce fut là aussi, d'après une tradition locale, aujourd'hui vérifiée, qu'eut lieu, en 1338, un des premiers essais de la poudre à canon.

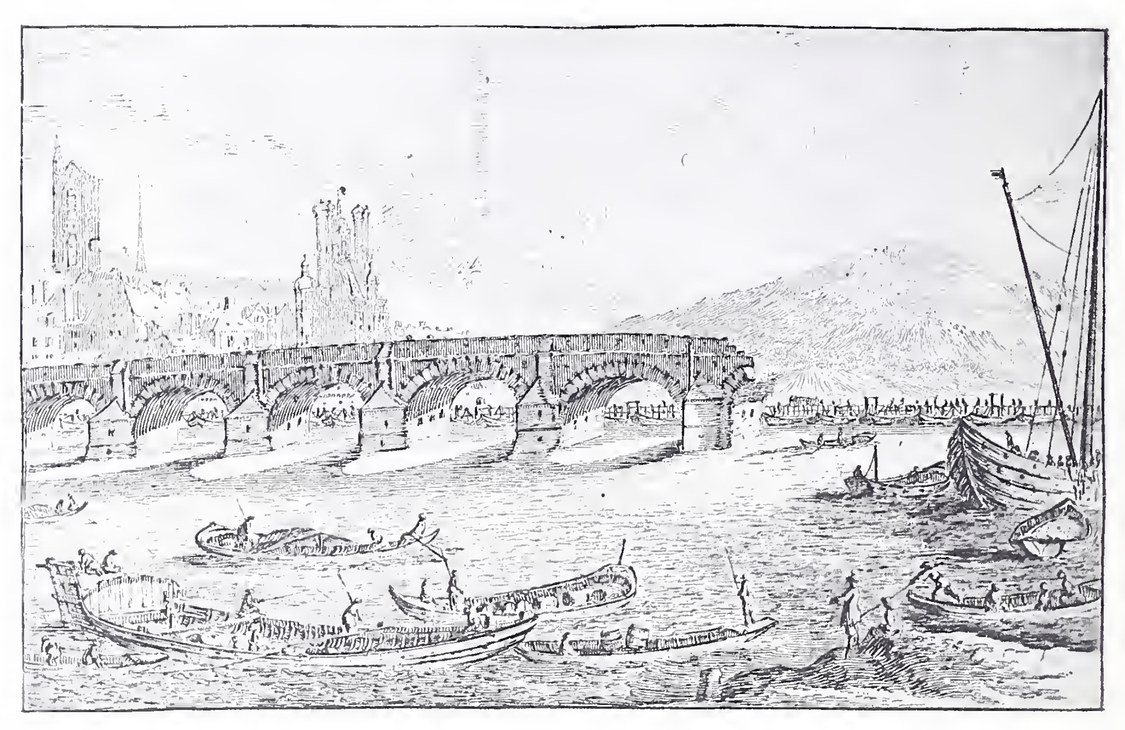
Sont-ce là des souvenirs qu'il faut laisser perdre ?

Non loin du Clos-des-Galées, sur cette même place Saint-Sever, aujourd'hui si insignifiante, se dressait, il y a à peine cent vingt ans, le fort de la *Barbacane* ou *Petit-Château*, sorte de redoute fluviale construite en palissades, flanquée d'un pont-levis, qui commandait de ce côté l'entrée de la ville. C'était la clef de l'ancien pont de pierre, le fameux pont de l'impératrice Mathilde, curieuse relique de l'architecture féodale, trop admirée de nos pères, que remplaça au XVIIe siècle l'étonnante machine du *Pont-de-Bateaux*, autre merveille surfaite, mais non moins caractéristique, qui mérite bien, elle aussi, sa part de notoriété. Sans parler d'un autre disparu, de ce pauvre *Pont-Suspendu*, à l'aérienne silhouette, dont le tablier mobile, soutenu par une légère armature de fils déliés, se profilait si harmonieusement sur l'horizon flottant des rives de la Seine, et sous l'arc triomphal duquel

défila lentement, au milieu d'un peuple en deuil, le 14 décembre 1840, la nef qui ramenait à la France les cendres de son grand exilé.

Et tout cela en un même point, en l'espace de quelques mètres!

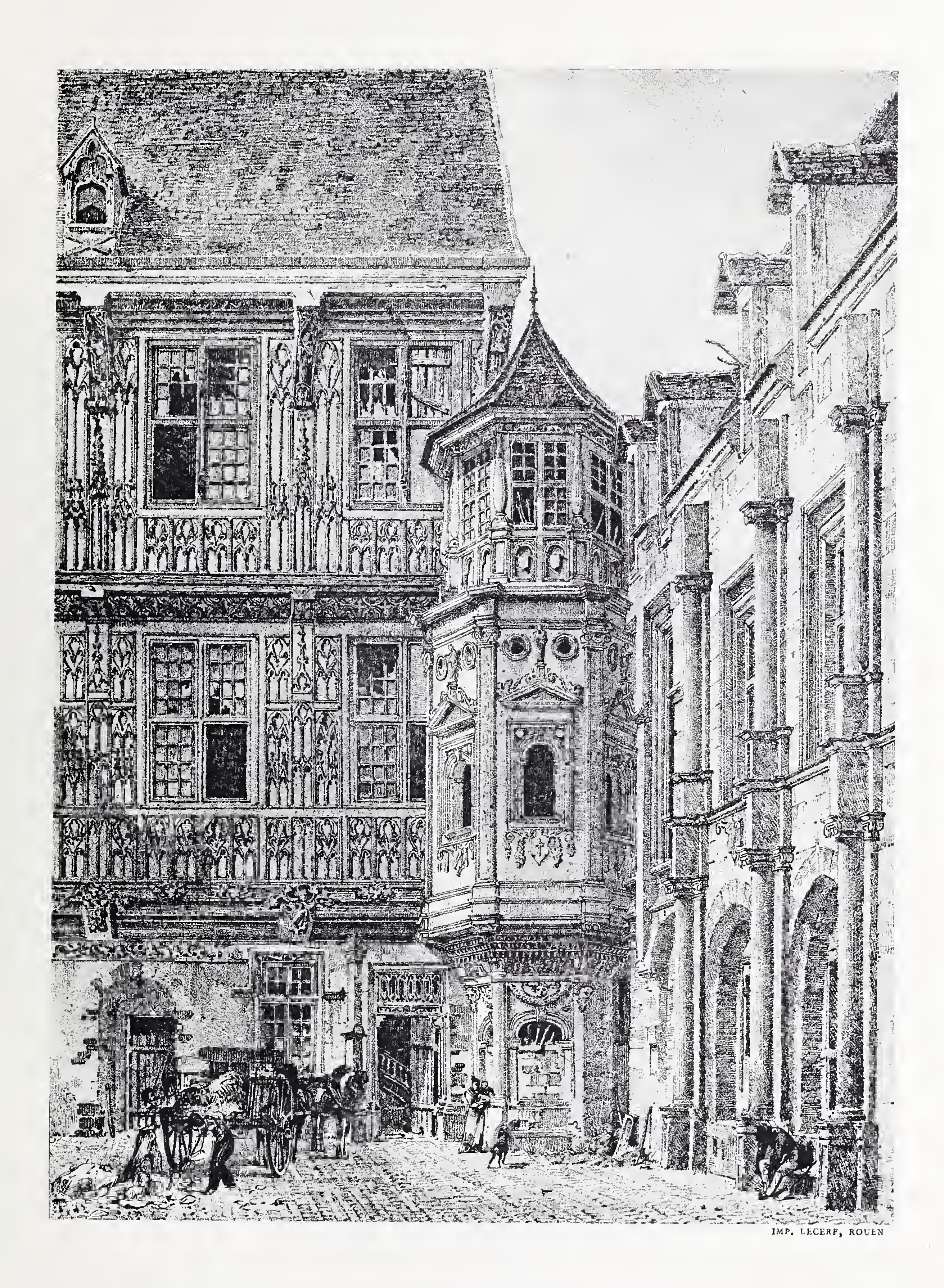
Ce que nous avons dit de la Barbacane, nous pourrions le dire de tous les points fortifiés, de tous les travaux de défense, donjons, portes, fortins, ouvrages avancés, armés de pied en cap, qui défendaient autrefois la cité rouennaise, formant à l'entour comme une couronne murale, un diadème de pierre, remplacé depuis par la riante ceinture des boulevards. Intimement liées à notre histoire civile et politique, toutes ces vail-



LE PONT DE L'IMPÉRATRICE MATHILDE

(Reproduction d'une gravure d'Israël Silvestre)

lantes sentinelles, ou tout au moins les emplacements qu'elles occupèrent, mériteraient une mention, un point de rappel, depuis le vieux manoir de Rollon, ce premier *châtel* des ducs normands, que jalonnent encore les vestiges d'une ancienne église transformée en écurie, jusqu'à la citadelle du Vieux-Palais, ce rude chien de garde des gouverneurs de Rouen, si bien protégé par la Seine, si vaillamment secondé par la tour *Malsyfrotte* et sa batailleuse compagnie d'archers; depuis ce sombre palais de la Vieille-Tour, de sanglante mémoire, vraie Tour de Nesle rouennaise, dont nos halles actuelles et l'élégant édicule de la Fierte ne rappellent qu'imparfaitement la situation, jusqu'à l'antique château de Bouvreuil, *le château aux*



IMP. LECERF, ROUEN

L'ABBAYE DE SAINT-AMAND

Reproduction d'une lithographie d'ENGELMANN (Extraite des *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*, par Nodier, Taylor et de Cailleux, tome II.)

sept tours, ancienne résidence de l'Echiquier, siège du pouvoir royal, devenu prison d'État, que la captivité et le glorieux nom de Jeanne d'Arc ont à jamais sauvé de l'oubli.

A faire ainsi le tour de la ville, que de souvenirs, de réminiscences à réveiller, à remettre en lumière, à faire vibrer en quelque sorte sous les pas du promeneur pour l'édification et le profit de chacun ! Pas un de nos carrefours, pas une de nos places publiques dont le nom pittoresque ou légendaire, poétique ou trivial, n'évoque quelque fait mémorable, quel-

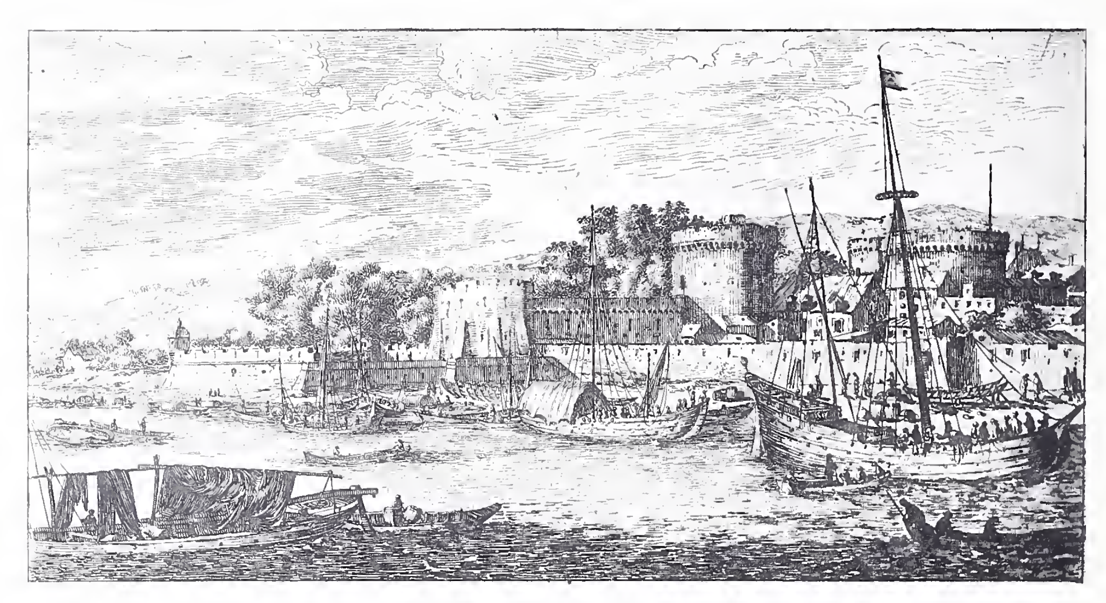


TOUR DE LA PUCELLE ET PORTE DE BOUVREUIL
(D'après un dessin de Garnerey, extrait des *Antiquités Nationales*, t. III, de Millin)

que détail de mœurs, quelque particularité curieuse, de Martainville à Cauchoise, de Bouvreuil à Bonne-Nouvelle, de la Rouge-Mare à la Croix-de-Pierre, du Champ-de-Mars au Champ-du-Pardon, en passant par le Vieux-Marché, le calvaire de la Pucelle, l'ancienne place de Grève du vieux Rouen, rougie par le sang de tant de victimes et la flamme de tant de bûchers ! Mettez un commentaire à chacun de ces noms de lieu, bizarres ou insignifiants pour qui en ignore le sens ; expliquez-en l'origine, reconstituez au besoin, en un schéma sommaire, les divers aspects, les physionomies successives du lieu même, et ce casse-tête chinois de la voie publique,

éclairci, élucidé, deviendra le plus instructif, le plus intéressant des vocabulaires.

A signaler, dans le même ordre d'idées, les simples maisons particulières, existantes ou disparues, qu'un intérêt documentaire, le souvenir de quelque grand nom, de quelque date marquante, mérite de signaler à notre attention. Mathurin Régnier, Pascal, Molière, Voltaire, pour ne citer que les plus illustres, sont venus à Rouen, y ont séjourné, laissé, au hasard de la route, le souvenir de leurs travaux, de leurs actions ou de leur nom; n'est-il pas naturel qu'à côté du document imprimé, trop souvent méconnu,

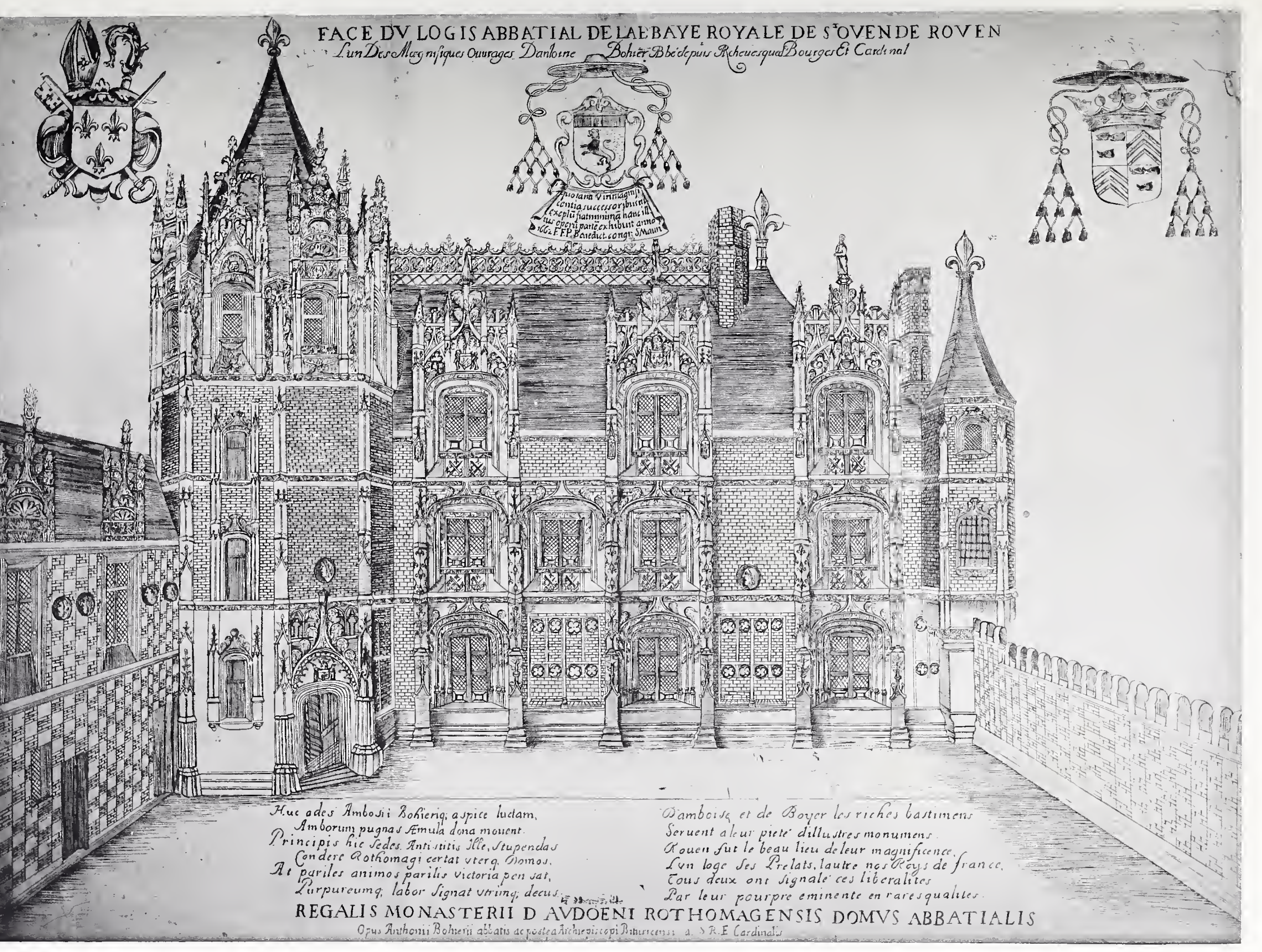


LE VIEUX PALAIS

(Reproduction d'une gravure d'Israël Silvestre)

on puisse retrouver, aux lieux mêmes qu'ils ont habités, une trace visible de leur passage, un point de repère, un fil conducteur chargé de nous guider à travers ces étapes de génie, ces stations rétrospectives de l'histoire littéraire et artistique de notre pays?

Et les logis historiques, et les hôtels seigneuriaux, si nombreux jadis, si mystérieusement dissimulés dans l'inextricable réseau des rues étroites et fangeuses de l'antique cité! Que d'habitacles ignorés, de résidences oubliées ou disparues, depuis l'élégante demeure des abbesses de Saint-Amand, merveille de style et d'originalité, si sottement mutilée au cours de ce siècle, jusqu'à l'ancien *Hôtel commun*, le *Parloir aux Bourgeois*, centre et foyer de la vie municipale de nos aïeux, dont les vestiges encore debout, mais non signalés, ne disent plus rien à la curiosité publique; depuis le manoir de Chantereine, cette maison de plaisance de nos premiers

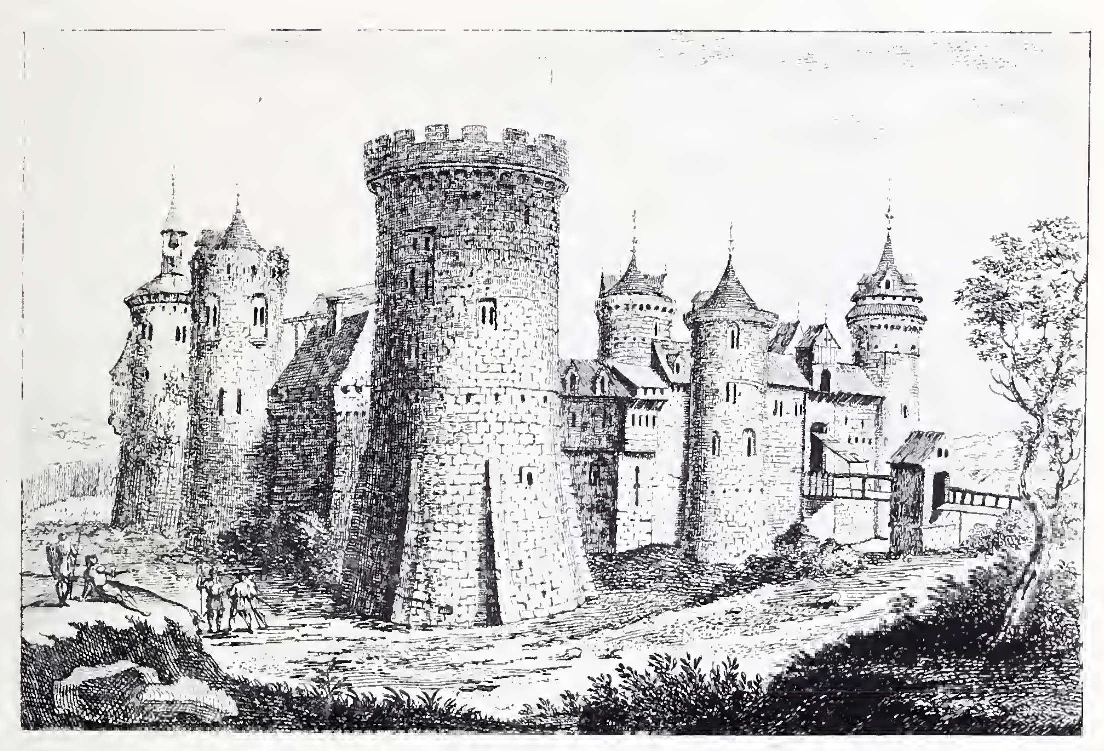


IMP. LECERF, ROUEN

LE LOGIS ABBATIAL DE SAINT-OUEN

Reproduction d'une gravure extraite de l'*Histoire de l'Abbaye royale de Saint-Ouen*, par Dom Pommeraye

conquérants, ce *Joyeux-Repos* du duc de Bedford, qu'arrosait le Robec, que berçait le chant plaintif des grenouilles du vivier de Martainville (*chante-reine*), jusqu'au logis abbatial de Saint-Ouen, le *Petit-Luxembourg* rouennais, charmante fantaisie de la Renaissance, aux façades en échiquier, au jardin *brodé*, aux fenêtres dentelées, qui hébergea sous ses lambris dorés, sous ses girouettes à fleurs de lys, tous les hauts et puissants seigneurs, toutes les têtes couronnées ou mitrées qui vinrent



LE VIEUX CHATEAU

(Reproduction d'une gravure de Mlle Esp. Langlois)

visiter la vieille capitale normande, y faire acte de parade, de politique ou d'intérêt privé!

De tout cela que nous reste-t-il?..... Pas même un nom, une simple date à l'angle d'une rue ou d'un carrefour!

Eh quoi! dans un siècle où l'annonce et la réclame s'exhibent de toutes parts, où de gigantesques placards proclament à tous les vents les mérites plus ou moins problématiques d'un remède nouveau ou d'un établissement mercantile, où le moindre évènement, le plus insignifiant fait divers emprunte le secours de l'affiche illustrée, le charme de la couleur et du dessin, pour exciter notre attention, amorcer nos regards, nous ne saurions trouver un pan de mur, un coin de façade pour y enregistrer

les titres de gloire d'un passé qui nous honore et porte avec lui son enseignement ? Nous leur marchanderions quelques pouces de pierre ou de marbre, voire même une modeste plaque de faïence ou de brique émaillée ?..... N'y a-t-il pas là quelque chose d'illogique et de choquant ?



LA FONTAINE DE LA CROIX-DE-PIERRE EN 1819
Lithographie de E.-H. Langlois

Il faut donc tenter pour nos monuments, nos traditions, nos grandes dates, ce qu'on a déjà fait pour la maison natale de quelques-uns de nos grands hommes ; il faut que tous nos vestiges historiques, tous nos souvenirs dignes d'intérêt soient mis en vedette, signalés aux yeux de tous par des inscriptions publiques, de brefs *mementos* d'un caractère plus ou moins sobre, plus ou moins artistique, suivant les ressources disponibles, mais résumant bien ce qu'il convient de connaître et de retenir ; il faut que les édifices qui ont disparu soient mentionnés au lieu même où ils existaient, à défaut dans un lieu voisin, et qu'à la donnée rétrospective s'ajoute, autant que faire se pourra, la reproduction figurée ou le plan de la construction ; il faut, en un mot, que grâce à ces jalons historiques, à ces fiches monumentales, éparpillées un peu partout, mais reliées par un lien commun, une pensée générale, on puisse faire de nos rues comme une sorte de livre d'or, d'encyclopédie animée où chacun apprendra à connaître le passé de sa ville natale et pourra glaner, chemin faisant, au hasard de la promenade, une somme suffisante d'érudition facile et de renseignements locaux. On aura ainsi écrit, pour la masse, de l'histoire pratique, de l'histoire vivante, qui, bien comprise, digérée par elle, ne saurait manquer, avec le temps, d'exercer sur l'esprit populaire, si facilement impressionnable, une heureuse et salutaire influence. Alors se trouvera réalisée, au sens matériel du mot, la poétique vision évoquée, il y a soixante ans, au beau temps du romantisme, par un littérateur anonyme de la *Revue de Rouen*, le pseudo Jean Marcel, le soi-disant *ermite de la côte Sainte-Catherine :*

Quelle ville à nous se révèle
Dans la brume que chasse l'air ?
Est-ce une Venise nouvelle,
Sortant tout à coup de la mer ?
Est-ce une grande capitale ?
Est-ce une ville orientale
Avec ses minarets luisants ?
Est-ce quelque ombre fantastique,
Fantôme d'un ville antique
Morte depuis quatre cents ans ?

. . . .
Non, c'est la cité séculaire
Aux vestiges toujours vivants ;
. . . .
Rouen qui s'éveille aux murmures
De ses bruyantes filatures
Et de ses cent mille habitants.
. . . .

Féodale ou religieuse,
L'Antiquité, pompeux décor,
Sur la ville prestigieuse
Partout se dresse et plane encor ;
Ses murs gardent le témoignage
De ces trésors du Moyen-Age
Que menace en vain l'avenir ;
Là, dans le passé tu peux vivre,
Chaque monument est un livre,
Chaque pierre est un souvenir.

Au surplus, l'idée que nous émettons ici n'est point absolument nouvelle. Déjà, à différentes reprises, nous en avons entretenu les Membres de notre Association. Depuis, à l'étranger, quelques grandes villes s'en sont



LE VIEUX MARCHÉ

(Reproduction d'une lithographie de Polyclès Langlois)

préoccupées et lui ont donné corps, imitées en cela par la Ville de Paris qui s'ingénie peu à peu à la réaliser. A Rouen même, un érudit local, le

regretté M. de Duranville, auteur de nombreuses monographies rouennaises, a émis à cet égard, il y a environ un demi-siècle, de judicieuses réflexions, restées malheureusement sans écho. L'Administration municipale est entrée à son tour dans cette voie, ayant institué récemment, sur les conclusions d'un rapport motivé de l'honorable M. Robert, Conseiller municipal, une *Commission des Inscriptions Rouennaises,* destinée précisément à étudier et mettre en pratique un projet analogue à celui dont nous venons d'esquisser les grandes lignes. Sans en déflorer le programme, encore imprécisé, nous avons voulu, selon le mot populaire, agiter le grelot, battre le fer encore chaud, pour réveiller l'attention publique, provoquer un courant d'opinion, un mouvement de sympathie en faveur d'une question locale qui intéresse tous les Rouennais, et en particulier la Société de sauvegarde, de propagande artistique et monumentale dont nous nous honorons de faire partie. Puisse-t-elle être résolue d'une façon aussi large que pratique, dans un esprit vraiment populaire et vulgarisateur. Tout chauvinisme à part, il y a là, ce nous semble, une œuvre d'instruction et de moralisation.

Raoul AUBÉ.

Les illustrations qui accompagnent cet article, — et dont quelques-unes eussent mérité un commentaire spécial, si les exigences de la mise en pages l'avaient permis, — sont empruntées aux cartons de notre distingué et très obligeant Collègue, M. Ed. Pelay, dont la précieuse collection d'estampes locales est une des plus intéressantes et des plus documentées touchant la physionomie pittoresque, artistique et topographique du vieux Rouen. Elles plaident éloquemment la cause que nous défendons, montrant combien il est urgent, rien qu'au point de vue monumental, de rappeler, non-seulement par des plaques commémoratives, mais encore par des plans terriens ou des croquis figuratifs, le souvenir des édifices caractéristiques qu'elles reproduisent. — R. A.





UN MONUMENT A JEANNE DARC

PAR

LE SCULPTEUR ANTOINE PRÉAULT

Au moment où s'agite de nouveau la question d'un monument national à élever en l'honneur de Jeanne Darc, à Rouen, il est peut-être intéressant de rappeler, parmi les nombreux projets proposés à différentes dates, celui très peu connu, et cependant fort original, conçu par le sculpteur Préault, un des artistes les plus en vue du mouvement romantique. Il est, du reste, représenté par une grande peinture à l'huile, qui n'a jusqu'alors jamais été reproduite, et qui est exposée dans la Galerie locale d'Estampes de la Ville de Rouen.

Ce monument, qui, dans la peinture originale, s'enlève sur un fond de verdure se découpant sur un ciel bleu, devait avoir 20 mètres de hauteur environ, ce qui lui aurait donné la hauteur de la Fontaine du Châtelet, à Paris. Il se composait d'un piédestal carré, dont chacune des faces aurait été ornée d'un bas-relief représentant un des grands évènements de la vie de l'héroïne : Jeanne à Vaucouleurs, Jeanne à Orléans, à Reims et à Rouen. Sur ce piédestal, les trois figures inspiratrices de la Grande Paysanne : sainte Catherine, sainte Marguerite et saint Michel, entouraient le fût d'une colonne légère, décorée d'attributs guerriers et surmontée, sur le chapiteau, par une statue de la Pucelle d'Orléans, tenant en main son victorieux étendard. Ce projet de monument, très bien conçu en

d'élégantes proportions, était d'un bel effet décoratif et convenait fort bien à l'emplacement auquel il était alors destiné.

Cette colonne commémorative, en effet, devait être élevée au rond-point formé par les différentes rues du vallon de Bihorel, qui a pris le nom de vallon Jeanne-Darc. Vers 1835, tous ces terrains en prairies, abrités par quelques bosquets épars, formaient un endroit solitaire quasi sauvage ; ils appartenaient, à cette date, à la famille de l'écrivain rouennais bien connu, Alfred Dumesnil, qui faisait construire au sommet du coteau une grande maison blanche avec des pavillons à arcades, qu'on peut encore apercevoir, perdue dans la verdure d'où elle domine toute la ville. C'est là qu'en 1840, 1841 et 1842, Michelet fit un long séjour, pendant lequel il écrivit ses pages immortelles sur Jeanne Darc. De la terrasse de cette villa, il aimait souvent à contempler la vieille cité où son héroïne était morte, évoquant douloureusement tout le drame de la *passion* de Jeanne. Un jour même, on trouva le grand historien tout en larmes, répétant ces mots : « Voilà ce qu'elle a vu, lorsqu'elle est arrivée à Rouen, prisonnière des Anglais ! »

Ce sont tous ces souvenirs qui firent donner à cet endroit le nom de *Cité Jeanne Darc*, quand les terrains appartenant à la famille Poullain-Dumesnil furent mis en vente par lots et que furent créées les rues qui traversèrent l'ancien vallon, jadis la propriété des moines de l'abbaye de Saint-Ouen. Des conversations, du séjour de Michelet, l'idée vint de consacrer tout ce nouveau coin de la ville à Jeanne Darc. On était en 1862, au moment de la vaillante campagne tentée pour remettre en honneur le nom de l'héroïne. On venait de replacer, au nom de la Ville de Rouen, les inscriptions en vers latins, composées au XVIIIe siècle, par l'abbé Saas pour la fontaine du Marché-aux-Veaux, et, à la suite d'une grande conférence faite par Ernest Morin, au cirque Sainte-Marie, allait se dessiner le grand mouvement d'opinion qui devait aboutir, non sans obstacles, au rachat de la Tour du Donjon. Ce furent Alfred Dumesnil et Ernest Morin qui donnèrent aux rues tracées les dénominations rappelant l'épopée de Jeanne Darc : rue Sainte-Marguerite, rue Sainte-Catherine, rue Saint-Michel, rue de Vaucouleurs, rue de Domrémy, rue de l'Arbre-aux-Fées, rue du Bois-Chenu. Toutes ont été conservées, sauf une seule, celle de l'avenue Jeanne-Darc, qui fut remplacée par la rue de Reims, avec quelques modifications dans son tracé.

Antoine Préault, sculpteur plein de fougue et d'esprit, auquel on doit les belles statues de *Jacques Cœur*, de l'*Hécube*, de *Marceau*, et le

merveilleux médaillon du *Silence*, s'enthousiasma pour le projet qui consacrait le vallon de Bihorel à Jeanne Darc et voulut y contribuer en improvisant une maquette du monument qui devait être élevé sur une place formant le centre de la petite vallée. Il y aurait été entouré par quatre grands hôtels avec parcs, bâtis sur un plan identique et situés aux quatre coins de la place. Auguste Préault aimait, du reste, beaucoup la Normandie, admirait ses monuments, et, compagnon fidèle de Michelet, passait avec lui de longues heures en contemplation dans la Cathédrale, devant les tombeaux de Louis de Brézé et des d'Amboise. Il fit aussi des séjours à Dieppe, et on pourrait retrouver dans une église des environs d'Yvetot — si les brocanteurs ne sont pas passés par là — un Christ signé de lui. Sur les indications de Michelet, son grand ami, Préault avait également conçu le projet d'élever deux statues à deux gloires rouennaises, que le grand historien national a hautement célébrées dans ses œuvres : Cavelier de la Salle et de Boisguilbert. Cavelier de la Salle, qui avait donné un monde à la France, attend toujours un hommage public dans une de nos rues, et ce n'est pas de si tôt que se réalisera le projet de Jules Adeline, qui avait représenté le hardi navigateur debout sur un piédestal, au milieu d'un pont, et dominant tout le port de Rouen. Aucune statue ne rappelle non plus le souvenir de l'économiste de Boisguilbert. Seul, le peintre rouennais Paul Baudoüin nous a restitué son image, d'après d'authentiques portraits, dans sa décoration de l'escalier de la Bibliothèque municipale.

Quand il eut arrêté les grandes lignes du monument à Jeanne Darc qui devait être élevé dans le vallon de Bihorel, le sculpteur Préault en fit une grande esquisse à l'huile — celle que possède actuellement la Galerie d'Estampes — pour être exposée pendant quelque temps chez un libraire rouennais, probablement Durand, le libraire ami de toutes les célébrités littéraires de l'époque. C'est à cette date que le *Journal de Rouen*, reproduit par l'*Almanach des Normands* de 1862, page 37, signala le projet de Préault De la devanture du libraire, cette esquisse peinte passa chez Alfred Dumesnil, auquel Préault l'avait donnée. Longtemps, elle orna le salon du petit château si pittoresque de Vascœuil; mais Préault, quelque temps avant sa mort, la redemanda. Il était, en effet, possédé du besoin de faire circuler les esquisses de lui, ou d'autres, et de les montrer à tous ceux qu'elles pouvaient intéresser. Je crois bien que lorsqu'il redemanda le projet conçu pour Rouen, Préault se préoccupait de son placement à Paris, à un moment où fut agitée la question d'élever à Jeanne Darc un monument près du jardin des Tuileries, à peu près à l'endroit où la Pucelle fut blessée, et où a été élevée



PROJET D'UNE COLONNE COMMEMORATIVE EN L'HONNEUR DE JEANNE DARC
Par le Sculpteur Antoine Préault, devant être élevée dans le vallon Jeanne Darc, à Rouen (Galerie d'Estampes et d'Histoire locale de la ville de Rouen).

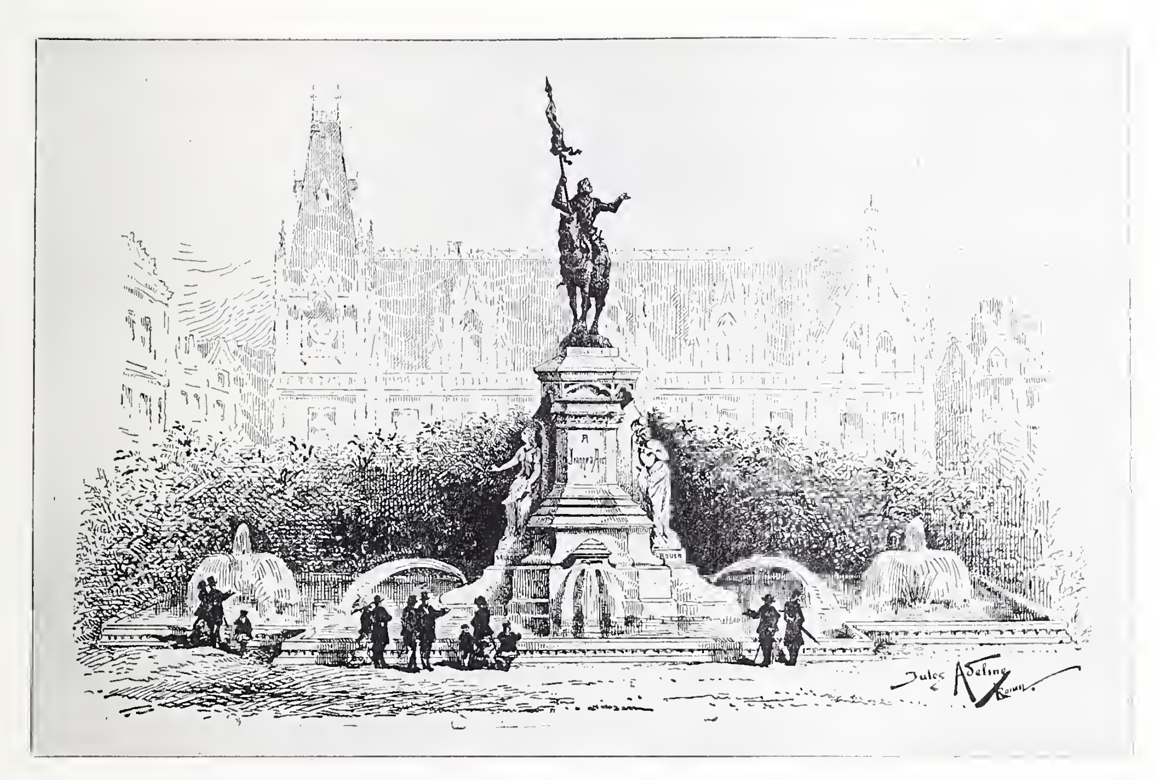
de nos jours, sur la place des Pyramides, la statue équestre de l'héroïne par Frémiet. Quoi qu'il en soit, à la mort de Préault, en 1879, l'esquisse du monument rouennais à Jeanne Darc se trouvait encore dans l'atelier du sculpteur. Préault fut, du reste, assisté à ses derniers moments, très douloureux, par son fils et par deux artistes, Paul Beaudoüin, gendre d'Alfred Dumesnil, dont nous avons déjà cité le nom, et René Huet, le fils du paysagiste Paul Huet. Peu de jours après la mort de Préault, son fils vendait tout ce qui garnissait l'atelier et la chambre de l'artiste. Qu'allait-il advenir de l'esquisse du monument à Jeanne Darc ?

Celle-ci était heureusement connue de bons nombre des amis de Préault et de ceux qui fréquentaient son atelier. Parmi ceux-ci, se trouvait l'excellent littérateur Jules Troubat, l'ancien et honoré secrétaire de Sainte-Beuve, aujourd'hui Bibliothécaire à la Bibliothèque nationale. Souvent Préault lui avait dit que le monument avait été concerté avec Michelet; qu'en le composant, ils avaient eu surtout en vue la Fontaine du Châtelet, dont cette esquisse rappelait la colonne. — « C'était, disait Préault, le seul monument de la Révolution à Paris, et il était bien français de style ». Préault se trompait un peu, — mais très peu — car l'ancienne Fontaine de la Victoire ou du Palmier, flanquée des statues

de la Justice et de la Force, de la Prudence et de la Vigilance, a été commencée au mois de septembre 1807 et terminée en 1808, sur les dessins de l'ingénieur Bratte, aidé par le sculpteur Boizot. Jules Troubat, à la mort de Préault, s'entendit avec un des héritiers, et devint alors propriétaire de l'esquisse du monument à Jeanne Darc. Lui-même, dans une lettre qu'il a bien voulu nous adresser, nous indique dans quelles conditions.

Lorsque Préault mourut, je proposai, dit M. Jules Troubat, à son héritier, avocat dont j'ai oublié le nom, de lui acheter cette peinture. Il me l'envoya à Compiègne où j'étais Bibliothécaire du Palais, et je la lui payai ce qu'il me demandait. C'était en 1879. Compiègne est aussi la ville de Jeanne Darc. J'étais largement logé au Palais, où ce long cadre trouvait aisément place dans mon salon.

Treize ans après, la place de Bibliothécaire étant supprimée, je fus nommé, à Paris, Bibliothécaire à la Bibliothèque nationale. Il devenait plus difficile de loger la Jeanne Darc de Préault dans nos exigus et bas logements parisiens. J'y parvins cependant, quand une note des journaux m'apprit qu'on était en peine de l'œuvre de Préault à Rouen.



PROJET DE MONUMENT A JEANNE DARC
à ériger à Rouen, sur la place Verdrel, en avant de la nouvelle façade du Palais-de-Justice.

En effet, une note était parue dans *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux* du 30 août 1892, rappelant l'article publié en 1862 dans le *Journal de Rouen,* et demandant, au moment où on allait fonder un Musée Jeanne Darc, quel avait été le sort du monument de Préault, et si on en avait conservé la maquette. Les journaux de Rouen donnèrent quelques éclaircissements reproduits par *l'Intermédiaire* et saisirent le public de la

question. C'est alors que M. Jules Troubat fit connaître, à la Bibliothèque de Rouen, qu'il était possesseur de cette maquette de Préault, et offrit de la céder moyennant un prix qui n'avait rien d'exagéré. Ce prix fut accepté, et c'est ainsi que l'esquisse peinte par le sculpteur Préault entra dans notre Galerie d'Estampes, où elle a pris place à côté des anciens monuments élevés à Jeanne Darc, dont on a pu conserver les gravures, comme celle d'Israël Silvestre, comme la restitution tentée par nos collègues J.-B. Foucher et Fils, comme le tableau peint au XVIIIe siècle et la gravure de Millin représentant l'ancienne fontaine du Marché-aux-Veaux.

Il y aurait place, pensons-nous, soit à la Galerie d'Estampes, soit au Musée Jeanne Darc, créé par notre Président d'honneur, M. Gaston Le Breton, pour tous les monuments projetés à Rouen en l'honneur de Jeanne Darc : pour le projet de temple-musée rêvé par l'artiste peintre Genty, qui a dû en laisser des esquisses, et qui devait être édifié sur la côte Sainte-Catherine; pour les concours de prix de Rome, où ce sujet fut proposé et où une esquisse avec escaliers monumentaux, donnant accès également sur la côte Sainte-Catherine, fut très remarquée. On pourrait y joindre aussi les projets de monuments de M. Jules Adeline : statue colossale, dont la silhouette gigantesque devait se découper aussi au-dessus de la côte Sainte-Catherine; projet avec fontaine et bassins latéraux, pouvant être élevé sur la place Verdrel, devant le Palais-de-Justice; projet primitif du monument de Bonsecours, dû à M. J. Litch, et qui devait être élevé tout d'abord dans le voisinage de la Tour du Donjon.

Ces divers projets exposés, comme l'est celui d'Antoine Préault, dont nous venons d'indiquer l'histoire, à défaut de réalisation, prouveraient tout au moins que l'idée d'honorer et de commémorer le souvenir de Jeanne Darc n'a jamais cessé de hanter l'esprit de nos artistes, et que le culte de la Grande Paysanne survit toujours dans la ville qui fut témoin de son glorieux martyre.

Georges DUBOSC.





Fragment de frise du Portail des Libraires (Cathédrale).

NOTE

A PROPOS DES RESTAURATIONS DU PORTAIL DE LA CATHÉDRALE DE ROUEN [1]

L'échafaudage compliqué qui masque la façade de la Cathédrale doit laisser bien perplexes tous ceux qui s'intéressent à notre vieille église rouennaise. Sur quoi porteront les restaurations et comment seront-elles faites ? Voilà l'inquiétude, car malgré la bonne intention des architectes, la pénurie des ressources peut les contraindre à des économies, ici inexcusables. N'a-t-on pas vu lors de la restauration de la nef, du côté de la cour de l'Albane, laisser tous les crochets à l'état d'épannelage, et les dais abritant les statues, privés des colonnettes qui doivent les accompagner. Il y a malheureusement quinze ans que cet état lamentable dure. Nous craignons bien qu'on agisse de même pour la façade. En effet, on remarquera que les grands gables qui surmontent les fenestrages à jour restent inachevés sans la statue qui doit être leur terminaison logique. Que l'on néglige provisoirement certaines statuettes ornant les dais, cela est pardonnable ; mais il est contraire au bon goût de laisser incomplet un membre d'architecture qui n'a sa signification, par suite sa beauté, que dans sa silhouette. De plus, quelques gargouilles brisées n'ont pas été refaites, et certains ornements sont restés inachevés : ainsi la frise sous la balustrade crénelée, proche la tour Saint-Romain. Point de raison d'économie à invoquer ici ; la Cathédrale est destinée à toujours exister, à toujours être le monument rouennais par excellence : toute lésinerie à cet égard doit être rejetée. Que l'on mette quelques années de plus si l'on veut, mais que la restauration soit complète. Ce n'est pas par sa masse que la façade se recommande à l'attention, c'est plutôt par la beauté et la délicatesse de ses

1. Les opinions émises dans ce mémoire sont personnelles à l'auteur, qui en conserve toute la responsabilité. — *Le Vice-Président,* L. de Vesly.

détails. Cependant, on doit reconnaître le bien-fondé de certaines modifications : ainsi, la suppression d'un des contre-forts d'Alavoine, remplacé par un autre plus en rapport à sa destination, par suite excellent.

Maintenant, comment va-t-on restaurer la partie centrale de la façade, surtout ce placage mi-gothique, mi-renaissance, si lamentablement ruiné ? En refera-t-on bien fidèlement toutes les minuscules fioritures sans simplifications, toujours regrettables ?

Mais d'abord, disons que ce portail n'est pas le produit d'une confusion de styles, ni « la falaise » du peintre Claude Monet.

Deux époques caractérisent la façade, les XII[e] et XIII[e] siècles pour l'ossature, et le XIV[e], qui devient parfois XV[e], pour l'ornementation. Le XVI[e] siècle n'est qu'une modification bâtarde du principe adopté aux deux siècles précédents.

Enfin, nous dirons que toutes les vicissitudes de cette façade eurent leur cause dans la faiblesse des constructions de l'édifice primordial.

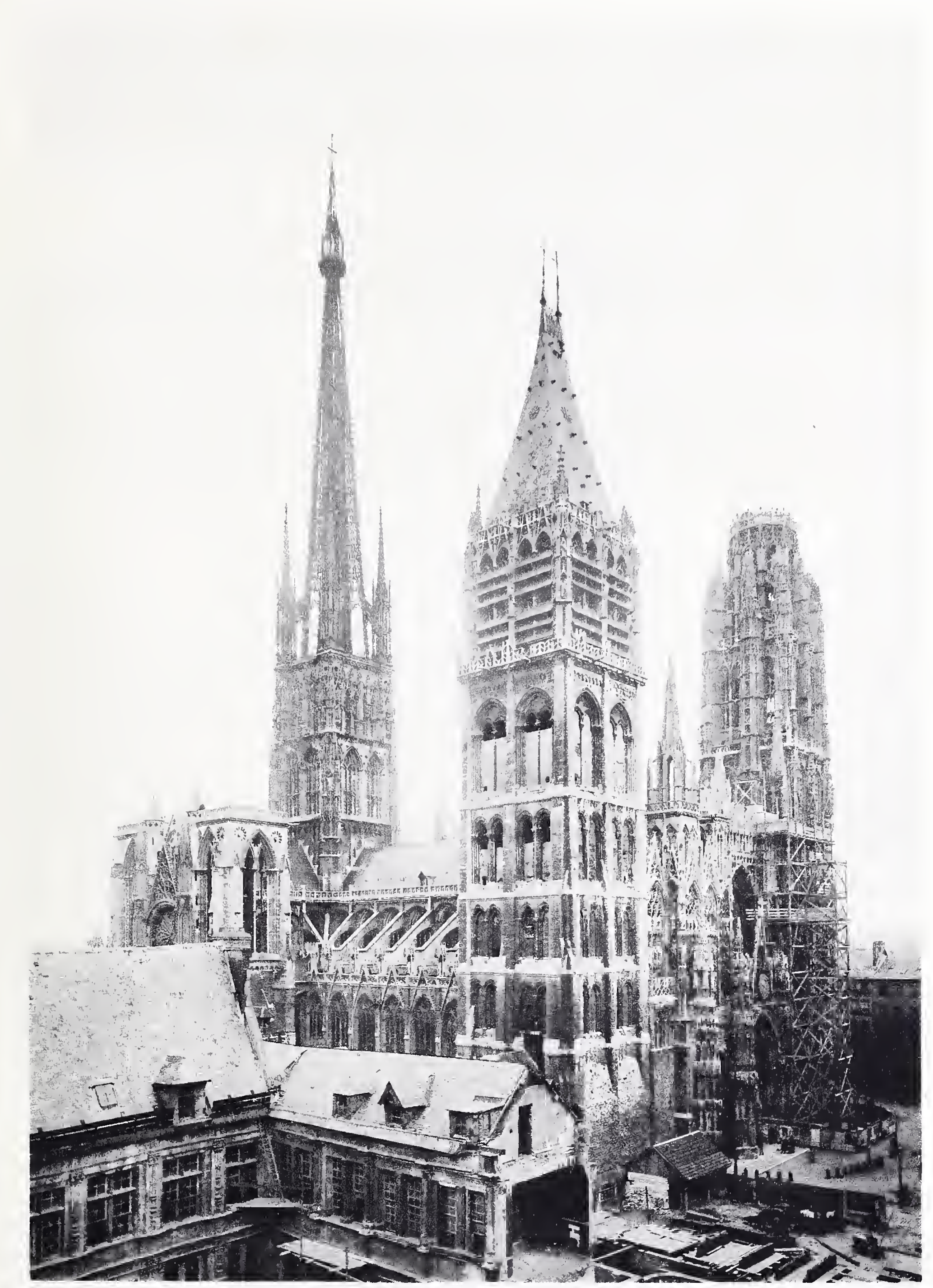
Nous passerons donc rapidement en revue tous les travaux qui furent faits depuis cette époque à cette partie de monument.

La masse de l'édifice remonte donc au XII[e] siècle [1] (deuxième moitié) et au XIII[e] siècle. Dans cette construction, le portail fut strictement subordonné à la disposition de l'église, sans qu'on tînt compte de la tour Saint-Romain, considérée comme membre à part. Ses trois portes furent abritées chacune par une arcature plein-cintre supportant le mur de la façade, mur surmonté de quatre tourelles, les deux centrales encadrant le pignon de la haute nef, les deux hautes sur les angles de la façade. Cet ensemble devait être d'une belle et simple robustesse, malheureusement plus apparente que réelle. On remarquera, en effet, que les tourelles extrêmes sont posées en porte-à-faux, partie sur le mur d'angle de la façade, partie sur l'arc surmontant chacune des deux portes latérales. La tourelle du nord était mieux étayée toutefois, parce qu'elle s'appuyait contre une petite construction renfermant une chapelle et reliant la tour Saint-Romain à la façade. Celle du sud, au contraire, n'était étayée que par un contre-fort sans doute insuffisant, et peut-être aussi par un portail secondaire, s'ouvrant dans la première travée du bas-côté [2]. Aussi, s'il survenait

1. La part du XII[e] siècle serait assez grande dans le portail, d'après M. le Docteur Coutan. Selon cet érudit archéologue, l'incendie de 1200 aurait entraîné seulement la ruine complète des combles et des voûtes ; le gros œuvre serait resté debout, sinon en totalité, du moins pour une notable part. (Bulletin de la *Commission des Antiquités*, Cathédrale de Rouen : ses parties du XII[e] siècle, 1891-1893.)

2. On ne saurait dire s'il y eut un portail semblable dès cette époque ; il dut y en avoir un au XV[e] siècle (celui de Jean Gorren, de 1408). Il est probable que ce portail formait porche. Ces porches ainsi placés n'étaient pas rares dans les églises de style normand, ainsi ceux des cathédrales de Dol et de Quimper, du Kreizsker de Saint-Pol de Léon et de l'église Saint-Pierre de Caen. Cette porte, en ce cas, devait être d'un service plus journalier que celles du grand portail, d'un caractère triomphal avant tout, et destinées aux grands mouvements des cérémonies épiscopales. Elle devait surtout être réservée au service du culte de l'église Saint-Etienne, car n'oublions pas qu'il y eut de très bonne heure une église paroissiale distincte dans l'enceinte de la Cathédrale.

Signalons, enfin, que les architectes semblent avoir donné à cette tourelle du sud de la façade une importance décorative particulière, en y plaçant un gnomon, car en 1832 on retrouva sur son mur méridional le mot *Astronomia*, gravé en lettres onciales, inscription conservée actuellement au Musée d'Antiquités. Ce gnomon était peut-être tenu par une figure d'ange ; un semblable se voit sur le côté sud du vieux clocher de la cathédrale de Chartres. (Voir *Journal de Rouen*, 19 septembre 1832.)



IMP. LECERF, ROUEN

LA CATHÉDRALE DE ROUEN (Coté Nord)

Négatif de Aug. MARIE (Reproduction interdite)

des tassements, la stabilité devait être fort compromise. Cela était fatal, et deux siècles se passèrent en de vaines consolidations.

En 1370, en effet, Jean de Périers refait la rose centrale, l'O dont les meneaux avaient sans doute été brisés par les tassements de la façade. Mais cela ne suffit pas, et dès la fin du XIVe siècle, on entreprend de grandes restaurations. Respectant les trois portes de la façade, les architectes appliquèrent aux parties hautes tout un système de panneaux d'architecture, tant sur la face des tourelles que dans l'espace libre entre elles. Ils couronnèrent aussi ces tourelles de clochetons. Cette décoration nouvelle n'était pas une consolidation. Aussi avait-on peut-être commencé vers cette époque l'édification d'un triple porche qui, dans le plan de l'architecte, en même temps qu'il se rattachait fort bien à la décoration supérieure de la façade, avait la mission de soutenir fortement l'ensemble de l'édifice. Malheureusement, on abandonna bientôt la reconstruction de ce porche ; aussi, la façade n'en était guère plus solide [1]. En 1408, il semble qu'on essaye encore d'étayer la façade par la construction du portail que Jean Gorren, chanoine, natif d'Harfleur, fait élever sur l'emplacement actuel de la tour de Beurre [2]. Ce portail ne resta pas longtemps. On l'abattit à la fin du XVe siècle pour élever la tour de Beurre, destinée à faire équilibre à la tour Saint-Romain qui venait d'être surélevée d'un étage et couverte d'un toit aigu, et peut-être aussi à étayer cette partie de la façade [3]. Le mal était malheureusement fait, et, en 1507, on décide la démolition de la porte centrale dite portail Saint-Romain. Cette porte remontait-elle en entier au XIIe siècle ? Il est fort probable au contraire qu'elle dut être souvent restaurée depuis sa construction. Je ne partage pas l'enthousiasme des contemporains de Louis XII pour la porte actuelle, riche d'une profusion d'ornements, mais sans caractère, en même temps que l'ensemble est confus et sans signification. De plus ce n'est pas un véritable portail, ni un porche, mais une sorte d'arc de triomphe, dont la richesse excessive semblerait avoir eu un peu pour but de glorifier l'orgueil des d'Amboise, ces princes prélats du XVIe siècle.

Au XVIe siècle, on reconstruisit aussi la rosace et le pignon de la façade. Ces constructions nouvelles, faites sur un plan logique, sont irréprochables, bien que chargées d'une foule de détails maigres et secs.

1. Il est resté de ce porche, à chaque porte latérale, une colonnette et un commencement d'arc de voûte suffisant pour déterminer le plan problématique de ce porche. Cette colonnette est accolée à un mur de la même époque, en avant duquel s'élève le contre-fort du portail du XVIe siècle.

2. De Beaurepaire : *Description de l'enceinte extérieure de la Cathédrale.* (Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen pendant les années 1876-1877.)—Ce portail fut-il élevé à la place d'un plus ancien? rien ne le prouve ; mais il devait sans doute être orné de sculptures, car je pense que les statues qui décorent le premier étage de la tour de Beurre en proviennent en partie. Elles paraissent en effet, par leur style, contemporaines de ce portail, qui ne fut détruit que pour l'édification de la tour de Beurre, en même temps qu'elles sont en pierre dure, blanche, paraissant provenir de Vernon, tandis que les autres sont en pierre grise.

3. La base de cette tour fut destinée, dès sa construction, à servir d'église paroissiale. C'était la chapelle Saint-Etienne, dite de la Grande Eglise, et qui servit jusqu'à la Révolution à une toute petite paroisse du nom de Saint-Etienne, dont la circonscription occupait le parvis même de la Métropole. (Abbé Cochet : *Revue de la Normandie,* décembre 1866.)

Au XVIIe et au XVIIIe siècle, on ne toucha plus à la façade, on la laissa presque sans réparations ; aussi, dès les premières années du XIXe siècle, était-elle dans un état lamentable. Mais avec le goût romantique et l'enthousiasme de H. Langlois, on s'éprit de la Cathédrale entière : on se mit à la restaurer.

L'architecte Alavoine, en 1828, refit les angles de la façade, mais en alourdissant les profils [1] et en supprimant des détails [2]. Il rétablit aussi une tourelle en pierre vers la tour de Beurre, une de celles qui avaient été renversées par l'ouragan de 1683. Puis il éleva des contre-forts prismatiques semblables à ceux du portail des d'Amboise, contre-forts aussi disgracieux qu'illogiques, et dont un vient d'être supprimé.

Ces restaurations furent incomplètes, car la partie supérieure de la façade fut laissée en ruines.

Ce ne fut qu'en ces dernières années que les travaux furent repris, et tout laisse supposer qu'ils seront cette fois définitifs.

Comment doivent-ils alors être menés ?

Toute la partie décorative des XIVe et XVe siècles doit être restaurée intégralement, d'après les restes existants; mais pour l'œuvre du XVIe siècle, peut-être pourrait-on désirer autre chose. Les deux pinacles surmontant les tourelles flanquant le pignon de la nef devront être refaits dans leur dernier style, c'est-à-dire celui du XVIe siècle. La décoration de ce pignon devra être conservée telle quelle. Les voussures de la rosace et leurs pieds-droits pourront être consolidés dans leur style actuel, malgré la veulerie de leurs profils; mais gardera-t-on aussi le porche des d'Amboise et ses deux contre-forts? Il n'a cependant aucune liaison logique avec le reste de la façade, si bien que tout le monde l'appelle le placage Louis XII. Ses contre-forts, qui masquent très maladroitement deux des panneaux de l'ensemble des XIVe et XVe siècles, ne se recommandent pas non plus par la beauté de leurs lignes. Plusieurs des grandes statues drapées qui les ornent sont fort belles, mais elles n'en rachètent pas l'architecture.

1. Les gravures et lithographies du siècle dernier et du commencement du XIXe (gravures de Chateau, lithographies de Bacheley, de Chapuy et d'Engelmann, d'après un dessin de Fragonard, 1823) montrent la rangée de petites arcatures placée au-dessus du tympan de chaque porte latérale, se terminant en encorbellement sur l'angle de la façade. Ces gravures et lithographies montrent aussi que la façade se reliait à la tour de Beurre par un mur percé d'une porte, établie probablement pour la commodité du clergé et des paroissiens de Saint-Etienne. Au-dessus, se voit un fenestrage égal en hauteur aux baies de la chapelle Saint-Etienne. Ce fenestrage est surmonté d'une galerie avec balustrade paraissant crénelée, et placée à la même hauteur que la galerie semblable refaite depuis peu vers la tour Saint-Romain. Cette galerie est enfin surmontée d'un panneau d'architecture orné de deux rangées superposées de deux personnages, et analogue à ceux des XIVe et XVe siècles du reste de la façade.

2. Pourquoi a-t-on enlevé à cette époque certaine petite figure d'homme sauvage, que le catalogue du Musée d'Antiquités dit avoir été placée entre le portail de Saint-Jean-Baptiste et la tour Saint-Romain, où elle servait d'arêtier? Cette statue est classée au Musée d'Antiquités, galerie Cochet, n° 92, sous le nom bizarre de Nabuchodonosor changé en bête. Les comptes du Chapitre de la Cathédrale mentionnent : « Payé à Pierre Lemaire, ymagier, pour avoir fait une petite gargouille où il y a un homme sauvaige, assis en la dite maçonnerie du dit angle du portail Saint-Jean, 25 sous. » Cet « homme sauvaige » serait-il le Nabuchodonosor du Musée d'Antiquités, ou une autre statue détruite, puisque le portail dit Saint-Jean était élevé à l'emplacement de la tour de Beurre, et que la porte voisine de la tour Saint-Romain portait le nom de portail Saint-Mellon ?

Les voussures du tympan sont bien veules aussi, malgré la délicatesse de leurs petits personnages, dont beaucoup, il est vrai, sont d'une élégance un peu maniérée, mais charmante. Quant au tympan, sa valeur est encore moindre; quoi de plus laid que cet arbre de Jessé, monstrueux, où les ancêtres du Christ ont l'air de singes gambadant sur un arbre. Qu'il y a loin de cette élucubration tourmentée, qui semble dériver d'un carton de vitrail, aux tympans des portes latérales dont la composition est bien plus calme, plus architecturale. Aussi, l'idée se présente aussitôt d'essayer la reconstitution de cette porte dans le style du XIIe siècle, car on ne saurait penser à reprendre l'idée des porches des XIVe et XVe siècles, ce qui en reste me paraissant insuffisant pour une restauration raisonnée. Il ne faut pas retomber dans les errements du portail Saint-Ouen, où l'on semble avoir travaillé bien à l'aveugle, au petit bonheur, comme par plaisir d'élever des pinacles et sculpter des crochets. Ici, semblable faute serait impardonnable : on a sous les yeux les portes voisines, et des exemples nombreux, analogues, se voient dans les églises de Normandie et d'Angleterre, ainsi entre autres à la façade de la cathédrale de Lincoln.

Bien que ce portail portât au moyen-âge le nom de Saint-Romain, je ne pense pas que le tympan fût jamais réservé à ce saint, mais qu'il devait comporter, comme à Chartres, le Christ de majesté, entouré des signes des quatre évangélistes dans sa partie supérieure, et dessous, en une bande horizontale, les douze apôtres[1]. Pour compléter la scène, les voussures abritaient peut-être des anges et les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse.

On remarquera au-dessus des deux portes latérales, sous un arc de décharge plein-cintre, une vaste surface formant tympan, ayant conservé des traces de personnages réservés sur un fond creusé d'un réseau de petits losanges. Ces figures forment des scènes peu lisibles. J'ai cru voir dans celle surmontant le tympan consacré à saint Jean-Baptiste le baptême du Christ, et, au-dessus de celui consacré à saint Etienne, une résurrection. Ces figures devaient être peintes et s'enlever ainsi en couleur sur le fond bleu ou doré. Mais il n'est rien resté de cette polychromie supposée. Peut-être semblable décoration devait surmonter le tympan de la porte centrale; en ce cas, la scène figurée aurait pu être une vision de l'Apocalypse.

Cette restauration en style XIIe siècle ne serait donc pas un travail fantaisiste fait de toutes pièces; je ne la préconise pas, cependant.

Sans doute, au point de vue architectural, ce portail est condamnable; mais pourquoi le détruire! N'a-t-il pas un immense intérêt historique! Et puis, retrouverions-nous, dans une création nouvelle, la pensée perdue du maître maçon du XIIe siècle! L'exécution, enfin, aurait-elle la saveur de l'œuvre ancienne! Conservons-le donc; c'est plus respectueux, plus sage aussi.

Malheureusement, les crédits accordés par l'Etat sont bien faibles, et il ne saurait en être autrement, son action ne s'exerçant pas sur la seule cathédrale de Rouen; aussi, tous

1. Deux statues de personnages assis, conservées au Musée d'Antiquités, galerie Cochet, n° 107, en proviendraient-elles? Elles furent trouvées, lors de la construction de la flèche de fonte, dans les murs de la tour centrale; il y a une certaine concordance entre la date de 1517, où fut élevé l'étage supérieur de pierre de la tour centrale, et celles de 1507-1530, dans l'intervalle desquelles fut élevé le portail actuel.

ces travaux ne peuvent incomber totalement à sa charge; c'est à nous, Normands, qui devons toujours nous intéresser à tout ce qui constitue notre histoire. Non-seulement la Cathédrale est l'édifice religieux entre tous, mais, c'est pour ainsi dire le monument rouennais le plus caractéristique. Sa masse architecturale, ses tours, ne sont-elles pas la dominante de notre paysage urbain. Et puis, la Cathédrale n'est-elle pas le grand témoin de notre histoire communale? Que de souvenirs son nom évoque!

Aussi, je veux croire que rien ne sera négligé pour conserver dans sa pureté cette merveille où nos ancêtres gothiques sculptèrent leur rêve d'idéal, avec leur art à la fois si naïf et si savant, et que notre piété filiale doit conserver à ceux qui viendront après nous.

Maurice ALLINNE.

BIBLIOGRAPHIE

Dom POMMERAYE : *Histoire de la Cathédrale de Rouen,* Rouen, 1686.

H. LANGLOIS : *Notice sur l'incendie de la Flèche de la Cathédrale de Rouen,* Rouen, 1823.

A. DEVILLE : *Revue des Architectes de la Cathédrale de Rouen,* Rouen, 1848.

COCHET (Abbé) : *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure,* Rouen, 1871.

COUTAN (Docteur) : *Cathédrale de Rouen : ses parties du XIIe siècle*; Bulletin de la *Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure,* 1891-1893.

DE BEAUREPAIRE : *Description de l'enceinte extérieure de la Cathédrale;* Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen pendant les années 1876-1877.

DE BEAUREPAIRE : *Notice sur le grand Portail de la Cathédrale;* Bulletin de la *Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, 1894.

COCHET (Abbé) : *Catalogue du Musée d'Antiquités*, Rouen, 1868.





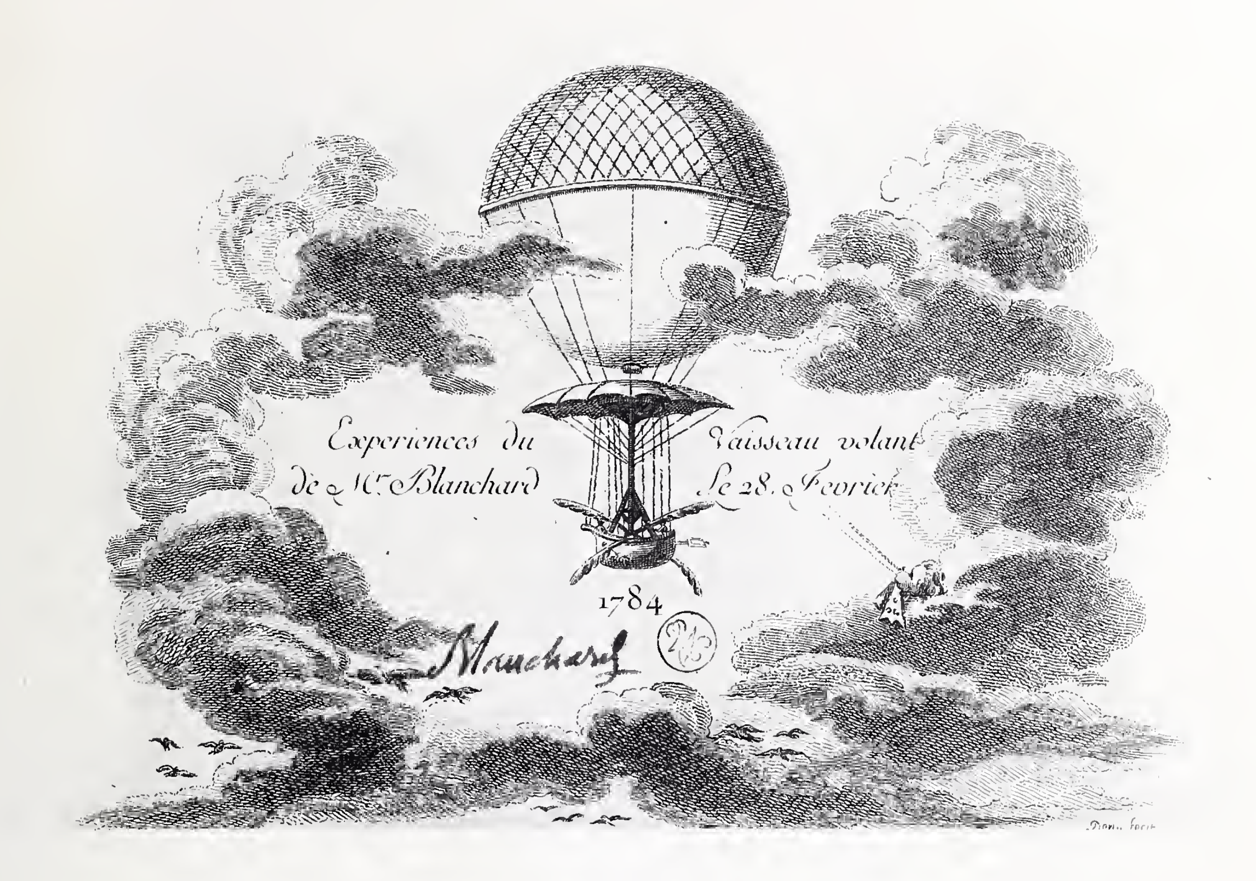
M.r Blanchard ayant fait avec le plus grand Succés Son 3.e Voyage Aerien à Rouen le 18 juillet 1784
à été Couronné à la Commedie le 20 du même mois .

M.r Blanchard

Premier Auteur du Vaisseau Volant. Né Andely en Normandie le 4 juillet 1753

Pâlissez, Pâlissez, rivaux trop orgueilleux,
L'intrépide BLANCHARD vole au sejour des Cieux!
Pâlissez, détracteurs, dont l'affreux caractere
Conçut à son Nom seul de sentiments jaloux,
Palissez, la raison est aussi loin de vous,
Que BLANCHARD en volant etoit loin de la terre.

à Rouen Chez Guedra
et Gosselin M.d d'Es.t



Pierre BLANCHARD

AÉRONAUTE

La récente excursion de la Société des *Amis des Monuments Rouennais* aux Andelys nous a remis en mémoire une de ses illustrations, l'aéronaute Blanchard, dont on aurait dû, il y a quelques années, célébrer le centenaire de la première ascension, et nous avons songé que la Ville de Rouen, qui s'applique à donner à ses rues les noms de Normands ayant à juste titre acquis une certaine célébrité, avait à réparer un oubli en pensant à l'Andelysien Blanchard.

Nous nous permettrons de vous distraire pendant quelques instants de vos intéressants travaux pour vous faire connaître certaines particularités concernant ses ascensions dans notre ancienne province, et vous prier de bien vouloir émettre un vœu favorable à notre proposition tendant à faire, auprès de l'Administration municipale de Rouen, les démarches nécessaires pour qu'au nombre des voies de notre cité figure la rue Jean-Pierre Blanchard, personnage qui fut, dans toute l'acception du mot, le fils de ses œuvres et ne dut qu'à son intelligence, à son audace et à ses mérites personnels, la situation qu'il sut tenir parmi ses contemporains.

Il naquit au Petit-Andely, le 4 juillet 1750; son père exerçait la modeste profession de tourneur, qu'il adopta lui-même; mais son esprit inventif la lui fit bientôt abandonner pour se diriger vers la mécanique. Il commença par inventer un piège où les rats venaient se tuer eux-mêmes d'un coup de pistolet; à seize ans, il fit le voyage des Andelys à Rouen dans une voiture mécanique de son invention; puis il construisit, en 1779, croyons-nous, une machine hydraulique pour faire monter l'eau de la Seine jusqu'à la hauteur du Château-Gaillard. « Cette machine, dit Pasquier[1], a opéré seule de la manière » la plus parfaite, à la vue d'une nombreuse assemblée des habitants des deux villes » d'Andely; l'eau poussée dans un tuyau de 400 pieds de long, selon l'inclinaison de la » montagne dite le Château-Gaillard, sur 250 pieds d'élévation perpendiculaire, n'a été » que deux minutes à parcourir cet espace, au bout duquel elle faisait un jet continuel. Le » 11 février, il réitéra conjointement avec son associé Masurier la même épreuve au » château de Vernon, sous les yeux du duc de Penthièvre et de toute sa maison; ce » prince fut si satisfait qu'il voulut bien permettre aux inventeurs d'employer son nom. » L'expérience fut renouvelée en 1780, à Grenoble, chez le marquis de Marcien, gouverneur de cette ville, où Blanchard construisit une machine montant 300 muids d'eau par heure.

En 1781, il abandonne les Andelys pour se rendre à Paris, et le 28 août de la même année, il écrit au *Journal de Paris* pour annoncer qu'il allait pouvoir s'élever dans les airs au moyen de son vaisseau volant « ayant la forme d'un oiseau, convexe par dessus et par » dessous, étroite à l'avant et à l'arrière, ayant pour tête la proue et pour queue le gou- » vernail; le corps était fait de bois, autant qu'il l'avait pu trouver léger et solide. » L'inventeur pouvait entrer dans cette machine, s'y asseoir avec un compagnon de » voyage; six ailes, de 10 pieds d'envergure sur 10 de largeur, qu'un ressort faisait » déployer rapidement, étaient adaptées à cette voiture aérienne; celles de devant et celles » de derrière devaient servir à l'ascension; les quatre placées de chaque côté, soutenir la » machine et la faire planer »[2].

Installé près de Saint-Germain-en-Laye, c'est là qu'un grand nombre de curieux, au nombre desquels figurent les frères de Louis XVI, les ducs de Chartres et de Bourbon, et plusieurs grands personnages, allèrent visiter sa machine.

Le 5 mai 1782, jour fixé pour la démonstration de sa voiture aérienne, Blanchard lut un discours en développant l'utilité et les inconvénients; mais, il faut l'avouer, il ne put jamais mettre à exécution son projet; heureusement pour lui, le 5 juin 1783, le globe aérostatique des frères Montgolfier prenait pour la première fois possession de l'air, et le 20 novembre de la même année, Pilâtre de Rozier et le marquis d'Arlandes, partis du Château de la Muette, descendaient à Paris, à la Butte-aux-Cailles, accomplissant la première ascension montée, suivie bientôt d'un grand nombre à Paris et en Province.

Blanchard, entre temps, continuait ses études, s'intéressant aux progrès de l'art nouveau, et comme l'a fort bien dit Gaston Tissandier dans sa belle *Histoire des Ballons et*

1. *Dictionnaire historique et critique des hommes illustres de la province de Normandie*, par Adrien Pasquier. Mss. 43. Bibliothèque de Rouen (Blanchard).

2. *Blanchard et l'aérostation à Rouen au* XVIIIe *siècle*, par Lormier. (*Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen*, in-8°. Rouen, 1882.)

des Aéronautes célèbres, notre compatriote fut « le premier expérimentateur qui essaya de » se servir dans un ballon d'un propulseur à rames ». [1]

Le 14 février 1784, il annonça par la voie des journaux qu'il s'élèverait du Champ-de-Mars et louvoierait pendant une heure au-dessus de Paris pour descendre à la Villette. L'expérience était fixée au 28 du même mois, comme en témoigne la carte gravée que nous allons faire passer devant vos yeux; elle n'eut lieu cependant que le 2 mars suivant.

Blanchard devait être accompagné dans son ascension par un de ses amis, le bénédictin Dom Pech; mais il partit seul, l'aérostat n'ayant pas les dimensions nécessaires pour enlever deux personnes, et encore, ce ne fut qu'au prix d'une véritable énergie que le départ put avoir lieu, notre aéronaute ayant été obligé de soutenir une lutte dans laquelle il fut blessé au poignet par Dupont de Chambont, élève de l'Ecole de Brienne — et non le jeune Bonaparte — qui voulait s'embarquer dans la nacelle. La descente s'opéra à Billancourt.

Blanchard ne tarda pas à abandonner Paris, et ce fut à ses compatriotes de Normandie qu'il réserva la primeur de ses audacieuses entreprises.

Le mois suivant, il arrivait à Rouen, prenant un logement rue Beauvoisine, dans la maison de Chapelle, greffier au Parlement, et, dès le 30 avril, on lisait dans les *Annonces, affiches et avis divers de la Haute et Basse-Normandie*, l'article suivant que nous croyons devoir reproduire. « M. Blanchard, natif d'Andely en Normandie, qui, après un travail » de dix années, vient de faire l'expérience de son vaisseau volant au Champ-de-Mars, à » Paris, le 2 mars dernier, aux yeux de toute cette capitale, et s'est élevé à 2,500 toises, ce » que tous les papiers publics ont confirmé, se propose de donner à sa Province le spec- » tacle le plus intéressant : il partira de Rouen, et s'élancera dans les airs le 23 mai pro- » chain, il montera et descendra à volonté et au moyen d'ailes et de machines qu'il a » inventées ; il espère diriger sa marche, il planera longtemps et fera des évolutions dans » le lieu fermé qu'il a choisi à cet effet, qui est à la portée de tous les habitants de la » Ville de Rouen, qui sera désigné quelques jours auparavant par affiches et dans cette » feuille. Si le temps le permet, il traversera les montagnes, planera sur les nuages s'il en » existe ce jour-là. On peut entrer à cette expérience, visiter les travaux en leur temps, » et se procurer des billets à raison de 3 livres chez M. Blanchard, maison de M. Chapelle, » greffier au Parlement, rue Beauvoisine, à la Crosse. On y trouve aussi des billets à » raison de 6 livres pour être placé dans l'enceinte. »

Le 14 mai, il indiquait l'endroit de l'ascension qui devait avoir lieu aux anciennes casernes, à quatre heures de l'après-midi, au sixième coup de canon, et il ajoutait : « Les » personnes qui désireront voir le globe et le vaisseau, ainsi que les machines et l'appa- » reil, se transporteront à l'emplacement des Célestins (rue Eau-de-Robec), où le » laboratoire sera ouvert de neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures » jusqu'à sept heures du soir, à compter du mardi 18 jusqu'au samedi au soir. »

Malgré le prix élevé, le nombre des visiteurs fut grand et plus grand encore fut celui des étrangers qui se dérangèrent pour assister à l'ascension du 23 mai, car, dès la veille, nous disent *Les Annonces de Normandie*, dans le numéro du 21 mai, paru en retard pour

1. Gaston Tissandier. — *Histoire des Ballons et des Aéronautes célèbres*, 1783-1800, grand in-8°. Paris, H. Launette et Cie, 1887.

donner un compte-rendu de l'ascension, « il était impossible de se procurer un lit dans » les hôtels, les auberges, et ce fut aux yeux d'un public immense et peut-être un peu » prévenu que s'est signalé M. Blanchard, et les succès éclatants ont dû le venger pleine- » ment des froides ironies qu'on s'était indécemment permises contre lui. » Le même numéro insérait *Le Vaisseau Volant*, pièce de vers élogieuse à l'adresse de Blanchard, signée de S. Mars.

Cette ascension, la première dans notre ville, et la seconde exécutée par Blanchard, eut lieu aux anciennes casernes situées place Saint-Sever, démolies vers 1888 pour l'agrandissement de cette place et la construction de la gare d'Orléans. La descente, après un voyage d'une heure, eut lieu, particularité assez curieuse et peu connue, près du bois Blanchard [1], dans la plaine de Claville-Motteville, à environ 20 kilomètres de Rouen.

Le récit en fut publié dans les *Affiches de Normandie* [2], et quelques jours après, notre voyageur en transmettait un procès-verbal à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Rouen, que nous avons la bonne fortune de reproduire *in-extenso*, par suite de la bienveillante autorisation de M. Christophe Allard, l'érudit Président de cette Société.

« Messieurs,

» J'ay cru devoir vous faire le détail de mon deuxième voiage aérien.

» Je suis parti des anciennes casernes de Rouen le dimanche vingt-trois may, à sept heures vingt » minutes ; le temps était très beau et presque sans nuages, le vent sud-est, le baromètre à vingt-huit pouces » quatre lignes ; je me suis lesté de quatre-vingt-dix livres, afin de pouvoir, en jettant une partie de ce leste, » me metre d'équilibre dans l'atmosphère, et au moyen de mes ailes me rendre maître de mon ascension : Je » me suis élevé d'abord sur la Seine, et dans l'intention où j'étais de diriger ma route vers Versailles, j'ay » beaucoup agité mes ailes, mais le vent trop contraire m'a laissé peu d'empire sur lui ; à sept heures trente- » cinq minutes dix secondes, le baromètre était descendu à dix-neuf pouces huit lignes, et a resté dans cet » état jusqu'à huit heures cinq minutes, où il a remonté à vingt pouces six lignes.

» A 8 heures 10 minutes 2 secondes, il était à 21 pouces 2 lignes.

8	—	12	—	4	—		19	—	4	—
8	—	15	—	8	—		23	—	4	—
8	—	18	—	10	—		24	—		
8	—	19	—	30	—		28	—	3	—

» Vous voiez, Messieurs, les changements qui se sont opérés dans de petits intervales ; je crois devoir » vous dire qu'en montant je n'ay fait d'observations que sur ma boussole, afin d'obtenir ma direction, que » j'ai abandonnée à sept heures trente-cinq minutes, parce qu'un vent violent contre lequel j'ai combattu » longtemps, afin de rester un moment sur la ville, et qui me fist tourner en montant vingt-deux fois de » suite, me rompit mon gouvernail, qui à la vérité n'avait pas la solidité de mes ailes, ayant été fait à la » hâte. Après cette rupture, je ne m'occupai plus que de mon baromètre, de ma boussole et du moyen de » monter et descendre àvouté (*sic*) avec mes ailes.

» Je parvins facilement à m'élever très haut sans me débarasser de mon leste, pesant quarante livres, » que j'avais conservé en partant. Lorsque je ne faisais plus agir mes ailes la légère qu'entourait mon » vaisseau, et qui voltigeait par dessus ma teste, m'assurait ma descente, et aussitôt mon baromètre remon- » tait. A cette même heure où je ne m'occupais plus que de ces trois choses, le pôle inférieur de mon balon » contre lequel ma tête toucha par hasard, en passant d'un bout de mon vaisseau à l'autre, me fit sentir qu'il » était très gonflé et que l'air inflammable s'était raréfié en montant au point d'occuper le vuide de la sphère

1. *Annonces de Normandie*, 2 juillet 1784.

2. 21 mai 1784.

» qui était de trois cents pieds cubes lors de mon départ ; je sentis alors tout le danger qu'il y avait de vouloir s'occuper seul de tant d'objets. Je portai promptement secours à mon balon, qui aurait pu crever, je
» donnai la liberté à mon appendice qui se trouvait engagé et pressé dans le petit cerceau ; aussitôt l'air
» inflammable raréfié s'échappa avec violence et mon balon fut hors de danger. Je pris alors ma route sur un
» village qu'on m'a dit s'appeller Isneauville. Dans ce trajet, je traversai un petit nuage qui m'a fait peu de
» sensation, mais entre huit heures cinq minutes et huit heures dix minutes, je passai à travers un autre
» qui me mouilla beaucoup ; il me parut estre un brouillard très épais, au milieu duquel je ne vis ny le ciel
» ny la terre ; à huit heures douze minutes, je quittai ce nuage en montant rapidement. Le soleil reparu une
» seconde fois pour moy, mais ses rayons n'empêchèrent pas un grand froid de me saisir, et mon habit tout
» mouillé commençait à se sentir des effets de la glace. Je parcourus dans cette température environ deux
» lieues dans l'espace de deux minutes, après quoi j'apperçus dans le lointain, bien au-dessous de moy, un
» nuage très épais qui me parut orageux, et je cru aussy appercevoir la mer. Comme je prenais rapidement
» la route sur ce nuage et de la mer, et qu'il commençait à être tard, j'imaginai qu'il était prudent de descendre ; alors dans cette intention j'agitai mes ailes à sens contraire, et sans ouvrir ma soupape, je parvins à
» descendre à volonté, je trouvé un petit calme pendant lequel je bus et mangeai, et descendu environ à dix-huit cent piés de la terre, j'apperçus la campage la plus brillante et je crus être sur une plaine de niveau
» à la ville de Rouen, car j'avais traversé les montagnes sans m'en appercevoir, puisque dès mon élévation
» sur la rivière tout me parut de niveau, et la ville de Rouen me sembla un petit amas de pierre d'un demy
» pied quarré ou environ.

» Ce fut donc au moyen de la concavité de mes ailes tournées à l'inverse, que je parvins à descendre.

» La nature était riante de toutes parts, je jouissais d'une satisfaction inexprimable ; j'étais souvent tenté
» d'abandonner mes observations méthéologiques (*sic*) pour me livrer au plaisir d'en admirer la beauté. Une
» superbe forêt qui s'offrait à mes yeux m'engageait presque à planer longtemps dessus, mais les approches
» de la nuit et les éclairs qui commençaient à paraître sous mes pieds me firent prendre le parti de descendre ;
» alors je rasai la terre environ un quart de lieue, à la hauteur à peu près de cent piés ; au bout de cette
» espace je la touchai doucement : personne ne se trouva positivement à ma descente, j'étais tranquille dans
» mon vaisseau, j'écrivais une dernière observation et, en effet, je n'avais besoin d'aucun secours. Je tirai ma
» soupape pour me donner de la gravité. Je décrochais mon ballon lorsque plusieurs personnes de la campagne arrivèrent, qui m'assurèrent de la fidélité de ma montre à laquelle il était huit heures vingt minutes
» dix-sept secondes, et me nommèrent le lieu de ma descente être la plaine de Motteville-Claville, distante de
» quatre lieues et demie du lieu de mon départ. Messieurs Maurin Dauvers et Asselin de Crevecœur,
» Conseillers au Parlement, vinrent ensuite et m'aidèrent à ployer mon balon. Monsieur Desparquets, Officier
» des grenadiers royaux, qui était arrivé d'abord, m'engagea à descendre chez luy, mais Monsieur Godefroy,
» curé de Ratiéville, faisant observer à Monsieur Desparquets la longueur du chemin pour me rendre chez
» luy, nous pria tous d'accepter son souper. Messieurs les Conseillers nous firent l'honneur de nous accompagner. Je dressai le procès-verbal de mon arrivée qui fut signé par Messieurs Maurin Dauvers, Asselin de
» Crevecœur, Desparquets, Messieurs Duquesnay, curé de Claville, Godefroy, curé de Ratiéville, Pottier,
» chirurgien, et Charles Thirel, sindic de Ratiéville.

» Le procès de mon départ fut signé par Messieurs Camus de Pontcarré, Premier Président du Parlement ;
» Thiroux de Crosne, Intendant ; Le Sens de Folleville, Président ; de Bailleul, Président ; Thiroux d'Arconville ; Lambert de Frondeville, Président ; de Bailleul, Président ; Marescot, Procureur général de la
» Chambre des Comptes ; Le Carpentier de Combon, Bigot de Mellemont, Le Coq de Beuville, Hecamp de
» Coltot, de Bourville, de Moy, Desteville, Lallemant, Maire de la Ville ; Durand, Procureur du Roy de la
» Ville ; l'abbé de Viennay, de la Grave, de Vernon, Lieutenant-Colonel du régiment de Bresse ; La Chaussaye, Chapelle et Beaufils.

» J'ay l'honneur d'estre,

» Messieurs, Votre très humble et très obéissant serviteur.

» BLANCHARD.

» Na. — J'ay obmis de dire que des paisans sont accourus armés de fusils, dont l'un d'entr'eux m'appercevant en l'air, avait surchargé le sien d'un lingot dans l'intention de tirer sur mon balon, imaginant,

» comme ils me l'ont dit depuis, que c'étoit quelque animal étranger, et d'autres saisis de frayeur se sont à
» peine décidés d'en approcher.

» Enveloppe : A Monsieur
» Monsieur de Couronne, Secrétaire
» perpétuel de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres
» A Rüen (*sic*). »

Cette enveloppe est scellée par un cachet en cire portant un écu de..... à l'arbre de..... au chef de.... chargé de trois étoiles de..... sommé d'un casque taré de profil et orné de ses lambrequins. (1)

Sur la première page, on lit :

« J'ai fait part de cecy à MM. de L'acad..... à l'assemblée du 9 juin 1784. H D C ».
Note que nous croyons de la main de M. Haillet de Couronne.

L'abbé Guiot, dans son *Moreri des Normans*, nous apprend que pendant « le repas » frugal du curé Godefroy, il fut beaucoup question de marquer cet évènement par quelque » monument qui l'apprît à la postérité », et sur lequel auraient figuré « en style lapidaire » les noms des témoins et convives. Un d'eux même demanda au héros aérien son crayon » pour mettre sur le dos de son procès-verbal cette inscription ».

JOANNI PETRO BLANCHARD
ANDELEGIENSI
POST COMMISSAM CŒLO NAVEM ALATAM
HIC È ROTOMAGO
AERIA TRANSFUTATIONE FELICITER ABSOLUTA.
23ª MAII 1784.

Ce monument ne fut malheureusement pas élevé.

Après le récit académique, vint la poésie, dans une pièce dont M. Georges Dubosc [2] nous fait connaître les quatre vers suivants :

Mais Godefroy de ce lieu le pasteur,
En apprenant cette agréable histoire,
Fit inviter le hardi voyageur
De bien vouloir venir au presbytère.

Blanchard continuait à résider à Rouen, préparant sa troisième ascension, qu'il annonçait le 18 juin « pour les premiers jours de juillet prochain, si de ce jour au 28 de » ce mois sa souscription se trouve remplie ; parce que dans le cas contraire, il priera les » personnes qui auront souscrit de reprendre leur argent en représentant leur quittance » de souscription » ; mais, néanmoins, on pouvait toujours continuer à souscrire.

Il avait soin d'ajouter en Nota : « Si les moyens que M. Blanchard va tenter sur son » air inflammable réussissent, selon qu'il l'espère, il aura un compagnon de voyage de la » ville de Rouen qui ne se nomme point. » On a toujours voulu tenter le public.

1. Renseignement que nous devons à l'obligeance de M. Garreta.

2. *Les premiers Ballons à Rouen*. — *Journal de Rouen*. Supplément du dimanche 14 juillet 1895.

Les Annonces de Normandie du 18 juin contenaient une lettre signée de P....., attaquant notre aéronaute à propos des termes du récit de son ascension, publié dans le numéro de ce journal du 21 mai ; il y répondit le vendredi suivant 25 juin, par un article assez agressif dont nous ne donnerons que la fin.

« On me reproche encore d'avoir avancé que j'avais, à une certaine hauteur, vu la » ville de Rouen dans les proportions d'un demi pied quarré ; elle m'a paru telle, je l'ai dit, » je le répète ; et si l'on suspecte ma bonne foi, si l'on se sert à mon égard du proverbe » trivial, à beau mentir qui vient de loin, je demanderai qu'il me soit permis d'y répondre » par ce dicton populaire : qui ne veut pas me croire peut y aller voir, et pour en faciliter » les moyens, je propose aux mécréants, et à vous-même, Monsieur, d'accepter des places » dans la voiture aérienne que je fais construire, et qui contiendra un nombre considérable » de personnes. Puissent mes compagnons de voyage conserver assez de présence d'esprit » pour faire de bonnes observations, et en conclure que je ne suis ni un charlatan, ni un » imposteur. »

Blanchard faisait suivre sa réponse d'un avis annonçant : « Malgré que sa souscrip- » tion ne soit pas remplie, à beaucoup près, son expérience aura lieu irrévocablement le » 18 juillet, à quatre heures précises, aux anciennes casernes, et que les souscripteurs » eussent à faire retirer leurs billets, avec lesquels ils pourraient dès le 5 juillet voir le » vaisseau avec tous ses agrès, ainsi que le ballon rempli d'air atmosphérique. »

Le 2 juillet, nouvel avis que « le globe de M. Blanchard, ainsi que le vaisseau qui » doit porter les deux voyageurs », sont exposés aux anciennes casernes, et qu'en outre, « on y verra aussi, à compter du vendredi 9 de ce mois, le tableau de son voyage aérien » du 23 mai 1784, exposé dans la salle où est le vaisseau. Ce tableau est fait par » M. Pichoret, peintre à Rouen ; les amateurs pourront souscrire sur le lieu ou chez » l'auteur, maison de la Lingère, vis à vis l'Hôtel de la Maison Royale, rue des Carmes, » soit pour s'en procurer des copies à prix convenu, ou pour la gravure qui se délivrera » moyennant 6 livres, dont la moitié sera payée en souscrivant, et l'autre moitié en rece- » vant la gravure qui sera délivrée le 15 septembre 1784 ».

Blanchard, voulant toujours captiver son public, se rappelait à lui en le prévenant que son départ « sera annoncé par trois décharges de canons ; la première pour le travail de » l'air inflammable, la seconde l'application du vaisseau au ballon, et la troisième le » départ des voyageurs aériens. Depuis le commencement du travail jusqu'au moment du » départ, il y aura symphonie à grand orchestre[1] ».

Enfin, le 18 juillet, Blanchard accompagné par le mystérieux personnage de la première heure, M. Boby, greffier au Parlement de Rouen, le premier Rouennais qui eut le courage de se laisser emporter dans les airs, exécuta sa troisième ascension. Aussi peu exact que ses successeurs, parti avec plus d'une heure de retard, il alla atterrir à Puisenval, dans le canton de Londinières, après s'être élevé jusqu'à 1,900 toises, et descendu et monté plusieurs fois à volonté, ce qu'il n'oublia pas de faire en passant sur Saint-Saëns et sur Neufchâtel, où il s'abaissa d'environ 1,400 toises, pour « donner aux habitants le salut des drapeaux ». La descente s'opéra si doucement, d'après le texte d'une gravure publiée à

1. *Annonces de Normandie*, 9 juillet 1784.

Rouen, chez Le Fèvre, rue du Plâtre, donnant la figure du vaisseau volant, que « les épis » ne ploioient pas sous le char, que les aéronautes ont monté et descendu trois fois devant » un concours immense de spectateurs accourus de toutes parts sur le lieu de leur descente, » et que les précautions de M. Blanchard étaient telles que le lendemain son globe était en » état d'enlever très haut plusieurs dames du château où il avait couché. »

Nos aéronautes, en effet, comme nous l'apprend *Le Calendrier royal pour l'année mil sept cent quatre-vingt-cinq*, après leur descente à Puisenval, furent portés par les habitants dans leur « Char » au presbytère, puis ils allèrent souper au château de Monsieur et Madame Dudouet, et, sur les instances du Marquis et de la Marquise de Brossard, ils passèrent la nuit au château de Folny.

Le lendemain 19 juillet, Blanchard faisait monter dans sa nacelle la Marquise de Brossard, la Comtesse de Boubers et Madame de Jean, et les enlevait successivement dans les airs jusqu'à une hauteur de quatre-vingts pieds.

Les Annonces de Normandie, journal hebdomadaire publié tous les vendredis, retardèrent leur apparition, comme elles l'avaient fait d'ailleurs lors de la précédente ascension, et le numéro du 16 juillet renfermait l'article suivant :

EXPÉRIENCE DE M. BLANCHARD.

Comptant sur l'indulgence de nos abonnés, nous avons différé notre feuille, afin d'apprendre à ceux du dehors surtout la réussite de la fameuse expérience de M. Blanchard, notre concitoyen.

Dimanche dernier, jour fixé, à cinq heures un quart, M. Blanchard partit des anciennes casernes, accompagné de M. Boby, Greffier au Parlement ; le ballon s'éleva presque en ligne droite à une grande hauteur ; ces Messieurs planèrent longtemps sur la plaine, puis, ayant jetté une portion de sable qui leur servait de lest, ils remontèrent à une très grande hauteur, changèrent de route, et purent descendre dans la paroisse de Puissanval, à 15 lieues de Rouen, sans le moindre accident. Nous espérions insérer le procès-verbal ; mais n'étant pas encore rédigé en entier, au moment où nous mettons la feuille sous presse, et d'ailleurs son extrême longueur ne le permettant pas, on le trouvera demain en notre bureau. Nous devons ajouter que le succès a surpassé l'attente d'un peuple innombrable qui en a été témoin ; non seulement tous les habitants avaient quitté leurs maisons, mais une immense quantité de personnes de toutes les villes de la province s'y étaient rendues ; hôtels, cabarets, tout était plein, jusque dans les greniers, et beaucoup ont été obligées de s'en retourner le même jour, faute de lits.

L'enthousiasme était alors à son comble.

Le récit de l'ascension fut imprimé [1] et même traduit en anglais [2].

Le surlendemain, 20 juillet, sur la scène de la Comédie, — détruite par l'incendie

1. Procès-verbaux lors du 3e voyage aérien de M. Blanchard, accompagné de M. Boby, Greffier au Parlement, le 18 juillet 1784. Rouen, veuve Machuel (1784), in-8° de 16 pages.

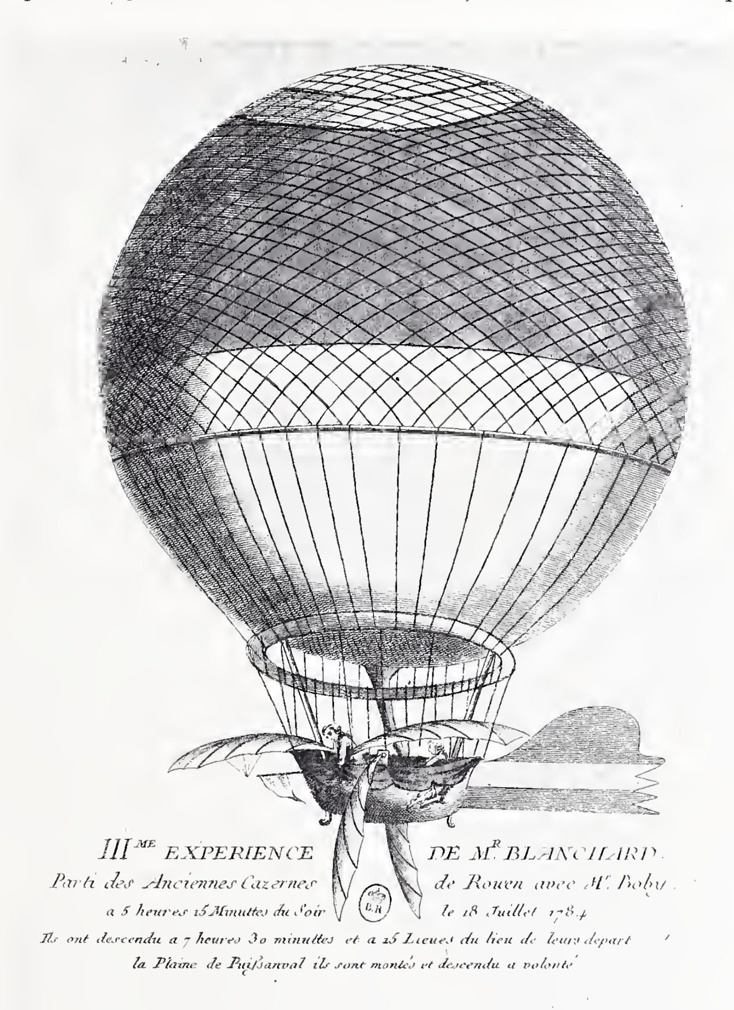
C'est à propos de cette pièce, pensons-nous, que M. Vastel et le Chevalier de Limoges, Lieutenant des Maréchaux de France, écrivirent aux *Annonces de Normandie* (23 juillet et 6 août 1784) pour déclarer qu'ils n'en étaient pas les auteurs.

Calendrier royal pour l'année 1785, grand in-fol. Rouen, Pierre Seyer. En tête figure le ballon de Blanchard avec ses ailes, et sur les deux côtés, un récit des ascensions des 23 mai et 18 juillet 1784 encadre le calendrier. (Collection Charles de Robillard de Beaurepaire.)

2. An exact, an authentic narrative of M. Blanchard, third aerial voyage from, Rouen, in Normany, of the 18 th. of July 1784. Accompanied by M. Boby, etc. in-4°, London 1784, 18 pages avec gravure frontispice représentant l'aérostat.

du 25 avril 1876, et sur l'emplacement de laquelle fut reconstruit le Théâtre-des-Arts, — une actrice, après avoir chanté quelques couplets « analogues au sujet », posa une couronne sur la tête de Blanchard, aux applaudissements des loges et du parterre, applaudissements qui se prolongèrent jusqu'à ce qu'il ait reparu dans sa loge.

Sur son portrait gravé à la manière noire, déjà en vente, et sur lequel on lisait les



vers suivants composés par M. Duchosal, avocat au Parlement de Paris et du Musée de cette ville, publiés par *Les Annonces de Normandie*, le 25 juin 1784 :

Pâlissez, Pâlissez, rivaux trop orgueilleux,
L'intrépide Blanchard vole au séjour des Dieux.
Pâlissez, détracteurs, dont l'affreux caractère
Conçut à son nom seul des sentiments jaloux,
Pâlissez ; la raison est aussi loin de vous,
Que Blanchard en volant étoit loin de la terre.

Sur ce portrait on ajouta, disons-nous, *La Gloire de la Normandie* et cette phrase : « M. Blanchard ayant fait avec le plus grand succès son troisième voyage aérien, à Rouen, » le 18 juillet 1784, à été couronné à la Commedie (*sic*) le 20 du même mois. »

Enfin, trois pièces figurant dans les collections du Cabinet des Estampes, à la Bibliothèque Nationale [1], furent gravées pour conserver le souvenir de cette ascension.

Blanchard partit de Rouen pour l'Angleterre, par Dieppe, dans la seconde quinzaine de juillet, avec l'intention d'y revenir au printemps prochain, car il faisait annoncer [2] qu'il exécuterait alors un très long voyage aérien avec un globe considérable enlevant douze personnes, et que les souscripteurs pouvaient se faire inscrire, quatre places étant déjà retenues. Le projet n'eut pas de suites.

L'embarquement pour l'Angleterre eut lieu le 14 août, mais non sans difficultés. M. Niel, Maire de Dieppe, et les employés de la douane ayant élevé la prétention de faire payer des droits au « globe » de Blanchard, sans lequel il partit.

Nous pensons qu'à la suite de deux lettres adressées, l'une par l'aéronaute [3] et l'autre par M. Gilles, avocat à Dieppe, auquel il avait confié ses intérêts, les réclamations du fisc ne continuèrent pas ; en effet, le 18 août, l'Intendant écrivait à M. Gilles pour l'informer qu'il avisait M. Pocholle, son subdélégué, de prendre la défense de Blanchard.

Dès le 16 octobre 1784, il exécutait sa première ascension en Angleterre, et c'est là qu'il fit la connaissance de l'Américain Jeffries qu'il autorisa à monter dans sa nacelle moyennant la somme assez ronde de cent guinées (2,625 francs) ; et le 7 janvier 1785, la Manche était traversée pour la première fois en ballon.

Blanchard prenait les devants sur Pilâtre de Rozier, qui devait périr d'une façon si tragique le 5 juin de la même année, dans son essai de traversée de France en Angleterre, où il avait pour compagnon Pierre Romain, ancien Procureur au Bailliage de Rouen, Receveur des assignations et Commissaire aux saisies, né à Honfleur [4].

Les aéronautes, partis de Douvres à une heure, prirent terre dans la forêt de Guines quelques minutes avant quatre heures. Le récit de ce voyage mouvementé, à la suite duquel Blanchard reçut le titre de citoyen de Calais, est si connu, que nous ne croyons pas nécessaire d'en relater les divers incidents.

L'emplacement de la descente fut conservé par une colonne en pierre encore debout, inaugurée l'année suivante, le 7 janvier 1786, en présence de Blanchard et du docteur Jeffries.

Les voyageurs furent accueillis par le Roi Louis XVI, qui les complimenta et accorda à notre compatriote une pension de 1,200 livres et une gratification de 12,000 livres.

Après la traversée de la Manche, Blanchard revint à Londres, et le 3 juin 1785, il exécuta sa première expérience de parachute où un chien se trouvait attaché dans la nacelle.

1. *Histoire des Ballons*, recueil 4640, tome II, pages 97 et 98.

2. *Annonces de Normandie*, 23 juillet et 13 août 1784.

3. *Notes sur les Ascensions de Blanchard et de Pilâtre de Rozier*, par Ch. de Beaurepaire, in-8°, Rouen, 1882.

4. *Blanchard et l'Aérostation à Rouen au XVIIIe siècle*, par Lormier. (*Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen*, 1880-1881, in-8°, Rouen 1882.)

Pendant vingt ans il continua une série de très nombreuses ascensions en Angleterre, en France, en Belgique, en Hollande, en Suisse, en Allemagne, en Autriche, en Pologne, et jusqu'en Amérique où, le 9 janvier 1793, il s'élevait dans les airs pour la première fois.

Son séjour dans le Nouveau-Monde, vers lequel il avait été obligé de se diriger, après son arrestation dans le Tyrol, accusé par le Gouvernement autrichien de propager les idées révolutionnaires, doit être compté parmi les années tristes de sa vie; sa maison fut détruite par le feu du ciel, le 14 septembre 1796; il perdit un fils issu de son premier mariage avec Victorine Lebrun, célébré au Petit-Andely, le 16 juin 1774, et dont il eut quatre enfants, et, de plus, sa situation financière laissa à désirer, car il fut obligé de contracter en France un emprunt de 4,000 livres. Son retour dut s'effectuer par le Havre, où il débarqua dans le courant d'octobre 1797, et, dans une lettre datée de cette ville le 1er novembre[1], il fait le récit de ses infortunes, annonçant qu'il a établi son cabinet de physique et mécanique dans une église abandonnée, mais qu'en raison de l'humidité qui s'oppose aux phénomènes électriques, la Municipalité havraise a bien voulu mettre à sa disposition, à l'Hôtel-de-Ville, la grande salle du Prétoire, et que l'Arsenal lui a été également prêté pour une expérience de parachute devant avoir lieu le dit jour 1er novembre; mais elle fut remise à cause du vent qui portait à la mer et lui aurait fait perdre un ballon de 1,200 aunes de taffetas.

L'année suivante, il revint à Rouen, et le 15 thermidor an VI (2 août 1798), il faisait annoncer dans le *Journal de Rouen et du Département de la Seine-Inférieure*, sous la rubrique « Aérostation des ballons. Départ fixe des ballons », que, le 25 thermidor (12 août), à midi précis, dans l'enclave de Saint-Yon[2], faubourg Sever, comme on disait alors, les saints n'étant plus à la mode, il s'élèverait pour la quarante-sixième fois dans les airs accompagné du citoyen Pugh, qui sera le seizième de ses compagnons et compagnes. Si le temps s'y opposait, l'expérience serait remise à l'après-midi ou au lendemain matin « au son du tambour ». L'ouverture des portes du local, annoncée par une décharge d'artillerie, aurait lieu à neuf heures pour les souscripteurs. Cette nouvelle expérience se ferait avec « six aérostats », et pour que le public puisse « se procurer la jouissance de cette expérience » qu'on ne reverra peut-être de longtemps », il délivrait des billets à 6 francs et à 3 francs la place, dont la distribution avait lieu dans l'ancienne église Saint-Laurent, où les ballons restèrent jusqu'au 22 thermidor (9 août). Une brochure explicative fut même imprimée[3]. Le prix élevé des billets n'étant pas à la portée de toutes les bourses, un avis inséré dans le *Journal de Rouen* du 23 thermidor (18 août), prévint le public « qu'à la » demande des Autorités constituées, la Municipalité désirant que tous ses concitoyens » jouissent de près de l'expérience aérostatique », il serait établi des places à 1 fr. 5 décimes, debout derrière celles à 6 francs et à 3 francs, mais, que pour éviter la confusion, on ne rendrait pas de monnaie. Les aéronautes s'élèveraient au bruit d'une salve d'artillerie et un fort bon orchestre se ferait entendre. C'est ce que nous voyons et entendons encore

1. *L'Aéronaute Blanchard des Andelys*. Lettres inédites publiées par N. Cochois, in-8°, S. M., imprimerie du *Journal d'Evreux*.

2. Aujourd'hui Ecole normale primaire d'Instituteurs, rue Saint-Julien.

3. Explication concernant la 46e ascension de l'Aéronaute Blanchard, qui doit avoir lieu dans peu, accompagné du citoyen Pugh, de Saint-Sever. Rouen. P. Périaux, messidor an VI, in-4° de 4 pages.

aujourd'hui, même avec le retard. Les deux voyageurs, partis de Rouen à une heure, descendirent deux heures après à Bazancourt, dans le département de l'Oise.

Les journaux de Rouen et de Paris publièrent des récits de cette ascension, et nous croyons intéressant de reproduire la lettre de Blanchard, insérée dans le *Journal de Rouen* du 1er fructidor (18 août).

« Rouen, le 30 thermidor an VI.

» Le citoyen Blanchard, voyageur aérien,
» au citoyen Noel, rédacteur de ce Journal.

» Citoyen, le 25 thermidor, à midi et demi, ainsi que je l'avais promis, je me suis élevé avec mes six » ballons du parc Saint-Yon. Le citoyen Pugh, mon brave compagnon, dont la satisfaction était peinte sur le » visage, se sentait approcher de la région des nuages avec enthousiasme ; avant que de les pénétrer, je jettai » mon chien hors du char, lequel descendit très légèrement sur la terre, et bientôt nous les traversâmes ; nous » voyageâmes aussi de nuages en nuages, dans différents sens, poussés par un nombre infini de courants » irréguliers ; à deux heures et demie, une dilatation considérable tendit tellement mes six ballons, que je fus » obligé d'en percer trois, dont on avait hermétiquement fermé les appendices par maladresse, ce qui aurait pu » occasionner leur rupture ; dans ce moment, nous nous trouvâmes élevés par approximation, à 2,500 toises de » la terre, qu'imperceptiblement nous appercevions de temps à autre, par la désunion des nuages qui étaient » environ à 1,500 toises sous nos pieds ; là, excédé de forces, n'ayant pas eu une minute à moi toute la » matinée, je me mis à dîner ; mon brave compagnon, ravi d'extase, ne pouvait se lasser d'examiner la beauté » des nuages amoncelés, qui lui semblait des rochers couverts de neige, suivit cependant mon exemple. » Nous ne trouvâmes rien d'extraordinaire à nos provisions, sinon une bouteille d'eau-de-vie qui imita le vin » de Champagne en la débouchant ; notre repas fini, je déclarai à mon compagnon que, vu l'inconstance des » courants et l'état nébuleux de l'atmosphère sous nos pieds, nous ne pouvions espérer faire un long voyage ; » mes manœuvres et ses connaissances en physique l'en avaient déjà prévenu ; ce fut avec bien du regret qu'il » se vit descendre. Nous prîmes terre à deux heures cinquante-cinq minutes, dans un champ de seigle, près » la commune de Bazancourt, canton de Songeon, département de l'Oise, en Picardie, à douze lieues de » Rouen ; des paysans arrivèrent, et pendant que nous étions occupés à vuider les ballons, l'un d'eux me » demanda nos passe-ports, et sur ce que je lui répondis ironiquement, il courut aussitôt à Bazancourt avertir l'Agent municipal que des espions étaient descendus du ciel, tout proche, et qu'il fallait les arrêter. » Nous nous rendîmes au village avec notre équipage, et demandâmes l'Agent municipal, aux fins de constater, par un procès-verbal fait devant lui, l'heure et le lieu de notre descente ; mais il nous déclara que » bien loin de se prêter à notre demande, il voulait voir les papiers qui nous autorisaient à venir dans son » pays ; je lui dis qu'ayant ignoré le lieu de notre descente, nous n'avions point pris de passe-ports, que » d'ailleurs, j'étais le citoyen Blanchard, et pour le lui prouver je lui montrai plusieurs lettres à mon adresse, » signées du citoyen Lelièvre, Président de la Municipalité de Rouen, dont la dernière était datée du jour » même 25 thermidor : *toucha*, dit-il, *ne m'chuffit pin, j'veux vais un papier avenque un grand cachet, et pis vos* » *n'avés pin, vos restrés ichit.* Avez-vous, lui dis-je, une prison et une guillotine ? *Non, j'non ni l'un ni l'autre,* » c'est grand dommage, répartis-je. Cependant, je vous déclare que nous voulons partir dans ce moment. — » *Vos irés si vos v'lés, j'vas vos y faire m'ner par quatre hommes qui vous conduiront à la munichipalitai.* — » Aussitôt, nous payâmes 12 francs au nommé Lambert Lebreton, pour l'indemniser des prétendus dommages que nous avions faits à son champ de seigle par notre descente, et nous partîmes à pied pour » Gournay, à 2 lieues de là, sous la responsabilité de quatre hommes qui nous conduisirent par des chemins » horribles, pendant la soirée la plus obscure. Ce ne fut pas sans danger que nous arrivâmes. Nous descendîmes dans le meilleur hôtel qui bientôt fut rempli d'honnêtes citoyens, qui, à l'unisson, nous complimentèrent sur notre voyage et nous témoignèrent leurs regrets de ce que nous n'étions pas descendus au milieu » d'eux. Le citoyen Lhernauld nous emmena souper chez lui ; nos tristes gardiens s'apperçurent bien de la » sotise de leur Agent municipal, se retirèrent à bas bruit, et il fut beaucoup rit de cette aventure. Nous » retournâmes à Rouen le lendemain, et le surlendemain 27 thermidor, nous fîmes hommage du drapeau » tricolor à la Municipalité assemblée qui le reçut avec plaisir, et, par un discours éloquent et des applaudissements réitérés, nous donna des marques de sa satisfaction et de son estime.

» P.-S. — Comme nous montions en voiture à Gournay, un paysan s'écrie : Grand Dieu ! v'là don » l'zesiaux q'jé fussiez hier.

» Effectivement, au moment où notre descente effrayait toutes les volailles des cours qui s'envolaient de » toutes parts, nous entendîmes un coup de fusil. Cet homme nous dit qu'il nous avait pris pour un » émouchet.

» Salut et reconnaissance.

» BLANCHARD. »

Pugh, le seizième des compagnons de Blanchard, fabricant de savons, habitait Rouen, rue d'Elbeuf, nº 72 ; dès 1799, il figure au nombre des membres de la Société d'Emulation de Rouen pour le progrès des Sciences, des Lettres et des Arts ; il envoie de ses produits à Paris, à l'Exposition du Louvre de l'an XI, et en 1800 il publie une brochure sur la pesanteur de l'atmosphère [1], qui devait être le résultat de ses observations pendant son voyage aérien.

Blanchard ne devait plus revenir exécuter d'ascensions en Normandie qu'en l'année 1803.

Nous le retrouvons, en effet, le 30 avril à Valognes, et en août à Rouen, où le 14, au Parc de Trianon — le Jardin-des-Plantes actuel, rue d'Elbeuf — il montait dans les airs pour la cinquante-quatrième fois.

Dès le 9 août, le *Journal de Rouen et du Département de la Seine-Inférieure* [2] insérait la note suivante, qui prouve que de tout temps les entrepreneurs d'amusements publics ont su mettre la réclame à leur disposition.

PARC DE TRIANON.

M. Thillard, entrepreneur des fêtes de Trianon, a le plaisir d'informer les habitants de la ville de Rouen et lieux circonvoisins, que l'aéronaute Blanchard, citoyen adoptif des principales villes des deux mondes, membre de plusieurs Académies étrangères, de l'Institut départemental de Nantes et pensionnaire du Gouvernement français, etc., etc., à l'invitation de ses compatriotes, s'est rendu au milieu d'eux. Cet artiste, qui illustra sa patrie par son passage unique d'Angleterre en France par ses routes de l'air, et dont les monuments attesteront le fait à la postérité, est le premier aéronaute qui soit allé convaincre les puissances des deux mondes de notre sublime découverte, l'aérostation, ainsi que celle des parachutes dont il est l'auteur ; ce physicien, enfin, qui a consacré sa vie, a été couronné du plus glorieux succès dans les deux hémisphères, ainsi qu'il appert par les titres honorables dont il est porteur, donnera dimanche 26 thermidor, à la demande de ses concitoyens, sa cinquante-quatrième ascension dans le Parc de Trianon, à Rouen. L'aérostat extraordinaire et immense, avec lequel il s'élancera dans les airs, accompagné de M. Mosment, est d'une construction nouvelle, contenant 70 mille pieds cubes, c'est-à-dire quatorze fois plus volumineux que les ballons nécessaires à l'ascension d'un voyageur aérien.

Cet aéronaute, un des premiers du monde, dont les nombreux voyages aériens n'ont point encore d'exemple, satisfait de l'encouragement qu'il a déjà reçu trois fois de ses compatriotes, se dispose à donner à l'ascension qu'il prépare tout l'éclat et le brillant dont elle est susceptible.

Les aéronautes, descendus des airs, assisteront à l'exécution du feu d'artifice qui sera donné à leur retour.

Le programme de la fête sera annoncé à Rouen par de nouvelles affiches.

1. *Observations sur la pesanteur de l'atmosphère et sur les causes de ses différents changements, avec quelques remarques sur la manière dont on construit maintenant les baromètres, et les moyens de les perfectionner*, par le citoyen Pugh, in-4º, Rouen an VIII (1800), 16 pages avec une planche.

2. La collection complète de cet intéressant recueil se trouve seulement dans la bibliothèque du *Journal de Rouen*, et c'est là que, grâce à l'obligeance de ses rédacteurs, auxquels nous offrons l'expression de notre gratitude, nous avons pu consulter les années 1798 et 1803.

Le 12 août, le public était avisé, « pour sa commodité », de l'installation de trois bureaux distribuant des billets la veille et le jour de la fête, l'un rue Grand-Pont, chez Brière, luthier, et les autres près du Parc de Trianon, et enfin, le jour même de l'ascension, paraissait le programme de la « grande fête brillante et extraordinaire », avec « concert d'harmonie par les musiciens de la 31e demi-brigade », qui aurait lieu à quatre heures, et l'ascension à cinq heures et demie très précises ; mais, comme toute ascension qui se respecte, elle n'eut lieu qu'à six heures trois quarts, en présence d'une foule immense disséminée dans le jardin de Trianon et la plaine qui l'environne. Blanchard, nous dit le *Journal de Rouen* du 15 août, fit usage d'un mode différent de celui employé dans ses trois précédentes expériences en notre ville, et il se servit du procédé de M. Montgolfier, qui consiste à entretenir continuellement sous le ballon un foyer. Les deux voyageurs, au lieu d'être placés dans une nacelle, occupaient une espèce de galerie d'osier au milieu de laquelle était placé le fourneau entretenu par Blanchard, tandis que Mosment, l'artificier rouennais qui avait tiré le feu d'artifice au Vieux-Palais, lors du séjour de Bonaparte à Rouen, en 1800 [1], agitait un drapeau ; Mosment était lui-même un peu aéronaute, et il avait tenté une expérience de ce genre qui n'avait pas réussi. L'ascension, très courte, ne dura que dix-sept minutes ; le ballon, après s'être élevé à 700 toises, descendit à Grand-Couronne. Le retour s'effectua à cheval, afin que les voyageurs pussent assister au feu d'artifice, et à huit heures un quart ils faisaient leur entrée dans la grande salle de Trianon, accompagnés par les acclamations des Rouennais qui leur témoignaient une vive admiration.

Dans les premiers jours de février 1808, Blanchard exécutait sa soixante-sixième ascension, au château du Bois, près la Haye, qui, hélas ! devait être la dernière, et, comme le soldat qui tombe sur le champ de bataille, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie dans sa nacelle et projeté sur le sol d'une hauteur de plus de soixante pieds. Louis Bonaparte, roi de Hollande, lui fit prodiguer tous les soins ; mais il ne put jamais remonter dans ses chers ballons, et, le 7 mars 1809, il succombait à Paris, dans son appartement de la rue Cassette, n° 20.

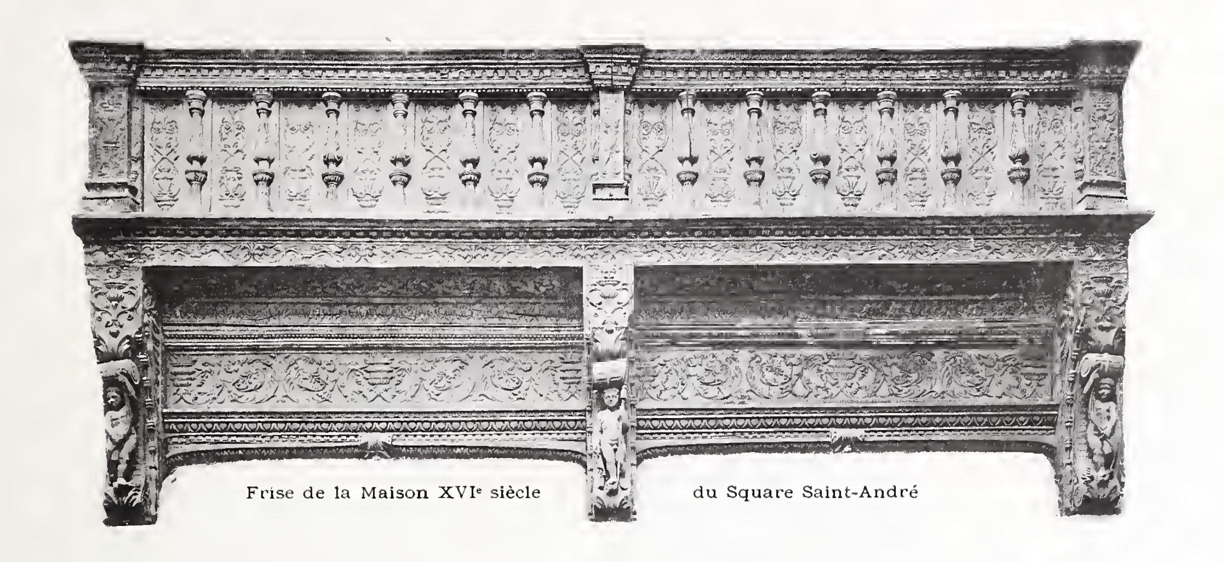
Blanchard jouit incontestablement d'une véritable célébrité parmi ses contemporains ; les nombreux portraits et les scènes variées de ses ascensions, gravés en France et à l'étranger, à des époques différentes de sa courte existence, en sont la preuve la plus évidente.

Comme je vous le demandais au début de cette note trop longue, veuillez l'excuser ; je pense que le Bureau de notre Société pourra y relever quelques indications, afin de déterminer l'Administration municipale à inscrire, sur la plaque d'une des rues de notre vieille cité rouennaise, le nom du Normand Jean-Pierre Blanchard.

EDOUARD PELAY.

1. *Les premiers Ballons à Rouen*, par Georges Dubosc. — Supplément du *Journal de Rouen* du 14 juillet 1895.




Frise de la Maison XVIe siècle du Square Saint-André

CHRONIQUE
ARTISTIQUE ET MONUMENTALE

Sous ce titre courant, qui se reproduira dans chacun de nos Bulletins, nous nous proposons de passer en revue les divers travaux artistiques qui ont marqué dans notre ville et ses environs le cours de l'année qui vient de s'écouler. Nous ne relaterons, bien entendu, que les faits pouvant intéresser notre Société, se rattachant par conséquent à la physionomie esthétique et pittoresque de la cité, comme aussi à la conservation, à la restauration et à l'accroissement de ses monuments. Quant au cadre adopté, nous l'avons fait aussi libre, aussi élastique que possible, nous gardant avec soin de ces classifications savantes et méthodiques qui ne conviennent qu'aux recueils techniques et éloignent d'ordinaire le lecteur. Une chronique de ce genre ressemble assez bien aux cases d'un échiquier : c'est une mosaïque faite de pièces et de morceaux, sans lien apparent, où chacun se risque à sa guise, suivant son caprice et son inspiration. Au surplus, les nombreuses rubriques qui morcellent celle-ci permettront aux uns et aux autres de s'y reconnaître aisément. Ce n'en est pas moins un tableau d'ensemble, comme la table même de l'échiquier.

AUTOUR DE LA CATHÉDRALE

Parmi les différents travaux d'art exécutés à Rouen pendant l'année 1899, le plus important, et, sans contredit, le plus intéressant, a été la restauration du grand portail de la Cathédrale. L'article très étudié qu'un ancien élève de notre Ecole régionale des Beaux-Arts, M. Maurice Allinne, lui a consacré dans ce Bulletin, nous dispense d'y revenir ici. Constatons toutefois que cette restauration de longue haleine, patiemment poursuivie, n'a pas été du goût de tout le monde. Un collaborateur attitré du *Journal des Arts*, M. B. Chartraine, a publié à ce propos, dans le numéro du 10 août 1899, quelques lignes

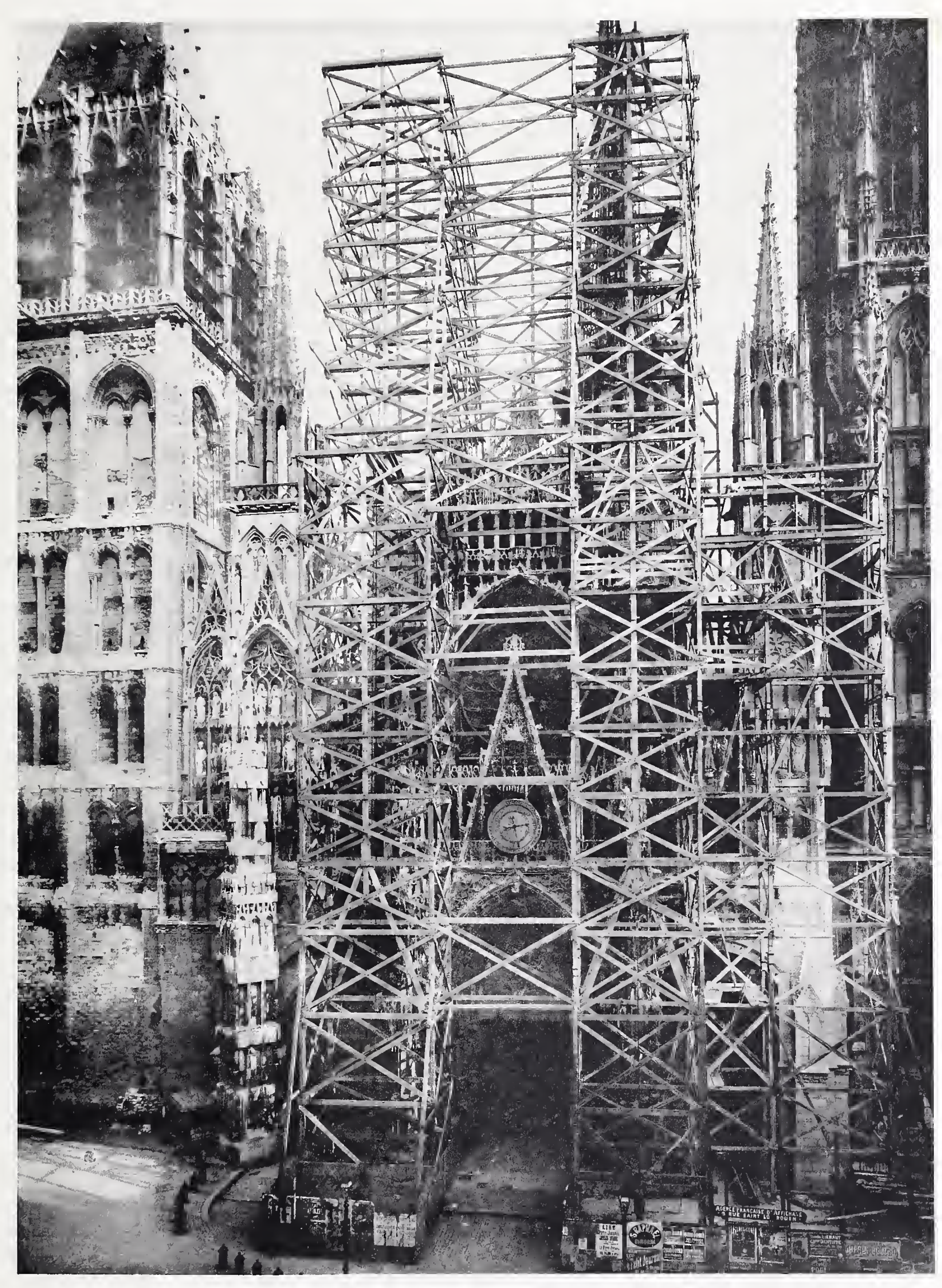
de critique où, tout en rendant justice à nos architectes diocésains, il n'en fait pas moins leur procès, à commencer par Viollet-le-Duc, leur maître à tous. Suivant lui, « ces restaurateurs officiels n'ont pas le culte pieux des œuvres du passé » ; il leur reproche « de ne point borner leur zèle à remettre simplement en état, tels nos ancêtres nous les ont légués, les édifices confiés à leurs soins » ; il estime, à tort ou à raison, qu'il convient de les conserver dans leur évolution progressive, avec les apports successifs que chaque siècle y a greffés, « même les erreurs et les anachronismes », qui sont le souvenir historique et la marque distinctive d'une époque. Agir autrement, « lui semble une barbarie au moins égale à celle de l'ignorance ». On voit qu'il y a loin de cette théorie, toute personnelle, à celle émise par notre jeune correspondant ; tant il est vrai qu'en art comme en politique il est difficile de mettre d'accord les goûts et les opinions.

Etranger à ces querelles de systèmes, le vulgaire s'est surtout intéressé au côté pittoresque et tout à fait exceptionnel de ces travaux, ou plutôt à leur mise en œuvre. Rarement, en effet, il lui a été donné de contempler un échafaudage aussi gigantesque que celui qu'on a dû élever à grands frais pour la réfection de la partie haute du grand portail et des tourelles ajourées qui le surmontaient autrefois. A considérer cette immense charpente enveloppant dans son entier l'œuvre merveilleuse de Roullant-Le-Roux, l'obstruant de toutes parts, escaladant ses pinacles et ses clochetons les plus élevés, pour aller se perdre dans l'espace, bien au-delà du couronnement, on se croit revenu à l'origine même de la construction, et l'on se prend à songer à ces formidables engins de guerre, armés de toutes pièces, que la stratégie compliquée de nos pères dressait, en temps de siège, contre les murs des forteresses et des bastilles.

Cet échafaudage, formé de deux corps distincts, reliés par des traverses et des croisillons, est un assemblage prodigieux de poutres, de poutrelles et d'entretoises atteignant pour le moins les dimensions d'une maison à quinze étages. Les pylônes servant de monte-charge s'élèvent aux trois quarts des grosses tours latérales et dépassent d'une vingtaine de mètres les plus hautes aiguilles de la galerie supérieure. Vue du parvis, cette masse énorme de matériaux, enchevêtrés et contreventés avec la plus parfaite régularité, présente un aspect vraiment saisissant. L'effet devient plus imposant encore à la nuit, alors que la lueur blafarde de la lune et des becs à incandescence, jouant dans ce vaste treillis, vient le colorer de ses jeux d'ombre et de lumière, nous laissant l'impression de quelque fantastique architecture mystérieusement improvisée par tout un peuple de cyclopes. C'est assurément l'œuvre de charpente la plus importante et la plus hardie que nous ayons eue à Rouen depuis l'achèvement de la flèche. A ce titre, il convenait d'en fixer ici le souvenir.

L'ASCENSION DU COQ

Ne quittons pas la Cathédrale sans rappeler une autre particularité aérienne se rattachant au même édifice. Nous voulons parler de l'ascension du coq qui couronne la pyramide et sert de baromètre à toute la cité. Depuis quelques mois, le vaillant indicateur, immobilisé dans sa faction, s'obstinait à marquer sans cesse le nord-ouest par quelque vent qu'il fit. Bourrasques, tempêtes, ouragans, cyclones, rien n'y faisait : l'immuable girouette tenait tête à tous les assauts sans bouger ni grincer. Etait-elle faussée par le



IMP. LECERF, ROUEN

LES ÉCHAFAUDAGES DU PORTAIL DE LA CATHÉDRALE

vent, rouillée par la pluie ou immobilisée par la foudre ? Mystère impénétrable et troublant dont nul ne s'avisait d'aller chercher sur place l'inaccessible solution.

Ayant eu vent du fait, un habile électricien, attaché comme *monteur* à la maison Mildé, de Douai, M. Léon Robaut, vint tout exprès à Rouen pour ausculter l'infortuné gallinacé et constater *de visu* de quel genre d'infirmité il était atteint. C'est le mardi 6 juin, à huit heures et demie du matin, qu'eut lieu cette mémorable expérience, accomplie dans des conditions de hardiesse et d'audace bien dignes de piquer la curiosité publique. Pour entreprendre ce voyage aérien, à 150 mètres du sol, M. Robaut n'avait, en effet, d'autres appareils que ses bras et ses jambes, outils nerveux et bien musclés, comme toute sa personne, qu'il manœuvre d'ailleurs avec une étonnante dextérité. Après avoir franchi pédestrement les 812 marches qui mènent du sol de l'église au lanternon de la flèche, l'intrépide ascensionniste s'engage délibérément par les claires-voies de celui-ci et se met en devoir d'escalader l'aiguille terminale, pic vertigineux, complètement isolé, ne lui offrant d'autre point d'appui que les rigides fleurons piqués de place en place le long de ses arêtes. C'est un espace d'une trentaine de mètres qu'il lui faut franchir ainsi, en plein vide, presque verticalement, sous le chaud rayonnement d'un soleil d'été. En quelques instants, il a bientôt atteint le sommet de la croix, gravi le paratonnerre et, d'un seul tour de reins, enfourché la croupe dorée du coq, d'où il salue la ville entière étendue à ses pieds.

D'en bas, la foule le suit des yeux, anxieuse, étonnée, massée par les rues, sur les toits, les terrasses, à l'embrasure des fenêtres et des tabatières, braquant jumelles et longues-vues vers ce point noir qui s'agite là-haut et dont le moindre mouvement communique à tous le même frisson. Dédaigneux du danger, l'électricien, à cheval sur l'énorme girouette, poursuit son minutieux examen, essayant de la faire pivoter, l'auscultant du poing, la frappant à bras raccourcis, ayant perdu son marteau au cours de sa périlleuse entreprise. Enfin, après d'infructueux efforts, compliqués d'une voltige des plus audacieuses, l'ascensionniste descendait par le même chemin, non sans avoir accompli ce dernier tour de force qu'on nomme le *drapeau*, et qui consiste à se suspendre dans le vide, le corps flottant, les mains seules cramponnées au paratonnerre. Un quart d'heure avait suffi à réaliser cette vertigineuse expérience, tentée déjà, mais avec moins d'agilité, en 1884, par ce matelot anglais ou ce messager normand, nous ne savons plus lequel, qui avait parié, lui aussi, de grimper à califourchon sur le coq le plus haut perché de la chrétienté.

De l'examen de M. Robaut, il résulte que coq et paratonnerre avaient également besoin de réparation. Le jeu du pivot étant faussé, l'oiseau ne tournait plus ; la poussée du vent, ayant ainsi plus de prise, avait déterminé une certaine déviation de la croix ; enfin, la chaîne du paratonnerre, mal raccordée, n'offrait plus qu'une insuffisante garantie contre les chocs répétés de la foudre. Le devis soumis par l'habile spécialiste à M. Gosselin, architecte diocésain, a démontré, preuves en main, que tout cela se pouvait réparer aisément, sans échafaudage, à vol d'oiseau, ou plutôt à vol d'ascensionniste, ce qui, il est vrai, n'est pas à la portée du premier venu.

LA FAÇADE DE L'HOTEL DU BOURGTHEROULDE

Après la façade de la Cathédrale, celle de l'Hôtel du Bourgtheroulde, datée, elle aussi, d'une période de transition. On sait que cette façade, purement extérieure, forme

l'avant-corps du logis principal, dont elle constitue l'entrée. A son origine, elle offrait un aspect assez sobre, mais cependant élégant, devenu parfaitement banal, grâce aux mutilations répétées des hommes et du temps. Les premiers travaux de restauration en furent commencés, il y a quelques années, par la réfection des allèges des fenêtres qu'on a décorées d'écus escortés d'amours soutenant des guirlandes. Sur ces écus, restés longtemps épannelés, on a sculpté les armoiries mi-partie des fondateurs de l'hôtel et de leurs alliances. Le plus



PORTAIL RESTITUÉ

DE L'HOTEL DU BOURGTHEROULDE

rapproché de la porte est frappé aux armes de Guillaume Le Roux, Conseiller à l'Echiquier de Normandie, qui a commencé la construction, et de sa femme, Jeanne Jubert de Vesly ; l'autre est timbré aux couleurs de Claude Le Roux, Conseiller au Parlement de la même province, qui acheva l'édifice, et de sa femme, Jeanne de Challenge. Sous les fenêtres latérales se profile en relief, dans un cercle de feuillage, la salamandre couronnée de François Ier.

Actuellement, on vient de terminer la porte d'entrée de l'hôtel. L'ancienne porte élevée en cet endroit avait été démontée en 1858 par M. J.-B. Foucher, qui en a exécuté un dessin exposé au Salon rouennais de 1862. Une porte nouvelle, sur le modèle ancien, fut alors exécutée par les ordres de M. Malthéus auquel appartenait l'hôtel ; mais on avait

réservé les travaux de sculpture décorative. Ce sont ces travaux abandonnés qui ont été repris.

Telle qu'elle se présente aujourd'hui, la porte reconstituée consiste en un arc en accolade formant voussure, agrémentée de rinceaux et de fleurons, que pénètrent perpendiculairement les redents d'une herse. La pointe de cet arc est amortie par un écusson aux armes des Le Roux, qui sont *d'azur, au chevron d'argent, cantonné de trois têtes de léopard,* et que couronne un casque à cimier avec lambrequin. Elles ont pour support deux léopards lionnés, se détachant sur des fenestrages simulés, dont le type original se retrouve dans certains motifs de la Cathédrale attribués à Roullant Le Roux. La décoration est complétée, aux côtés de la porte, par deux contre-forts en forme de dais, destinés à recevoir des statues allégoriques semblables à celles qui décoraient autrefois cette partie de l'édifice, statues mythologiques, suivant les uns, héraldiques, suivant les autres.

Tous ces travaux, habilement traités, ont été exécutés par MM. Foucher père et fils, statuaires, sous l'excellente direction de M. Gosselin, architecte, qui s'est entouré, pour leur restitution, des documents les plus certains. C'est ainsi que les armoiries et leurs tenants ont été restitués d'après les *Recherches de la Noblesse* de la Galissonnière et les *preuves de Malte,* faites en 1712 par Louis Le Roux, qui voulait entrer dans cet Ordre.

Pour compléter l'aspect de cette jolie façade, il faudrait rétablir dans toute sa hauteur, avec ses lucarnes élégantes et sa balustrade ajourée, le faîtage quelque peu surbaissé qui l'écrase aujourd'hui. Il conviendrait aussi de restituer, à l'angle de la rue du Panneret, la charmante tourelle en encorbellement qui fut abattue en 1824, sous prétexte de lézardes, après un long procès intenté par la Ville au possesseur de l'hôtel. On a retrouvé des fragments de fenestrages et des pinacles anciens qui pourront fournir de précieux renseignements sur la composition de ce ravissant appendice, de forme polygonale, avec toit en poivrière, dont le dessin, d'ailleurs, nous a été conservé par nombre d'artistes contemporains, de Millin à Dumée, d'Israël Silvestre à Hyacinthe Langlois, sans oublier le relevé architectural de Pugin, l'archéologue anglais. En attendant, il convient de féliciter hautement les propriétaires de l'hôtel de cet exemple d'initiative artistique, trop rarement suivi.

LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS DU CENTRE

En dehors des édifices classés, l'année qui vient de s'écouler a vu l'achèvement de deux constructions importantes élevées en plein centre rouennais : les *Nouvelles Galeries* et l'immeuble de la *Mutuelle-Vie.* Diversement favorisées par la situation et les conditions d'emplacement, elles répondent diversement aussi à leur destination. La mieux venue est l'édifice des Nouvelles Galeries, vaste quadrilatère de 1,500 mètres de superficie, présentant dans son ensemble une parfaite homogénéité. Son jeune et habile architecte, M. Raymond Loisel, formé d'ailleurs à bonne école, y a fait preuve de qualités originales, très personnelles et neuves. Le problème d'un grand magasin à rayons nombreux, avec sa distribution compliquée d'escaliers, de sous-sols, de galeries volantes, y a été parfaitement résolu. On ne saurait trop apprécier le parti-pris des façades dont les grandes baies vitrées, largement ouvertes, donnent au magasin un éclairage excellent.

Extérieurement, les grandes lignes de la façade principale sont à la fois élégantes et robustes, et l'espèce de rotonde d'angle, qui doit se répéter plus tard sur le côté opposé,

est d'une belle composition. Les frontons de cet angle et les dômes qui les surmontent se relient d'une façon très ingénieuse. Les lanternons terminaux sont eux-mêmes très amusants avec leurs silhouettes ajourées d'où s'élancent de fines aiguilles destinées à recevoir des pavillons. Cette recherche de la silhouette donne beaucoup de charme et d'imprévu à la construction générale, qu'agrémentent çà et là de jolis détails, telle la rampe de petits pinacles disposée au sommet des façades latérales. L'ensemble est agréablement couronné par le beau groupe allégorique d'Alphonse Guilloux, que supporte toute une suite de consoles vigoureusement accusées. Une ouvrière filant sa quenouille et un forgeron brandissant un marteau y personnifient à souhait, en leurs traits expressifs et contrastés, l'union sociale du Commerce et de l'Industrie. C'est bien là l'emblème qui convient à ces grands bazars cosmopolites, si préjudiciables aux intérêts du petit commerce, mais, en même temps, si propices à l'épanouissement de la vie marchande.

Dans l'immeuble de la Mutuelle-Vie, la tâche était assez ingrate. Il y avait là à ménager un monument du XVI[e] siècle d'un très grand intérêt artistique et à raccorder les parties anciennes de la construction neuve qui, tout en rappelant le style de la Renaissance, devait être aménagée en vue des exigences de notre vie moderne. N'y devait-on pas loger à la fois les bureaux d'une grande administration financière, des boutiques, des appartements particuliers et les multiples services d'une maison de rapport ? S'ils se sont assez bien tirés des détails d'appropriation, les architectes, MM. Gosselin et Auvray, ont moins bien réussi dans la composition de la construction. En dépit de ses nombreux ornements, ou peut-être à cause de cela, celle-ci est lourde, prétentieuse, et la façade principale, en style de pièce montée, détonne étrangement avec l'austère majesté de la Cathédrale, ayant l'irréparable tort, comme sa voisine de face, d'en rompre l'échelle par sa masse. Quelle différence avec le cadre si heureusement approprié des vieilles maisons du parvis ? Nos pères, qui ne soupçonnaient point nos modernes besoins, se fussent bien gardés de ces disproportions, sachant bien que l'aspect de leurs édifices était d'autant plus impressionnant, qu'ils s'élançaient d'un jet plus vigoureux et plus hardi au-dessus des humbles pignons accroupis à leurs pieds.

Peut-être pourrait-on regretter aussi qu'un recul suffisant n'ait pas été ménagé pour embrasser plus largement dans son ensemble la belle ordonnance de la Cour des Comptes, ce type si remarquable de l'architecture civile au temps de François I[er]; c'était cela surtout qu'il fallait dégager et mettre en valeur. En revanche, ce qu'on ne saurait trop louer, c'est la transformation en passage couvert de l'ancienne chapelle gothique, dite de Jean de Lesselie, dont les voûtes à nervures saillantes, entrecoupées dé rosaces et de culs-de-lampe, sont d'un si gracieux effet. Ce passage sera charmant; complété de quelques travées, il reliera la rue des Carmes à la rue Saint-Romain, mettant en communication le vieux Rouen avec le nouveau, et encadrant ainsi, à chacune de ses extrémités, deux scènes bien opposées : d'un côté, le spectacle animé d'une rue active et commerçante, toute aux affaires et au plaisir; de l'autre, la fugitive vision du vieux quartier capitulaire, momifié en son aspect moyen-âgeux, avec sa perspective tortueuse, ses maisons ventrues, ses pignons chevauchants sommeillant à l'ombre des hautes tours métropolitaines et de ses cloîtres silencieux. Trop heureux si les terribles règlements pour cause d'utilité publique ne viennent pas en altérer bientôt la gothique physionomie. (*Voir pages 80-81.*)

TRAVAUX DU LYCÉE

D'importants travaux ont été également exécutés, en ces derniers temps, sur un autre point de la ville, moins fréquenté peut-être, mais cependant bien vivant à certaines heures. Il s'agit, en effet, des nouvelles constructions du Lycée, ce vieil établissement universitaire sur les bancs duquel tant de générations d'écoliers sont venues s'asseoir, se préparer aux luttes de la vie. Cette vaste agglomération de bâtiments vieillis et mal distribués, remontant pour la plupart au règne de Henri IV, réclamait depuis longtemps une complète transformation. Un vaste plan d'ensemble, élaboré à cet effet en 1887, par les soins de l'Administration municipale, comprenait une double série de travaux, dont la première, concernant l'aménagement du petit Lycée de Joyeuse, fut exécutée de 1888 à 1892, moyennant une somme un peu inférieure à 500,000 francs.

Différentes circonstances ayant fait ajourner la deuxième série de ces travaux, ceux-ci ne purent être repris et achevés qu'en ces trois dernières années, de 1897 à 1899. Sans entrer dans le détail de ce projet, trop spécial pour notre cadre, qu'il nous suffise de rappeler qu'il avait surtout pour but d'apporter une sensible amélioration dans la distribution générale des divers services de l'établissement, d'y faire pénétrer plus largement l'air et la lumière, et de placer les élèves dans les meilleures conditions possibles au double point de vue de l'hygiène et de la discipline. Les principaux avantages réalisés ont été la construction de nouvelles classes et salles d'études et la transformation des anciennes, ainsi que des dortoirs, groupés désormais dans les mêmes bâtiments, ce qui en rend la surveillance beaucoup plus active; l'installation d'une entrée spéciale aux externes avec préau couvert les mettant à l'abri en attendant l'ouverture des cours; l'aménagement de galeries également couvertes, reliant entre elles les différentes parties des deux lycées et permettant aux élèves d'y circuler librement en toute saison; le remaniement de certains locaux, la disparition de vieux bâtiments hors d'usage, enfin la création d'un nouveau pavillon en bordure sur la rue, destiné à l'habitation du censeur.

Qu'il y a loin de là à ces *geôles de jeunesse*, « sombres, humides et puantes, » dont se plaignait tant l'honnête Montaigne!

De ces multiples transformations, celle qui nous intéresse davantage est assurément la restauration de la chapelle collégiale, un instant menacée, que des projets d'agrandissement faillirent faire jeter à bas comme un simple château de cartes. Un examen plus approfondi de la question, provoqué par les énergiques protestations de la presse et des sociétés artistiques de la région, fit comprendre qu'il convenait non-seulement de conserver cet intéressant échantillon des églises romaines de la Renaissance, à peu près unique à Rouen, mais encore de le remettre en état. Ce n'était pas mince besogne, il est vrai, car tout était à reprendre de la base au faîte, l'édifice, mal entretenu, ayant beaucoup souffert, et se trouvant par suite dans un complet état de délabrement. Il a fallu rejointoyer toute la maçonnerie, recouvrir les toits, refaire des plafonds, ajourer des fenestrages, restituer des contre-forts et des corniches, réparer des escaliers intérieurs et le perron d'accès, opérer en un mot un complet travail de réfection. Tout cela, d'ailleurs, a été exécuté à souhait par l'architecte de la Ville, M. Trintzius, qui, par un singulier retour des choses, était chargé précisément de restaurer et de consolider l'édifice qu'il avait rêvé d'abattre.

On ne peut que l'en féliciter, ainsi du reste que de l'exécution des travaux de tout l'établissement, menés sous sa direction avec beaucoup de conscience et de pratique par le personnel expérimenté dont il a su s'entourer.

D'après le devis prévu, l'ensemble de ces travaux devait s'élever à 527,540 francs, dont moitié payée par l'Etat. Par une chance peu commune, un boni de 11,000 francs a pu être réalisé sur ces prévisions. En présence de cette aubaine inattendue et d'après un rapport motivé de M. Garreta, le Conseil municipal, bien inspiré, se proposerait d'en affecter les fonds à des travaux d'embellissements intérieurs suffisamment justifiés. On a songé tout d'abord à restaurer la *Salle des Actes*, le Parloir actuel, magnifique salle de réception, la plus belle du Lycée, dont les lambris en chêne sculpté ont une réputation. Le plafond est orné de toiles peintes, à décors treillagés, dans le goût des Bon Boullongne, mais complètement détériorées; l'occasion a paru bonne de les remplacer, en en respectant d'ailleurs la disposition et les motifs décoratifs. Une somme de 7,000 francs serait affectée à ce travail dont l'exécution serait confiée au peintre rouennais Zacharie. Les 4,000 francs restant disponibles seraient consacrés à la décoration murale du vestibule du petit Lycée de Joyeuse, qu'on destinerait à Paul Beaudoüin, le maître-artiste. Voilà de l'argent bien placé et qui rapportera gros à la Ville, eu égard à l'importance des surfaces à décorer : 50 mètres dans le premier cas, 24 mètres dans le second. Restent les sujets à traiter; mais, avec de tels artistes, le choix et l'inspiration seront ce qu'ils doivent être.

RÉORGANISATION DU MUSÉUM

Comme le Lycée, son proche voisin, le Muséum d'Histoire naturelle a subi, lui aussi, une complète transformation. Depuis de longues années, la question de son agrandissement était en cause, mais le manque d'espace forçait à empiler dans les greniers, les armoires et les cartons, sans aucun profit pour le public, les précieuses collections amassées d'années en années, grâce à la générosité des donateurs. Un évènement surgit, — l'incendie de l'atelier de P. Zacharie, — qui fit décider la translation de l'Ecole des Beaux-Arts à la Vieille-Tour. L'immeuble devenu libre, le Muséum put donc s'élargir et s'étendre à son gré dans le domaine de l'ancienne Ecole, préalablement restauré et approprié. On aura une idée de cette transformation lorsqu'on saura que ce Musée, borné primitivement à trois uniques galeries, en comprend treize aujourd'hui, et que, pour en faire le tour, il faut parcourir plus d'un kilomètre et demi, tout juste la distance de l'Hôtel-de-Ville à la Madeleine.

La métamorphose se manifeste dès l'entrée par le remaniement complet du vestibule, encadrant beaucoup mieux qu'autrefois, grâce à l'ouverture d'une baie supérieure, le petit monument de style néo-grec, œuvre de MM. Jules Adeline et Devaux, élevé en 1877 à la mémoire du savant docteur Pouchet, le créateur du Muséum. Ce vestibule est lui-même précédé d'un portique Louis XV, genre Oppenordt, d'aspect un peu lourd, que le sculpteur Guilloux a surmonté d'une allégorie parlante : un aigle à large envergure pêchant sur des rochers. Quant à la décoration intérieure des nouvelles galeries, on y a remplacé fort à propos la tonalité blafarde des anciennes salles par des revêtements d'un ton de terre cuite qui font mieux ressortir et mettent mieux en valeur les nombreuses pièces, spécimens et objets de tout genre accumulés dans les quatre étages du Musée.

Ce qui fait l'originalité de celui-ci, c'est la façon vraiment curieuse et pittoresque dont les nouvelles collections nous sont présentées. Il faudrait les parcourir en détail, dans tous les coins et recoins, pour se rendre compte de la somme d'efforts, de veilles, de soins méticuleux dépensés par le dévoué Directeur du Muséum, M. Georges Pennetier, pour classer, aménager, grouper et mettre à point cette œuvre considérable. Renouvelant le vieux cadre systématique qui faisait des anciennes galeries d'histoire naturelle des répertoires aussi compliqués que fastidieux, il a su en rajeunir l'aspect, en raviver l'intérêt, faisant en quelque sorte vivre et agir dans leur milieu, leurs habitudes, leurs mœurs, les bêtes et animaux qu'il nous exhibe. « Ce n'est plus seulement, comme il l'a dit lui-même, une réunion d'objets scientifiquement classés, c'est aussi un lieu d'enseignement populaire, une vraie leçon de choses, un livre ouvert à tous. »

En effet, que d'intéressants tableaux, de curieuses scènes de nature nous pourrions mentionner dans ce voyage intime à travers l'infini, mis en scène avec tant d'habileté, depuis les cires anatomiques de Laumonier, chefs-d'œuvre d'art et d'imitation, donnant à la matière inerte toutes les apparences de la vie, jusqu'à la vitrine aux *pierres précieuses,* ou soi-disant telles, vrai miroir aux alouettes de la coquetterie féminine, où figurent des reproductions en strass des diamants historiques les plus célèbres; depuis le bloc crayeux de la Roche-aux-Mouettes, cet éboulis du cap de la Hève, battu par les galets, émergeant si pittoresquement de son paysage salin, tout peuplé d'oiseaux de mer, jusqu'à ce joli coin de ferme normande, saisi sur le vif, si animé, si naturel, avec sa charreterie, ses chenils, sa basse-cour, ses lapins broutants, ses volailles picorantes, s'encadrant comme une eau-forte de Charles Jacque dans le merveilleux panorama, brossé par Rambert, de la ville de Rouen vue des hauteurs. Mais à quoi bon décrire ce qui ne se peut voir et examiner qu'en détail ! Il y a là de belles et longues heures, à la fois amusantes et instructives, à passer dans ces galeries nouvelles, véritable abrégé de la vie de notre globe, — êtres et choses, — officiellement inaugurées, devant une assemblée d'élite, le 1er septembre 1899, et que ne pouvait guère faire prévoir le modeste embryon de 1828, avec son crédit annuel de 700 francs! C'est aujourd'hui, sans contredit, un des musées les plus complets, les plus intéressants et les mieux organisés de la province.

UNE CITÉ CHAMPÊTRE

Pendant que la ville s'embellit et se couvre de constructions nouvelles, ses faubourgs se transforment, eux aussi, et vont s'élargissant peu à peu, éprouvant l'irrésistible besoin de fraterniser plus étroitement avec elle. Un des coins de la banlieue rouennaise qui se modifie et se métamorphose le plus rapidement est, peut-être, tout le quartier du Champ-des-Oiseaux, tout ce vallon agreste qui avoisine la gare de l'Ouest et semble se centraliser actuellement entre le chemin des Cottes et le coteau des Bullins. Depuis que les tramways en ont rendu l'accès facile, il se crée là toute une petite ville à moitié champêtre, une agglomération mi-rurale mi-urbaine de maisons de campagne et de villas serrées les unes contre les autres, ce que notre ami Georges Dubosc, qui a si bien décrit tous les coins de Rouen, appelle spirituellement un Auteuil-Passy en miniature.

Petit à petit, les terrains restés libres, les bouts de vergers et de prairies, les enclos, les pépinières disparaissent pour faire place à des constructions modernes. De tous côtés on

bâtit, on établit des fondations, on rapporte des terres pour combler les bas-fonds, partout l'on défriche ou l'on échafaude. Des rues nouvelles se percent à travers les cultures maraîchères, des propriétés s'improvisent, se circonscrivent, et bientôt les becs de gaz, pourchassés par l'électricité, auront éclairé le dernier carré de choux et le dernier plant de laitues. Encore un peu de temps, et il en sera de ce quartier neuf, poussé là à vue d'œil, comme de ceux qui l'avoisinent : on ne le reconnaîtra plus. Tel l'ancien Clos-Campulley et son terrain vague, aujourd'hui si bien morcelés, peuplés, citadinisés, qu'on en chercherait vainement la trace.

Avec ses constructions variées, de toutes formes et de tous styles, du style de la fantaisie surtout, cette petite cité rustique ne manque pas d'une certaine originalité. Ce genre d'architecture se prête facilement aux raffinements du *home* et son côté papillotant chatouille agréablement l'amour-propre facile des bourgeois. Cependant, peut-être pourrait-on désirer quelque chose de plus neuf, de plus rationnel que ces reconstitutions de formes passées appliquées à notre vie moderne, ce mélange de cottage anglais, de chalet suisse et de gothique de boudoir qu'on retrouve partout, de la ville d'eaux à la villégiature élégante, et qui semble sorti tout construit d'une boîte de Nuremberg ou de la Forêt-Noire. Avouons, cependant, qu'on y rencontre çà et là une sérieuse recherche de la nouveauté et du confort, ne fût-ce que dans l'emploi des grandes et larges baies si agréables à l'œil, si propices à la diffusion de l'air et de la lumière. Quelques-unes de ces constructions mériteraient même une mention spéciale, témoin le charmant habitacle élevé par M. Ruel à l'angle des rues Verte et Roullant-Le-Roux, logis bien conçu, bien approprié, où la forme et la décoration, tout en revêtant une note personnelle, se subordonnent logiquement à la destination même de l'édifice. Telle encore, aux environs de la gare, la construction très simple et néanmoins très étudiée de M. Savin, avec ses fenêtres chevauchantes et sa façade de briques grises relevée de mosaïques d'or. Voilà du pittoresque amusant et de bon goût, ce qui ne gâte rien.

Comme toute circonscription qui se respecte, la nouvelle cité a son église, centre de ralliement autour duquel elle s'est groupée peu à peu comme le troupeau autour du pasteur. C'est un édifice de plan cruciforme, dans le style du XIII[e] siècle, comprenant une nef et deux bas-côtés, avec sacristie extérieure contournant le chevet. Sa longueur est de 43 mètres, sa largeur de 16 mètres 20, portés à 23 d'une extrémité à l'autre des transepts, sa hauteur sous voûte atteint 14 mètres. Tous les parements extérieurs sont en pierre, ainsi que le clocher, pyramide octogonale, aux arêtes garnies de crochets, mesurant 53 mètres d'altitude et dominant le portail. Par une ingénieuse combinaison empruntée à la charmante église de Rouville, dans le pays de Caux, également du XIII[e] siècle, une sorte de tribune, formée par l'exhaussement des bas-côtés, sert d'accompagnement au clocher, qu'arc-boutent solidement deux tours quadrangulaires couronnées d'une balustrade et de pinacles. L'ensemble, nef et clocher, est d'un très-agréable aspect.

Edifié en partie de 1895 à 1897, continué et presque achevé de 1899 à 1900, ce gracieux monument, déjà tout meublé, a été construit par M. H. Bougon, entrepreneur, sur les plans de M. Lassire, architecte. Sa dépense totale doit excéder 200,000 fr. Deux ecclésiastiques rouennais également méritants, MM. les abbés Morin et Pons, ont été les vrais artisans de sa fondation : l'un, qui en a conçu l'idée et jeté les premières bases, l'autre, qui l'a réalisée, y consacrant sans compter son temps, son énergie et sa bourse.

LE FOUR CRÉMATOIRE

C'est aussi sur les hauteurs, sous les sombres verdures du Cimetière monumental, que s'élève le *Four crématoire,* ce monument de deuil et de néant, inauguré, par un singulier contraste, aux premiers beaux jours du dernier printemps. Si le sujet n'a rien de bien récréatif, il n'en a pas moins sa place dans cette chronique rétrospective, consacrée à passer en revue tous les monuments de l'année, quels que soient d'ailleurs leur caractère et leur destination. Tout d'abord, un mot de son origine :

Emanée d'une délibération du Conseil municipal, en date du 26 mars 1897, cette création funéraire fut adoptée à la suite d'un remarquable rapport de M. Garnier, dont les termes, judicieusement pesés, justifiaient pleinement cette décision. Elle était dictée, en effet, par d'impérieuses préoccupations d'hygiène et de salubrité générale, la ville de Rouen se trouvant dans des conditions particulièrement désavantageuses à cet égard, en raison de sa situation topographique. Nos cimetières sont tous étagés sur les collines qui la dominent et l'on a pu dire à bon droit « qu'ils forment aux vivants une ceinture de morts ». Outre les infiltrations dangereuses causées par l'écoulement souterrain des eaux pluviales, qui descendent des plateaux sur les terrains bas, après avoir délavé les champs de mort, le sol de nos nécropoles n'est d'ailleurs pas favorable à la résolution des matières organiques. On y retrouve, après de longues années, des corps dont la décomposition n'est pas terminée. Or, malgré l'étendue de nos asiles funéraires, la grande mortalité de notre centre (plus de 3,000 décès par an !) a fait une nécessité du renouvellement des tombes au bout de quinze ans. Les circonstances pénibles dans lesquelles s'opère ce renouvellement font de l'incinération des débris humains une question de haute convenance et de véritable respect de la mort. C'est ce motif qui a déterminé, en principe, le vote du Conseil municipal, basé « sur la nécessité d'incinérer les cadavres abandonnés provenant des hôpitaux, de la morgue ou des tombes ouvertes pour le renouvellement ». La question de crémation *volontaire* n'a été envisagée que subsidiairement.

Rien n'a été négligé, d'ailleurs, pour répondre aux nécessités d'une telle installation. Suivant les données si complètes du rapport de M. Garnier, l'architecte de la Ville, M. Trintzius, s'est attaché à donner à l'édifice un aspect simple et sévère, conforme à sa destination. Il représente, en son ensemble, une construction quadrangulaire, de 13 mètres d'élévation et de largeur, sur 20 mètres de profondeur, avec un avant-corps haut de 8 mètres 50, large d'un peu moins, formant vestibule. La façade est en pierre d'Euville pour le socle, en moellons apparents pour l'élévation, en ciment armé pour la toiture. Pour tout ornement extérieur, une simple attique, supportée par deux consoles, au-dessus de la porte d'entrée, à laquelle on accède par un perron.

Le perron franchi, on se trouve dans une vaste salle d'attente, flanquée de deux bas-côtés, surmontée d'une coupole, que couronne elle-même une lanterne destinée à l'éclairer. Au fond de la salle d'attente, et dans l'axe de l'entrée, sur une estrade peu élevée, est disposée la salle de l'exposition, ou plutôt du *simulacre,* fermée par des tentures noires ne laissant apercevoir que le catafalque, dans l'intérieur duquel est introduit le cercueil. Toute la partie postérieure de la construction est destinée au service du four crématoire proprement dit. Entre le four et le catafalque, un espace assez étendu est

occupé par le chariot métallique chargé de transporter le corps de celui-ci dans celui-là. A cet effet, le cercueil est repris en dehors de la vue des assistants par l'ouverture du catafalque et glissé sur les longerons ou bras articulés du chariot, qui pénètrent ensuite dans le foyer, puis s'abaissent sur des rainures, abandonnant le corps à l'action du feu.

Pour résumer en quelques mots cette dernière opération, bornons-nous à dire que le four proprement dit, installé sur un solide massif de maçonnerie, consiste essentiellement en une sorte d'enveloppe métallique de grande dimension, dont le chauffage et la température sont réglés par tout un système de registres, chalumeaux, bouches d'introduction, et autres détails, composant un organisme délicat qui demande une main exercée. Le chauffage est obtenu par la combustion du gaz, dont les produits s'évaporent au moyen d'une haute cheminée située dans le voisinage; chaque expérience en réclame, en moyenne, 375 mètres cubes, et dure environ une heure et demie. Il ne reste plus alors qu'à recueillir sur la *sole* d'exposition, recouverte d'un drap d'amiante, les cendres de l'incinéré et à les déposer dans les réserves du *columbarium*.

Ajoutons que la première expérience de ce genre faite au Four crématoire eut lieu officiellement le 20 avril 1899, en présence d'une Délégation présidée par le Maire, sur les restes mortels d'un honorable Conseiller municipal, M. Valois, qui en avait réclamé lui-même l'exécution.

LE PONT TRANSBORDEUR

Après le Four crématoire, le Pont transbordeur, le feu et l'eau ayant toujours voisiné ensemble, malgré leur apparente mésintelligence. Encore un monument qui paraît, à première vue, exclu de notre cadre, bien qu'il s'y rattache cependant, sinon par son côté utilitaire, du moins par la transformation qu'il apporte à la physionomie pittoresque de nos quais. La Ville de Rouen a d'ailleurs quelque droit d'être fière d'avoir inauguré, la première en France, une construction de cette importance. Jusqu'ici Bilbao, en Espagne, et Bizerte, en Tunisie, avaient le monopole de ce système de communication pratique et rapide appelé à un grand avenir. C'est donc un évènement considérable que la mise en service de cet ouvrage hardi et colossal livré à la circulation en moins de deux ans.

Dans un port mouvementé comme le nôtre, en un centre industriel et commercial très étendu, il convenait d'établir d'une rive à l'autre, à l'entrée de la ville, sur un point où la circulation marchande est des plus actives, une communication plus rapprochée que celle du pont Boieldieu, le dernier passage fixe établi sur la Seine. Frappée de cette nécessité, la Chambre de commerce, toujours dévouée à nos intérêts maritimes, délégua deux de ses Membres, MM. Ernest Manchon et Gaston Boulet, pour étudier cette question. Ceux-ci firent appel à un spécialiste distingué, M. F. Arnodin, habile ingénieur, connu pour ses nombreux travaux de constructions fluviales, qui se chargea d'établir, à la hauteur du boulevard Cauchoise et de la rue Jean-Rondeaux, un pont suffisamment élevé pour permettre le passage aux navires les plus hauts mâtés.

Quelques appréhensions, en apparence justifiées, se produisirent tout d'abord à la nouvelle de cette construction. On craignait qu'une sorte de cloison lourde et disgracieuse, tranchant sur l'horizon de la Seine, ne vînt enlaidir son cours et dépoétiser le long rideau de coteaux verdoyants qui lui esquisse une si jolie toile de fond. Les craintes étaient

exagérées. Sans doute la perspective des collines boisées, s'estompant dans les lointains bleus, souffre un peu de cet obstacle placé là comme un long chevalet devant un tableau de maître; c'est la rature sur une belle page. Tout bien considéré, cependant, M. Arnodin a su résoudre ce difficile problème de faire un ouvrage de proportions colossales présentant toutes les apparences de l'élégance et de la légèreté. De l'avis unanime, le Transbordeur, avec la hardiesse et la simplicité de ses lignes, l'harmonie des différentes parties, reliées avec art, la silhouette élancée des ses hauts pylônes et de ses câbles, en forme d'agrès et de mâts de navire, est d'un aspect très réussi; c'est bien la combinaison qui convenait au cadre flottant d'un bassin fluvial. Voilà qui nous réconcilie quelque peu avec cette architecture du fer, encore imparfaite, que le monstrueux chandelier de la tour Eiffel nous avait fait prendre en grippe, tout en réhabilitant à nos yeux, par comparaison, le long fuseau aérien de la flèche métropolitaine.

Quelques détails, maintenant, sur la disposition et l'agencement du Transbordeur : Le pont se compose de deux pylônes en acier de 70 mètres de haut, reliés par un tablier placé à 50 mètres au-dessus des quais et constituant ce qu'on pourrait appeler le pont fixe. Ce tablier, soutenu légèrement dans l'espace, est suspendu à 12 câbles en acier qui reposent sur les pylônes et, après avoir décrit une ligne brisée, viennent s'ancrer au sol, sur chaque rive, dans de puissants massifs de maçonnerie. Sur le tablier, dont la rigidité supprime les balancements habituels des ponts suspendus, sont fixés quatre rails sur lesquels circule un chariot, à l'aide de galets roulants. Trente câbles en acier résistant sont suspendus à cette sorte de wagonnet et supportent une plate-forme ou nacelle, construite et peinte avec goût, qui effectue le transport des piétons, chevaux, voitures et même tramways.

A l'intérieur des pylônes sont construits des escaliers qui permettent d'accéder aux plates-formes et au tablier, d'où l'on jouit d'une vue magnifique sur les quais et le cours de la Seine. Le fonctionnement du Transbordeur est fourni à Rouen par l'électricité, alors qu'à Bilbao et à Bizerte la force employée est la vapeur. Un pilote, installé dans une petite tourelle, au-dessus de la nacelle, commande la manœuvre du chariot; l'actionnement se communique à un tambour placé sur la passerelle fixe, mis en mouvement par deux dynamos. La force employée est de 10 chevaux, la traversée d'une minute environ, et le trajet, éprouvé dès longtemps par de minutieuses expériences, s'effectue sans secousses et sans interruption. C'est à dater du 14 octobre 1899 que le service en a été régulièrement assuré.

LES PLAFONDS DE LA BOURSE

Après avoir passé en revue les grosses constructions de l'année, il nous faut aborder maintenant des œuvres d'un caractère plus intime se rattachant à l'art décoratif proprement dit. Nous citerons en première ligne les remarquables plafonds peints par Paul Baudoüin pour la décoration des nouveaux bâtiments de la Chambre de commerce. Les beaux travaux antérieurs de cet excellent artiste, tant au Théâtre-des-Arts qu'à la Bibliothèque et dans la grande salle du Conseil municipal, le désignaient d'avance au choix de la Chambre. C'est sous l'initiative d'un de ses Membres les plus actifs, M. H. Wallon, l'auteur de *la Bourse découverte,* que cette commande a été faite et soldée par elle, avec un subside du Ministère des Beaux-Arts.

Le premier plafond, le moins important, a été installé en 1898; il se trouve dans le petit salon, orné de meubles en tapisserie des Gobelins et d'une belle cheminée de marbre gris, qui sert de cabinet au Président de la Chambre. Le maître y a représenté *la Seine et ses affluents*, symbolisés par de grandes figures de femmes nues, se jouant en de longues lignes ondoyantes sous un ciel clair et doré, d'une tonalité charmante. La Seine, couronnée de roseaux, les cheveux flottants, s'allonge mollement sur une draperie verdâtre, entourée de la Marne, de l'Oise et de l'Eure, qui se groupent gracieusement autour d'elle, épanchant leurs urnes et confondant leurs eaux. Au fond, sur un arc-en-ciel fort bien traité, se dessine une allégorie bien rouennaise, « la Pluie », figure originale, d'un curieux mouvement, tombant droit dans le ciel comme tombe l'ondée. De petits génies marins, volant ou batifolant, complètent agréablement ce gracieux tableau. Le tout est tenu dans une gamme bleuâtre et verte qui s'harmonise fort gaiement avec les belles boiseries en chêne clair, style XVIIIe siècle, qui lambrissent l'appartement. C'est là une œuvre intime, traitée un peu à la façon d'un bas-relief coloré, la composition, fort bien venue, s'équilibrant logiquement, naturellement, sans abus des raccourcis et des figures plafonnantes.

Le second plafond, destiné à la nouvelle salle de la Bibliothèque, y a été mis à jour le 17 août dernier. C'est une œuvre considérable, d'un charme exquis, témoignant d'une maîtrise encore plus absolue. Cette fois, il s'agissait de grouper sur une vaste surface de nombreuses figures allégoriques se reliant entre elles et formant une longue apothéose, tâche toujours délicate et compliquée. M. Paul Baudoüin s'en est tiré avec un grand talent, réalisant par la clarté très nette de sa composition, qui se comprend d'un trait, l'heureux agencement des lignes, le groupement rationnel des figures, savamment dessinées et peintes, un ensemble décoratif plein de grâce et de dignité. Ainsi que l'a fort judicieusement exprimé l'érudit critique d'art du *Journal de Rouen*, M. Georges Dubosc : « Voilà bien un plafond, c'est-à-dire une échappée rapide sur un monde irréel et symbolique; mais c'est aussi une œuvre harmonieuse, ordonnée avec une grâce sensée, ne tombant point dans les outrances de perspectives et de raccourcis dont les maladroits imitateurs de Tiepolo ont trop souvent donné l'exemple. »

Le sujet de cette toile pourrait s'intituler : *Le Triomphe de la Ville de Rouen*. Celle-ci, en effet, nous y est montrée dans sa gloire, entourée des nations qui commercent avec elle, venues de loin pour lui rendre hommage. Assise au centre de la composition, au milieu de nuages légers, s'éparpillant sur un ciel clair et vibrant, l'heureuse Cité se détache majestueuse, en sa robe dorée, s'appuyant sur son cartouche armorié. A ses pieds s'allonge la Seine, jolie figure de femme, svelte et sinueuse, vue de dos, les bras croisés sur une urne qui s'épand. D'autres figures de femmes se pressent à ses côtés, personnifiant les Arts et les Sciences qui l'ont enrichie : l'Architecture, tenant sur ses genoux le modèle en relief de l'église Saint-Maclou; l'Industrie, soulevant d'un geste gracieux sa navette emblématique; le Commerce, élevant un caducée, tandis que l'Agriculture, fille féconde de notre sol, présente, suspendus à leur branche, les fruits lourds du pays normand.

En avant de ces figures, qui forment comme un hémicycle, s'enlève en des colorations très soutenues, très vibrantes, le groupe principal des nations tributaires de la ville de Rouen. C'est, tour à tour, l'Espagne et l'Algérie, sœurs voisines, au type caractérisé, offrant les grappes mûres de leurs vignobles; la robuste Amérique, soulevant d'un beau geste une gerbe d'épis; les blondes figures de la Suède et de la Norwège, agitant au vent



IMP. LECERF, ROUEN

" LA SEINE ET SES AFFLUENTS "

Plafond de Paul BAUDOÜIN (Chambre de Commerce de Rouen)

D'après une photographie de Cl. PETITON



IMP. LECERF, ROUEN

" LE TRIOMPHE DE LA VILLE DE ROUEN "

Plafond de Paul Baudoüin (Chambre de Commerce de Rouen)

D'après une photographie de Cl. PETITON

les frêles branches des sapins du Nord. Dans l'air qui s'assombrit, d'autres images plus mystérieuses se devinent : voici l'Angleterre, en sa robe flottante, tenant entre ses mains un bloc de houille; la Russie, perdue dans le mystère de ses neiges et de ses brumes; l'Indo-Chine, faisant miroiter un morceau de minerai; la Chine, étalant ses étoffes soyeuses; puis, en un groupe à peine indiqué, l'Italie, la Grèce, la Roumanie, filles du même ciel, offrant d'un même élan les tributs savoureux de leur sol; enfin, près d'elles, sur la droite, la figure plus accentuée de l'Afrique, enroulée dans une draperie verte, les mains chargées de bananes, relie tout ce long cortège de figures volantes, planant dans l'atmosphère aérienne, guidées par un génie ailé apportant à la Ville la couronne du triomphe.

On voit par cette description toute l'importance de cette œuvre magistrale, se développant en un thème soutenu sur une surface de 7 mètres de long. Le charme des colorations n'y est d'ailleurs pas inférieur à celui de la composition. « Tout ce plafond, dit encore M. Georges Dubosc, qu'on ne saurait trop citer, se tient dans une gamme dorée et fine, rompue seulement par quelques taches vigoureuses; c'est un ensemble très harmonisé, très pondéré, qui s'unit bien avec le ton des hautes boiseries de la salle. Les seules parties assombries ont été disposées à l'extrémité du plafond pour se relier avec les tonalités sombres du célèbre tableau de Lemonnier : *Louis XVI recevant les notables de Rouen*, qui surmonte la cheminée. La toile du vieux maître rouennais est certes très intéressante, mais il n'y a pas à dire, sa coloration générale, ainsi que la blancheur du joli bas-relief de Puech, nuisent fort à l'unité de décoration de la salle, si bien mise en valeur par le beau plafond de Paul Baudoüin. »

LE PANNEAU DÉCORATIF DU PATRONAGE

Une autre peinture décorative de moindre importance, mais de non moindre mérite, a été inaugurée, à la mi-juillet, dans le local du *Patronage scolaire*, rue Saint-Lô. On n'ignore pas que cette œuvre philanthropique du Patronage, si utile à la protection et à l'heureux développement de la jeunesse ouvrière, a été créée, en 1896, sous les auspices de l'Administration municipale, par les soins actifs et dévoués de l'*Association fraternelle des anciens Elèves des Ecoles communales de Rouen*. Son but excellent est d'offrir aux jeunes gens sortis de ces écoles, durant la période toujours si délicate de l'apprentissage, celle qui va des bancs de la classe à la chambrée militaire, un centre de distractions saines et agréables, où ils puissent se récréer honnêtement, se fortifier contre les dangers du dehors et cimenter plus étroitement, en les accroissant au besoin, leurs relations d'amitié et de bonne camaraderie. Des salles de réunion, avec jeux variés, gymnase, petit théâtre, bibliothèque, ont été organisées à cet effet dans l'ancien dépôt du matériel de secours contre l'incendie, cédé à titre gratuit par la Ville, qui a largement contribué à cette transformation.

C'est dans la salle de conférences, en regard de la porte d'entrée, qu'a été placée la toile décorative généreusement offerte à l'Œuvre par notre compatriote Philippe Zacharie, le distingué peintre rouennais. Cette œuvre, d'une haute valeur artistique, représente *la Ville de Rouen, sous l'égide de la République, protégeant l'instruction des adultes*. La scène, bien présentée, se passe au pied du grand escalier de l'Hôtel-de-Ville, sur le perron duquel

plane le coq gaulois. Debout, la couronne murale en tête, la Ville de Rouen, personnifiée par une femme de haute stature, qu'accompagne le génie de la Patrie, tend un livre à l'un des jeunes artisans groupés à ses côtés. Ceux-ci, charmants d'abandon en leur pose naturelle, à la fois naïve et fière, la physionomie doucement émue, mais déjà pensive et résolue, se pressent autour d'elle dans leurs habits de travail, tenant en main les outils du métier. Plusieurs de ces têtes expressives, cela se sent, sont celles de jeunes gens appartenant au Patronage. L'artiste, d'ailleurs, a esquissé de nombreuses études pour la préparation de son œuvre, entre autres un très joli dessin noir relevé de pastel, qui mériterait d'être conservé dans quelqu'une de nos collections locales.

Cette fresque aux tonalités adoucies, où les roses et les gris se marient harmonieusement, répond bien à la décoration générale de la salle, où elle s'encadre entre deux pilastres, sous un jour vif et lumineux, dans une riche bordure de feuilles et de fruits de pommier, coupée par les armes de Rouen et de Normandie. Sur le cartouche qui la surmonte, on lit cette devise : *Par le travail, pour la Patrie.* La réception en fut faite le 14 juillet dernier, en une réunion intime organisée par le dévoué Président de l'œuvre, M. Haraucourt, et dont la pensée inspiratrice : *le rôle de l'Art dans l'éducation populaire,* a été développée dans un sentiment très large et très élevé par M. le Professeur Texcier. Il a surtout très bien caractérisé l'œuvre du peintre, ainsi résumée par lui : « Dans ce tableau, d'une conception si savante et si simple, d'un dessin si pur, d'une coloration si harmonieuse, s'affirme une grande pensée morale, enveloppée d'un clair rayon de beauté artistique : qui n'y voit la glorification splendide du patriotisme et du travail, du devoir réciproque de protection et de reconnaissance qui unit indissolublement la grande cité à ses fils, et les fils à la cité ; tout cela simplement, noblement exprimé. »

MONUMENTS COMMÉMORATIFS

Passons maintenant de l'œuvre peinte à l'œuvre sculptée. Cette fois ce n'est plus à Rouen même, mais dans sa circonscription que notre examen se trouve sollicité. Trois de ses centres les plus actifs et les plus industrieux, Sotteville, Darnétal et Maromme, se sont suivis de près dans ce tournoi patriotique, artistique et monumental, auquel n'ont pris pris part que des artistes locaux.

C'est Sotteville qui ouvre la lice avec son Monument commémoratif aux soldats de la commune morts pour le pays, inauguré le 28 mai 1899. Dû à l'initiative d'une Société sottevillaise, plus bas citée, il s'élève dans la partie neuve du cimetière, non loin du Calvaire, sur un terrain gracieusement concédé par la Municipalité. D'un dessin très sobre, il est formé d'une pyramide quadrangulaire, en pierre de Lorraine, portée sur un léger soubassement et couronnée par une grenade, le tout posé sur un tertre gazonné. Comme ornement, un cartouche au chiffre de la République, avec cette inscription au-dessous : *Aux Enfants de Sotteville morts pour la Patrie. — Souscription publique. — Souvenir patriotique sottevillais.* Quatre bornes, reliées par des chaînons et surmontées d'un boulet, entourent ce monument, simple et digne, conçu par M. Lequeux, architecte, lui-même enfant de Sotteville.

C'est aussi aux enfants de son territoire morts pour la défense du sol, que la Ville de Darnétal a voulu consacrer un monument. Pour en rendre l'exécution plus parfaite, le

IMP. LECERF, ROUEN

PANNEAU DÉCORATIF DE PHILIPPE ZACHARIE

(PATRONAGE SCOLAIRE)

D'après une photographie de M. HARAUCOURT

projet en fut mis en concours, entre architectes et sculpteurs normands, et soumis à l'appréciation d'un Jury spécial. Après un laborieux examen, le choix se fixa définitivement sur la maquette exposée par MM. Lequeux, architecte, et Alphonse Guilloux, l'excellent sculpteur rouennais. Il convient d'ajouter que les autres maquettes présentées par deux de nos collègues, MM. Fauquet et de Vesly, se recommandaient également par de sérieuses qualités artistiques. Le premier avait envoyé un projet purement architectural, une sorte de tumulus intéressant, avec attributs funéraires et héroïques ingénieusement groupés. Le second avait présenté, en collaboration avec Benet, le sculpteur dieppois, une maquette de *France guerrière,* un peu rêveuse, se détachant sur une haute stèle d'un bel effet.

D'une architecture aux profils sobres, mais robustes et puissants, le monument adopté se compose d'une pyramide quadrangulaire se terminant par un chapiteau orné d'un bandeau de lauriers, sur lequel s'enlèvent les armoiries de Darnétal et les initiales républicaines. Du soubassement, formé par une large gorge en scotie, se détache un avant-corps servant de piédestal à la figure allégorique de la *France forte et confiante,* signée par Guilloux. Cette vigoureuse figure de femme, coiffée d'un léger casque à ailettes, la poitrine enserrée dans une souple cuirasse, se reposant sur sa puissante épée et s'enveloppant dans les vastes plis du drapeau qui flotte derrière sa tête, a vraiment une belle allure guerrière. Elle est, de plus, très décorative et en parfaite harmonie avec les lignes du monument.

Ce monument, tout en pierre, sauf l'épée de la statue, qui est en bronze, a été élevé, au moyen d'une souscription, sur la place de l'église de Longpaon. Une grille décorative de F. Marrou, servant de porte-couronnes, en accompagne la base. L'inscription, fort simple, se borne à ces quelques mots, gravés en or sur le piédestal : *Aux Enfants de Darnétal morts pour la Patrie.* L'inauguration a été fixée au 1er avril 1900.

Le monument Besselièvre, le dernier de la série, est dû à l'initiative de la *Société Industrielle,* et sera élevé, lui aussi, par souscription, sur la place de la Mairie de Maromme. Il a été demandé directement à deux de nos compatriotes déjà cités, M. Eugène Fauquet, architecte, et l'excellent sculpteur Alphonse Guilloux.

Divers projets sont nés de cette intelligente collaboration. Tout d'abord, on avait songé à un monument très développé, consistant en une véritable fontaine, avec vasques et bassin circulaire, d'où eût émergé un haut piédestal couronné par le buste de Besselièvre. Ce premier projet fut repris avec une légère modification ; on proposa de supprimer les vasques et de les remplacer par des corbeilles de fleurs qui eussent accompagné le piédestal, sur la face antérieure duquel se serait détaché un bas-relief allégorique, conservé d'ailleurs dans le plan définitif. Cette vaste base parut encore trop importante comme support d'un simple buste.

Le projet adopté consiste en une stèle arrondie, de haute dimension, portant en avant un motif principal nettement accusé. On y voit l'Industrie, sous les traits d'une femme assise et drapée, le bras tendu vers le buste de Charles Besselièvre, auquel elle rend hommage ; près d'elle, un jeune apprenti, en son pittoresque costume de travail, symbolise l'enfance ouvrière, dont l'éducation et l'instruction ont toujours préoccupé le grand manufacturier. Un fond décoratif, traité en bas-relief, traduit et précise encore la même pensée, avec ses maisons d'école et ses hautes cheminées d'usine enveloppant de leurs





PREMIERS PROJETS

volutes de fumée la mâle figure de l'industriel, qui semble regarder au loin cette active et bourdonnante vallée de Maromme, toujours en travail, qu'il a si bien su, par son énergique impulsion, faire vivre et prospérer. La donnée générale est heureuse et prête à la réflexion.

Pour rehausser ce monument tout sculptural, M. Fauquet avait eu l'ingénieuse idée d'encastrer la jolie stèle de Guilloux dans un encadrement architectural très-ingénieux, dont le couronnement se terminait en forme de médaillon, avec accompagnement de vases et de triglyphes. Ce complément n'ayant pas été adopté, sans doute pour mieux concentrer l'attention sur le bas-relief, les artistes se proposent d'y suppléer par l'installation d'un fond de feuillage destiné à faire valoir celui-ci et à lui servir de bordure. Tel qu'il est, l'ensemble du



PROJET DÉFINITIF

monument nous paraît très heureux, et nous ne doutons point que son exécution ne réponde pleinement à son objet.

LE CHAPITRE DES STATUES

Si les communes de la banlieue n'ont pas marchandé les honneurs de la place publique à leurs illustrations individuelles, par contre le chef-lieu s'est montré quelque peu inhospitalier à l'endroit de ses gloires locales. C'est ainsi, par exemple, que sans respect des droits acquis, il a signifié brutalement son congé à la statue d'une de ses célébrités les plus connues et les plus aimées, à ce mélodieux et inoffensif Boieldieu, un peu troubadour comme son Georges Brown, dont le bronze, vieux de soixante ans, a dû déménager sans tambour ni trompette, tel qu'un débiteur insolvable ou un locataire dans l'embarras. Nous avons raconté en détail dans un de nos procès-verbaux (*page 8*) les mécomptes et les mésaventures du malheureux édicule, renvoyé aux quatre points cardinaux de la ville par des esprits plus fertiles que révérencieux. Finalement, le grand homme, *à fin de bail*, délogé de son gîte le 10 novembre dernier, mis un instant à l'ombre dans la grande salle des Consuls, où les concerts dominicaux durent lui rappeler les triomphes de jadis, a été réinstallé avec son piédestal à l'extrémité ouest du cours qui lui doit son nom. C'est là qu'il repose en paix, en attendant d'autres destins, à l'entrée de la Bourse couverte, en bordure de la rue Nationale, dont les façades fort peu décoratives lui constituent une assez maussade toile de fond.

La question Boieldieu réglée, reste la question Jeanne d'Arc, toujours pendante depuis des années. Voilà plus de trente ans, en effet, qu'un groupe de patriotes rouennais, composé de savants, d'artistes et de lettrés, l'a mise à l'ordre du jour, sans qu'elle ait avancé d'un pas. Si fait, pourtant. En 1894, la Chambre des Députés, mise en cause, vota un projet de loi aux termes duquel un monument national, souscrit par l'Etat, devait être élevé à l'héroïque guerrière, au lieu même de son martyre. Depuis lors, les Pouvoirs publics ont fait la sourde oreille, et les diverses délibérations de notre Conseil municipal, transmises en haut lieu, n'ont pas obtenu un meilleur succès. De guerre lasse, pour sortir enfin du *statu quo*, on s'était rabattu sur un projet de loterie patriotique, au capital d'un million, dont l'émission, lancée en pleine période d'Exposition, en un courant d'action éminemment vulgarisateur, eût permis aisément la réalisation de ce vœu. Par malchance, la Commission spéciale chargée de l'examen du rapport, présenté par nos députés locaux, a émis des conclusions peu favorables à l'exécution de ce projet, toujours ballotté, qui ne semble émerger un instant que pour sombrer de nouveau..... Est-ce parti-pris, indifférence, ou manque de conviction?..... Tous les trois peut-être, ainsi qu'il arrive trop souvent en ces temps d'inertie et de médiocres efforts.

Espérons toutefois contre toute espérance, car, tandis que les bureaux ergotent, que les comités piétinent sur place, le génie français prend sa volée et, déjà, les maîtres de l'art, Falguière en tête, travaillent en silence, cherchent, ébauchent, ambitionnant de donner à la France l'œuvre vraiment inspirée et réparatrice qui doit glorifier dignement le souvenir de la grande Lorraine.

Plus heureux que Jeanne d'Arc, un enfant d'adoption des Rouennais, rouennais lui-même par ses attaches et ses relations de jeunesse, le normand Guy de Maupassant,

doit avoir bientôt son bronze au soleil, sous les riantes frondaisons du square Solférino. On n'a pas oublié l'éclatant succès de la très brillante et très artistique représentation organisée en son honneur, le 12 mars 1899, par les soins du Comité spécial constitué pour l'érection de son monument. Ce fut un évènement littéraire qui fit écho dans la presse parisienne et marquera sa date au Livre d'or de notre vieux Théâtre-des-Arts.

Des 6,000 francs réunis alors, 4,000 à peine purent être consacrés à la partie matérielle de l'œuvre, les frais d'organisation ayant absorbé le surplus. Si la somme est modique, elle suffira cependant à faire revivre à nos yeux, en un monument simple, mais élégant, la physionomie expressive et si virilement accusée du charmant écrivain. Charme et simplicité, voilà tout! Rien autre chose qu'un buste énergique et vibrant, copie fidèle du marbre original de Raoul Verlet, supporté par un haut piédestal en granit rose de Normandie, qu'agrémente une branche de fleurs de pommier, aux bouquets délicats, aux feuilles souples et légères, ouvragée de main de maître par Ferdinand Marrou. Si nous ajoutons qu'ensemble et détails ont été surveillés avec un soin jaloux par notre dévoué Président d'honneur, M. Gaston Le Breton, que Bernier, Barbedienne et Devaux y ont collaboré, nous aurons dit assez avec quel goût, quel parfait sentiment d'art un tel morceau sera exécuté. Voilà bien le monument intime qui convient à ce conteur exquis, à ce vigoureux enfant de notre sol, au style chaud et coloré comme nos pommes normandes, savoureux et limpide comme leur clair breuvage, si fortement imprégné de la sève du pays natal.

TRUMEAUX ET MARQUISES

A côté des œuvres d'art qui la décorent et des nouvelles constructions qui la meublent, la voie publique nous offre encore un intéressant sujet d'étude. Ce sujet, c'est la rue elle-même, ce sont ses magasins et ses boutiques, galerie populaire aux aspects divers, aux curiosités multiples, qui va se modifiant, se transformant chaque jour au gré de la mode et des nécessités de l'époque. La physionomie d'une maison commerciale, d'un café, d'un restaurant, offre naturellement plus de ressources aux caprices de l'ornemaniste que le dehors d'une maison d'habitation. La vie journalière, qui s'y manifeste à tout instant, lui impose un cadre, des apparences appropriés à ses goûts et à ses habitudes. Il y a dans sa décoration, sa *mise en vue,* une nécessité de réclame, une sorte d'annonce, d'*accroche-l'œil,* si l'on nous passe le mot, où le décor adopté doit, avant tout, jouer le rôle de l'affiche et de l'enseigne. De là ces devantures historiées, ces intérieurs pimpants, ces applications de faïences, de vitraux, de panneaux décoratifs où le talent des spécialistes se donne libre carrière et qui trahissent parfois, en leur forme industrielle, une préoccupation d'art et d'originalité qui ne se retrouve pas toujours dans des œuvres de plus haute volée.

Un excellent exemple nous en a été récemment donné dans la charmante décoration qu'un artiste rouennais bien connu, M. Parmentier, l'auteur des curieuses toiles peintes du *Vieux-Rouen,* à notre dernière Exposition, a composée spécialement pour la boulangerie Périer, rue de la Grosse-Horloge. S'inspirant adroitement de quelques maîtres contemporains, il y a peint toute une frise décorative, traitée en camaïeu, d'un ton terre-cuite, nous racontant d'une façon ingénieuse toute cette poétique et vivifiante *Histoire du Pain,*

qu'un autre de nos concitoyens, le peintre Paul Beaudoüin, a jadis traitée, et si joliment, dans la décoration de l'Ecole Mathieu-de-Dombasle, à Paris. Le travail des champs, la fumure des terres, le labour, l'ensemencement, le fauchage, le glanage, le battage au fléau, la panification, la distribution du pain y sont retracés tour à tour en une suite de petites scènes rustiques, pleines d'animation et de fraîcheur, nous donnant bien l'impression de ce grand travail de production et d'alimentation qui fait la vie des peuples. Voilà de l'art industriel bien compris, bien approprié, et cet exemple mériterait de faire école.

Plus encore que la peinture décorative, le métal est destiné à jouer un rôle important dans ces conceptions nouvelles de l'art dans la rue. Sa malléabilité, sa durée, ses aspects variés, susceptibles de recevoir des patines diverses, l'indiquent de préférence pour les décorations extérieures, surtout pour les façades, où son poli, ses vives arêtes, ses tons accusés, vibrants, mettent de l'agrément et de la couleur. Nous n'en voulons pour preuve que les marquises originales, d'une note d'art si moderne, récemment installées sur cette partie des quais de Rouen, singeant le haut trottoir parisien, qu'on nomme la Petite Provence. Echelonnées sur le même plan, à quelques mètres de distance, ces marquises, au nombre de trois, comme les Grâces, se recommandent par des qualités différentes.

La première en date, celle du café Victor, est de notre maître ferronnier Ferdinand Marrou. Elle a toute l'exubérance de la plus belle Renaissance. Les motifs sont tous d'un dessin très fouillé et de ce beau travail, fin et précis, qui est la signature du maître; de légères touches d'or, piquées çà et là, en rehaussent très brillamment les détails. Le soir, aux lumières, quand ses fleurons bronzés s'irradient sous l'éclat des lampes électriques, l'effet de la marquise est des plus somptueux. Il le sera bien plus encore lorsque celle-ci sera complétée, non-seulement par une autre marquise identique, destinée au café voisin, acquis par le même industriel, mais encore par un haut portique central formant couronnement, qui doit être décoré de lustres, d'attributs et de statues allégoriques personnifiant le Chant, la Musique et la Danse. C'est seulement alors qu'on pourra juger dans son ensemble cette œuvre capitale, amoureusement ciselée et martelée, relevant avec un certain luxe la façade un peu terne du Théâtre-des-Arts.

D'un effet plus simple, la marquise du café Davoult nous paraît excellente à tous égards. Entièrement en fer forgé, elle se présente à nous comme les belles œuvres de ferronnerie du siècle dernier, dans la simple beauté de son travail savamment conçu et très bien exécuté. La composition est élégante et bien raisonnée; ainsi le motif central, formé de palmes encadrant un écusson, est d'un très bel arrangement. Peut-être y a-t-il un peu abus de lignes droites dans l'ensemble, qui accuse quelque raideur; malgré cela, c'est une œuvre réussie qui recommande fort son auteur, M. Tois fils.

Comme celle du café Victor, la marquise de l'Hôtel d'Angleterre est signée de M. Marrou. Plus sobre de détails que son aînée, elle se distingue par un ensemble de lignes brisées qui ne manque pas de charme. Sa frise transparente, entrecoupée de montants de ferronnerie et éclairée par trois lustres électriques, est estampée d'un écusson central portant les léopards de Normandie, devenus, par droit de conquête, des léopards anglais. L'emploi des vitraux coloriés, jouant dans le métal, est une trouvaille; cette polychromie diaphane est très agréable, surtout pour le plafond; cependant, nous avouons n'aimer guère sa décoration, dont les arabesques en *coup de fouet*, inspirées de l'école flamande contemporaine, nous paraissent une importation étrangère d'un goût douteux.

SUJETS DIVERS

Quelque désir que nous ayons de rendre cette chronique aussi complète que possible, son étendue déjà excessive nous force à laisser dans l'ombre nombre de questions que nous aurions voulu traiter. C'est ainsi que nous n'avons pu dire un mot de maintes constructions particulières élevées en différents quartiers de la ville, au cours de cette active et besogneuse année qui s'est déroulée d'autant plus vite qu'elle nous annonçait en quelque sorte le glas funèbre d'un siècle. D'aucunes pourtant eussent mérité d'être signalées, à commencer par le presbytère de style roman, d'aspect un peu terne, d'ailleurs, édifié pour la cure de Saint-Sever par M. Trintzius, qui a su faire beaucoup mieux, pour finir par le charmant logis de la place de la Rougemare, vrai logis d'artiste, ouvré comme un meuble, conçu et parfait avec tout l'amour du métier par un praticien exercé, M. Morel, un descendant de ces habiles *huchiers* rouennais, de ces vieux maîtres-artisans épris de leur industrie, qui, vivant d'elle et par elle, la couvant des yeux, la caressant de l'outil, savaient faire de leur propre habitation comme une enseigne parlante, un vivant témoignage de leur ingéniosité et de leur savoir professionnel.

De même, aussi, nous n'avons pu mentionner qu'incidemment (*page 32*) une création extra-municipale des plus intéressantes, appelée à rendre de signalés services à la cause de notre histoire locale. Nous avons nommé la *Commission des Inscriptions rouennaises,* réunion de savants, d'historiens, de publicistes, de fonctionnaires et de Conseillers municipaux chargée de préciser, enregistrer et populariser nos grands noms, nos grandes dates et nos grands souvenirs. L'article spécial où nous avons développé, *avant la lettre,* un programme analogue au sien (*page 21*), peut donner une idée de l'importance et de l'intérêt de sa mission. Rappelons seulement, pour aujourd'hui, qu'instituée par un arrêté administratif du 8 mai 1899, elle n'a commencé ses travaux qu'à dater du 6 novembre suivant, époque de son installation. De ses premières délibérations, il résulte que trois plaques commémoratives, élucidées par elle, sanctionnées par la Municipalité, devront être apposées, sur trois points différents, au cours de l'année 1900. Deux d'entre elles rappelleront le séjour à Rouen de deux hommes de génie également illustres, Pascal et Molière ; l'un, qui y fit, en 1646, au faubourg Saint-Sever, de curieuses expériences sur le vide ; l'autre, qui vint y jouer avec sa troupe, en 1658, au Jeu de Paume des Bracques, dans le quartier du Vieux-Palais. Une troisième plaque, celle-là purement topographique, nous rendra l'aspect du Vieux-Marché au temps de Jeanne d'Arc, avec la concordance des plans ancien et moderne, minutieusement établie d'après les documents originaux, par M. Jules Adeline, l'ingénieux interprète de nos vieux cartographes rouennais. Nous y reviendrons.

VIEUX LOGIS ET VIEILLES RUES

Une autre question locale dont nous avons déjà parlé (*pages 10 et 11*), et dont il nous faut remettre aussi la solution à notre prochain Bulletin, est celle de cette pauvre vieille maison de la rue Saint-Romain, tant discutée, tant cahotée depuis quelques mois, si chaudement débattue à l'heure actuelle. Artistes, amateurs, archéologues, édiles, architectes, simples particuliers, presse rouennaise et presse parisienne, tout le monde s'en est

mêlé, chacun tenant à dire son mot, à émettre son avis sur cette nouvelle *affaire,* moins irritante et plus logique que celle de Rennes, et qui, Dieu merci, a fait couler plus d'encre que de sang. Les pièces du débat doivent d'ailleurs être soumises prochainement au public dans une exposition particulière organisée par les soins de notre Société, et dans laquelle seront réunis, non-seulement tous les documents et *dires,* manuscrits ou imprimés *y relatifs,* comme on dit au Palais, mais encore tous les dessins, tableaux, aquarelles, gravures, lithographies, photographies, moulages pouvant se rattacher tant à la vieille maison elle-même qu'au pittoresque quartier qui lui sert de cadre et aux édifices qui l'avoisinent. Tout le monde pourra ainsi s'édifier et *connaître de la cause,* comme on dit encore en style de robin.

En attendant, et quoi qu'il advienne, nous croyons qu'on doit y regarder à deux fois avant de mettre hache en bois et d'écarteler du même coup vieux logis et vieille rue. On n'a déjà que trop morcelé le vieux Rouen, trop coupé et taillé dans cet écheveau touffu de curieux habitacles et de gothiques quartiers qui formaient une trame si accidentée, si capricieuse à son ancienne topographie. Il ne faudrait pourtant pas oublier que ce qui fait le charme d'une vieille ville comme la nôtre, pour les artistes et les touristes qui la visitent si fréquemment, ce n'est pas seulement ses monuments typiques et classés, c'est aussi ces coins particuliers, ces ensembles originaux, ces aperçus divers qui ont gardé le cachet et la physionomie d'antan, l'émanation même de la vie vécue. Supprimer ces détails anciens, qui sont à l'aspect général des villes ce que les ombres sont au tableau, n'est-ce pas émousser et déflorer la curiosité du voyageur, celle-ci n'étant plus attirée, sollicitée à chaque pas par ces curieuses rencontres d'art, ces contrastes piquants qui savaient si bien l'amuser et l'intéresser ?

Sans doute, il faut tenir compte des besoins de son temps et ne point paralyser l'essor d'un grand centre, sous prétexte d'y conserver la couleur locale. Mais, sans retourner en arrière, sans sacrifier le présent au passé, ne peut-on s'ingénier à les harmoniser, à les faire vivre côte à côte, conciliant les exigences modernes avec le respect des choses anciennes, ainsi que l'ont si bien su faire nos voisins les Belges et les Allemands, ceux-ci à Bruxelles et à Anvers, ceux-là à Cologne et à Nuremberg ? Prenons donc modèle sur eux pour conserver au Rouen « qui s'en va », au Rouen qui menace de disparaître, avec ses derniers aspects, ses dernières vieilles rues, un peu du charme et de la poésie d'autrefois.

CONGRÈS DE L'ART PUBLIC

C'est précisément pour réaliser un idéal analogue à celui que nous venons de formuler, pour rendre au présent un peu du relief et de l'originalité du passé, que doit s'ouvrir à Paris, au moment de l'Exposition, un *Congrès de l'Art public,* modelé sur celui de Bruxelles, autour duquel on mène grand bruit. Ce qu'on entend par art public, tout le monde le sait maintenant. Nul n'ignore que sous ce terme un peu vague, mais très compréhensible, se cachent d'excellentes idées corroborant presque point pour point celles que les *Amis des Monuments Rouennais* ont pour mission de défendre et de propager. Il s'agit simplement — et c'est bien quelque chose ! — de sauvegarder l'aspect artistique des villes et de créer pour elles une ornementation décorative bien comprise, parfaitement appropriée aux besoins actuels. « Revêtir d'une forme d'art tout ce qui se rattache à la vie publique contemporaine et stimuler l'émulation entre artistes, en traçant à leurs travaux une voie

pratique s'inspirant de l'intérêt général et populaire », telle est, aux termes mêmes du programme, la pensée inspiratrice de l'œuvre. C'est, à proprement parler, « l'art dans la rue ».

Ce programme, très complexe et très étudié, se divise en trois groupes ou ordres différents : l'*Ordre historique*, se rapportant à la conservation, à la restauration ou la mutilation des monuments et des sites ; — l'*Ordre technique*, concernant les principes et applications relatifs à *l'esthétique des villes*, c'est-à-dire les moyens pratiques de conserver et restaurer les anciens monuments ; — enfin, l'*Ordre administratif*, touchant les lois et règlements permettant de réaliser le but poursuivi par les organisateurs.

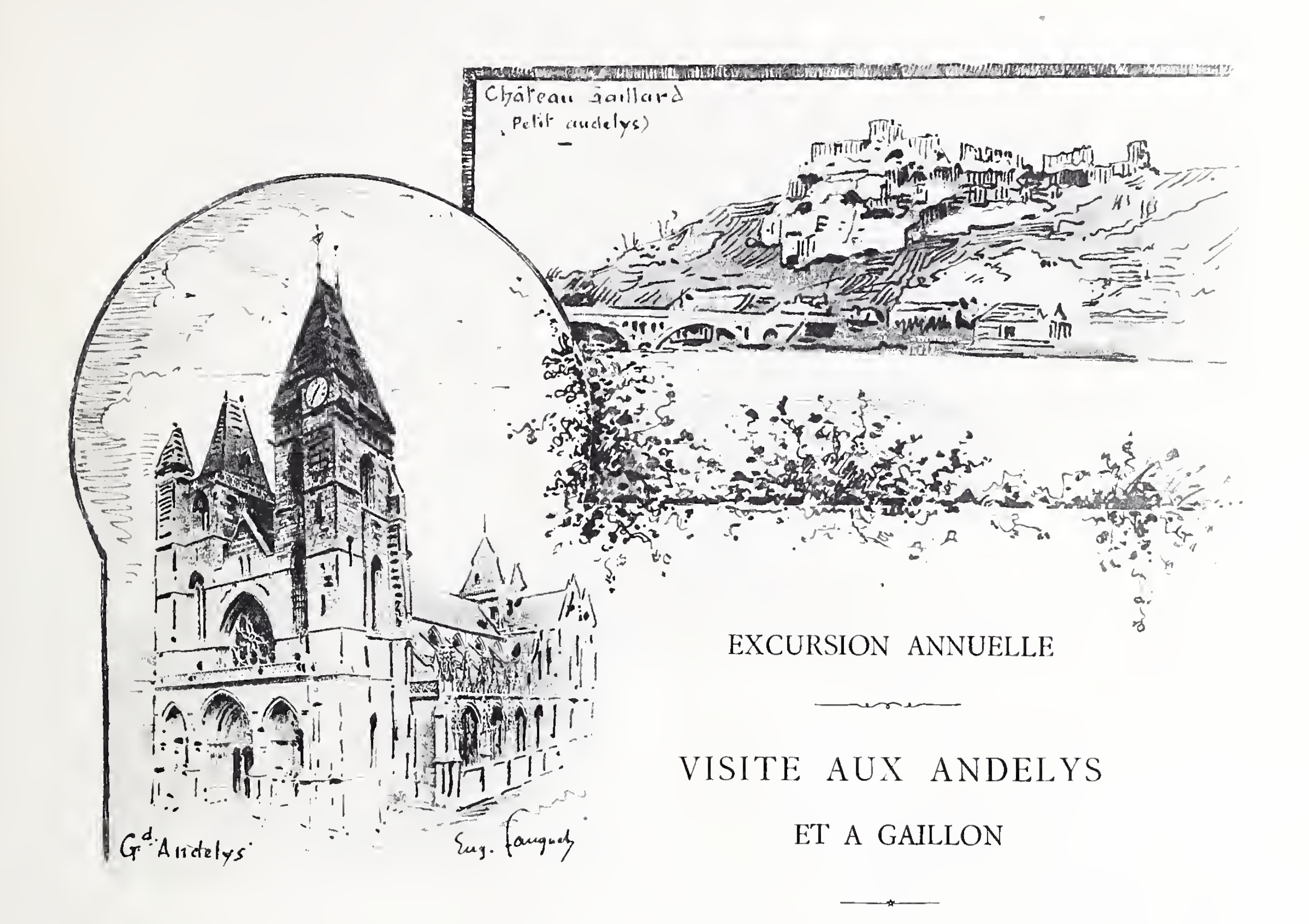
Pour matérialiser et sanctionner ce programme, une exposition ingénieuse et pittoresque sera jointe au Congrès. On y verra groupé, comparé, en une succession volumineuse de modèles, maquettes, coupes, vues et plans, dessins, photographies ou peintures, tout ce qui peut contribuer à l'embellissement des villes, à l'originalité, à l'harmonie de leur ensemble, à la grâce de leurs détails, comme aussi tout ce qui, pour des causes diverses, vandalisme, manque de goût, d'unité, de mesure, contribue à les défigurer et à les enlaidir. Des reproductions en relief ou linéaires y montreront les différents aspects de tel édifice, de telle rue ou telle place à ses diverses époques, ses transformations, restaurations ou mutilations, de même que seront exposés et comparés les meilleurs types de tous les accessoires extérieurs qui meublent et décorent nos rues : statues, fontaines, kiosques, horloges publiques, candélabres, grilles, bancs, enseignes, affiches, et le reste, y compris les plantations, squares et jardins, qui sont la poésie et la gaîté du tableau. Ce sera le vrai musée de l'esthétique urbaine envisagée au point de vue national et cosmopolite, chaque pays devant y avoir son exposition particulière, chaque contrée son groupe ou sa section.

Nul doute que la ville de Rouen, la ville artistique et monumentale par excellence, une des plus pittoresques et des plus curieuses de la vieille France, celle où le génie de la race s'est le mieux conservé, où il s'affirme et revit chaque jour dans les monuments, les mœurs, les traditions, Rouen la *ville-musée*, la ville historique et légendaire, aux reliques toujours vivantes, dont on a pu dire avec raison « qu'elle était avec Venise et Nuremberg une des trois seules villes au monde réellement originales », ne tienne à honneur de figurer à ce Congrès et s'y faire représenter dignement. Déjà une délégation spéciale, recrutée parmi les plus aptes, a été désignée à cet effet par la Municipalité, et, si nous en croyons les on-dit, le Congrès lui-même rendrait à notre ville ce bon procédé en lui envoyant, à l'issue de ses travaux, une semblable délégation, qui viendrait étudier sur place les transformations du chef-lieu normand et les améliorations artistiques dont il pourrait tirer profit. C'est par cette bonne nouvelle que nous voulons finir, nous réservant d'y revenir en détail quand le temps sera venu.

Et maintenant, à l'an prochain !

Raoul AUBÉ.





EXCURSION ANNUELLE

VISITE AUX ANDELYS

ET A GAILLON

Fidèle à une tradition annuelle, quelque peu négligée en ces derniers temps, la *Société des Amis des Monuments Rouennais* a repris, en 1899, le cours de ses excursions normandes, déjà nombreuses et variées. Cette fois, c'est à deux localités du département de l'Eure, deux petites villes voisines souvent liées l'une à l'autre dans les récits de voyages, les Andelys et Gaillon, qu'un petit groupe de nos Membres a demandé pour quelques heures, trop vite écoulées, le charme et le délassement d'un beau dimanche d'été. La date tardive de l'excursion, fixée au 6 août, a nui quelque peu, il est vrai, au succès de l'entreprise, concurrencée par les vacances scolaires et la saison des eaux. On ne put réunir en tout qu'une douzaine d'excursionnistes, dont sept sociétaires seulement : MM. André Dubosc, Beaurain, Deglatigny, Duveau, Garreta, Witz et Raoul Aubé. C'était maigre pour représenter tout l'*aréopage*, mais les sept assistants en prirent leur parti en philosophes, se comparant plaisamment aux sept sages de la Grèce. Ajoutons qu'en cette occasion, comme presque toujours, les absents ont eu tort.

On n'attend pas de nous une description approfondie de cette promenade à vol d'oiseau, ou plutôt à vol de train, avec intermède d'omnibus, dont les sites pittoresques et familiers ont été popularisés de longue date par les guides et itinéraires normands. Quelques notes sommaires, prises sur le vif, élucidées et complétées par les jolis croquis de deux de nos collègues, MM. Duveau et Eugène Fauquet, suffiront à cette rapide relation. Du trajet, rien à dire, celui-ci étant suffisamment connu ; d'ailleurs, le chemin de fer, qui abrège les distance, uniformise aussi les impressions. Sauf les inévitables arrêts des trains, notre première halte fut donc aux Andelys mêmes, dont la double agglomération urbaine, réunie par un joli boulevard, s'offre au visiteur dès la sortie de la gare. Le coup d'œil est

charmant, et c'est presqu'un coup de maître d'avoir joint ainsi par ce trait d'union de verdure ces deux villes jumelles, confiées au même sceptre administratif, sommeillant en paix, comme de bonnes petites bourgeoises, à l'ombre d'un frais vallon, calme et reposé, qu'accidente au loin la ruine agreste et rocailleuse qui a fait la fortune du lieu.

Patrie du Poussin, de Turnèbe, de Blanchard et de bien d'autres célébrités, les Andelys sont du reste un coin de la France réellement privilégié au point de vue du pittoresque, de l'art et des souvenirs historiques. L'artiste qu'une bonne inspiration y conduit, surpris de la beauté des sites environnants, s'attarde à les croquer; il ne les quitte qu'à regret, emportant avec lui de ravissantes études. Ainsi firent quelques-uns d'entre nous, tandis que les simples curieux bourraient leur carnet de notes, faisant la navette d'une ville à l'autre, chacune d'elles sollicitant également notre attention.

Au Grand-Andely, la première en date, les curiosités se pressent. C'est avant tout l'église Notre-Dame, l'antique Collégiale de Sainte-Clotilde, dont la fondation remonte aux premiers temps de la monarchie française. Ce qui frappe surtout dans ce remarquable édifice, œuvre de plusieurs siècles, c'est l'habileté avec laquelle les architectes qui s'y sont succédé ont su respecter l'harmonie générale, mariant avec un rare bonheur, malgré la transition, l'art ogival et le style Renaissance. Sous ce rapport, les deux façades latérales, l'une du gothique le plus fleuri, l'autre dans le goût de Jean Goujon, constituent d'excellents types admirablement contrastés. Le grand portail, inspiré du XIII[e] siècle, est lui-même une fort belle page d'architecture, avec ses tours sévères, flanquées de tourelles d'angle, que relie un triple porche à colonnettes, couronné par une balustrade. Quant à l'intérieur, d'un beau sentiment religieux, il faut y admirer notamment l'éclat et la variété des verrières, quelques toiles intéressantes de Quintin Varin, l'un des maîtres du Poussin, un bloc rocailleux, d'une certaine originalité, considéré à tort, croyons-nous, comme une reproduction cavalière du Château-Gaillard, un beau retable et un *Saint-Sépulcre* de grandes dimensions, œuvre magistrale d'un ciseau inconnu, provenant de l'ancienne Chartreuse de Gaillon.

En sortant de l'église, les regards se portent sur le vieil hôtel du *Grand-Cerf*, une de ces gothiques maisons à pans de bois, à bandeaux sculptés qu'on ne retrouve plus guère que dans les petites villes, derniers refuges du passé, les grands centres leur faisant impitoyablement la chasse, sous prétexte qu'elles ne sont pas d'équerre et constituent matière à incendie. Ne sommes-nous pas dans le siècle par excellence de la ligne droite et du moellon! Ancienne résidence de Nicolas du Val, sire du Viennois, conseiller au Parlement de Normandie, qui le fit élever au début du XVI[e] siècle, ce vieux logis seigneurial n'est plus qu'une simple hôtellerie ouverte à tout venant; mais ses nobles lambris ont hébergé d'illustres voyageurs : Walter Scott, lord Bruce, Pigault-Lebrun, Rosa Bonheur, Victor Hugo y ont séjourné tour à tour, au cours de leurs voyages en Normandie, et ce dernier, qui ne marchandait ni sa prose ni ses vers, a même consacré par un distique connu la réputation de sa haute cheminée, au manteau armorié, à la hotte caractéristique, dont le vaste foyer, au dire du poète, *dévore en nous chauffant un chêne tout entier*.

A quelques pas plus loin, dans une rue avoisinante, est la célèbre fontaine de sainte Clotilde, sorte de fontaine de Jouvence qui ne rajeunit pas, mais guérit de tous maux, selon la croyance populaire, qui l'a longtemps honorée d'un culte quasi-superstitieux. La bonne sainte, au temps où elle bâtissait son église, en aurait, paraît-il, changé l'eau en vin pour étancher la soif des ouvriers, renouvelant ainsi le miracle des noces de Cana.

Hommes et femmes s'y baignaient autrefois côte à côte, *in naturalibus*, sans doute pour mieux aider à la vertu de fécondité dont ses eaux étaient également douées. C'est encore l'objet d'un grand pèlerinage annuel, fixé au 2 juin, époque où les populations normandes accourent de plusieurs lieues à la ronde, croix et bannières en tête, pour venir s'immerger par catégories individuelles, grâce à une cloison protectrice, dans l'onde glacée de la petite source, qu'ombrage un énorme tilleul, phénomène de végétation quatre ou cinq fois séculaire qui en pourrait raconter long si les arbres parlaient !

Après avoir visité la sacro-sainte piscine et donné un rapide coup d'œil à la statue du Poussin, œuvre fière mais peu aisée de Brian, élevée devant l'Hôtel-de-Ville, où figure le *Coriolan* du même maître, nous gagnons à la hâte le Petit-Andely, où d'autres curiosités nous sollicitent. Plus modeste que son aîné, celui-ci nous plaît précisément par son côté rustique, ses vieilles maisons, ses berges champêtres et jusqu'à ses rues désertes, arrosées par de gais ruisseaux, entre les menues chaussées desquelles l'herbe croît en toute liberté. Son église paroissiale, dite de Saint-Sauveur, est un petit chef-d'œuvre de simplicité et d'élégance, d'une harmonie parfaite, poussée d'un seul jet sur un plan nettement arrêté. Il y a là évidemment étroite parenté avec la forteresse voisine, dont les architectes durent lui servir de parrains. L'hospice Saint-Jacques, vaste et élégante construction du siècle dernier, au dôme majestueux, due aux libéralités du duc de Penthièvre, mérite aussi de fixer l'attention. Mais ce qui l'attire plus encore, ce qui la retient et la captive, ce sont les ruines imposantes et magistrales du Château-Gaillard, de ce bastion légendaire, popularisé par tant de récits, dont les formidables débris, déchiquetés comme un burg allemand, se profilent si étrangement au-dessus des pentes crayeuses qui dominent la petite ville.

Rien de plus impressionnant, de plus suggestif que cet immense tas de pierres grises campé fièrement à la pointe du roc, y amoncelant ses remparts ébréchés et découpant capricieusement sur le ciel les grands trous bleus de ses blessures. Tout un passé héroïque se lève aussitôt à nos yeux et l'on devine, à son seul aspect, qu'on est ici en présence d'un de ces points stratégiques qui centralisent l'histoire des peuples et décident du sort d'une province. Tel fut, en effet, le rôle de cette maîtresse-forteresse, de cette vaillante *fille d'un an,* sortie tout armée du cerveau génial de Richard Cœur-de-Lion, le grand batailleur, pour défendre son duché et commander militairement tout le cours de la Seine. Construite comme par miracle en une année, à la fin du XIIe siècle, il en fallut tout autant, sept ans plus tard, pour l'investir et en faire le siège. Encore, Philippe-Auguste, quelque habileté et ténacité qu'il y ait mises, n'en fût point venu à bout sans l'audacieuse témérité de quelques-uns de ses servants d'armes.

A leur exemple, nous montons, nous aussi, à l'assaut de la forteresse, grimpant à toutes jambes par l'étroit *raidillon* et le petit sentier de chèvres qui escaladent en zigzag l'escarpement rocheux. C'est un peu le chemin du Paradis, et nous soufflons fort à l'arrivée; mais, aussi, quel plein dédommagement ! Le merveilleux observatoire et l'admirable vue ! Tout le bassin de la Seine avec ses courbes sinueuses, ses îlots feuillus, ses archipels de verdure, ses berges ensoleillées, son hémicycle de collines agrestes, sciées en falaises ou découpées en promontoires, se dessine à perte de vue, devant nous, dans une anse fuyante et capricieuse que rattache au premier plan, dominé par la fine aiguille de son clocher, le groupe chevauchant des maisonnettes du Petit-Andely massées comme d'humbles vassaux aux pieds de leur suzerain. Vrai tableau de maître, digne du Poussin lui-même, qui, tout enfant, dut y puiser ses premières inspirations.

Pendant que quelques-uns s'attardent à le contempler, d'autres explorent en détail les ruines intéressantes du château, sans oublier les souterrains et les casemates, essayant d'en reconstituer, plans en main, la physionomie primitive. C'était alors une citadelle formidable, se composant de quatre parties distinctes : En avant, au seul point d'attaque possible, à l'isthme rattachant le promontoire escarpé aux collines voisines, s'élevait un épi triangulaire défendu par cinq tours campées sur le roc tranché à vif. En arrière se déroulait une première enceinte de remparts et de tours, séparée de l'ouvrage avancé par un large fossé. A l'extrémité de cette enceinte, au-dessus d'un nouveau fossé, se dressait le château proprement dit, bloc de maçonnerie formé de demi-tours accolées dominant les premières défenses. Enfin, au-dessus de celui, surgissait le donjon, dernier refuge des assiégés, dressé tout au sommet du roc, d'où il s'élance encore vigoureux et superbe, bien qu'il ait perdu la moitié de sa hauteur. Tel apparaissait autrefois cet immense massif de tours, de créneaux, de contre-forts, de remparts, de ponts-levis, de galeries souterraines, qui semblait défier toute attaque, « donnant l'idée, au dire de Jules Janin, de quelque construction fabuleuse taillée non de main d'homme, mais de bras de géant ».

Voilà pour l'impression générale. Quant aux détails particuliers, si intéressants pour l'archéologue et le stratégiste, nous ne pouvons que renvoyer les spécialistes aux savants travaux de MM. A. Deville et Viollet-le-Duc, de ce dernier surtout, qui a si bien étudié la vieille forteresse andelysienne et qui nous initie si clairement, si doctement, par la plume et le crayon, à ses moyens d'attaque et de défense. C'est là qu'on saisit d'un seul trait toute l'importance de cette œuvre cyclopéenne, vrai boulevard de la Normandie à l'époque anglo-normande, qui, si elle était restaurée comme Pierrefonds, constituerait un des spécimens les plus curieux et les plus caractéristiques de l'architecture militaire. Il y faut joindre, comme document nouveau, le récent essai de M. Dieulafoy, le distingué orientaliste, sur les constructions stratégiques du XIIIe siècle, essai où les mérites particuliers du Château-Gaillard sont très ingénieusement démontrés ainsi que son étroite parenté avec les forteresses byzantines, qui durent lui servir de type. On y voit les différences sensibles qui le distinguent des forteresses précédentes, et l'on s'y rend parfaitement compte du but poursuivi par Richard dans la disposition des *chicanes* et des enceintes successives, graduées de façon à se couvrir les unes les autres et à se défendre isolément, tout en concourant à la défense commune, sans compromettre en rien la sécurité des ouvrages voisins. C'était, à chaque ouvrage, un nouveau siège à recommencer. Il y a là un trait de génie dont il convient de faire honneur à l'esprit prudent et avisé de notre race.

De moins belliqueux souvenirs nous attendaient à Gaillon, deuxième étape de notre excursion. Nous nous y rendîmes l'après-midi, après un excellent déjeuner à l'hôtel du *Grand-Cerf*, notre centre d'opérations. Bercés par le ballottement de l'omnibus et la douce somnolence qui suit d'ordinaire un bon repas, surtout en temps de canicule, nous ne fîmes guère attention aux accidents de la route, d'ailleurs assez monotone. Nous traversons rapidement deux ou trois gros villages sans importance, endormis béatement dans le repos dominical, puis, la Seine franchie, après une longue plaine poudreuse qui s'éternise, nous voici enfin à Gaillon, devant les murs de l'ancienne Chartreuse, une merveille, réduite comme le château à l'état de souvenir.

Gaillon est un gros bourg assez banal, bâti au pied et sur le versant d'une colline escarpée que sillonnent de petites rues montantes bordées de très vieilles maisons. L'une

d'elles, très pittoresque et très originale, avec ses colombages saillants et ses sculptures naïves, ornées de grotesques et de figures bizarres, nous attire au passage, et l'un de nos compagnons de route, M. Ed. Duveau, la croque habilement en quelques coups de crayon. Mais nous avons hâte de gravir la montée et de gagner le sombre édifice qui se dessine là-haut, couronnant de sa masse l'humble localité dont il est toute la vie et toute l'histoire. L'aspect n'en est rien moins que séduisant et nous déconcerte tout d'abord. Est-ce une caserne, une forteresse ou une prison ? Un peu tout cela à la fois, car cette lourde construction, d'aspect mystérieux et insolite, n'est autre qu'un établissement pénitentiaire, une maison de détention greffée et solidement assise sur les ruines informes d'un palais. C'est ici le dernier vestige du château de plaisance des archevêques de Rouen.



GAILLON — Maison du XV[e] siècle

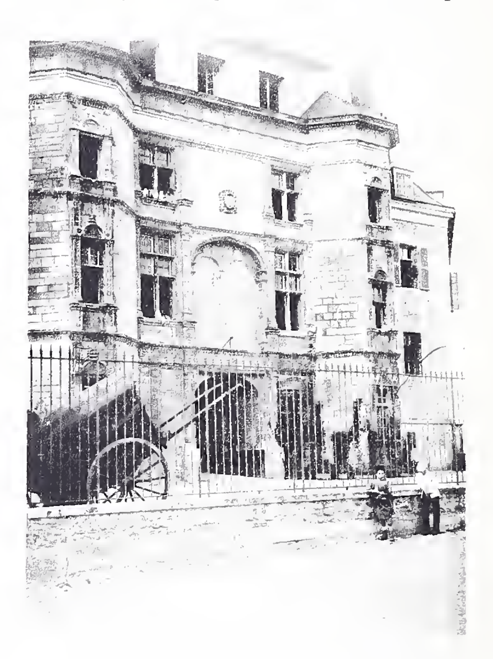
Singulière destinée que celle de ce château merveilleux, de ce palais de fées, rival de Chambord et de Chenonceaux, servant de refuge à la tourbe des repris de justice, après avoir hébergé dans ses murs la fine fleur de la noblesse française, vu défiler des rois et des reines dans ses parterres et ombragé sous ses luxuriantes frondaisons la robe violette des archevêques et l'éclatante *capa magna* des cardinaux !

Tout d'abord vieille forteresse féodale, comme son voisin des Andelys, ce n'était alors que l'ancien *Castellio* du Moyen-Age, chaudement disputé entre français et anglo-normands. Au XIII[e] siècle, saint Louis l'ayant cédée à notre vieil archevêque Eudes Rigaud, celui-ci en fit son manoir de campagne et la reconstruisit sur un nouveau plan, modifié au XV[e] siècle par Guillaume d'Estouteville. Mais son vrai créateur, celui qui devait tout transformer et tout rajeunir, fut l'illustre cardinal d'Amboise, le tout puissant ministre de Louis XII, qui, devançant son époque et la marquant de son empreinte, voulut la doter d'une merveille à sa taille. A son appel, tout un peuple d'habiles praticiens, maîtres-machons, ymagiers, sculpteurs, charpentiers, ciseleurs, ferronniers, se mit à la tâche et, en moins de huit ans, de 1502 à 1510, fit jaillir du sol cette œuvre magnifique, élégante, touffue, dont la variété défie toute description.

Figurez-vous un palais enchanté, tout brodé de fines arabesques, de médaillons, de sculptures précieuses ; un palais composé de quatre ailes harmonieusement liées entre elles

et où les premiers éléments de la Renaissance se fondent doucement, élégamment, avec les dernières traditions du style gothique. Une vaste cour, ornée d'un ravissant portique, en occupe le centre, déroulant alentour les gracieux caprices de ses galeries et de ses colonnades. Au milieu, du sein d'une large cuve sculptée avec goût, jaillit une admirable fontaine, aux statues animées, dont les ondes s'épanchent en une double coupe de marbre blanc : on se croirait à l'Alhambra si, à l'un des angles du palais, ne surgissait tout à coup le haut clocher de la chapelle tout sculpté à jour, avec son linceul de plomb doré et ses figures de même métal, qui semblent d'immobiles sentinelles veillant à la garde du châtelain. Autour de ce palais, semez en imagination de riants jardins descendant en amphithéâtre, un potager de soixante arpents, un parc de huit cents; puis, de cette vue d'ensemble, passez aux détails : explorez les terrasses, les grottes, les pavillons, les curiosités des serres et de l'orangerie, le peuple emplumé des volières, les délices de *l'Ermitage* et de *la Maison blanche;* admirez les colonnes de jaspe qui soutiennent la chapelle, les statues d'albâtre dont elle est ornée, et, partout, sur les murs, sur les dalles, sur les vitraux, les armoiries parlantes du maître, le glorieux saint Georges combattant le dragon.

Voilà ce qu'était l'ancien Gaillon, le Gaillon de la Renaissance, le Gaillon des d'Amboise et de Charles de Bourbon, complété depuis par Nicolas Colbert, le fils du ministre, résidence quasi-royale dont les magnificences et les coûteuses prodigalités étaient telles qu'on avait coutume de dire, en parlant de quelque maison de plaisance réellement hors de pair : *C'est un petit Gaillon!* Le chef-d'œuvre était si parfait que la Renommée qui, souvent, va chercher bien loin ce qu'elle a sous la main, en attribua tout l'honneur aux maîtres italiens. La vérité, — les *Comptes* du château, dépouillés et commentés par M. A. Deville, l'ont bien prouvé, — c'est que le génie français en fut le seul innovateur. Ses principaux architectes, Pierre Fain, Guillaume Senault et Pierre Delorme étaient des artistes français, maîtres-machons attachés à notre province, le premier natif de l'Orléanais, suivant une preuve récemment faite, les seconds enfants de la Normandie et vraisemblablement rouennais. Il convient d'y joindre, comme simples experts, deux autres provinciaux, Nicolas Biard et Pierre Valence, employés aux travaux de la Cathédrale, qui, tous les ans, venaient de Rouen pour contrôler les travaux. Quant aux artistes étrangers, et des plus qualifiés, qui collaborèrent à l'œuvre commune, c'est surtout comme ornemanistes, comme simples tailleurs d'images que leurs noms s'y rattachent[1].



Porte du château de Gaillon (XVIe siècle)

1. Même après l'ouvrage de M. Deville, déjà utilisé par M. Palustre dans son beau livre sur la *Renaissance en France*, il y aurait là toute une curieuse étude à faire. Il serait intéressant de reprendre en sous-œuvre les nombreux matériaux réunis par le savant archéologue, mais un peu éparpillés dans son

Tout ce passé, d'ailleurs, n'est plus que lettre morte. De tant de merveilles accumulées, que reste-t-il aujourd'hui ! Hélas, notre rapide visite ne nous l'apprend que trop ! Quelques débris de galeries, quelques longs corridors, une grosse tour servant de chartrier, un noir souterrain qui nous glace, une salle basse de la chapelle, où l'on dit la messe aux prisonniers, voilà tout ce qui survit aux pompes de jadis. A signaler pourtant la tour élancée du beffroi, encore dans toute sa grâce, et surtout le joli porche d'entrée, resté à peu près intact, avec ses tourelles d'angles, ses délicates ciselures, ses inscriptions commémoratives, mais malheureusement découronné de son élégant faîtage que remplace un vulgaire étage en maçonnerie. Encore un joli morceau, même défiguré, quoique en ait dit Piganiol de la Force, un géographe du vieux style, qui trouvait cette porte *fort laide* et peu *convenable* pour l'entrée du château, « dont il fallait, disait-il, faire presque le tour avant d'y pénétrer. » Cela excepté, la Révolution a tout morcelé, tout ravagé, encouragée d'ailleurs par le mauvais goût du temps ; puis 1812 est venu, et le manoir archiépiscopal, transformé en maison de détention, envahi, défiguré par de vastes constructions sans caractère, a perdu complètement sa curieuse physionomie. De ses jardins on a fait des préaux, de ses galeries des ateliers, de ses chambres et de ses oratoires des cellules et des cachots ; c'est le cadavre d'un grand souvenir !

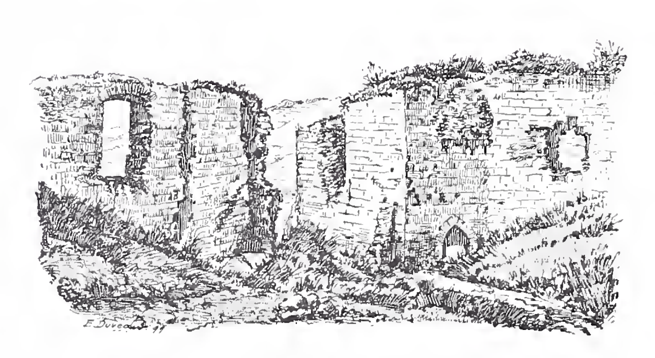
Quelques-unes de ces richesses ont pu cependant échapper au désastre : le beau portique de la cour, dit l'*Arc de Gaillon*, démonté pièce par pièce par les soins d'Alexandre Lenoir, a été transporté et réédifié à l'Ecole des Beaux-Arts ; une des fontaines monumentales, le saint Georges de Michel Colombe, et le Louis XII mutilé de Laurent de Mugiano, ont reçu une hospitalité digne d'eux dans l'incomparable collection du Musée du Louvre, tandis que les boiseries ajourées de la chapelle ont enrichi de leurs dentelles les stalles du chœur de l'abbaye de Saint-Denis. Quant au parc et à ses plantations séculaires, à ses bosquets enchantés, à ses magnifiques avenues, dessinées par Le Nôtre et Mansart, ils furent adjugés en 1815, moyennant 500,000 francs, à une compagnie de marchands de bois qui en fit un chantier d'exploitation. A défaut, on a du moins conservé une vaste terrasse qui domine le bourg et d'où le regard s'étend sur un des plus beaux paysages qui existent, embrassant dans son ensemble l'immense amphithéâtre de vignes, de prairies, de hautes futaies et de coteaux boisés qui font à ce nid d'aigles, devenu nid de vautours, un cadre vraiment unique. C'est ce merveilleux paysage qu'Eustache Lesueur avait sous les yeux lorsque retiré à Gaillon, en pleine solitude, parmi les Chartreux, il esquissait à larges traits les premières pages de son admirable *Vie de saint Bruno.*

Nous nous y serions attardés volontiers, si le Directeur de la prison, qui nous servait de cicérone, et à l'amabilité duquel nous nous plaisons à rendre hommage, n'avait tenu à nous faire visiter en détail tous les services de son établissement. Ateliers, cuisines, réfectoires, dortoirs, salles de douches, etc., rien ne nous fut épargné, non plus que les commentaires obligés sur l'importance de la maison, la nature des travaux, le nombre des

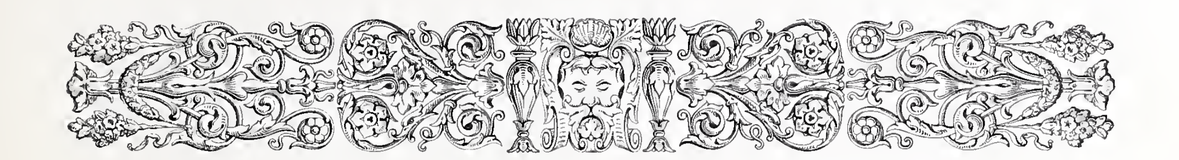
volumineux recueil, de les analyser, de les fondre et d'en former un travail d'ensemble, une monographie serrée et précise résumant en quelques pages les données artistiques et architecturales du monument. Nul doute que notre érudit Collègue et Vice-Président, M. Léon de Vesly, ne traite incidemment cette question dans la notice documentée qu'il nous a promise sur Pierre Fain, le principal architecte du château. Nul n'est mieux qualifié que lui pour cela. — R. A.

détenus, évalués à environ un millier, employés aux industries les plus diverses : bonneterie, brosserie, peausserie, cordonnerie, fabrication des chaussons, produisant un rendement annuel de 150,000 à 200,000 francs. Mais ces détails de geôle nous laissaient indifférents; le spectacle de ces misères, succédant à ce glorieux passé, nous impressionnait péniblement; nous avions hâte de mettre le grand air entre nous et ces froides murailles dont le silence nous oppressait, et c'est avec un certain soulagement que nous prîmes congé de notre hôte, heureux de retrouver au dehors ces deux joies que rien n'égale : le soleil et la liberté. Quelques minutes plus tard, nous réintégrions notre branlant véhicule, regagnant au plus vite l'aimable station des Andelys, notre point d'arrivée, qui fut aussi notre point de départ; les uns y achevèrent la journée, rafraîchissant par une nouvelle visite leurs impressions du matin, tandis que les autres, plus pressés, retournaient à Rouen par le premier train.

Raoul AUBÉ.



Un coin du Château-Gaillard



STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Modifiés par l'Assemblée générale du 30 Mai 1899 et approuvés le 22 Décembre 1899

Article 1er. — L'Association dite : *Société des Amis des Monuments rouennais,* fondée le 8 juillet 1886, a pour but de veiller à la conservation et la restauration des monuments et œuvres d'art, et sur le développement de la physionomie artistique de Rouen.

Elle a son siège à Rouen, rue Saint-Lô, Hôtel des Sociétés savantes.

Article 2. — La Société se compose de Membres titulaires, de Membres correspondants et de Membres honoraires. Les mineurs ne sauraient y être admis sans l'autorisation de leurs représentants légaux. Les dames peuvent faire partie de la Société.

Pour être Membre de la Société, il faut :

1° Etre présenté par deux Membres de la Compagnie et agréé par l'Assemblée générale ;

2° Payer une cotisation annuelle dont le minimum est de dix francs.

La cotisation peut être rachetée moyennant un versement de cent francs.

Article 3. — La Société est gérée par un Conseil d'administration.

Ce Conseil se compose de trente Membres élus par l'Assemblée générale, au scrutin de liste, et à la majorité des suffrages exprimés.

Le Conseil d'administration a pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société, pour la convoquer ordinairement et extraordinairement, pour défendre ses intérêts, accepter provisoirement des dons manuels, et généralement pour statuer sur tout ce qui concerne l'administration.

Nul ne peut faire partie du Conseil d'administration s'il n'est Français et jouissant de ses droits civils.

Le renouvellement du Conseil d'administration a lieu tous les ans par tiers.

Les Membres sortants ne sont rééligibles qu'au bout d'une année.

Le tour de sortie des trois tiers du Conseil sera établi par un tirage au sort, lors de l'Assemblée générale du mois de novembre 1900, de manière que le premier tiers désigné pour sortir cesse ses fonctions à la fin de l'exercice 1901.

L'Assemblée générale peut conférer le titre de Donateur, ou de Bienfaiteur, aux personnes qui auront fait une libéralité importante en faveur de la Compagnie:

Le Conseil d'administration choisit parmi ses Membres un Bureau composé de : un Président, deux Vice-Présidents, un Secré-

taire de bureau, un Secrétaire de correspondance, un Archiviste et un Trésorier.

Le Bureau est élu pour un an; ses Membres sont rééligibles.

L'Assemblée générale peut conférer le titre de Président d'honneur.

Le Conseil d'administration se réunit une fois par mois, et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart de ses Membres.

La présence du tiers des Membres du Conseil d'administration est nécessaire pour la validité de ses délibérations, et quand il s'agit d'engager une dépense.

Il est tenu procès-verbal des séances sur un registre spécial.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et l'un des Secrétaires.

Article 4.—Toutes les délibérations du Conseil d'administration sont soumises à l'Assemblée générale qui suit sa réunion.

Les délibérations relatives à l'acceptation de dons manuels et baux à long terme ne sont valables qu'après l'approbation par l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration prépare le budget qui doit être voté par l'Assemblée générale.

Article 5. — Le Trésorier représente la Compagnie en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Article 6. — Toutes les fonctions de la Compagnie sont gratuites.

Article 7. — Les ressources de la Société se composent :

1° Des cotisations et souscriptions de ses Membres;

2° Des dons manuels;

3° Des subventions qui pourraient lui être accordées;

4° Du produit des ressources créées à titre exceptionnel;

5° Du produit de la vente de ses publications, et de ses autres revenus.

Article 8.—Les fonds disponibles seront placés à la Caisse d'épargne ou en banque.

Article 9. — Le fonds de réserve comprend :

1° Le dixième de l'excédent des ressources annuelles;

2° Les sommes versées pour le rachat des cotisations;

3° La moitié des dons manuels faits à la Société sans indication d'emploi spécial.

Ce fonds est absolument inaliénable en ce qui concerne le produit du rachat des cotisations annuelles.

La Société pourra recourir à la partie du fonds de réserve provenant du dixième des excédents disponibles et des libéralités sans emploi, pour des causes urgentes et des objets extraordinaires.

Les revenus du fonds de réserve peuvent être appliqués aux dépenses courantes.

Article 10. — Les moyens d'action de la Compagnie sont : la recherche et la réunion des renseignements et des documents propres à éclairer sur l'existence des monuments, leur conservation et leur restauration, la correspondance avec les Sociétés s'occupant des monuments historiques, les publications de la Société, etc., etc.

Article 11. — La Société pourra décerner des récompenses, soit pour des œuvres exécutées, complétées ou restaurées, soit pour des travaux artistiques ou archéologiques à elle présentés.

Ces récompenses pourront être accordées même à des Membres de la Compagnie, pourvu qu'ils n'aient pas pris part à la rédaction des programmes de prix, et qu'ils

n'aient pas participé aux travaux de la Commission appelée à juger les œuvres présentées.

Article 12. — Il est institué quatre Commissions ou Comités :

1° Commission de publicité, élue pour un an, par l'Assemblée générale ;

2° Commission des finances, élue par l'Assemblée au moment du dépôt du budget ;

3° Comité d'architecture et d'art décoratif ;

4° Comité d'archéologie.

Tous les Membres de la Société pourront faire partie du Comité d'architecture et du Comité d'archéologie.

Les Commissions et Comités choisissent eux-mêmes leur Président et leur Secrétaire. Cette élection aura lieu tous les ans.

Article 13. — Aucune publication ne pourra être faite au nom de la Société sans l'approbation de l'Assemblée générale.

Article 14. — La Société se réunit en Assemblée générale au moins quatre fois par an ; son ordre du jour est réglé par le Conseil d'administration.

Article 15. — Les exercices partent du 1er janvier.

Chaque année, en décembre, le Trésorier devra déposer le projet de budget, et l'Assemblée nommera la Commission chargée d'examiner ce projet et les comptes de l'exercice en cours.

En janvier, une autre Assemblée entendra le rapport de la Commission des finances, ainsi que le rapport du Secrétaire de bureau résumant les travaux de la Société pendant l'année.

L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports sur la gestion du Conseil d'administration, sur la situation financière et morale de la Compagnie, statue sur les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant et pourvoit au renouvellement des Membres du Conseil d'administration.

Article 16. — La qualité de Membre de la Société se perd :

1° Par la démission ;

2° Par la radiation prononcée pour motifs graves, par l'Assemblée générale, à la majorité des deux tiers des Membres présents, sur le rapport du Conseil d'administration, le membre intéressé étant dûment appelé à fournir ses explications.

Article 17. — Les Statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil d'administration ou de vingt-cinq Membres ; cette proposition devra être soumise au Bureau un mois avant la séance.

Une Assemblée extraordinaire est convoquée pour statuer sur cette proposition ; elle ne peut modifier les Statuts qu'à la majorité des deux tiers des Membres présents.

Article 18. — Les Assemblées doivent se composer du cinquième au moins des Membres en exercice.

Dans le cas où le cinquième des Membres en exercice ne se serait pas rendu à une première convocation, la décision sera prise dans une réunion suivante, quel que soit le nombre des Membres présents.

Article 19. — L'Assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de la Société, et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre au moins la moitié plus un des Membres en exercice ; ses résolutions sont prises à la majorité des deux tiers des Membres présents, et soumises à l'approbation du Gouvernement.

Article 20. — En cas de dissolution, l'actif de la Société est attribué, par une délibération de l'Assemblée générale, à un

ou plusieurs établissements analogues, et reconnus d'utilité publique.

Cette délibération est soumise à l'approbation du Gouvernement.

Article 21. — Il sera procédé de même en cas de retrait de l'autorisation donnée par le Gouvernement.

Dans le cas où l'Assemblée générale se refuserait à délibérer sur cette attribution, il sera statué par un décret rendu en forme de règlement d'administration publique.

Article 22. — Le Président fait connaître à l'Autorité compétente les changements qui se produisent dans la composition du Bureau, et lui adresse à la fin de chaque année le compte-rendu moral et financier de la Société, ainsi que la liste des Membres.

Article 23. — Les discussions politiques et religieuses sont formellement interdites dans les réunions de la Société.

Article 24. — Toute modification apportée aux présents Statuts devra, avant sa mise en vigueur, être soumise à l'approbation de l'Autorité compétente.

Article 25. — Un règlement intérieur adopté par l'Assemblée générale, et approuvé par le Ministre, arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents Statuts.

Ce règlement peut toujours être modifié dans la même forme.



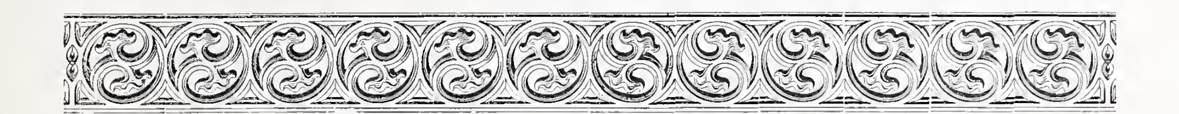


TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE LIEUX, DE PERSONNES ET DE CHOSES

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES ILLUSTRATIONS

I. — PLANCHES HORS TEXTE

II. — VIGNETTES DANS LE TEXTE



ROUEN

IMPRIMERIE JULIEN LECERF

1900

